







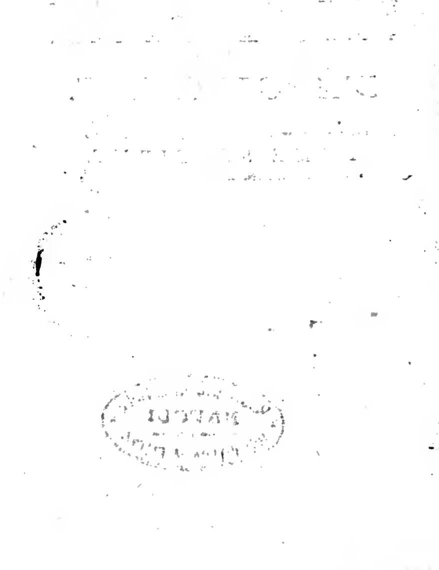


# HISTOIRE

## *D'ANGLETERRE.*

TOME SEPTIÉME.





# HISTOIRE D'ANGLETERRE,

## DEPUIS LA DESCENTE DE JULES-CESAR,

## *JUSQU'AU Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748.*

Par M. T. SMOLETT, M. D.

*Traduite de l'Anglois par M. TARGE, Correspondant de l'Académie Royale de Marine, & Professeur de Mathématiques à l'Ecole Royale-Militaire.*

TOME SEPTIEME.



A ORLEANS

Chez J. ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du Roi, de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans, & de la Ville.

M. DCC. LXIII.

*Avec Approbation & Privilège du Roi.*



# HISTOIRE D'ANGLETERRE.

## LIVRE QUATRIEME.

*Depuis la mort du Roi* EDOUARD *III. jusqu'à l'union des deux Roses, en la personne de* HENRI *VII.*

## CHAPITRE I.

§. I. *Richard II. monte sur le trône d'Angleterre.* §. II. *La flotte Françoise insulte les côtes de ce Royaume.* §. *III. Richard est couronné à Westminster.* §. IV. *Affaires du Parlement.* §. V. *Les Ecossois surprennent Berwick.* §. VI. *Le Duc de Lancaster fait une irruption en Bretagne.* §.

VII. *Progrés des François en Bretagne & en Guyenne.* §. VIII. *Avantures remarquables du Comte de Denia.* §. IX. *Affaires du Parlement assemblé à Glocester.* §. X. *Le Roi de France confisque la Bretagne, & fait déclarer le Duc coupable de trahison.* §. XI. *La Noblesse de Bretagne mécontente du Roi de France, invite le Duc à rentrer dans ses Etats.* §. XII. *Mort du Conétable du Guesclin.* §. XIII. *Affaires du Parlement.* §. XIV. *Le Comte de Buckingham marche de Calais dans la Bretagne.* §. XV. *Capitation excessive.* §. XVI. *Affaires des vassaux en villenage.* §. XVII. *Soulèvement dans les Comtés de Kent & d'Essex.* §. XVIII. *Mort de Wat-Tyler.* §. XIX. *Soulèvements en différentes provinces.* §. XX. *Les révoltés sont défaits & soumis.* §. XXI. *Leurs chefs sont jugés & punis.* §. XXII. *Les Chartres de libertés accordées aux Serfs, sont révoquées en Parlement.* §. XXIII. *Mariage de Richard.* §. XXIV. *Projet d'une invasion en France.* §. XXV. *Croisade contre la France, sous la conduite de l'Evêque de Norwick.* §.

XXVI. *Son accord avec le Roi.* §. XXVII. *Son expédition en Flandres.* §. XXVIII. *Indiscrétion du Roi. Procédés du Parlement contre l'Evêque de Norwich & contre plusieurs autres.* §. XXIX. *Trève avec la France.* §. XXX. *Le Duc de Lancaster entre en Ecosse ; il est accusé de trahison par un Carme.* §. XXXI. *Jean Northampton convaincu de conspiration.* §. XXXII. *Dispute entre le Duc de Lancaster & le Comte de Northumberland.* §. XXXIII. *Les Ecossois entrent en Angleterre sous la conduite de Jean de Vienne, Amiral de France.* §. XXXIV. *Richard marche en Ecosse.* §. XXXV. *Les Communes favorisent le Duc de Lancaster dans ses desseins sur la Castille.* §. XXXVI. *Son expédition dans ce Royaume ; mariage de sa fille avec le Prince de Castille.* §. XXXVII. *Les François essayent de faire une irruption en Angleterre.* §. XXXVIII. *Remontrance hardie des Communes.* §. XXXIX. *Le Comte de Suffolk est accusé.* §. XL. *Conseil choisi pour l'administration du Gouvernement.* §. XLI. *Légéreté & mauvaise*

*conduite de Richard.* §. XLII. *Le Comte d'Arundel donne du secours à Brest.* §. XLIII. *Le Duc de Bretagne surprend le Conétable de Clisson.* §. XLIV. *Henri Hotspur nommé Amiral : Le Duc d'Irlande répudie sa femme.* §. XLV. *Le Duc de Glocester se met à la tête de l'opposition contre le Roi.* §. XLVI. *Les juges souscrivent à Nottingham diverses opinions contraires aux loix.* §. XLVII. *Les Lords confédérés marchent à Londres à la tête d'une armée.* §. XLVIII. *Leur entrevûe avec Richard.* §. XLIX. *Le Duc d'Irlande est défait par le Comte de Derby à Radcotbrigde dans le Comté d'Oxford.* §. L. *Les Lords de l'opposition obligent le Roi de consentir à leurs demandes.* §. LI. *Accusations contre l'Archevêque d'York, le Duc d'Irlande, le Comte de Suffolk, Sir Robert Trésilian & Sir Nicolas Brember.* §. LII. *Les juges sont bannis & plusieurs personnes de distinction sont mises à mort.* §. LIII. *Renouvellement du contrat mutuel entre le Roi & le Parlement.* §. LIV. *Expédition du Comte d'Arundel en Bretagne.* §.

§. LV. *Hotspur est défait par les Ecossois à Otterburn.* §. LVI. *Richard prend en main les rênes du Gouvernement.* §. LVII. *Conduite du Parlement contre les entreprises de la cour de Rome.* §. LVIII. *Trève conclue avec la France.* §. LIX. *Députés de Guyenne.* §. LX. *Soulèvement à Londres.* §. LXI. *Statut de* Premunire *contre les entreprises des Papes.* §. LXII. *Congrès tenu à Leleinghen par les Plénipotentiaires de France & d'Angleterre.* §. LXIII. *Le Duc de Lancaster & le Comte d'Arundel s'accusent mutuellement en Parlement.* LXIV. *Expédition de Richard en Irlande.* §. LXV. *On procède contre les Wiclefistes ou Lollards.* §. LXVI. *On envoye des Ambassadeurs en France demander en mariage la fille du Roi Charles pour Richard Roi d'Angleterre.* §. LXVII. *Le Duc de Lancaster se démet du Duché de Guyenne.* §. LXVIII. *Entrevûe des Rois de France & d'Angleterre. Mariage de Richard.* §. LXIX. *Le Duc de Lancaster épouse Catherine Swinford.* §. LXX. *Le Duc de Glocester forme une association contre le ministère.*

§. LXXI. *Haxey, eccléſiaſtique, eſt condamné comme traître pour un bill apporté en Parlement.* §. LXXII. *Le Duc de Glocester eſt arrêté & tué à Calais.* §. LXXIII. *Thomas Arundel, Archevêque de Cantorbéry eſt accuſé en Parlement, & convaincu de haute-trahiſon.* §. LXXIV. *Les Comtes d'Arundel, de Warwick & pluſieurs autres, ſont également pourſuivis.* §. LXXV. *Actes de graces & promotions.* §. LXXVI. *Le Comte d'Arundel eſt décapité.* §. LXXVII. *Affaires du Parlement tenu à Shrewsbury.* §. LXXVIII. *Diſputes entre les Ducs d'Héreford & de Norfolk qui ſont bannis.* §. LXXIX. *Le Duc d'Héreford ſe retire à Paris.* §. LXXX. *Mort de Jean, Duc de Lancaſter.* §. LXXXI. *Conduite deſpotique de Richard.* §. LXXXII. *Il fait une expédition en Irlande.* LXXXIII. *Henri, Duc de Lancaſter, deſcend en Angleterre.* §. LXXXIV. *Il s'empare du château de Briſtol, & fait mettre à mort le Comte de Wiltshire, ainſi que Green & Buſſi.* §. LXXXV. *Richard revient d'Irlande.* §. LXXXVI. *Le Duc de Lancaſter le fait priſon-*

*nier.* §. LXXXVII. *Il est conduit à Londres.* §. LXXXVIII. *Il abdique la couronne.* §. LXXXIX. *Est déposé en Parlement.* §. XC. *Henri de Lançaster est proclamé Roi.*

Richard II. An. 1377.



ORSQUE le Roi Edouard III mourut, Richard II. son petit-fils & son successeur, n'avoit pas encore atteint l'âge de dix ans, & son oncle Jean de Gand tout-puissant en Angleterre auroit pû imiter différents Princes qui étoient montés sur le trône. Il n'auroit trouvé aucune difficulté à supplanter la ligne directe, s'il avoit été réellement animé de l'ambition de régner qu'on lui attribuoit : mais cette imputation ne venoit que du ressentiment des Moines & du Clergé, qui le haïssoient parce qu'il protégeoit Wiclef. Son orgueil, son arrogance & son penchant naturel à la colère, lui avoient aussi attiré un grand nombre d'ennemis, particulièrement les citoyens de Londres, qui le détestoient depuis la vengeance qu'il avoit tirée de la dernière révolte. Le jeune Richard étoit l'idole des Anglois, tant par sa beauté &

I. Richard II. monte sur le trône d'Angleterre.

Richard II. An. 1477.

ses graces personnelles, que par le souvenir de son père, pour la mémoire duquel ils avoient une vénération qui alloit jusqu'à l'enthousiasme: Cependant il ne paroît pas vraisemblable que Lancaster, malgré la connoissance qu'il avoit des sentiments de la nation, eut été détourné de suivre les projets qu'il auroit pû former sur la couronne. Naturellement hardi & rempli de confiance, il avoit marqué en toute occasion le plus grand mépris pour le peuple: & dans le temps dont nous parlons, il n'auroit eu rien à craindre de son animosité, puisque toutes les forteresses du Royaume étoient occupées par ses créatures, & que tous les anciens Officiers lui étoient dévoués.

II. La flotte Françoise insulte les côtes de ce Royaume.

Le jour même de la mort d'Edouard, Jean Philpot avec les principaux citoyens de Londres députés par le commun Conseil, se rendirent à Kingston sur la Tamise, où résidoit le jeune Prince. Ils demandèrent sa faveur & sa protection pour la ville de Londres, lui marquèrent leur peine de ce qu'il restoit éloigné de la capitale, & l'assurèrent qu'ils sacrifieroient leurs vies & leurs

fortunes à ſon ſervice. Ils conclurent leur adreſſe par la prière qu'ils lui firent de venir demeurer dans la ville, & d'arrêter les pourſuites commencées par le Duc de Lancaſter. Leur requête fut répondue favorablement, & les commiſſaires qu'on envoya à Londres terminèrent auſſi-tôt tous les différents. Le lendemain, Richard fit une entrée ſuperbe dans la capitale, accompagné des Ducs de Lancaſter & de Bretagne, de l'Archévêque de Cantorbery, de l'Evêque de Winchester, des Comtes de la Marche & de Warwick, ainſi que de pluſieurs autres Seigneurs. Le Duc demeura toujours à la tête de l'adminiſtration; donna des ordres pour la garde des côtes: fit élever de nouveaux ſignaux en différents endroits d'où ils pouvoient donner l'allarme dans le cas de quelque invaſion, & ordonna même qu'en pareil cas le Clergé prendroit les armes pour la défenſe du pays. Ces précautions étoient très néceſſaires, car les françois avoient équippé une flotte, & renforcés par celle de Caſtille, ils étoient entrés dans le canal, avoient fait une deſcente à Haſtings, ravagé l'iſle de Wight, & fait

Richard II. An. 1377.

*Walſingham Rymer.*

Richard II. An. 1377.

payer de très grosses contributions sur les côtes. Ils firent ensuite une entreprise infructueuse sur Winchelsey, & auroient descendu à Southampton sans l'activité du Comte d'Arundel, qui avoit assemblé la milice du pays. Ils débarquèrent quelques troupes en Sussex, qui défirent & prirent le Prieur de Lewes, mais elles furent à leur tour repoussées par l'Abbé de Battle. Toute la côte prit l'allarme, & le commerce fut tellement interrompu qu'aucun vaisseau n'osoit sortir des ports, crainte de tomber entre les mains de l'ennemi. Pendant que Charles étendoit ainsi sa souveraineté sur un petit bras de mer, ses armes avoient des succès aussi heureux par terre. Le Duc de Bourgogne & le Maréchal de Blainville assiégèrent & prirent la ville d'Ardre, réduisirent Ardvick & Vauclingen où ils firent de nouvelles fortifications pour tenir en échec la garnison de Calais. Un autre corps de troupes commandé par le Duc d'Anjou & le Maréchal de Sancerre marcha en Gascogne, où ils investirent Bergerac, & envoyèrent Jean de Beuil pour amener l'artillerie de la Réole. Sir Thomas

Felton Gouverneur Anglois d'Aquitaine, assembla quelques troupes, dans le dessein d'enlever l'artillerie & de tailler en pièces le détachement, mais le Duc d'Anjou, informé de ce projet donna du secours à de Beuil, qui livra bataille aux Anglois, & défit Felton qu'il fit prisonnier.

Richard II. An. 1377.

*Froissart.*

III. Richard est couronné à Westminster.

Ce fut au milieu de ces hostilités que Richard succéda au trône d'Angleterre, il y monta sans aucune opposition, & la cérémonie de son couronnement fut fixée pour le seizième jour de Juillet. Cependant il nomma son oncle Bien-aîmé Thomas de Wodestoke Conétable d'Angleterre, pendant la minorité du Comte d'Héreford à qui ce titre appartenoit par droit héréditaire : en même temps le Duc de Lancaster reclama différents offices pour le jour du couronnement, aux droits de Blanche sa défunte femme. Comme Comte de Leicester, il demanda la dignité de Lord Sénéchal d'Angleterre : Comme Duc de Lancaster il avoit le droit de porter l'épée d'état nommée Curtana, & en qualité de Comte de Lincoln celui de servir d'Ecuyer-tranchant à Sa Majesté. On éxamina ses prétentions dans

Richard II. An. 1377.

le Conseil, elles furent trouvées justes : on les lui accorda, & il fut aussi-tôt établi par commission du Roi pour examiner en qualité de Sénéchal les prétentions des autres Seigneurs qui reclamoient des droits pour remplir différentes fonctions à cette solemnité. La veille du couronnement, Richard avec une pompeuse cavalcade passa à cheval dans les rues de Londres, depuis la tour jusqu'au palais de Westminster. Le jour de la cérémonie il se rendit en procession à pied, de ce palais à l'église Abbatiale; monta sur un échafaut élévé pour ce sujet, fit le serment ordinaire, qui fut prononcé par l'Archevêque, après quoi il procéda à la cérémonie de l'onction & du couronnement. Les Prélats commencèrent ensuite la Grand'messe, & pendant le service Sa Majesté reçut l'homage de toute la noblesse laïque. Lorsque l'office divin fut achevé, on retourna au palais, où le reste de la journée fut employé en festins & en plaisirs. A cette occasion le Roi nomma son oncle Thomas, Comte de Buckingham; Henri, Lord Perci, Comte de Northumberland: Jean de Mowbrai, Comte de Not-

Richard II. An. 1377.

tingham & Guichard d'Angle, Comte de Huntingdon. Les Evêques de Londres & de Sarum, les Comtes de la Marche & d'Arundel, les Lords Latimer & Cobham, Roger Beauchamp & Richard Stafford furent créés Bannerets; Jean Knyvet, Ralph Ferrers, Jean Dévreux, & Hughes Sèagrave; Chevaliers Bacheliers, ainsi que le Chancelier & le Trésorier furent du consentement & de l'avis des prélats & des Lords assemblés pour la solemnité, nommés membres du Conseil du Roi, à la tête duquel étoit Jean Duc de Lancaster, qui jusqu'alors avoit joui de toute l'administration. Soit que le choix de ces nouveaux associés lui déplût, ou qu'il jugeât plus prudent d'abdiquer une place qui pourroit l'exposer à l'envie des autres Seigneurs & à la haine du peuple; il déclara qu'il ne vouloit avoir aucune part dans le ministère & il se retira à son château de Kènilworth. Cependant avant sa retraite il déclara aussi que dans le cas où l'on auroit besoin de son assistance, il se rendroit auprès du Roi, & employeroit tout son pouvoir & son crédit pour l'honneur & l'avantage de Sa Majesté. *Walsingham*

Richard II.
An. 1377.
IV.
Affaires du Parlement.

Dans le Parlement convoqué à la ſaint Michel pour concerter ſur les moyens de s'oppoſer aux progrès des François, les Communes refuſèrent de déclarer leur ſentiment ſur ce qui faiſoit l'objet des délibérations, ſans l'avis & le concours du Duc de Lancaſter & d'un comité de quatre Evêques, quatre Comtes & autant de Barons choiſis à cet effet, & le Roi, qui étoit préſent conſentit à leur demande. Le Duc à genoux devant Sa Majeſté la ſupplia de le dipenſer d'aſſiſter aux confèrences, d'autant que les Communes avoient diffamé ſa conduite & marqué qu'elles le ſoupçonnoient de deſſeins tendant au crime de haute trahiſon. Il proteſta de ſon innocence en la manière la plus ſolemnelle, & dit que ſi quelqu'un vouloit l'accuſer ouvertement ſoit de haute trahiſon, ſoit de déloyauté, ou de quelque action que ce fut préjudiciable au Royaume, il étoit prèt de prouver la fauſſeté & la malice de l'accuſation, par le combat ſingulier, ou de telle autre manière qu'il plairoit au Roi & aux Seigneurs d'ordonner. Les Prélats & les Lords, ſe levant tous enſemble interrompirent

Richard II. An. 1377.

ſon diſcours ; aſſurèrent qu'ils ne croyoient pas que perſonne ſur la terre osât avancer une accuſation auſſi mal fondée, & les Communes déclarèrent qu'en le choiſiſſant pour principal conſeiller elles avoient prouvé clairement leurs ſentiments ſur ſon honneur. Le Duc, après avoir repréſenté les ſuites funeſtes des diſcours qui pourroient former des jalouſies entre le Roi & ſes meilleurs ſujets, aſſura qu'il pardonnoit aux auteurs de ces calomnies ; mais il demanda qu'il fut porté une loi contre les inventeurs & les propagateurs des diffamations. Les Communes, conſidèrant la ſituation du Royaume & la minorité du Roi, propoſèrent qu'il fut choiſi en Parlement un nombre de perſonnes de mœurs irréprochables & d'une capacité reconnue, pour aſſiſter continuellement le Monarque de leurs conſeils, agir dans l'adminiſtration des affaires conjointement avec les grands officiers de la couronne, & diriger l'emploi de l'argent accordé pour la continuation de la guerre contre la France. En conſéquence il fut choiſi neuf perſonnes par les Lords, elles prétèrent

Richard II. An. 1377.

serment, & leurs fonctions furent limitées à une année, pendant laquelle il leur fut absolument défendu de recevoir aucun don de terres, rentes, aubeines, gardes ou Mariage. Les Communes demandèrent aussi que le Parlement nommât les officiers de la maison de Sa Majesté; que les charges de la maison du Roi fussent payées sur les revenus de la couronne, & que les subsides accordés pour la guerre ne fussent point appliqués à aucun autre usage. Les Seigneurs refusèrent d'approuver cette demande, parcequ'ils jugèrent contraire à la raison de placer auprès du Monarque d'autres officiers que ceux qu'il approuveroit; mais quant à ce qui concernoit les dépenses de sa maison ils promirent d'en conférer avec les grands officiers, & d'examiner si les revenus étoient suffisants pour y subvenir honorablement. Les Communes proposèrent ensuite que pendant la minorité du Monarque, le Chancellier, le Trésorier, les Grands Justiciers & autres officiers de la couronne fussent nommés par le Parlement; mais les Lords s'opposèrent encore à cette requête; se chargèrent de la nomi-

nation des Conseillers, du Chancellier & du Grand-maître de la maison du Roi, & insistèrent pour que les autres officiers fussent du choix de Sa Majesté, avec l'avis & le consentement de son Conseil. Malgré cette opposition des Lords, les Communes accordèrent un subside considérable pour la défense du Royaume, sous la condition que les deniers en seroient déposés entre les mains de deux personnes de confiance: & l'on choisit à cet effet Jean Philpot & Guillaume Walworth marchands de Londres. Après avoir accordé ce secours, ils pensèrent qu'ils avoient droit de demander que les mauvais Conseillers en faveur sous le dernier règne fussent congédiés, & que leurs places fussent remplies par des sujets dont les mœurs & l'intégrité fussent irréprochables. Plusieurs officiers furent déposés sur cette pétition; mais les Communes ne purent réussir dans une autre qu'ils présentèrent, où ils demandoient que le Parlement fut convoqué une fois par année, pour régler les affaires de la nation, & décider les causes sur lesquelles les sentiments des Juges se trouveroient partagés. Dans cette as-

Richard II. An. 1377.

ſemblée Sir Richard Leſcrop Grand-maître de la maiſon du Roi, accuſa Alix Perrers, d'avoir contrevenu à une ordonnance rendue expreſſément contre elle dans le dernier Parlement. Cette accuſation portoit qu'elle avoit procuré le pardon à Lyons, & fait donner un ordre pour révoquer la commiſſion qui chargeoit Sir Nicolas Dagworth d'éxaminer l'adminiſtration de ſon mari Guillaume de Windſor en Irlande. Elle ne produiſit point de défenſe & ne comparut ni en perſonne, ni par Procureur. Le Duc de Lancaſter, quoiqu'il fût un des membres du commité établi pour l'éxamen de cette affaire, conſentit à y ſervir de témoin. Elle fut condamnée au baniſſement avec confiſcation de tous ſes biens ; mais dans le Parlement ſuivant, elle obtint une réviſion de la procédure & la caſſation de la ſentence, avec pleine abolition pour elle & pour ſon mari. Après cette affaire les Communes firent leurs repréſentations ſur les entrepriſes des Papes tant en ce qui concernoit les proviſions que par rapport à l'admiſſion des étrangers aux bénéfices du Royaume, & la commutation des pénitences à prix d'argent.

Richard II. An. 1377.

V. Les Ecossois surprennent Berwick.

Aussi-tôt que l'assemblée fut séparée, le Duc de Lancaster, sous prétexte de prendre des mesures pour la défense du Royaume & de s'opposer aux ennemis, demanda aux Lords du conseil un ordre en vertu duquel il put retirer l'argent des mains des dépositaires. Après l'avoir obtenu, il engagea neuf gros vaisseaux de Bayonne avec lesquels il attaqua une flotte de navires Marchands François, & en prit quatorze chargés de vin. Dans le même temps l'Alderman Philpot équipa un petit armement à ses propres frais, & se mit à la recherche d'un nommé Mercer, homme de mer Ecossois, qui avoit beaucoup interrompu la navigation sur les côtes septentrionales d'Angleterre. Il l'attaqua & s'en rendit maître, ainsi que de quinze vaisseaux Espagnols qu'il avoit pris à son service. Cet exploit généralement applaudi par le peuple, donna de l'ombrage au gouvernement. Philpot, fut sommé de comparoître à la barre du conseil, où il reçut une réprimande pour avoir entrepris cette expédition contre les loix : cependant par respect pour son caractère, & en reconnoissance du service qu'il avoit

Richard II. An. 1377.

rendu à la nation, on ne suivit point cette affaire. Les Ecossois non-seulement commettoient plusieurs déprédations par mer, mais ils commencèrent même des hostilités sur terre, malgré la trève conclue depuis peu entre les deux Royaumes. Ils trouvèrent moyen de surprendre la ville & le château de Berwick; mais cette expédition ne fut entreprise que par un petit nombre d'avanturiers sans avoir commission du gouvernement d'Ecosse, & même le Comte Ecossois des frontières offrit d'aider au Comte de Northumberland, à faire rentrer cette place sous la domination Angloise. Northumberland assembla un corps de dix mille hommes; marcha à Berwick, & fit sommer le château de se rendre; mais Ramsay, qui commandoit la garnison répondit, que la place avoit été prise en vertu d'une commission du Roi de France, au nom duquel il la défendroit jusqu'à la dernière extrémité. On donna aussi-tôt l'assaut: la place fut reprise & l'on passa tous les Ecossois au fil de l'épée. Le Comte soupçonnant que le ministère d'Ecosse avoit autorisé la conduite de Ramsay, réso-

lut de les chatier pour leur peu de sincérité : & s'étant joint avec le Comte de Nottingham, les Lords Lascy, Néville & Stratford, ils se mirent en marche vers Melross. Sir Thomas Musgrave détaché avec six cents hommes pour reconnoître le pays, tomba dans une embuscade, dressée par le Comte de Douglas, qui le mit en déroute, le fit prisonnier, & garda si bien les passages, que Percy fut obligé d'abandonner son entreprise, & de retourner en Angleterre.

Richard II. An. 1377.

Rymer.

Pendant ces petits mouvements dans le Nord, le Duc de Lancaster s'occupoit à faire de grands préparatifs pour une invasion dans les Etats du Roi de France. Ce Monarque avoit réduit toutes les places qui appartenoient au Roi de Navarre en Normandie, à l'exception de Cherbourg défendu par une garnison Angloise. Il avoit découvert une conspiration conduite par le Navarrois pour l'empoisonner. Un domestique de ce Prince, qu'il avoit mis au service de ses deux fils restés en otage à Paris fut employé à conduire ce complot ; mais il fut arrêté & en confessa

VI. Le Duc de Lancaster fait une irruption en Bretagne.

An. 1378.

Richard II. An. 1378.

toutes les particularités. Le Secrétaire du Roi de Navarre fut pris ensuite ; mis à la torture : confirma l'aveu du premier, & ils furent l'un & l'autre éxécutés comme traîtres. Le Roi de Navarre fut dépouillé de la Normandie, ainsi que de tout ce qu'il tenoit de la couronne de France, & le Roi de Castille tomba sur la Navarre où il remporta plusieurs avantages considérables. Le Duc de Lancaster après avoir pourvu sa flotte de troupes & de munitions, mit à la voile vers la fin de Juillet pour Saint-Malo, qui étoit alors en la possession des François : prit ou détruisit une flotte combinée de France & d'Espagne ; emmena les vaisseaux chargés de vin & d'autres effets dans le port ; débarqua ses troupes, & investit la ville, qui étoit défendue par un brave Officier, à la tête d'une nombreuse garnison. Le Conétable de France, qui étoit alors en Bretagne s'avança avec seize mille hommes de troupes choisies, & campa vis-à-vis des Anglois, dont il n'étoit séparé que par un ruisseau. Le Duc de Lancaster fit ses efforts pour l'engager au combat : mais il l'évita avec soin, pour obéir aux

ordres qu'il avoit reçus, & se plaça si avantageusement, que les assiégeants ne pouvoient former leurs assauts sans danger d'être harcelés par son armée, qu'il tenoit toujours prête à profiter de tous les avantages qu'il pourroit rencontrer. Enfin la garnison fit une furieuse sortie, où elle détruisit les ouvrages des Anglois & en tua un grand nombre; malheur que le Duc imputa au défaut de vigilance & de conduite du Comte d'Arundel, qui commandoit cette nuit la tranchée. Les assiégeants, étant découragés par cet échec, ainsi que par l'activité du Conétable qui les harassoit continuellement & par les approches de l'hiver, on résolut dans le conseil de guerre de rembarquer les troupes, & les François les laissèrent retirer sans leur causer aucun dommage.

Richard II. An. 1378.

*Histoire de Bretagne.*

VII. Progrès des François en Bretagne & en Guyenne.

Pendant que le Duc de Lancaster étoit engagé dans cette expédition infructueuse, le Roi de Castille bloquoit le port de Bayonne, avec une flotte de deux cents vaisseaux. Il fit débarquer vingt mille hommes, pour investir la ville, par vengeance de ce qu'elle avoit donné depuis peu du se-

Richard II. An. 1377.

cours aux Anglois : mais le Roi de Portugal menaçant la Castille d'une invasion, il fut obligé d'abandonner son entreprise, & de retourner dans ses Etats ; d'autant plus que la saison étoit avancée : qu'il s'étoit mis une maladie épidémique dans ses troupes, & que la garnison faisoit une vigoureuse défense. En Normandie, le Duc de Berri entreprit le siège de Cherbourg, défendu par Sir Robert Rouze, qui le força de le lever avec perte, & prit Olivier du Guesclin, frère du Conétable, qui s'étoit avancé pour reconnoître la place à la tête d'un gros détachement. Rouze fut ensuite rappellé en Angleterre, & l'on donna le commandement de Cherbourg à Sir Robert Harleston, vaillant Officier, qui eut le bonheur de mettre en déroute & tailler en piéces un corps de troupes Françoises qu'il rencontra dans une de ses excurtions.

VIII. Avanture remarquable du Comte de Dénia.

Le peu de succès de l'expédition de Bretagne, qui avoit coûté tant de trésors à la nation, augmenta la haine du peuple contre le Duc de Lancaster, qu'il regardoit comme l'auteur de toutes ces entreprises ruineu-

ses

ſes. Les Londonois étoient ſes ennemis déclarés, & leur animoſité avoit encore augmenté par un incident auquel il avoit eû la principale part. Le Comte de Dénia, Seigneur Eſpagnol, pris à la bataille de Najarra, avoit eû la permiſſion de retourner dans ſon pays, en laiſſant ſon fils aîné en otage pour ſa rançon. Le père mourut avant qu'il eût pu la payer, & le Duc de Lancaſter qui avoit des prétentions à la couronne de Caſtille, voulant ſe faire un ami du jeune Comte, dont le crédit étoit très grand dans ce Royaume obtint un ordre pour qu'il fût renvoyé ſans rançon. Hawley & Shakel, deux Gentilshommes qui avoient pris le père dans la bataille, informés de l'intention du Duc repréſentèrent au jeune Caſtillan le tort qu'ils ſouffriroient de ſon départ, & il fut ſi bien perſuadé par leurs diſcours, qu'il réſolut de ſacrifier ſa liberté à ſon honneur & diſparut auſſi-tôt. Pluſieurs perſonnes furent empriſonnées dans la Tour de Londres ſur le ſoupçon d'avoir facilité ſon évaſion, & l'on décerna enfin une priſe de corps contre Hawley & Shakel, qui ſe refugièrent dans

Richard II. An. 1378.

Richard II. An. 1378.

l'Abbaye de Vestminster, d'où l'on ne put les engager à sortir ni par promesses ni par menaces. Le Roi, à la requête de son oncle, ordonna à Sir Allan de Boxhul de se mettre à la tête de cinquante hommes & de les en tirer par force. Cet ordre fut exécuté, & quoiqu'ils fussent alors au service divin, Allan commanda à ses gens de les arracher de l'Autel. Hawley & ceux qui le suivoient furent tués après une brave défense: un Prêtre qui embrassa leur parti eut le même sort: mais Shakel fut pris vivant & conduit à la Tour. Cette violation du sanctuaire fut regardée comme une offense que rien ne pouvoit expier, & l'Achevêque de Cantorbéry avec cinq de ses suffragants lança l'excommunication contre les coupables. Il s'éleva de toutes parts des clameurs contre Lancaster, comme ayant eu part à ce sacrilège: cependant il persista dans son dessein & persuada au Roi de proposer à Shakel, que s'il vouloit produire son prisonnier il recevroit cinq cent marcs d'argent comptant, & jouiroit pendant toute sa vie d'une pension de cent autres marcs, Shakel consentit à cette pro-

position & l'on vit alors au grand étonnement de tout le monde que le jeune Comte étoit resté à son service sous le déguisement de Page.

Richard II. An. 1378.

*Rymer. Vualsingham*

IX. Affaires du Parlement assemblé à Glocester.

Les habitants de Londres eurent encore un autre motif de ressentiment contre le Duc de Lancaster, en ce qu'ils jugèrent que c'étoit lui qui avoit porté le Roi à convoquer le Parlement suivant, pour être assemblé à Glocester, dans la vûe de mortifier la ville de Londres. Le vingtième jour d'Octobre, les membres étant assemblés, Richard Lescrop, Grand-Maître de la Maison du Roi, ouvrit la session par une harangue, dans laquelle il représenta les dangers où la nation étoit exposée par les ennemis qui l'environnoient : fit connoître la nécessité d'un subside considérable pour conserver Calais & Brest déposée entre les mains des Anglois par un traité avec le Duc de Bretagne : conserver aussi Cherbourg & défendre Bordeaux & Bayonne que menaçoient le Duc d'Anjou & le Roi de Castille. Les Communes soupçonnant qu'une partie des derniers subsides avoit été dissipée, ou employée à d'autres usages que ceux pour les-

Richard II. An. 1378.

quels ils avoient été accordés, insistèrent à ce qu'on leur fit connoître l'emploi qui avoit été fait de ces sommes, & demandèrent en même temps qu'on nommât ceux qui devoient remplir les grandes places de l'Etat, conformément à l'ordonnance du Parlement précédent. Lescrop répondit au nom du Roi, qu'on n'avoit jamais rendu compte des subsides ni autres dons aux Communes; mais que pour cette fois seulement & sans tirer à conséquence, Guillaume Walworth avec quelques membres du conseil mettroient devant elles un compte de recette & de dépense. Il ajouta que les Officiers d'Etat avoient été choisis de l'avis des Lords & que le Roi avoit nommé ses Conseillers Privés à sa volonté, mais que si les communes trouvoient quelque défaut, soit dans les Loix, soit dans l'administration, elles pouvoient faire leurs représentations dans la forme ordinaire de pétition, & qu'on répareroit les abus. Elles demandérent ensuite une copie de l'enregistrement du dernier subside, pour délibérer à ce sujet, ce qui leur fut accordé à titre de faveur spéciale, & elles for-

mèrent une objection sur la somme de quarante-six mille livres, employées pour les forteresses étrangères, prétendant qu'elles devoient être entretenues sur les propres revenus & les biens paternels de Sa Majesté. Après ces délibérations, le Parlement accorda un subside considérable sur les laines & les cuirs, avec une augmentation de droits pour une année sur les autres marchandises ; mais elle fut révoquée dans l'assemblée suivante, & convertie en une capitation sur tous les ordres du Royaume.

Richard II. An. 1378.

*Rot. Parl.*

X. Le Roi de France confisque la Bretagne, & fait déclarer le Duc coupable de trahison.

La nation étoit alors animée du ressentiment le plus vif contre la France, pour avoir osé insulter ceux qui l'avoient vaincue depuis peu. Une flotte Angloise de Rye & de Winchelsea parcourut le canal à son tour, & même fit une descente sur les côtes de Normandie, où les Anglois prirent & pillèrent les villes de Port-Saint-Pierre & Willet, & levèrent des contributions sur les cantons voisins. Sir Hughes Calverly, Gouverneur de Calais, pilla la grande Foire d'Etaples, brûla les Fauxbourgs de Saint Omer, & surprit un grand convoi

An. 1379.

Richard II.
An. 1379.

de munitions de guerre & de bouche destiné pour la ville d'Ardres. Ce brave Officier fut rappellé de son gouvernement, & conjointement avec Sir Thomas Percy, fut nommé Amiral d'Angleterre. Il se conduisit dans cette place avec sa vigilance, sa bravoure & sa prudence ordinaires, arrêtant tout le commerce de l'ennemi, pendant que le Comte de Salisbury, qui lui avoit succedé au gouvernement de Calais, saisissoit toutes les occasions de harasser par terre les François. Vers le même temps la forteresse importante d'Aurai, qui étoit la dernière place que le Duc de Bretagne possédât dans les terres, fut réduite par les troupes Françoises, ensorte qu'après avoir remis Brest à Richard, en échange d'autres terres qui lui furent données en Angleterre, il abandonna son propre pays, & devint absolument sujet du Monarque Anglois. Charles, Roi de France, s'étant rendu maître de tout le Duché, à l'exception de la ville de Brest, qu'il avoit inutilement essayé de réduire, résolut de confisquer cette Province, & de l'annéxer à ses Etats. Pour y parvenir, il convoqua tous les Pairs

en Parlement à Paris, où par un décret solemnel, Jean de Montfort fut déclaré traître, & le Duché de Bretagne fut confisqué & réuni à la couronne de France.

Richard II. An. 1379.

XI. La Noblesse de Bretagne mécontente du Roi de France, invite le Duc à rentrer dans ses Etats.

Cette sentence fut très désagréable aux Bretons, même aux Seigneurs de cette Province qui avoient jusqu'alors été attachés à Charles. Il ne les avoit point consultés en cette occasion, & lorsqu'il chercha ensuite à les attirer à sa cour, & à les gagner par des promesses de faveurs, ils se plaignirent vivement de ce qu'il s'étoit porté à de telles extrêmités sans leur consentement; refusèrent de recevoir ses troupes dans leurs châteaux pour défendre le pays contre les Anglois & Montfort; se retirèrent en Bretagne, & formèrent une ligue pour maintenir leurs libertés contre toutes les entreprises. Ils renoncèrent même à toute dépendance de la couronne de France, & envoyèrent une députation en Angleterre, pour inviter leur Duc à revenir dans ses Etats, où ils promettoient d'employer leurs vies & leurs fortunes à le soutenir. Jean, qui doutoit beaucoup de la sincérité de ces offres, faites par des sujets qui

Richard II. An. 1379.

avoient agi si long-temps contre lui en ennemis déclarés, renvoya les députés, avec une promesse générale de passer la mer à la première occasion favorable. Avant leur retour, le Roi de France avoit envoyé des commissaires en Bretagne pour exécuter la sentence de confiscation, & il fit en même temps publier des lettres-patentes qui confirmoient tous les privilèges de la Noblesse. Cette faveur ne put les engager à se soumettre, & le gouvernement François étoit si odieux à la nation qu'on refusa de recevoir les Commissaires dans Nantes & dans les autres places, ensorte qu'ils furent obligés de retourner en Anjou sans avoir pu exécuter leur commission. La guerre étoit une suite nécessaire de cette opposition, & les Etats de Bretagne envoyèrent à leur Duc une députation solemnelle, avec une invitation par écrit sous les sceaux de la principale Noblesse, pour le presser de retourner incessamment, & l'assurer que tous les Barons & les villes les plus considérables de la Province se déclareroient pour lui à son arrivée. Jean, convaincu enfin de leur attachement, s'embarqua à

Southampton, avec Sir Robert Knolles & un petit corps de troupes, & descendit à Solidor, dans le voisinage de S. Malo, où il fut reçu avec les plus grandes acclamations. Dinan, Rennes & Vannes ouvrirent leurs portes à leur Souverain. Presque toute la Noblesse de la Province se joignit à lui : Les Bretons qui étoient au service de la France désertèrent en si grand nombre que Charles renvoya ceux qui restoient, ne pouvant compter sur leur fidélité, ce qui augmenta considérablement l'armée du Duc : les villes & les forteresses se déclaroient continuellement en sa faveur, & les troupes commandées par le Duc de Bourbon & le Conétable du Guesclin ne purent empêcher que la défection ne devînt presque universelle. Dans cette extrêmité le Duc d'Anjou s'avança sur les frontières de la Bretagne, & fit ses efforts pour attirer les Bretons par des promesses de faveur & des protestations de bienveillance, ce qui fit entamer une négociation; mais comme la France insista toujours pour que cette Province fût réunie à la couronne, les conférences n'eurent aucun effet.

Richard II.
An. 1379.

XII.
Mort du Conétable du Guesclin.

Le Conétable conseilla au Roi de pardonner au Duc de Bretagne & de le détacher par ses bienfaits du parti de l'Angleterre; parce que s'il y réussissoit, il pourroit engager d'excellents soldats de cette province à son service, & employer toutes ses forces à la réduction de la Guyenne, où les Anglois avoient repris depuis peu plusieurs places importantes. Charles étoit très disposé à suivre cet avis; mais en attendant la réussite, il envoya du Guesclin avec une armée pour arrêter les progrès des Anglois en Bretagne. Il entreprit le siège de Châteauneuf, qui fut défendu vaillamment; mais pendant qu'il étoit devant cette place, le Conétable tomba malade & mourut, lorsque la garnison étoit sur le point de demander à capituler. Le Roi de France avoit commencé par l'entremise de ce grand Capitaine à traiter avec Montfort, qui n'étoit pas éloigné d'un accommodement; mais la mort du Conétable, & l'espérance qu'eut le Duc de recevoir des secours d'Angleterre, firent échouer la négociation. On avoit réellement dessein de le soutenir par un armement considérable; mais la

guerre qui survint entre le Comte de Flandres & ses sujets ayant empêché les Flamands de tirer autant de laines qu'ils avoient coutume d'en employer, le subside accordé sur cette marchandise ne rapporta que très peu, & l'on fut obligé de retrancher une partie des troupes qu'on avoit destinées pour la Bretagne. Cependant Sir Jean Arundel mit à la voile au mois de Décembre pour ce Duché avec celles qu'on y envoya, mais ils furent battus d'une tempête qui dispersa la flotte, & le Commandant même y périt. Le gouvernement se trouva alors dans un tel embarras que le Roi fut obligé de mettre en gage ses joyaux pour avoir l'argent nécessaire à cette expédition, sans qu'il eût aucun arrangement de pris pour le payement des garnisons de Cherbourg, Calais & des frontières d'Ecosse.

Richard II. An. 1379.

*Walsingham Froissart.*

XIII. Affaires du Parlement.

Pour remédier à des besoins aussi pressants & pourvoir aux frais de la campagne suivante, on convoqua un Parlement à Westminster. La session fut ouverte par une harangue du Chancelier, qui encouragea les Communes à exposer leurs griefs, & leur dit que le Roi avoit ordonné à ses

Richard II. An. 1379.

Grands Officiers, & autres de son Conseil, qu'ils missent devant la Chambre les comptes de l'argent qu'avoit produit le dernier subside, & de l'emploi qui en avoit été fait. Les Communes fatiguées du poids excessif des taxes, & peu satisfaites de la conduite & de l'économie du Conseil, demandèrent que le Roi fût déclaré Majeur, & prit en main l'administration des affaires, sous la direction du Chancelier, du Trésorier, du Garde du sceau privé, du Chambellan, & du Grand-Maître de sa Maison, qui seroient choisis par le Parlement. Leur requête fut rejettée, mais ils obtinrent le renouvellement de la commission accordée dans le dernier Parlement à plusieurs Prélats & Seigneurs, pour leur donner pouvoir d'examiner l'état des revenus; les dépenses de la Maison du Roi; la conduite de la guerre, & celle des Officiers. Jean Imperiali, Ambassadeur de Gènes, ayant été tué dans les rues de Londres, les deux Chambres se réunirent pour déclarer les meurtriers coupables de haute trahison. On fit de nouveaux réglements sur les fonctions des juges de paix,

& l'on publia un Statut contre les provisions du Pape. Il fut occasionné par la conduite avide d'Urbain, qui avoit donné depuis peu l'Archidiaconé de Bath au Cardinal de Cisteron, ennemi déclaré des Anglois; gratifié un autre sujet du Prieuré de Déerhust, & accordé un grand nombre de provisions à des étrangers, contre l'accord fait entre le dernier Roi & le prédécesseur de ce Pontife. Après avoir fait ces réglements, le Parlement accorda une aide considérable, & une continuation du subside sur les laines pour un an, au-delà du temps fixé.

Richard II. An. 1379.

*Rot. Parl.*

XIV. Le Comte de Buckingham marche de Calais dans la Bretagne.

Ces secours, joints au dixième accordé par le clergé, mirent les Ministres en état de faire un nouvel armement pour soutenir le Duc de Bretagne. Thomas de Wodestoke, Comte de Buckingham fut nommé général de cette armée, composée de trois mille Archers, d'un pareil nombre d'hommes d'armes avec leur suitte & d'un corps nombreux d'infanterie. Il fut accompagné du Lord Basset, de Sir Thomas Percy, Sir Hughes Calverly, Sir Jean Harleston, Sir Robert Knowles, Sir Guillaume de Windsor,

Richard II. An. 1379.

& d'un grand nombre de jeunes Gentilshommes, qui ne cherchoient que l'occasion de se distinguer dans le service. Faute d'un nombre suffisant de Vaisseaux pour transporter en même temps une aussi nombreuse armée avec tout ce qui lui étoit nécessaire, le Général ne put faire voile immédiatement pour la Bretagne, & il fut obligé de transporter les troupes en plusieurs fois de Douvres & Sandwich à Calais. Cette conduitte jointe à plusieurs délais impardonables du ministère, retint les soldats si long-temps sur la côte, qu'un grand nombre furent obligés de mettre leurs armes en gage pour subsister. Cet inconvénient fut enfin réparé par le zèle de quelques marchands de Londres, & en particulier de Jean Philpot, qui non seulement paya les dettes des soldats, & retira leurs armes; mais encore loua des vaisseaux de transport pour les faire passer au continent. Le Comte de Buckingham descendit à Calais à la fin de Juillet; y demeura quelques jours pour faire rafraîchir son armée, & se mit ensuite en marche pour la Bretagne. Il ne trouva aucune opposition dans sa

route, quoique les Ducs de Bourgogne & de Bourbon fussent campés près de Troyes avec un gros corps de troupes. Il avoit dessein de les attaquer dans leurs retranchements; mais ces Princes voulant éviter la bataille, se retirèrent dans les murs de la ville. Buckingham après avoir essayé inutilement de les engager à un combat général; continua sa marche par Sens; traversa le Gatinois & la Beauce; se rendit dans le Maine, & passa la Sarte le seizième jour de Septembre, remarquable par la mort du Roi de France Charles V. Ce Monarque avoit depuis peu renouvellé par ses émissaires la jalousie & les anciens préjugés des Bretons contre les Anglois. Ils les leur représentoient comme des usurpateurs cruels, qui ne désiroient que de faire la conquête de leur pays: ensorte que les Bretons les regardoient avec aversion, & que la ville de Nantes refusa de les recevoir. Jean de Montfort qui craignoit les suites de cette animosité, & sentoit qu'il ne feroit pas difficile de faire un accomodement avantageux avec le Ministère du Jeune Monarque François encore mineur, ba-

Richard II. An. 1380.

lançoit beaucoup au sujet de ses alliés; & hésita pendant quelque temps entre son propre intérêt & les sentiments de la reconnoissance. Il demeura dans cette irrésolution jusqu'à ce que les Anglois fussent entrés dans ses Etats. Ils s'avancèrent à Chateaubourg, entre Vitré & Rennes, où le Comte de Buckingham reçut une députation solemnelle composée de la principale noblesse du Duché. Ils l'assurèrent que Montfort le joindroit à Rennes & lui firent ses excuses de ce qu'il ne l'avoit pas joint plutôt, ce qu'ils rejettèrent sur les dispositions peu favorables de ses sujets, avec lesquels il étoit obligé de garder des mesures. Le Comte en vit bientôt la preuve, car lorsqu'il arriva à Rennes, on ne lui permit d'entrer dans la place qu'avec un petit nombre de ceux qui l'accompagnoient, & le Duc ne l'y trouva pas. Il le joignit cependant à Mézières, & lui avoua franchement qu'il avoit été arrêté par la mauvaise volonté & le peu d'affection de ses sujets, sur lesquels il n'avoit aucun crédit. Il protesta de la plus parfaite reconnoissance envers la Cour d'Angleterre, & d'un attachement éternel aux intérêts

d'une nation qui lui avoit accordé un azyle dans sa disgrace; mais il ajouta que son autorité n'étant pas encore établie & ses peuples étant fort opposés aux Anglois, la noblesse le pressoit de les renvoyer promptement, & de terminer ses différents avec la couronne de France. Cependant Nantes s'étoit ouvertement déclarée contre les Anglois, & le Comte proposa de faire le siège de cette ville importante. Le Duc lui promit avec serment de lui fournir des provisions & même de se joindre à lui sous quinze jours. En conséquence, la place fut investie; mais comme elle étoit très bien fortifiée, & munie d'une nombreuse garnison, les assiègeants ne firent que très peu de progrès, & attendirent inutilement pendant un mois l'arrivée du Duc. Il avoit cependant fait ses efforts pour lever un corps de troupes à cette intention; mais personne ne voulut s'engager sous ses étendards, & la noblesse lui fit connoître que s'il osoit se joindre aux ennemis de leur pays, ils prendroient les armes contre lui; au lieu qu'ils le serviroient de tout leur pouvoir, en faisant un

Richard II. An. 1380.

accommodement avec la France. Il fut obligé de condescendre à cette proposition, & abandonna le Comte de Buckingham, qui ne voyant aucune espérance de réduire Nantes, & se trouvant très embarassé faute de vivres par l'activité des Bretons, qui lui enlevoient tous ses convois; leva le siège pendant les fêtes de Noel. Il marcha ensuite à Vannes, où il fut très bien reçu par le crédit de Montfort & pourvu de bons quartiers dans le voisinage. Pendant que ces choses se passoient on entama une négociation à Paris pour un accomodement entre le Duc & le Roi de France. Lorsqu'il eut été conclu & ratifié, le Duc consentit de rendre hommage au Monarque François, & fut rétabli tant dans son duché de Bretagne que dans le Comté de Montfort. La conclusion de ce traité fut vraisemblablement l'origine du dessein que prit le Comte de Buckingham d'amener au printemps une autre armée d'Angleterre, étant piqué de ce qu'il avoit été fait à son insçu. Qoiqu'il fût très irrité de cette conduite clandestine du Duc, il ne voulut pas cependant marquer son res-

sentiment par aucune démarche violente ; mais Montfort lui ayant fourni des vaisseaux de transport, il embarqua son armée, & le onzième jour d'avril mit à la voile pour l'Angleterre.

Richard II. An. 1381. *Père Daniel. Walsingham*

XV. Capitation excessive.

Pendant que le Comte de Buckingham étoit occupé à cette expédition infructueuse, les Eccossois firent une irruption dans les Comtés septentrionaux, qu'ils ravagèrent par le fer & par le feu. Le Comte de Northumberland chargé de la garde des frontières commença à assembler des troupes pour s'opposer à leur invasion, mais une dispute qu'il eut avec les habitants de Hull & de Newcastle, au sujet d'une prise considérable qu'ils avoient faite en mer sur les Eccossois fut cause qu'ils le traversèrent de façon qu'il ne put rassembler des forces suffisantes pour s'opposer aux progrès de l'ennemi. Il reçut en même temps des ordres du ministère, qui lui commandoit d'observer la trève avec la plus grande exactitude. Les Ecossois ne se conduisirent pas avec une bonne foi aussi scrupuleuse, car ils entrèrent dans le Westmoreland & le Cumberland au nombre de vingt mille,

Richard II. An. 1381.

commandés par le Comte de Douglas, qui furprit Penrith; ravagea le pays, & retourna en Ecoffe après avoir fait un butin immenfe. Pendant que ces chofes fe paffoient, le Gouverneur des frontières avoit toujours les mains liées par de nouveaux ordres d'éviter toutes hoftilités, jufqu'à ce que les affaires puffent être terminées à l'amiable. On prétend que le Duc de Lancafter étoit auteur de ces délais fi peu glorieux, dans la vûe de dégager Sa Majefté de ce côté pour qu'elle fût en état de le feconder dans fes prôjets fur la couronne de Caftille. La conduite qu'il tint enfuite paroit confirmer cette conjecture, car lorfqu'il marcha vers le nord à la tête d'une armée nombreufe, vers la fin de l'été, au lieu de chaffer l'ennemi, il propofa des conférences de paix. En conféquence on entama un négociation qui fe termina par une trève de trois ans; il congédia fes troupes, & fe rendit dans les parties méridionales du Royaume. Pendant qu'il étoit abfent pour cette expédition, il y eut un Parlement affemblé à Northampton, dans lequel on délibéra fur l'état actuel de la nation, &

l'on trouva que les dettes faites par le Roi depuis le dernier ſubſide montoient à cent ſoixante mille livres ſterling. Les Communes demandèrent que les Prélats & les Lords examinaſſent de quelle manière on pourroit lever les ſommes néceſſaires avec le moins d'inconvénients pour le peuple, & après un mur éxamen elles propoſèrent qu'on impoſât une taxe ſur toutes perſonnes des deux ſexes au deſſous de quinze ans. Cet expédient fut approuvé, & le Parlement établit une capitation de trois pièces de quatre ſols par tête dans tout le Royaume, pour être levés dans chaque ville par des collecteurs choiſis à cet effet. On enjoignit aux perſonnes aiſées d'aſſiſter les pauvres, à proportion de la valeur de leurs biens, & le produit de cette taxe fut deſtiné à payer ce qui étoit dû à l'armée du Comte de Buckingham, à équipper une flotte, & à la défenſe du Royaume.

Richard II. An. 1381.

XVI. Affaires des vaſſaux en villenage.

Cet impôt donna naiſſance à ces mouvements qui furent près de renverſer la conſtitution Angloiſe. Les vaſſaux nommés *Copiholder*, & les tenants des terres en villenage ſoit

Richard II. An. 1381.

de l'Eglise soit des Seigneurs laïques étoient devenus très riches, & en différents temps avoient fait leurs efforts pour recouvrer la liberté à laquelle ils pensoient avoir un droit naturel. Ils avoient acheté dans la cour du Roi des exemplifications * prises dans le grand terrier pour les manoirs & villes dont ils dépendoient, qui portoient des éxemptions de toute espéce de servitude; & ils ne vouloient souffrir aucune saisie, soit des gens de leurs Seigneurs, soit des officiers de justice. Ils s'engagèrent par des associations à se soutenir les uns les autres & menacèrent même leurs Seigneurs de les tuer, ou de piller leurs biens. Dans le premier Parlement assemblé sous le règne de Richard, les Communes avoient porté leurs plaintes de cette conduite rébelle, qui les privoit de ce qu'ils possédoient, ruinoit leurs terres, & mettoit en danger la tranquillité de la nation. On avoit

* On appelle éxemplifications, des copies ou extraits d'actes munis de la signature du Chancelier ou d'un autre Ministre, pour lui donner l'autenticité. On en trouve un grand nombre dans les actes de Rymer.

porté un ſtatut qui déclaroit nulles Richard II.
ces éxemplifications & ordonnoit An. 1381.
d'informer contre ces aſſociés & rébelles, pour les faire juger & les punir ſuivant leurs délits. Cette loi arrêta pour quelque temps leur inſolence, mais les dernières taxes tombant principalement ſur les vaſſaux eu Villenage, elles renouvelèrent leur mécontentement. Il fut encore augmenté par les diſcours ſéditieux de quelques prédicateurs, qui ſoutenoient dans leurs ſermons que tous les hommes étoient égaux par la nature; que la ſervitude étoit une injuſtice, contraire à la volonté de Dieu, & que leur devoir étoit de ſecouer le joug, pour maintenir le droit de leur naiſſance. Les eſprits de la populace étoient dans cette diſpoſition, lorſque la manière dont on leva la capitation les jetta dans une révolte ouverte. Les beſoins du Roi étoient ſi preſſants qu'il ne pouvoit attendre qu'on en receuillit la ſomme, & il afferma cette taxe à des gens avides, qui commirent une infinité d'actes d'oppreſſion: ce qui jetta le peuple dans le déſeſpoir, & les Miniſtres de ſédition ne manquèrent pas

Richard II.
An. 1381.

encore de les enflammer & de les pousser à la vengeance.

XVII.
Soulèvement dans les Comtés de Kent & d'Essex.

La révolte commença dans le Comté d'Essex, où l'on fit courir artificieusement le bruit que les Copyholder * & les Paysants devoient être tués, leurs maisons brûlées & leurs fermes pillées. Le peuple allarmé par ces discours, s'arma de bâtons, de flèches, d'épées & de hallebardes pour sa propre défense : s'assembla au nombre de cinq mille, & envoya des Députés de l'autre côté de la rivière dans la province de Kent, pour exciter les habitants de ce Comté à se joindre à eux pour la défense de la liberté commune, la réformation de l'Etat & l'abolition des taxes. Cette députation fut la suite d'un incident qui avoit déja occasionné un tumulte dans la même province de Kent. Un des employés à la levée de la capitation avoit eu dispute avec un homme du peuple nommé Wat Tyler, qui refusoit de payer pour sa fille, prétendant qu'elle étoit au dessous de l'âge porté par l'acte du Parlement.

* Copyholder est un vassal qui tient une terre à titre de villenage ou servitude.

lement. Le brutal collecteur ſoutint qu'elle étoit fille formée, & pour s'en aſſurer, en vint à des actions ſi indécentes que le père enflammé de colère le tua ſur la place. Toute la populace du voiſinage prit feu pour Tyler, & encouragés par l'exemple de leurs amis du Comté d'Eſſex ils coururent auſſi-tôt aux armes. L'eſprit de révolte ſe répandit comme une contagion dans le Suſſex, le Surrey, le Comté d'Héreford, & tous les Comtés qui formoient l'ancien Royaume d'Eaſt-Anglie. Non-ſeulement les payſants mécontents, mais encore tous les débauchés, les gens ſans aveu, & les ſcélérats de ces Comtés ſe mirent en campagne en cette occaſion, & chaque corps ſéparé ſe choiſit un chef d'une capacité reconnue. Les gens au deſſus du commun mépriſèrent dabord ces ſortes de troupes, & s'imaginèrent qu'en peu de temps elles ſe diſſiperoient d'elles-mêmes; mais elles devinrent bien-tôt ſi formidables qu'il n'étoit plus au pouvoir de la puiſſance civile de les diſſiper. Ils abbattirent les maiſons de la haute & petite Nobleſſe, tuèrent tous les Juſticiers & gens de

Richard II.
An. 1381.

Richard II. An. 1381.

Loi qui leur tombèrent entre les mains ; brûlèrent les regiſtres des cours de Juſtice & les actes publics : obligèrent tout le monde à jurer d'être fidelle au Roi Richard, à ne point recevoir de Roi nommé Jean, & à ſe joindre à eux pour s'oppoſer aux taxes. Enfin Wat-Tyler à la tête des révoltés de Kent ſe joignit à ceux d'Eſſex, commandés par Jacques Straw, & le douze de Juin ils s'avancèrent juſqu'à Blackheath au nombre de cent mille hommes, bannières déployées. Le Roi envoya des Officiers pour s'informer du ſujet qui leur faiſoit prendre les armes : ils répondirent qu'ils vouloient parler à Sa Majeſté ſur quelques affaires importantes, & demandèrent qu'il les vint trouver pour entendre ce qu'ils avoient à lui propoſer. On conſeilla au Roi de ſe prêter à leur demande & il traverſa la Tamiſe pour leur donner cette ſatisfaction. Auſſi-tôt qu'ils le virent approcher ils coururent vers la rivière dans l'intention de lui couper la retraite : mais le Chancellier Simon Sudbury, Archevêque de Cantorbéry, & le Tréſorier d'Angleterre, Sir Robert Hales, Grand-Prieur

des Chevaliers Hoſpitaliers, l'entraînèrent précipitamment dans la Tour. Les rebelles voyant leur projet manqué, s'écrièrent Trahiſon! Trahiſon! traverſèrent le pont; ſe jettèrent dans la ville: pillèrent pluſieurs maiſons, & tuèrent quelques marchands Flamands. Le lendemain, la populace de Londres s'étant jointe à eux, ils attaquèrent le Palais de Savoye, qui appartenoit au Duc de Lancaſter, le brûlèrent & l'abattirent de fond en comble, après avoir détruit les riches meubles & mis en piéces une quantité prodigieuſe de vaiſſelle & de joyaux qu'ils y trouvèrent. Enſuite ils marchèrent au Temple; brûlèrent tous les papiers, regiſtres & actes; démolirent les bâtiments & paſſèrent au Prieuré de Saint-Jean de Clerkenwell, où ils commirent les mêmes déſordres. Après ces exploits, ils ſe partagèrent en trois corps, dont l'un prit la route de Heybury, où ils pillèrent & réduiſirent en cendres une ſuperbe maiſon qui appartenoit aux Chevaliers de Saint-Jean; le ſecond compoſé principalement du peuple d'Eſſex & d'Héreford prit poſte dans le lieu nommé Mile-End-Green, &

Richard II. An. 1381.

le troisième s'empara de Sainte-Catherine & de l'enceinte de la Tour (Tower-Hill.). Ceux qui avoient pris leur poste à Mile-End, envoyèrent un message au Roi, pour lui demander qu'il vint les trouver sans délai, qu'autrement ils détruiroient la Tour & le mettroient à mort sans aucun quartier. Leurs compagnons de Tower-Hill interceptèrent les provisions destinées pour l'usage de Sa Majesté, & demandèrent à grands cris les têtes du Chancellier & du Trésorier. Les archers & les hommes d'armes qui étoient dans la Tour, auroient suffi pour défendre le Monarque contre une multitude indisciplinée & mal armée, s'ils avoient agi avec la résolution & le courage que les circonstances demandoient : mais ils furent saisis d'une telle frayeur qu'ils ne pouvoient pas même tenir leurs armes. Richard, craignant de pousser les révoltés au désespoir s'il refusoit de consentir à leur demande, monta à cheval avec peu de suite ; se rendit auprès d'eux à Mile-End; leur parla avec grande douceur; leur dit qu'il étoit leur Roi : & qu'il souhaitoit connoître leurs sujets de plaintes

pour y remédier auſſi-tôt. Ils lui préſentèrent leurs demandes par écrit, & lui déclarèrent qu'ils le retiendroient juſqu'à ce qu'elles fuſſent accordées & ſcellées du grand ſceau. Elles contenoient que toutes perſonnes fuſſent éxemptes de ſervitude par tout le Royaume, qu'ils euſſent la liberté de vendre & acheter dans les villes, bourgs, marchés & autres places, telles qu'elles fuſſent : que toutes les rentes ſur les terres tenues en villenage fuſſent réduites à quatre ſols par acre, & que toutes les offenſes fuſſent pardonnées. Le Roi accorda ces demandes, ſous condition qu'ils retourneroient ſans délai dans leurs demeures & laiſſeroient deux ou trois habitants de chaque paroiſſe pour recevoir les chartres de libertés qui ſeroient expédiées auſſi-tôt & ſcellées le lendemain matin. Lorſqu'on les eut remiſes, les payſans d'Eſſex & d'Héreford ſe diſperſèrent : mais auſſi-tôt que Richard eut quitté la Tour, le corps qui s'étoit emparé du voiſinage s'y jetta avec violence, & ne trouvant aucune oppoſition, ils tranchèrent la tête à l'Archevêque, & à Sir Robert Hales ; maſſacrèrent de ſang froid

Richard II.
An. 1381.

quinze autres personnes, & traitèrent la mère du Roi avec les plus grandes indignités, pendant que les laches Chevaliers & leurs hommes d'armes demeurèrent dans l'inaction sans faire le moindre mouvement pour s'oppoſer à leur brutalité.

XVIII.
Mort de Wat-Tyler.

Cependant, les principaux Citoyens de Londres commencèrent à revenir de leur première conſternation, & Walworth qui étoit alors Lord-Maire, ſecondé par le vaillant Philpot, leur perſuada de prendre les armes pour la défenſe de leur Souverain. Le Roi envoya un meſſage à Wat-Tyler, & lui offrit, tant pour lui que pour ſes gens les mêmes chartres dont ceux d'Eſſex avoient été ſatisfaits; mais ce ſauvage Plébéyen altéré de ſang, & ennivré de ſa puiſſance & de ſes ſuccès avoit formé le deſſein de maſſacrer le Roi avec tous les Seigneurs, & d'établir le deſpotiſme ſur les ruines de la conſtitution. En conſéquence il répondit ſeulement à l'Officier du Roi, qu'il conſentiroit à la paix, pourvû qu'il fut content des conditions, & on lui envoya en peu d'heures trois différentes chartres qu'il rejetta ſucceſſive-

ment. Enfin Richard monta à cheval, Richard II. An. 1381.
ſe rendit à Smithfield, & l'invita à une conférence, afin qu'il lui expoſât ſes griefs & qu'on put les réparer. Il ſe mit en marche vers le même endroit ſuivi de tout ſon monde, mais il s'avançoit ſi lentement que Sir Jean Newton, qui avoit fait le meſſage lui dit que le Roi l'attendoit, & qu'il devoit avancer le pas. Le Démagogue * prit ombrage de la liberté de cette remontrance, & répondit à Newton qu'il étoit le maître de faire telle diligence qu'il voudroit; mais que pour lui il marcheroit comme il le jugeroit à propos. Lorſqu'il approcha du Roi, il ne ſe diſpoſa point à mettre pied à terre, & Newton blâmant l'indécence d'une pareille conduite, il tira ſon poignard & voulut le frapper pour le punir de ſa préſomption. Newton ſe mit en état de défenſe, mais le Roi interpoſa ſon autorité & lui ordonna de remettre ſon poignard à Tyler, qui malgré toute ſon inſolence & ſa brutalité,

* Je me ſervirai ſouvent de ce mot Grec, qui ſignifie un Chef de parti, n'en trouvant point dans notre langue qui puiſſe y répondre

Richard .II. An. 1381.

parut déconcerté par la présence du Monarque. Il est vraisemblable que son intention étoit de plonger le poignard dans le cœur de Richard; il jettoit des regards sombres sur le Souverain; mais sa main commença à trembler & tous ses mouvements se ressentirent de son agitation. Ses demandes furent si extravagantes & conçues en des termes si peu intelligibles que Richard ne put ni les comprendre ni consentir à les accorder. De part & d'autre on n'avoit en vûe que de gagner du temps, parce que Tyler attendoit le lendemain du secours du Comté d'Héreford, & que le Roi étoit instruit que Robert Knolles marchoit à la tête de mille vétérants pour le soutenir. Cependant l'insolent Plébéyen ne pouvant supporter un refus, & jugeant peut-être que le moment étoit favorable pour éxécuter le projet qu'il avoit médité, leva son poignard comme pour le plonger dans le sein de son Souverain. Walworth voyant son dessein, courut sur lui & l'étourdit d'un coup de sa masse, mais Philpot termina son destin en le perçant d'un coup qui renversa le scélérat mort de dessus

ſon cheval. Ceux qui le ſuivoient le voyant baigné dans ſon ſang s'écrièrent » Notre Capitaine eſt tué, vengeons, vengeons ſa mort: » & commencèrent à bander leurs arcs. Le Roi, qui n'avoit pas encore ſeize ans, piqua ſon cheval vers eux avec un courage & une préſence d'eſprit admirable. » Que faites vous mes » amis, » leur dit-il? « Quelle part pouvez-vous prendre à la mort de ce » traître. C'eſt moi qui eſt votre Capitaine, ſuivez-moi, & je vous accorderai tout ce que vous demanderez de raiſonnable. » Ils furent tellement confondus par la mort de leur chef, & par la grandeur d'ame de leur Monarque, qu'ils ne tirèrent point leurs flèches, & ſe mirent pour ainſi dire machinalement à la ſuite du Roi juſques dans les champs d'Iſlington. Ils n'avoient pas encore eu le temps de ſe reconnoître, lorſque Sir Robert Knolles parut à la tête de ſes vétérans, & de quelques milliers de Londonois, qui avoient pris les armes ſous Walworth, auſſi-tôt qu'ils avoient ſû la mort de Tyler. La vûe de ces troupes acheva de décourager les mutins, & Richard leur ayant

Richard II. An. 1381.

offert un pardon général avec des chartres pareilles à celles qu'il avoit accordées à leurs compagnons, ils tombèrent sur leurs genoux & se soumirent. Sir Robert Knolles, & d'autres Officiers qui étoient autour du Roi proposèrent d'en passer quelques centaines au fil de l'épée, pour imprimer la terreur ; mais Richard, qui savoit que plusieurs d'entr'eux avoient été forcés à suivre les autres, ne voulut point le permettre, crainte de confondre les innocents avec les coupables : cependant il défendit par une proclamation qu'aucun d'eux n'entrât dans les murs de la ville. Enfin le lendemain ils reçurent leur chartre d'affranchissement, après quoi ils retournèrent chacun dans sa demeure.

XIX. Soulèvements en différentes provinces.

Un nouveau corps de mutins du Comté d'Héreford étoit en marche pour joindre Tyler, lorsqu'ils apprirent la nouvelle de sa mort & la dispersion de leurs confédérés. Cependant ils demeurèrent en armes & extorquèrent des lettres d'affranchissement du Monastère de Saint Albans, ainsi que des autres Seigneurs dont ils étoient Serfs, & en tuèrent même quelques-uns. Ils forcèrent l'Abbé &

le Couvent de leur livrer toutes leurs chartres & priviléges qu'ils brûlèrent dans la place du marché. Ils s'appuyoient même de l'autorité Royale en commettant tous ces outrages, jusqu'à ce que Sa Majesté publia une proclamation pour ordonner à tous les Maires, Sheriffs, Baillifs & autres Juges de paix de réprimer ces désordres. Les autres provinces du Royaume n'étoient pas éxemptes de troubles. Les paysans de Suffolk jugeant qu'ils avoient autant de droit à la liberté que ceux de Kent & d'Essex prirent également les armes, & coupèrent la tête à Sir Jean Cavendish, Lord Grand-Justicier d'Angleterre. Ils tuèrent aussi deux Moines du Couvent de Saint-Edmondsbury, dont ils enlevèrent toutes les chartres. Ceux de Norfolk se soulevèrent sous la conduite d'un nommé Jean Littester, ou le Dyer, qui affectoit de tenir un état brillant, & forçoit tous les Seigneurs de francs-fiefs du Comté de favoriser sa conduite. Il ordonna à ceux qui le suivoient de faire sauter la cervelle à Sir Robert Sale, qui avoit osé censurer ses actions, & obligea Sir Guillaume Morley & Sir Jean

Richard II. An. 1381.

Brewes de partir pour la cour, afin d'y introduire trois de ses gens en qualité de députés au Roi. Leurs instructions portoient de solliciter une ample chartre de libertés, & de présenter à Sa Majesté une somme d'argent considérable qu'ils avoient extorqué de la ville de Norwich. Pendant qu'ils étoient en route pour se rendre à Londres, ils furent rencontrés par Henri Spenser Evêque guerrier de Norwich, qui informé de leur dessein leur fit trancher la tête sans aucune forme de procès. Quelques Gentilshommes du Comté s'étant joints à lui avec leur suite, il marcha contre les révoltés, qu'il trouva à North Walsham, & entra le premier dans leurs retranchements l'épée à la main. Les rebelles combattirent quelques temps avec fureur; mais enfin le Prélat martial les mit en déroute, & il y en eut un grand nombre de tués dans la poursuite. Le Dyer & ses principaux complices furent pris, pendus & écartelés, & la tranquillité fut promptement rétablie dans cette province. Après cette victoire, l'Evêque marcha dans les Comtés de Cambridge & d'Hunting-

don, y réduisit tous les paysans rebelles, & passa dans le Suffolk où il dissipa ceux de ce Comté qui avoient mis à mort un grand nombre de gens de loi & commis des ravages horribles.

Richard II. An. 1381.

XXI. Les révoltés sont défaits & soumis.

Malgré ces fréquents échecs & toutes ces éxécutions, les révoltés d'Essex eurent l'audace d'envoyer des députés au Roi pour avoir la confirmation de leur Chartre; mais Richard étoit alors en état de les traiter comme ils le méritoient. Aussi-tôt après la dispersion des adhérents de Tyler il avoit assemblé ses vassaux militaires, sommé ses fidèles sujets de prendre les armes pour la sureté de sa personne, & en trois jours il eut une armée de quarante mille hommes, qu'il passa en revûe à Blackheath. Le treize Juin il fit publier une proclamation pour que tous les tenants de la couronne eussent à remplir leur service ordinaire; envoya un détachement au milieu du Comté de Kent, pour maintenir cette province dans le devoir: marcha en personne contre les rébelles d'Essex, qu'il défit en deux batailles à Billerecay & Sudbury, après quoi ils se soumirent & eurent recours à sa clémence. Pen-

Richard II. An. 1381.

Walsingham. Froissart. Rymer. Knyghton.

dant cette expédition, le Roi étant à Chelmsford, fit publier des lettres-patentes pour révoquer les Chartres accordées aux rébelles de Kent & d'Essex; alléguant qu'ils avoient perdu tous leurs droits à cette indulgence par leur nouvelle révolte.

XXI. Leurs chefs sont jugés & punis.

Lorsque Richard eut totalement appaisé ces soulèvements qui avoient fait périr plus de sept mille personnes dans les différentes parties du Royaume, il fit expédier des commissions pour juger les chefs de ces paysans révoltés, particulièrement un Prêtre fanatique nommé Jean Bull, l'un des principaux boute-feux. Dès les premières marques de mécontentement il les avoit excités à la rébellion par des sermons séditieux & des lettres circulaires, conçues en vers bien faits & mystérieux, très propres à porter à la furie & à l'enthousiasme les esprits de ces villageois grossiers. Lorsqu'ils s'assemblèrent pour la première fois à Blackheath, Bull les exhorta dans un sermon à soutenir courageusement leurs franchises, qu'ils ne pouvoient conserver qu'en tuant les grands du Royaume, les Avocats, les Juges & les Jurés;

après quoi tout le monde jouiroit Richard II.
de l'égalité de rang, de puissance & An. 1381.
de liberté. Ce fanatique, ainsi que Jacques Straw, & les autres chefs qu'on avoit pris, furent jugés & convaincus de trahison. Ils avouèrent avant l'éxécution, que lorsqu'ils avoient demandé que le Roi vint les trouver à Blackheath, leur projet étoit de tuer tous ceux qui l'accompagneroient, & de l'amener avec eux par tout le Royaume, pour donner la sanction à ce qu'ils avoient dessein de faire, jusqu'à ce que le peuple se fut joint à eux dans tous les différents Comtés: qu'ensuite ils auroient massacré toute la Noblesse & les Chevaliers, qui par leurs conseils ou par leur valeur personnelle étoient en état de s'opposer à leurs progrès: Enfin qu'ils auroient tué le Roi, les Evêques & tout le Clergé, à l'exception des frères Mandiants auxquels ils auroient assuré une subsistance convenable pour confesser & célébrer le service Divin dans tout le Royaume. Ils se proposoient lorsqu'ils auroient détruit la forme de la religion & du gouvernement, de faire de nouvelles loix; Elire Wat-Tyler Roi

Richard II. An. 1381.

de Kent, & mettre un Monarque dans chaque Comté. A l'égard de ce prétendant au Royaume de Kent, il avoit résolu de brûler & piller la ville de Londres, & d'en partager les dépouilles entre ceux qui l'avoient suivi; mais ce projet éxécrable avoit été prévenu par le courage de Walworth & de Philpot, qui avec les Aldermans, Brembre & Laud furent créés Chevaliers, & recompensés par le don de plusieurs terres, des services qu'ils avoient rendus en étouffant cette dangereuse rébellion.

XXII. Les Chartres de libertés accordées aux Serfs sont révoquées en Parlement.

Pendant tous ces mouvements, le Duc de Lancaster étoit dans le nord à ménager un traité avec les Ecossois, ce qui les avoit empêché de prendre part aux troubles du Royaume d'Angleterre. Durant cette négociation, il arriva une querelle entre le Duc & le Comte de Northumberland, sur ce que le dernier avoit refusé de recevoir Lancaster dans Berwick. Ils se rendirent l'un & l'autre avec leurs gens en armes au Parlement, qui fut assemblé le seize de Septembre, dans la vûe de prendre des mesures pour adoucir les esprits du peuple qui étoient tou-

jours dans l'agitation. La session fut prorogée au quatre Novembre, & cependant le différent entre les deux Seigneurs s'accommoda. Les membres des deux Chambres étant réunis, le Roi leur dit, qu'il avoit été obligé d'accorder des lettres de liberté & d'affranchissement aux paysans pour éviter les malheurs qui le menaçoient : Qu'il les avoit révoquées depuis de l'avis de son conseil, comme Chartres extorquées par violence, contraires à la raison, à la loi, à la justice, aux droits & privilèges des Prélats, Lords & Seigneurs de francs-fiefs de son Royaume; que cependant il désiroit savoir leurs sentiments, pour se régler en conséquence & les annuller ou les confirmer. Les Lords & les Communes convinrent unanimement que de telles Chartres obtenues par force étoient contre la loi : injurieuses à la Noblesse ; & tendantes à la destruction du Royaume. Pour toutes ces raisons ils les déclarèrent nulles & abusives, & les cassèrent par l'autorité du Parlement. Les Communes procédèrent ensuite à l'examen des causes de ces derniers mouvements, & après

Richard II. An. 1381.

avoir délibéré sur ce sujet, ils les imputèrent principalement à l'oppression que les paysans avoient soufferte, de la part des Officiers du Roi & des cours de judicature; qui encourageoient les procès & les querelles dans les différentes provinces. Le Roi établit un Comitté de Prélats & de Lords pour veiller sur la conduite de ces officiers, afin que les abus fussent reparés. Tous ceux dont les actes & titres avoient été brûlés par les révoltés, furent invités de se pourvoir par devant le conseil de Sa Majesté, pour y produire leurs preuves & recevoir des exemplifications, sans trouble ni frais. On tourna ensuite ses vûes sur la nécessité de publier des pardons pour les Lords & Gentilshommes, qui en s'opposant aux rébelles avoient commis quelque action contraire aux loix; aussi-bien que pour les villes, bourgs & villages qui s'étoient trouvés compris dans la dernière révolte. On excepta nommément de ce dernier acte d'amnistie les chefs des rébelles: La ville de Saint-Edmondsbury, dont les habitants avoient contribué au meurtre du Chancel-

lier, du Tréforier, & du grand Juf- Richard II. An. 1381.
ticier, & ceux de Cambridge qui avoient pillé le Collège de Bennet ; enlevé toutes les Chartres de l'Univerfité ; extorqué des obligations des maîtres & des écoliers, & commis plufieurs autres énormités par la connivence des Magiftrats. Pour punition leurs franchifes furent annullées ; quelques-uns de leurs privilèges donnés à l'Univerfité, & les autres rendus à la ville, après que les habitants fe furent foumis. Lorfque ces actes eurent été rédigés, les Communes demandèrent avec inftance qu'on les fit paffer en loi ; mais elles obfervèrent en même temps, qu'attendu les difpofitions peu favorables du peuple, elles ne pouvoient fe hazarder d'accorder aucun fubfide. Le Roi refufa de répondre à leur demande, jufqu'à ce qu'elles euffent pris quelques mefures pour fubvenir aux befoins de l'Etat : Elles accordèrent un droit fur la laine & fur les cuirs ; les lettres d'amniftie furent fcellées du grand fceau, & le Parlement fut prorogé au vingt-quatre Janvier. Rot. Parl.

XXIII. Mariage de Richard.

On avoit fucceffivement mis fur

Richard II. An. 1381. le tapis deux négociations pour le mariage de Richard; premièrement avec Catherine, fille de Barnabé Visconti, Duc de Milan, & ensuite avec Catherine, fille du dernier Empereur Louis. L'une & l'autre furent sans effet; mais enfin le mariage fut conclu entre le Roi & la Princesse Anne, sœur de l'Empereur Venceslas, Roi de Bohême. Il paroît qu'on regarda son rang comme une compensation suffisante de son peu de fortune; car au lieu d'apporter une dot proportionnée à sa qualité, son frère Venceslas stipula qu'on lui feroit un don de dix-huit mille marcs, dont on lui payeroit moitié lorsque la Princesse seroit livrée à Calais. Elle arriva en Angleterre peu de jours avant Noel, & après les Fêtes, on solemnisa ses nôces. Elle fut couronnée avec grande pompe dans l'Abbaye de Westminster, & l'on fit des tournois solemnels à cette occasion. Quand ces divertissements furent finis, le Parlement se rassembla, & continua le subside sur les laines & les cuirs pour quatre années au-delà de ce qu'il avoit été accordé. Dans cette session le Duc de Lancaster proposa

*Rymer. Walsingham*

An. 1382.

de transporter un corps de troupes pour secourir le Roi de Portugal, vivement pressé par celui de Castille. Comme Sa Majesté Portugaise étoit un allié très utile à l'Angleterre, on avoit envoyé l'année précédente le Comte de Cambridge avec quelques troupes pour le soutenir dans ses malheurs, & par leur valeur ils avoient forcé les Espagnols de lever le siège de Lisbonne. Les Anglois n'étoient pas en assez grand nombre pour agir offensivement, & le Duc de Lancaster qui ne perdit jamais de vûe ses prétentions sur la Castille, essaya d'obtenir du Parlement un emprunt de soixante mille livres, destinées à lever des troupes suffisantes pour chasser les Espagnols du Portugal; promettant de rendre cette somme en trois ans, soit en espèces, soit par quelque service que la nation pourroit regarder comme une compensation. Cette proposition fut discutée dans les deux Chambres; mais les Communes étoient si éloignées d'y consentir, qu'en accordant le subside pour la défense du Royaume, elles déclarèrent expressément qu'elles ne vouloient point entrer en

Richard II. An. 1382.

Richard II. An. 1382.

aucune querelle avec l'Espagne, sous quelque prétexte que ce pût être.

XXIV. Projet d'une invasion en France.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, la France étoit exposée à tous les inconvénients d'une minorité. Louis, Duc d'Anjou, l'aîné des oncles du jeune Roi Charles VI. avoit chargé le peuple de taxes si onéreuses qu'elles avoient produit des soulèvements dans Paris, Rouen, & plusieurs autres villes très peuplées. Ses frères les Ducs de Berri & de Bourgogne, qui avoient été associés à son administration, refusèrent de se prêter à ses démarches, & leur peu d'union occasionna de grands troubles. Ces circonstances firent juger que la conjoncture étoit très favorable pour faire une invasion en France avec une armée capable d'intimider cette Puissance, & de la forcer à faire la paix que les Anglois désiroient ardemment, parce que les courses des François faisoient un tort considérable à leur commerce. Dans un conseil tenu à Windsor, les Lords convinrent unanimement qu'il falloit que le Roi passât en France à la tête de son armée, & ils offrirent de servir sous lui, avec un

certain nombre d'hommes-d'armes & d'archers. Les Marchands de Londres & des autres villes de commerce, pressés d'avancer de l'argent pour ce service, refusèrent d'en courir les risques s'ils n'avoient une assurance de la part du Parlement. On le convoqua au dix-sept de Mai, tant pour dissiper leurs craintes que pour pourvoir au gouvernement du Royaume pendant l'absence de Sa Majesté. On forma un Comitté de Marchands pour examiner les moyens de lever la somme nécessaire, qui devoit monter à soixante mille livres. Ils proposèrent que les Seigneurs spirituels, ainsi que les Chevaliers des Comtés, prêtassent sans intérêt une somme considérable pour les besoins du gouvernement; ajoutant qu'ils donneroient de la même manière des marques de leur attachement à la cause commune, pourvû qu'ils eussent des suretés suffisantes, sans lesquelles ils ne prêteroient pas un seul denier. Le Parlement n'ayant pû réussir de ce côté, rendit quelques Ordonnances pour permettre aux étrangers d'acheter & vendre des marchandises dans tout le Royaume d'Angleterre avec l'agré-

Richard II. An. 1382.

ment du Roi ; leur accorder la même permiſſion qu'aux naturels du pays, pour l'exportation des laines pendant un temps limité, en payant les droits à Calais : & remettre une partie du ſubſide ſur les laines & les cuirs à ceux qui en feroient le payement dans un temps marqué. Ces réglements n'eurent pas l'effet qu'on en avoit attendu, & l'on abandonna le projet de l'expédition : mais les marchands de l'Oueſt offrirent d'entretenir une flotte pour la garde de leurs côtes : la propoſition fut acceptée, & l'on mit une taxe ſur le vin & les autres marchandiſes pour y contribuer.

XXXV. Croiſade contre la France, ſous la conduite de l'Evêque de Norwich.

Après la ſéparation du Parlement, on entama des conférences pour la paix entre la France & l'Angleterre, & la négociation fut d'abord ſi heureuſement conduite que les parties convinrent d'une courte ſuſpenſion d'armes ; mais le ſchiſme qui s'éleva dans l'Egliſe & diviſa toute l'Europe empêcha en grande partie la concluſion d'un traité définitif. Le Pape Grégoire XI. étant mort à Rome, les habitants de cette ville réſolurent qu'il n'auroit pour ſucceſ-

ſeur

feur dans la chaire Papale qu'un Pontife qui réfideroit en Italie. Cette réfolution fut fignifiée au Collége des Cardinaux prefque tout compofé de François, qui par un acte formel proteftèrent auffi-tôt contre la validité de l'élection, fi l'on commettoit quelque violence contre le Conclave. Le jour de cette élection les Romains marquèrent tant de fureur que les Cardinaux n'ofant s'oppofer à leurs volontés nommèrent l'Archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. * Auffi-tôt que les Cardinaux François furent en liberté ils fe retirèrent dans le Royaume de Naples; défavouèrent l'élection, comme extorquée par la violence, & procédèrent à un nouveau choix. Il tomba fur le Cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII. ** Urbain naturellement violent, orgueilleux & infléxible fut allarmé de fe voir un rival fi accompli, & foutenu par une nation auffi

Richard II. An. 1382.

* Il fe nommoit Barthelemi de Prignano, Napolitain, il occupa le Saint Siège onze ans & demi.

** Il fe nommoit Robert de Genève Cardinal-Prêtre du titre des douze Apôtres, & porta le nom de Pape près de feize ans.

Richard II. An. 1382.

puissante que la France. Il commença à rabaisser de sa fierté & fit ses efforts pour gagner les Potentats de l'Europe. Il créa vingt - neuf Cardinaux en un jour; éleva à cette dignité Philippe d'Alençon, Prince du sang de France; confirma l'élection de Venceslas au trône Impérial, & ce Prince qui embrassa sa cause attira dans son parti la cour d'Angleterre. Leur éxemple fut suivi par les Potentats du Nord, pendant que Clément étoit soutenu des Rois de France, de Castille, d'Ecosse & de Chipre : des Comtes de Savoye & de Genève dont le dernier étoit son frère : du Duc d'Autriche & de quelques autres Princes d'Allemagne. Toute l'Italie fut plongée dans la guerre; Jeanne, Reine de Naples fameuse par son caractère entreprenant se déclara contre Urbain, & fournit du secours à son rival : d'un autre côté l'Empereur envoya un corps de troupes pour soutenir Urbain; il y eut deux batailles dont Clément gagna la première; mais il fut vaincu dans la seconde; prit la fuite en France, & établit sa résidence à Avignon. La cour de France l'engagea à faire prêcher une croisade contre Richard,

Roi d'Angleterre & contre ses sujets, pendant que de son côté son Compétiteur l'excommunioit comme Anti-Pape, & envoyoit une commission au vaillant Evêque de Norwich pour commander une autre croisade contre lui & tous ses adhérents. Il revêtit en même temps ce Prélat de pleins pouvoirs en qualité de Légat pour accorder aux Ecclésiastiques qui voudroient servir en personne, des dispenses de résider dans leurs Cures, & pour accorder aussi des indulgences & absolutions comme dans les croisades qu'on avoit faites contre les infidèles. Le peuple s'engagea pour cette expédition avec une ardeur incroyable, & les personnes de tout rang tant hommes que femmes contribuèrent abondamment aux frais de cette guerre, tant de leur argent que de leur vaisselle, joyaux & autres effets, avant même que l'Evêque eut reçu du Roi le pouvoir de mettre le projet du Pape à exécution. Cependant on décida au conseil qu'on feroit un effort contre la France, & l'on convoqua un Parlement au six d'Octobre, dans l'espérance d'en obtenir un subside pour cette expédition. L'Evêque

Richard II. An. 1382.

Richard II. An. 1382.

d'Héreford, après avoir exposé les motifs de la convocation, dit qu'il y avoit deux moyens de nuire aux ennemis, l'un en se joignant aux Flamands, qui avoient rompu avec la France, & sollicitoient le secours de l'Angleterre; l'autre en acceptant les offres du Duc de Lancaster, qui offroit de faire une diversion en Espagne avec un corps de troupes, pourvû qu'on lui fournit quarante-trois mille livres, qu'il s'offroit de rendre en argent ou de gagner par ses services. Les Communes rejettèrent la proposition du Duc, qu'elles haïssoient à cause de sa hauteur, & dont elles soupçonnoient que les desseins couvroient quelque trahison; mais elles résolurent d'encourager & soutenir l'Evêque de Norwich dans sa croisade; d'autant qu'il proposoit de transporter ses troupes à Calais, & de marcher au secours des Flamands, les anciens & plus fidelles alliés des Anglois. En conséquence elles demandèrent par une pétition que les marches de Calais fussent cédées pour un certain temps au Prélat, avec une somme d'argent considérable, indépendamment du fort subside qu'elles

Rot. Parl.

avoient déja accordé pour la défenſe du Royaume ; afin de le mettre en état d'aſſembler ſes troupes & de traverſer la mer ſans perdre de temps. Richard II. An. 1382.

XXVI. Son accord avec le Roi.

L'aſſemblée étoit à peine ſéparée, & les membres retirés, qu'on apprit que les François avoient mis les Flamands en déroute en deux batailles ſucceſſives, en avoient fait un grand carnage, & avoient réduit toutes les grandes villes de Flandre à l'exception de Gand, dont ils formoient déja le ſiège. On tint auſſi-tôt un conſeil à Weſtminſter, où il fut réſolu que le Roi marcheroit en perſonne au ſecours de cette place. On convoqua en même temps un Parlement au mois de Février pour délibérer ſur cette réſolution, qui leur fut communiquée à l'ouverture de l'aſſemblée, par l'Evêque de Londres, Grand-Chancellier du Royaume. Les Communes après avoir conféré avec un Comitté de l'autre Chambre ſur le voyage de Sa Majeſté, furent d'avis ; que la trève avec les Ecoſſois étant prête à expirer, & cette nation actuellement occupée à faire des préparatifs pour recommencer les hoſtilités ; le Roi An. 1383.

Richard II. An. 1383.

ni aucun de ses trois oncles ne devoient quitter le Royaume, à moins que la paix ne fut conclue de ce côté. Elles supplièrent donc Sa Majesté d'accéder au projet de l'Evêque de Norwich, qui offroit de lever une armée considérable pour secourir Gand, de réduire la Flandre, & de porter ensuite la guerre en France; sous la condition de recevoir les subsides accordés à cette occasion par le dernier Parlement. Cependant le Prélat après avoir plus murement considéré les suites de cette expédition, changea sa première proposition, & s'engagea à servir le Roi pendant une année, avec vingt-cinq mille hommes d'armes, & un pareil nombre d'archers bien montés & bien équipés, pourvû qu'on lui donnât le quinzième entier accordé par les Laïques; avec la condition que deux mille hommes de ces troupes seroient prêts à embarquer vingt jours après le premier payement, & qu'il se chargeroit des frais de transport & de toutes les autres dépenses.

*Rot. Parl.*

XXVII. Son expédition en Flandre.

Richard ayant accepté cette proposition avec joie, l'Evêque commença à assembler ses troupes & fut

joint par un grand nombre de volontaires & d'enthousiastes, qui poussés par des motifs de religion s'engagèrent dans cette entreprise. Il traversa la mer avec eux au mois de Mai, pour se rendre à Calais, où il avoit intention de rester, jusqu'à ce qu'il fut renforcé par Guillaume Beauchamp, que le Roi avoit nommé son Lieutenant ; mais cet Officier fut retenu en Angleterre par la conduite tardive du Duc de Lancaster, qui irrité de ce que l'Evêque s'étoit opposé à ses desseins faisoit ses efforts pour le traverser. Les croisés marquèrent tant d'impatience & de mutinerie que leur chef se mit en campagne, & attaqua Gravelines, qu'il emporta par un assaut des plus meurtriers. Les habitants & la garnison de Dunquerke, intimidés de cet exploit ouvrirent leurs portes au vainqueur ; le Comte de Flandre, entièrement dévoué à la France se prépara à livrer bataille. L'Evêque, qui pendant ce temps avoit été joint par le brave Hughes de Calverly, marcha à sa rencontre avec grande confiance, quoique son armée ne fut que de trente mille hommes. Le combat s'en-

Richard II. An. 1383.

gagea: le Comte fut totalement mis en déroute, & Caſſel, Dixmude, Newport, & Popperen ſe rendirent au victorieux Anglois. Le Roi de France, allarmé des ſuccès de l'Evêque aſſembla une armée de cent mille hommes, pour le punir de ſa préſomption; pendant que de leur côté les Anglois furent joints par un grand nombre de nouveaux Croiſés nouvellement arrivés d'Angleterre; dont pluſieurs milliers n'étoient compoſés que de la lie du peuple, & de ſcélérats attirés par l'eſpérance du pillage. Ils furent tranſportés preſque nuds dans le continent aux frais de Sire Jean Philpot, & devinrent tellement à charge à l'armée, que l'Evêque le pria de modérer ſon zèle, & de ne plus lui envoyer de pareils miſérables. Les troupes du Prélat étant alors montées à quatre-vingt-dix mille hommes, il réſolut de hazarder une bataille rangée contre le Roi de France; mais une multitude de mutins qui ſe trouvèrent dans ſon armée, déclarèrent publiquement qu'ils n'entreroient point dans ce Royaume avant que d'avoir pris Ypres, où ils eſpéroient faire un butin immenſe. Il

fut donc obligé, contre ſon propre ſentiment d'entreprendre le ſiège de cette place : il donna pluſieurs aſſauts furieux & fut toujours repouſſé par la garniſon Françoiſe. Ce peu de réuſſite découragea ſes troupes, dont l'ardeur n'étoit animée que par l'enthouſiaſme, ou le déſir du butin; mais peu propres à ſupporter la fatigue ou la réſiſtance. Elles rejettèrent toute diſcipline & toute retenue, ravagèrent le pays voiſin, & déſertèrent en ſi grand nombre que leur chef obligé de renoncer à ſon premier deſſein, ſe retira précipitamment à Dunquerke, aux premières approches de l'armée Françoiſe, abandonnant à l'ennemi ſon artillerie & ſes munitions. Sir Hugues de Calverly & Sir Thomas Trivet s'étant jettés dans Bourbourg, cette place fut auſſi-tôt inveſtie par Charles, qui les ſomma de ſe rendre, ſous peine d'être paſſés au fil de l'épée ſans miſéricorde. Bien loin d'être intimidés par cette menace, ils ſoutinrent deux aſſauts furieux, où les aſſiégeants furent repouſſés avec grande perte, & enſuite ils obtinrent une capitulation honorable, au moyen de la

Richard II. An. 1383.

quelle ils se retirèrent à Calais. Le Roi de France marcha à Gravelines, & trouva l'Evêque tellement déterminé à faire une vigoureuse défense, qu'il lui offrit de le conduire, lui & ses troupes en quelque place qu'il voudroit choisir; & de lui payer quinze mille marcs pour ses provisions, avec la liberté de démolir les fortifications. Le Prélat qui voyoit l'ardeur de ses Croisés très refroidie, demanda une suspension d'armes de quelques jours, à l'expiration desquels il promit de rendre une réponse définitive. Aussitôt qu'elle lui eut été accordée il fit partir un courier avec une lettre au Roi pour le presser de lui envoyer un prompt secours. Richard étoit alors plongé dans les plaisirs & les débauches d'une jeunesse imprudente; il avoit été privé des avantages d'une éducation convenable, & n'avoit pas assez d'esprit naturel pour suppléer à ce défaut. Il se livroit avec excès à ses passions; étourdi, volage & voluptueux, il n'étoit point animé de ce bons sens & de ce discernement qui brille souvent au milieu de l'intempérance & des désordres, & qui promet un retour favorable de

raison & de refléxion. Environné de pernicieux flateurs, il avoit la tête remplie d'amusements & de plaisirs lorsqu'il reçut à Daintry dans le Comté de Northampton la lettre de l'Evêque. Aussi-tôt qu'il en eut fait la lecture il monta à cheval & se rendit seul en poste à Londres, ne respirant que la destruction de la France & le desir de faire un défi personnel au Roi Charles. A son arrivée, il fit venir le Duc de Lancaster, & le nomma Général en chef de l'armée qu'il vouloit envoyer au secours de l'Evêque; mais avant que les troupes fussent rassemblées & embarquées la suspension d'armes expira; le Prélat fut obligé de consentir aux conditions proposées, & après avoir démantelé Gravelines il se retira à Calais, d'où il repassa en Angleterre avee les débris de son armée.

Richard II. An. 1383.

*Rot. Parl. Walsingham*

XXVIII. Indiscrétion du Roi. Procédés du Parlement contre l'Evêque de Norwich & plusieurs autres.

Le mauvais succès de cette expédition joint à plusieurs autres circonstances jettèrent la nation dans le découragement & le dégoût. Les Ecossois avoient fait une irruption en Angleterre, & démoli le château de Werk. Le Duc de Lancaster avoit proposé une entrevue avec le

Richard II. An. 1383.

Prince & elle avoit été acceptée; mais au lieu de consentir à faire la paix avec l'Angleterre, les Ecossois conclurent un traité d'alliance avec le Roi de France, qui s'obligea de leur envoyer un corps de troupes considérable, avec des armes & quarante mille francs en or, pour être employés à poursuivre la guerre contre l'Angleterre. Le Maréchal de Sancerre avoit entièrement chassé les Anglois du Limosin, & même réduit plusieurs de leurs forts dans le Poitou; des particuliers Normands s'étoient emparés d'une grosse flotte appartenant à des marchands d'Angleterre, & plusieurs vaisseaux de guerre avoient été obligés de se rendre à des navires Castillans sur la côte de la Rochelle. Tous ces désastres combinés ne découragèrent pas tant le peuple, que la conduite inconsidérée, & extravagante du Roi, livré à une troupes d'indignes adulateurs, qui le séduisoient, pour son malheur & le plongèrent dans toutes sortes d'excès. Son oncle, Le Duc de Lancaster préféra de vivre éloigné de la cour, sous divers prétextes, plutôt que d'être confondu avec la

ſoule de paraſites qui entourroient le jeune Monarque. L'Evêque de Londres remit le grand ſceau, qui fut donné à Sir Michel de la Pole, fils d'un riche marchand de Kingſton ſur Hull, dont le nom devint fameux par la ſuite. Cet homme ayant ſuccédé aux richeſſes de ſon père, prêta de l'argent au Roi à un intérêt éxorbitant; & comme ſon caractère ſe plioit aiſément, il s'inſinua dans la confidence & l'affection de Richard par l'induſtrie qu'il apportoit à ſatisfaire les paſſions & les goûts de ce Prince. Pendant que le Roi prodiguoit ſes revenus entre ſes favoris & ſes plaiſirs, la Reine ſe conduiſoit avec la même profuſion envers ſes indigents & avares compatriotes. Ces déſordres diſſipèrent bien-tôt les finances; & leurs beſoins, joints à la ſituation des affaires publiques, les obligèrent de requérir le ſecours & les avis du Parlement qu'on aſſembla le premier Novembre à Weſtminſter. Le nouveau Chancellier ouvrit l'aſſemblée par le détail des affaires, & obſerva que le Roi ayant reçu la couronne avec la guerre, le Parlement étoit obligé par honneur

Richard II. An. 1383.

de le ſoutenir efficacement. Il ajouta que les délais étoient dangéreux; que la volonté du Roi étoit qu'on ſuſpendit toute autre affaire juſqu'à ce que celle des ſecours néceſſaires fut réglée, & qu'aucun membre ne devoit quitter le Parlement ſans une permiſſion expreſſe de Sa Majeſté. Les Lords & les Communes pour obéir à cette adreſſe, prirent en conſidération les affaires de la guerre, & accordèrent deux demi quinzièmes, à condition que le clergé donneroit également ſon contingent ordinaire. Enſuite ils délibérèrent ſur les cauſes des derniers malheurs de Flandre, & le Chancellier les ayant imputés à l'Evêque de Norwich, il fut accuſé pour n'avoir pas rempli ſes engagements avec le Roi. Les articles à ſa charge portoient: qu'il avoit reçu dix-huit mille francs en or de l'ennemi: qu'il n'avoit point engagé les meilleurs officiers qu'il avoit pu trouver ou un lieutenant du Roi pour diſcipliner ſes troupes: qu'il n'avoit pas ſervi la moitié du temps ſtipulé dans ſon engagement, & n'avoit pas fait paſſer ſes troupes à Calais comme il s'y étoit obligé. Le Prélat ſe

Richard II. An. 1383.

justifia aisément sur le premier article, & prouva évidemment par toute la suite de sa conduite qu'il avoit agi avec autant de prudence que de capacité : cependant il convint que quelques-uns de ceux qui le suivoient avoient manqué à leur devoir, & qu'il n'avoit pas servi tout le temps dont on étoit convenu, c'est pourquoi il fut condamné à payer une amende suivant le bon plaisir de Sa Majesté, & l'on saisit en conséquence le temporel de son Evêché. Le ressentiment du Parlement tomba ensuite sur les chefs des mutins qui avoient été la cause de tous les malheurs de cette campagne. Sir Thomas Trivet, Sir Henri Ferrers, Sir Guillaume Ellingham & Sir Guillaume Harrendon furent accusés d'avoir reçu vingt mille francs en or de la France pour rendre différentes places. Comme ils avoient réellement touché l'argent pour le payement des provisions qu'ils avoient livrées à l'ennemi, ils se soumirent à la cour, & leur sentence porta qu'ils rendroient cet argent pour être employé au besoin de l'Etat, & seroient mis en prison jusqu'à ce qu'ils eussent

Richard II. An. 1383.

payé une amende suivant le bon plaisir du Roi.

XXIX Trève avec la France.

Qoique cette campagne de l'Evêque eut été peu favorable en elle même, elle fut cependant utile à l'Angleterre. Le Duc de Bretagne servoit dans l'armée françoise, & conservant toujours une profonde reconnoissance pour ses anciens bienfaicteurs, il saisit cette occasion d'être médiateur de la paix entre les deux nations. Il représenta au Roi Charles combien cette pacification seroit avantageuse à son royaume, & le Monarque députa deux Chevaliers pour proposer un traité à Richard. Le Duc de Lancaster passa à Calais pour ce sujet, & les conférences furent ouvertes avec les Ducs de Berri & de Bourgogne à Lenlingen entre Calais & Boulogne; mais le Roi de France insistant sur la restitution de Calais, Cherbourg & Brest, que les Anglois refusèrent de rendre, tout ce qu'on put obtenir fut une trève depuis le mois de Janvier jusqu'à la saint Michel. Les habitants de Gand y furent compris; mais les Ecossois ne voulurent pas y entrer. Le Comte de Flandre qui s'étoit vive-

ment opposé à l'article passé en faveur des Flamands, mourut à saint Omer peu de jours après cette convention, & le Duc de Bourgogne, qui avoit épousé sa fille & son héritière succéda à ses Etats.

Richard II. An. 1383.

*Rymer.*

Les Ecossois ayant commis plusieurs ravages sur les frontières, le Duc de Lancaster à son retour en Angleterre fut envoyé avec le Comte de Buckingham, à la tête d'une nombreuse armée pour châtier ce peuple qui ne pouvoit être lié par aucun traité; mais le Duc ne se comporta pas avec beaucoup de chaleur dans cette expédition. Il avoit toujours fait ses efforts pour établir une bonne intelligence entre les deux royaumes: soit qu'il pensât que la paix avec l'Ecosse mettroit Richard en état de le soutenir plus efficacement dans ses desseins sur la Castille; soit qu'il crut que les François seroient aisément abbattus si les Ecossois étoient détachés de leur alliance; soit enfin qu'il eut conservé quelque affection pour la nation qui l'avoit si favorablement reçu pendant les troubles de son propre pays. Quelques motifs qui le portassent à favoriser les Ecos-

XXX. Le Duc de Lancaster entre en Ecosse. Il est accusé de trahison par un Carme.

Richard II. An. 1384.

ſois dans cette conjoncture, il eſt certain qu'il perdit ſon temps dans le Northumberland, juſqu'à ce qu'ils euſſent emporté tous leurs meilleurs effets au-delà des Golphes, enſorte que lorſqu'il entra en Ecoſſe vers Pâques, non ſeulement il n'y trouva rien à pouvoir piller; mais il y manqua même de ſubſiſtance. Il s'avança juſqu'à Edimbourg qu'ils avoient abandonné; mit le feu aux maiſons vuides, & repaſſa en Angleterre après avoir perdu un grand nombre d'hommes & de chevaux, qui périrent, de froid & de faim. L'ennemi qui le ſuivit de près, entra en Angleterre; pilla & brûla les villes & les villages, & ravagea tout le plat pays. Les Anglois uſèrent de repréſailles en Ecoſſe, juſqu'à ce qu'il fut réſolu de reclamer le bénéfice de la trève; ſur quoi les deux partis furent d'accord le ſeptième jour de Juillet. Le Duc de Lancaſter, à ſon retour de cette honteuſe expédition trouva la haine du peuple exceſſivement augmentée contre lui, ce qui l'expoſoit au danger le plus imminent. Tout le monde, d'une commune voix condamnoit ſa con-

*Walſingham*

duite ; le peuple ne cessoit de s'écrier contre son insolence & son ambition, & l'accusoit ouvertement d'avoir trahi les intérêts de sa patrie. Richard tenant sa cour à Salisbury, pendant les fêtes de Pâques, un Carme Irlandois lui présenta un papier, qui contenoit le détail circonstancié d'une conspiration formée par le Duc de Lancaster, contre la vie du Roi, & jura par le sacrement du Corps de J. C. qu'il avoit consacré le jour même, qu'il n'y avoit pas un mot de cette accusation qui ne fut dans la plus éxacte vérité. Richard, frappé de cette déclaration, eut recours aux conseils de deux Clercs de sa chapelle, & pendant qu'ils conféroient ensemble sur cet important sujet, le Duc entra par hazard dans l'appartement. Le Roi ne put tellement déguiser ses sentiments que son oncle ne s'aperçut de son trouble & de son indignation, ce qui le fit retirer aussi-tôt. Alors les timides Clercs, qui craignirent le pouvoir de Lancaster, conseillérent à Richard d'envoyer après lui, & de lui remettre le papier en main. Le Duc retourna sur ses pas, & après avoir lu l'accusation, sans

Richard II. An. 1384.

Richard II. An. 1484.

donner la plus légère marque de confusion ni de trouble, il nia tous les articles dont on le chargeoit, & offrit de se justifier par le combat singulier. Quoique le Monarque parut pleinement convaincu de son innocence, le Duc demanda que le moine fut arrêté & comparut en jugement, & cependant qu'il fut gardé dans la prison de Sir Jean Holland frère utèrin de Sa Majesté: Richard y consentit, mais le matin du jour destiné pour éxaminer l'affaire en justice, on trouva le Carme massacré d'une façon barbare. Cette circonstance suspecte renouvella les soupçons du Roi, qui furent fomentés par le Clergé de sa chapelle, & par Trésilian son premier justicier, qui lui conseillèrent de faire arrêter le Duc, & de procéder contre lui pour crime de commune trahison. Cet avis fut rapporté au Comte de Buckingham, Seigneur rempli de probité; mais violent dans son affection & passioné jusqu'à la phrénésie. Il s'élança aussitôt dans la chambre de Richard, & tirant l'épée jura de sacrifier tous ceux qui auroient l'audace d'accuser son frère de trahison. Le

Roi, & ceux qui l'accompagnoient furent si intimidés par cette action, qu'aucun d'eux n'osa déclarer son sentiment, ni agir avec vigueur contre le Duc, qui se retira dans son château de Pontefract, où il savoit qu'il seroit en sureté contre les entreprises de ses ennemis. Le Conseil ne crut pas devoir poursuivre ce Seigneur; mais on résolut de faire arrêter le Lord Zouch qui étoit nommé comme son complice dans l'accusation du Moine. La goute le retenoit au lit: mais on le transporta en litière à la ville, & on le porta devant les juges, où il défendit si bien sa cause qu'il fut déchargé par ses Pairs, qui parurent attribuer toute l'accusation au mécontentement du Clergé, qu'on savoit qui le haïssoit mortellement. Il est vraisemblable que la justification du Lord guérit le Roi de ses soupçons contre son oncle; car il commença à se prêter aux sollicitations de sa mére, la Princesse de Galles, qui faisoit ses efforts pour le reconcilier avec le Duc, & réussit enfin suivant ses désirs. Aussi-tôt après cet accomodement, le Duc & son frère le Comte de Buckingham fu-



*Walsingham*

Richard II. Ann. 1384. rent nommés plénipotentiaires pour traiter de la paix avec le Roi de France, qui avoit choisi ses oncles les Ducs de Bourgogne & de Berri pour soutenir ses intérêts dans le congrès qui fut tenu en Picardie. Les deux frères traversèrent la mer, pour cette négociation avec une suite brillante; mais les conférences ne purent produire qu'une trève jusqu'au mois de May suivant, où les Ecossois furent compris, ainsi que le Duc de Lancaster en qualité de Roi de Castille. *Rymer.*

XXXI. Jean Northampton convaincu de conspiration.

Pendant que le Duc étoit ainsi occupé en pays étranger, Jean Northampton, dernier Lord Maire de Londres, fut jugé & convaincu d'une conspiration formée pour tuer Sir Nicolas Brembre, & plusieurs autres riches citoyens. Il avoit contribué à exciter des mouvements dans la populace; & par un de ses émissaires nommé Jean Constantin, avoit excité la multitude à commettre un nombre infini d'actions odieuses. Ce boutefeu fut pris à la tête du bas peuple par Sir Robert Knolles, qui le conduisit à Guildhall, où il fut éxaminé, convaincu & éxécuté. Northampton fut ensuite arrêté comme auteur de ces

troubles ; ſon procès fut fait à Reading : il fut jugé coupable de conſpiration & condamné à une priſon perpétuelle à la diſtance de cent milles de Londres. Il oppoſa une exception à la ſentence, parce qu'elle avoit été prononcée en l'abſence de ſon protecteur le Duc de Lancaſter, qui fut ſoupçonné d'avoir été le premier moteur de tous ces mouvements, ce qui renouvella même les ſoupçons du Roi contre lui.

Richard II. An. 1384.

Walſingham.

XXXII. Diſpute entre le Duc de Lancaſter & le Comte de Cumberland.

Avant que le Duc de Lancaſter revint de ſon expédition d'Ecoſſe, il avoit fait une convention avec le Comte de Northumberland, qui, en qualité de Gouverneur des Marches, s'étoit engagé pour une récompenſe convenue, à tenir la campagne depuis le premier jour de Mai, juſqu'au onze de Juin, & à veiller ſur la ville de Norwich & le château de Carliſle. Il agiſſoit en qualité de Lord-Lieutenant des Comtés de Northumberland, Cumberland & Weſtmoreland ; Député-Gouverneur des Marches & Amiral de la côte du Nord. Cette convention du Comte avec Lancaſter fut confirmée par le Roi à New-Sarum ; & l'on avoit ſous-entendu

Richard II. An. 1384.
qu'il feroit refponfable de tout ce qui pourroit arriver dans les limites de fon gouvernement. Malgré toute fa vigilance, les Ecoffois dans le cours de l'été trouvèrent le moyen de gagner le Député-Gouverneur de Berwick, qui en remit le château entre leurs mains. Le Duc, informé de cet événement à fon retour de Picardie, réfolut de perdre Northumberland, avec lequel il n'avoit jamais été réconcilié fincèrement depuis leur première querelle. Il forma une accufation contre lui, pour la perte de Berwick dans le Parlement qui fut affemblé le douze Novembre; le Comte ne comparoiffant pas après avoir été fommé, fut condamné comme coupable de haute trahifon, & fes biens furent confifqués. Northumberland n'avoit point voulu comparoître jufqu'à ce qu'il eût expié fa négligence, ou plutôt fon erreur, d'avoir confié une place auffi importante à un traître. Il affembla feize mille hommes, avec lefquels il ravageoit la partie méridionale de l'Ecoffe, lorfque la publication de la trève fit ceffer les hoftilités; cependant il crut être en droit de recouvrer Berwick, qu'on avoit

avoit pris pendant la suspension d'armes, & il investit cette place. Après avoir disposé son artillerie, il fit savoir à la garnison qu'elle seroit toute passée au fil de l'épée, si elle faisoit la moindre résistance : au lieu qu'il leur donneroit une gratification de deux mille marcs, & leur permettroit de sortir avec tous les honneurs de la guerre, s'ils rendoient la forteresse sans délai. Le Gouverneur accepta cette proposition, & le Comte de Northumberland, après avoir ainsi réparé son honneur, & purgé sa conduite de tout soupçon, revint contre la sentence qui fut annullée ; mais il ne pardonna jamais au Duc de Lancaster, d'avoir eu la bassesse de tirer un pareil avantage de son absence & de son malheur.

Richard II. An. 1348.

XXXIII. Les Ecossois entrent en Angleterre sous la conduite de Jean de Vienne, Amiral de France.

Dans cette session où le Parlement accorda deux quinzièmes, & le Clergé un dixième pour la défense du Royaume, le jugement rendu contre Alix Perrers fut de nouveau déclaré nul. Les Communes se déterminèrent à donner un subside aussi considérable sur les nouvelles qu'on reçut des grands préparatifs que faisoit le Roi de France pour attaquer l'Angleterre.

An. 1385.

Richard II. An. 1385.

par mer, pendant que Robert, Roi d'Ecosse, feroit une irruption avec une armée nombreuse dans les Comtés septentrionaux. Quoique le Duc de Bourgogne eût succedé aux vastes états du Comte de Flandre, les citoyens de Gand refusèrent de mettre bas les armes, & sollicitèrent le secours & la protection de Richard, qui leur envoya Sir Jean Bourchier avec la qualité de son Lieutenant. Sous la conduite de ce brave Officier ils remportèrent plusieurs avantages sur les François, & les obligèrent de renoncer au projet de faire une descente en Angleterre. C'étoit le Duc de Bourgogne qui l'avoit formé, & l'on avoit équipé une nombreuse flotte à l'Ecluse pour le transport des troupes, commandée par Jean de Vienne, Amiral de France, qui fit alors passer en Ecosse cinq cents hommes d'armes, & une somme d'argent considérable pour l'usage du Monarque Ecossois. L'armée Françoise destinée pour cette descente, s'étoit déja rendue à l'Ecluse, & étoit prête à s'embarquer sous les ordres du Conétable, du Maréchal de Sancerre & du Seigneur de Couci, lorsque la forte ville de Damme se dé-

Rymer.

clara en faveur des habitants de Gand, & reçut une garnison pour se défendre contre le Duc de Bourgogne. Dans le même temps, ceux de l'Ecluse formèrent une conspiration avec eux pour mettre le feu à la flotte Françoise qui étoit dans leur port. Ce projet fut découvert au Duc, qui remit à un autre temps l'expédition d'Angleterre, & résolut de châtier les Flamands de leur rébellion. Damme fut emportée d'assaut, toute la garnison fut passée au fil de l'épée, & les troupes de France entrèrent dans le cœur du pays, ensorte que l'Angleterre n'eut plus rien à craindre pour cette saison. Jean de Vienne pressoit le Roi d'Ecosse d'assembler son armée, & d'attaquer les Anglois; mais ce Monarque refusa de se mettre en campagne, jusqu'à ce qu'il fut assuré que l'armée Françoise seroit descendue dans la partie méridionale de l'isle; cependant il lui donna un petit corps de troupes avec lesquelles il fit une irruption furieuse dans le Northumberland, & prit plusieurs places importantes. Richard résolut de marcher contre eux en personne & indiqua le rendés-vous de ses trou-

Richard II, An. 1385.

Richard II. An. 1385.

pes à Newcastle sur Tyne, où il se trouva un plus grand nombre de Chevaliers, qu'il ne s'en étoit jamais rassemblé en pareille occasion, animés par le désir de partager la gloire de sa première campagne. On donna ordre à une flotte commandée par le Lord Thomas Percy, de suivre les mouvements de l'armée, pour lui fournir des provisions, si elle n'en trouvoit pas suffisamment en Ecosse. Jean, Duc de Lancaster, fut détaché avec l'avant-garde, pour couper les Ecossois à leur retour d'Angleterre, où ils avoient poussé leurs ravages jusqu'aux portes d'York: mais ils firent une marche forcée, apprirent les mouvements que faisoit le Monarque Anglois à Robert, qui fut très fâché de se voir exposé à toute la puissance d'Angleterre, par le retard de la descente.

XXXIV. Richard marche en Ecosse.

Richard avoit porté dans le camp le même luxe & la même magnificence qui avoient toujours régné à sa cour depuis qu'il étoit devenu maître de ses actions. Pendant son voyage au nord, il s'éleva une querelle entre son frère utérin, Sir Jean Holland, & Sir Ralph Stafford, fils

du Comte de Stafford. Le dernier fut lâchement assassiné par le premier, qui se réfugia dans l'Eglise de Beverley. Le Roi fut tellement irrité du meurtre de son favori, qu'il résolut de punir l'assassin suivant toute la rigueur des loix. Sa mère la Princesse de Galles, employa tout son crédit en faveur de son malheureux fils; mais le Monarque demeurant infléxible; elle tomba malade & mourut de chagrin. Avant que Richard entrât en Ecosse, l'ennemi s'étoit retiré à l'ordinaire avec ses bestiaux & ses effets au-delà du Golphe de Forth: ensorte qu'il ne trouva pas une seule créature vivante, & que son armée seroit périe de faim si la flotte ne lui eut fourni des provisions. Il s'avança jusqu'à Edimbourg qui avoit été abandonné pour quelque temps, & le Duc de Lancaster lui conseilla de marcher vers le nord, à l'éxemple de son grand-père & du premier Edouard, qui avoient pénétré jusqu'aux extrêmités de l'Isle. Les flatteurs dont le Roi étoit entouré craignoient la durée de la campagne, pendant laquelle le Duc auroit pû l'emporter sur leur crédit, & ils s'op-

Richard II.
An, 1385.

posèrent à son avis, sous prétexte qu'il l'avoit donné uniquement dans la vûe de se rendre puissant dans l'armée. Enfin ils allarmèrent tellement le foible Monarque par leurs insinuations sur les desseins ambitieux du Duc de Lancaster, qu'ils réussirent à lui persuader que ce Seigneur étoit un traître. Richard n'avoit pas assez de courage pour déclarer ses sentiments en Souverain, ni assez de prudence pour modérer les transports de sa colère. Lorsque le Duc renouvella ses instances pour passer le Golphe, il lui dit en marquant un trouble extrême, » ni moi, ni mon ar» mée nous n'irons jamais plus loin » vers le nord; mais vous pouvez y » aller, vous & les vôtres. » Le Duc répondit: » Je n'ai point de volonté » propre, mais je suis un sujet obéis» sant. » Il s'en manque beaucoup, » s'écria le Roi, & il quitta brusquement la place. Le Duc avoit besoin de toute son adresse pour se soutenir dans une circonstance aussi critique, & il se détermina prudemment à effacer les soupçons du Roi par sa conduite soumise, & par l'attention la plus éxacte à remplir tous les de-

voirs de sa place. Cependant la flotte étant retenue par les vents contraires, le défaut de provisions & de fourages fit souffrir excessivement les hommes & les chevaux. Ils ne pouvoient agir efficacement contre les Ecossois qui évitoient un combat général, & fatiguoient continuellement les troupes du Roi, en enlevant les convois qui leur venoient de Berwick, & coupant les corps séparés. Ils s'assemblèrent en grand nombre dans la partie occidentale sous les ordres des Comtes de Douglas, Marche & Fife : entrèrent dans le Cumberland ; brûlèrent Penrith ; démolirent les châteaux de Werk, Ford, & Cornouaille ; ravagèrent le plat-pays jusqu'à Newcastle, & même insultèrent impunément la garnison de Carlisle. Le Roi informé de ces déprédations, résolut de repasser dans ses Etats, suivant l'avis de ses trois favoris, Michel de la Pole, Tréfilian & Robert Vère, Comte d'Oxford. Ayant brûlé les huttes dont Edimbourg étoit composé, & toutes les Eglises d'une architecture supportable, l'armée se mit en marche au mois d'Août pour Berwick après

Richard II. An. 1385.

une campagne infructueuse, pendant laquelle les Ecossois s'étoient amplement dédommagés de leurs pertes par le butin immense qu'ils remportèrent d'Angleterre. Aussi-tôt que Richard se fut retiré, ils investirent Roxbourg, conjointement avec les troupes auxiliaires de France, & vraisemblablement ils auroient pris cette place, si Robert n'avoit commencé à se détacher des François ses alliés. Il ne voulut plus agir de concert avec Jean de Vienne, qui avoit séduit une femme de qualité de sa cour, & prétendoit que la garnison de Roxbourg fut composée de troupes Françoises, si on réussissoit à s'en rendre maître par leurs efforts réunis. Le Roi d'Ecosse irrité de l'insolence de cet étranger, & de ce que le Duc de Bourgogne avoit manqué à remplir ses engagements, leva le siège, & cessa pendant tout l'hiver de commettre des hostilités.

*Buchanan.*

XXXV. Les Communes favorisent le Duc de Lancaster dans ses desseins sur la Castille.

Richard de retour à Westminster, convoqua un Parlement pour le vingtième jour d'Octobre. En même temps arrivèrent des Ambassadeurs du Roi de Portugal, qui offrirent au nom de leur maître de reconnoître le Duc de

Lancaster Roi de Castille, pourvû qu'il leur amenât un renfort de troupes Angloises, promettant de lui abandonner toutes les conquêtes qu'on pourroit faire dans ce Royaume. Le Prince qui occupoit alors le trône de Portugal étoit un frère naturel du dernier Roi Ferdinand, & ses sujets lui avoient conféré la dignité Royale, par opposition au Roi de Castille, qui reclamoit la couronne de Portugal aux droits de sa femme, seul enfant légitime du dernier Monarque. Il avoit fait d'abord une invasion dans ce Royaume; mais il en avoit été chassé par le secours d'un corps de troupes auxiliaires Angloises, qui non-seulement l'avoient forcé de lever le siège de Lisbonne, mais avoient beaucoup contribué à la victoire de Ferdinand sur les Castillants à Aljubarata. Malgré cet échec, le Roi de Castille, commença à rassembler des troupes pour une nouvelle invasion, & Ferdinand, informé de ses préparatifs, proposa ce traité à Jean, Duc de Lancaster, qui embrassoit avec plaisir toutes les occasions de faire valoir ses prétentions. Richard, trop volage pour conserver

Richard II. An. 1385.

An. 1386.

Richard II. An. 1386
son ressentiment, consentit d'autant plus volontiers à soutenir son oncle dans cette expédition, qu'elle éloignoit de lui un inspecteur incommode de sa conduite, dont l'ambition seroit occupée sur des objets étrangers. Il paroit que ce projet étoit également agréable au Parlement, puisque le subside considérable qu'il accorda fut motivé pour le voyage de Jean, Roi de Castille & de Leon; la sureté des côtes, & celle des frontières d'Ecosse. Les Communes pensant que leur condescendance leur donnoit droit d'attendre quelque retour de la part du Roi, demandèrent que les dépenses de la Maison de Sa Majesté fussent réglées par le Chancellier, le Trésorier & le Garde du sceau privé; & que les anciens Statuts touchant la même maison fussent remis en vigueur. Ils demandèrent encore un état du ministère pour l'année suivante; mais Richard éluda la première de ces demandes par une réponse équivoque, & refusa absolument d'accorder la seconde. Bien loin de leur donner la moindre espérance qu'il retrancheroit ses dépenses, il fit de nouveaux actes de profusion &

d'extravagance. Le Comte de Buckingham fut nommé Duc de Glocester, le Comte de Cambridge Duc d'York, & chacun d'eux fut gratifié d'une pension de mille livres, pour soutenir sa nouvelle dignité. Michel de la Pole fut créé Comte de Suffolk avec une pension considérable, & Robert Vère, Comte d'Oxford eut le titre de Marquis de Dublin, auquel on joignit un don de tous les revenus d'Irlande, affermés cinq mille marcs par an. Leon, qui avoit été chassé de son Royaume d'Arménie passa en Angleterre, sous prétexte de négocier la paix entre cette couronne & celle de France. Richard le reçut magnifiquement, & non-seulemt lui assigna de très forts appointements pour sa subsistance pendant qu'il seroit dans son Royaume; mais il lui accorda de plus une pension de mille marcs pour toute sa vie. Ces extravagances jointes aux conférences infructueuses pour la paix avec les Ecossois & les autres ennemis de la nation, augmentèrent les clameurs du peuple, & rendirent Richard l'objet du mépris de ses propres sujets.

Richard II. An. 1386.

*Rot. Parl.*

XXXVI. Son expé-

Le Duc de Lancaster, ayant assem-

Richard II. An. 1486. dition dans ce Royaume. Mariage de sa fille avec le Prince de Castille.

blé une armée de vingt mille hommes, en donna le commandement à Sir Jean Holland, qui avoit obtenu son pardon pour le meurtre de Sir Ralph Stafford & épousé Elisabeth, fille du Duc. Lorsque les vaisseaux de transport furent prêts, le Duc s'embarqua au mois de Juillet avec sa femme Constance & ses filles, & mit à la voile pour Brest, alors assiégé par les François. Après avoir débarqué ses troupes, il fit lever le siège, & rasa les travaux de l'ennemi. Ensuite il continua sa route pour l'Espagne & le neuvième jour d'Août, il arriva à la Corogne en Galice. Il fut bien-tôt maître de la ville & commença le siège du château qu'il jugea cependant à propos d'abandonner, après lui avoir donné plusieurs assauts inutiles. Il s'avança à Saint Jacques de Compostelle qui se soumit aussi-tôt, & il envoya de cette place des détachements pour réduire les villes voisines vers les frontières du Portugal. Elles furent aisément soumises, après quoi il eut une entrevûe avec Ferdinand; & ils résolurent de réunir leurs forces pour entrer en Castille au commencement de l'été suivant. En même

temps le Roi de Portugal demanda en mariage Philippine, seconde fille de Jean, dont les nôces furent célébrées quelque temps après avec grande magnificence à Oporto, où Ferdinand faisoit sa résidence. Les armées d'Angleterre & de Portugal se joignirent au mois de Mai, suivant le plan concerté; entrèrent dans le Royaume de Leon, & réduisirent plusieurs places avant que le Roi de Castille reçut le renfort qu'il attendoit de France. Enfin ce secours commandé par le Duc de Bourbon étant arrivé, le Monarque Castillan se mit en campagne, pour arrêter les progrès de l'ennemi; mais il évita adroitement la bataille, quoique les deux armées fussent presque toujours en présence. Par ce moyen il gagna le temps des chaleurs qui produisirent une maladie épidémique entre les Anglois. Il en mourut un grand nombre, & ceux qui restèrent souffrirent tellement de la rareté des provisions, que le Duc & le Roi son gendre furent obligés de se retirer dans le Portugal. Jean y fut saisi d'une maladie dangereuse, qui augmenta encore lorsqu'il apprit que toutes ses con-



*Froissart.*

Richard II. An. 1386.
quêtes avoient été reprises quinze jours après sa retraite. Ses Chevaliers découragés par la mortalité des troupes demandèrent & obtinrent la permission de quitter un climat si mal sain; mais comme la flotte Angloise avoit été renvoyée de la Corogne, un grand nombre d'entr'eux se retirèrent en Gascogne en passant sur les terres de Castille, au moyen d'un passe-port que le Roi de ce pays leur accorda. Le Duc s'y retira lorsque sa santé fut rétablie, & y trouva un motif de consolation qui le dédommagea des désastres qu'il avoit soufferts. La beauté de sa fille Catherine avoit captivé le cœur du Duc de Berri, oncle du Roi de France, qui la lui demanda en mariage. Le père marqua le plus ardent desir de former cette alliance; mais il répondit qu'il étoit obligé de consulter son neveu le Roi d'Angleterre. Cette réponse satisfit le Duc de Berri, & Jean écrivit aussi-tôt à Richard pour lui faire part de cette proposition. Les nouvelles de ce mariage qui se répandirent à la cour de Castille, jettèrent le Monarque dans de vives allarmes. Il prévoyoit que cette alliance produi-

roit naturellement la paix entre la France & l'Angleterre, & que les deux puissances s'uniroient ensuite pour reclamer les droits de Catherine à la couronne de Castille. Dans cette crainte, il envoya des Ambassadeurs au Duc de Lancaster à Bayonne, pour lui proposer de marier cette Princesse avec Henri son fils & son héritier. Le Duc sentit aussi-tôt l'avantage de cette proposition qui assuroit le trône de Castille à sa postérité, & ne se fit aucun scrupule de lui donner la préférence sur le Duc de Berri. Les articles du traité furent bien-tôt réglés, & le contrat de mariage conclu, sous les conditions : Que la couronne de Castille, après la mort du Prince règnant, passeroit à Henri & Catherine, & à leurs descendants en ligne directe, où au défaut d'enfants à ceux d'Edmond Duc d'York & d'Isabelle la plus jeune des sœurs de Constance : Qu'il seroit payé deux cents mille écus au Duc de Lancaster pour le dédommager des frais de la dernière expédition : Que lui & sa femme Constance recevroient deux cents mille florins par an pendant le cours de leur vie, & que l'on don-

Richard II. An. 1386.

*Walsingham Froissart.*

neroit quatre Seigneurs Espagnols pour ôtage du payement de ces pensions. Le Duc de Lancaster demeura en Gascogne jusqu'à ce que ces articles fussent éxécutés, & il s'écoula trois ans avant qu'il repassât en Angleterre.

XXXVII. Les François essayent de faire une irruption en Angleterre.

Les François encouragés par l'absence de ce Seigneur, & par l'éloignement des meilleures troupes du Royaume, persistèrent dans leur dessein de faire une invasion en Angleterre & s'appliquèrent sans relache à tout disposer pour cette expédition. On crut d'abord qu'ils vouloient assiéger Calais, & l'on envoya pour défendre cette place, le jeune Henri Percy, surnommé Hospur : mais lorsqu'il fut instruit de leurs vues il repassa en Angleterre, & y porta cette nouvelle. Aussi-tôt qu'on sut leur intention la terreur & la consternation se répandirent dans Londres. Les habitants couroient en désordre pour abbattre les fauxbourgs, comme si l'ennemi avoit déja été campé devant leurs murailles. Ils ne commencèrent à se remettre de leur frayeur, que lorsque le Roi & son conseil eurent rassemblé un gros corps de milices dans

le voisinage de la ville. On mit les ports & les places maritimes en état de défense, & l'on donna ordre que tous les signaux fussent préparés sur les côtes pour donner l'allarme, de quelque côté que l'ennemi parut. On distribua sur les rivages un grand nombre d'hommes d'armes, & l'on mit une flotte en mer, pour veiller sur les bâtiments de transport des François, avec ordre de les brûler, aussi-tôt que les troupes en seroient débarquées. Pendant que les Anglois étoient ainsi occupés à mettre le Royaume en état de défense, on assembloit à Arras une armée prodigieuse de François, & l'on fit venir plus de douze cents vaisseaux à l'Ecluse, qui étoit le lieu destiné pour l'embarquement. Ils devoient mettre à la voile au commencement d'Août, mais ils furent obligés d'attendre jusqu'à la mi-Septembre l'arrivée du Duc de Berri, à qui cette entreprise déplaisoit, parce qu'elle avoit été concertée sans sa participation. Il les joignit cependant avec un renfort considérable; mais ils furent encore retenus par les temps contraires jusqu'à la fin d'Octobre, où ils mirent

Richard II. An. 1386. enfin à la voile avec un vent favorable. A peine étoient-ils éloignés de dix lieues de leurs côtes que le vent changea, & qu'il s'éleva une tempête si violente qu'elle dispersa tous leurs vaisseaux. Une partie furent obligés de rentrer dans le port de l'Ecluse, d'autre se brisèrent sur les rochers: les Anglois en prirent un grand nombre qui s'étoient écartés des autres, enfin quelques heures renversèrent totalement tout le projet de ce puissant armement.

*Juv. des Ursins. Vualsingham P. Daniel.*

XXXVIII. Remontrance hardie des Communes.

L'Angleterre étant délivrée des frayeurs que lui causoit cette nuée qui la menaçoit depuis si longtemps, on congédia les milices assemblées pour mettre la ville de Londres en sureté. Le peuple fut excessivement animé à ce sujet contre le Ministre Michel de la Pole, qui n'avoit pris aucunes mesures pour les faire subsister, & leur avoit permis de vivre à discrétion. Les conseils n'avoient jamais été aussi foibles & aussi indécis en Angleterre que dans cette circonstance. La timidité & le trouble s'étoient répandus dans le ministère, pendant que le Roi, à la tête d'une armée nombreuse, se livroit à ses

passions avec une licence sans borne. Sa profusion étoit égale à son goût pour la débauche & l'intempérance. Il venoit de nommer le Marquis de Dublin, Duc d'Irlande, & ne s'étoit réservé qu'une Souveraineté infructueuse sur ce Royaume. L'Archevêque de Cantorbéry, Prélat respectable & habile, avoit été éloigné de toutes les affaires publiques, & celui d'York d'un caractère diamétralement opposé étoit fort avant dans la faveur du Monarque. Les Ducs d'York & de Glocester murmuroient de leur peu de crédit ; la nation étoit très mécontente, & le peuple demandoit à haute voix, qu'on fit le procès au Comte de Suffolk. Telle étoit la situation de l'Angleterre lorsque Richard convoqua un Parlement pour le premier jour d'Octobre. La session fut ouverte par une harangue du Chancellier, qui après avoir exposé les dettes contractées par le Roi, se hazarda de demander un subside considérable des Laïques & du Clergé. Il croyoit avoir droit à cette demande, sur ce que Richard avoit remis les taxes accordées par le dernier Parlement, qui les avoit passées

Richard II. An. 1386.

sous la condition qu'il se rendroit au continent, & feroit la guerre en personne. Les Communes, bien loin de donner leur consentement, marquèrent tant de ressentiment contre le ministère, que le Roi se retira à Eltham dans la province de Kent, où il préfera de demeurer plutôt que de donner la sanction par sa présence à ce qu'on feroit contre le Chancellier son favori. Les Chambres informées de cette retraite précipitée, formèrent un Committé de Lords & de membres des communes pour se rendre auprès du Roi, & lui déclarer qu'ils ne procéderoient à aucune affaire publique, jusqu'à ce que le Chancellier fut déposé. Richard, irrité de leur présomption, leur commanda avec hauteur de travailler & finir promptement les affaires de la nation, & leur dit que leur volonté ne lui feroit pas congédier le dernier des marmitons de sa cuisine. Malgré ce refus, ils persistèrent dans leur demande jusqu'à ce que le Roi voyant leur résolution, proposa d'avoir une conférence avec quarante de leurs membres, qui eussent le pouvoir d'agir au nom de tout le Parlement. Cette

propofition auroit été acceptée fi quelques particuliers dont l'intérêt étoit de tout brouiller n'avoient répandu artificieufement le bruit que l'intention du Roi étoit de faire arrêter & mettre à mort ces repréfentants. Le Parlement allarmé, députa le Duc de Glocefter & l'Evêque d'Ely, en qualité d'Ambaffadeurs pour faire avec douceur des remontrances à Sa Majefté, fur l'indifcrétion de fa conduite, & les démarches ruineufes du miniftère : & lui déclarer en même temps au nom de toute l'affemblée qu'ils étoient pleinement réfolus de faire juftice des Confeillers iniques, qui avoient caufé tant de malheurs & d'oppreffion à la nation. On prétend que Richard marqua d'abord fon indignation fur cette adreffe, & qu'il les menaça même de fe jetter entre les bras de la France, plutôt que de refter efclave de fes propres fujets. Cependant les Députés lui firent connoître les conféquences pernicieufes d'une démarche auffi imprudente & il fe laiffa perfuader. En conféquence il engagea le Comte de Suffolk à remettre le grand Sceau, qui fut donné à l'Evêque d'Ely. Jean de Fordham

Richard II. An. 1386. Knyghton, Tyrel.

Evêque de Durham fut dépouillé de la place de Trésorier que l'on conféra à l'Evêque d'Héreford, & l'on fit Jean de Waltham Garde du Sceau privé.

XXXIX. Le Comte de Suffolk est accusé.

Les Communes, n'étant pas encore satisfaites de la démission du Comte de Suffolk, l'accusèrent en plein Parlement, d'avoir acheté des terres & des Seigneuries du Roi, au dessous de leur valeur: d'avoir négligé de mettre à éxécution une ordonnance du dernier Parlement, qui nommoit neuf Lords pour examiner l'état du Royaume & donner leurs avis pour perfectionner le gouvernement : d'avoir appliqué à d'autres usages la taxe accordée pour la sureté des mers, qui étoit honteusement négligée, au grand préjudice du Royaume: d'avoir acheté tant pour lui-même que pour ses héritiers, un don de quarante livres de rente sur les droits de Kingston sur Hull, accordé par le grand père du Roi au Commis de la Douane de Limberg, & confisqué ensuite sur ce Commis, dont le Comte l'avoit acheté quoiqu'il n'ignorât pas la confiscation: d'avoir engagé le Roi par de faux

Richard II. An. 1386.

exposés à en confirmer la vente : d'avoir obtenu du Pape une pension pour son fils Jean, sur l'Hopital de S. Antoine, au préjudice & au mépris du Grand-Maître de cet Hopital, ou plutôt du Roi, parce que le Grand-Maître étoit devenu Schismatique : d'avoir procuré plusieurs Chartres & pardons pour meurtres, trahisons félonies & autres crimes, & en particulier une Chartre de franchises pour le château de Douvres au désavantage de la couronne, & au renversement des loix & des cours Royales de Judicature : enfin d'avoir employé à d'autres usages dix mille marcs, levés pour le secours de Gand, ce qui avoit occasionné la perte de cette ville & d'une partie de l'argent. Le Comte se défendit si foiblement sur toutes ces accusations, que le Roi qui étoit présent ne pût s'empêcher de s'écrier en secouant la tête » Ah ! Michel, Michel, voyez » tout ce que vous avez fait ! » Il fut convaincu & remis à la garde du Duc de Glocester, qui, en qualité de Conétable du Royaume, l'envoya prisonnier au château de Windsor, & l'on annulla tous les achats illégi-

*Walsingham. Rot. Parl.*

Richard II, An. 1386.

XL. Conseil choisi pour l'administration du Gouvernement.

times & autres actes qu'il avoit faits.

Lorsque le Parlement eut ainsi puni le Chancellier comme il le méritoit, il nomma un commité de onze Seigneurs (*a*) pour examiner l'état des revenus depuis l'accession du Roi au trône & reformer les abus du gouvernement. Le Monarque lui même fit serment de s'en rapporter à leurs décisions, & le Parlement rendit un décret portant que quiconque auroit l'audace de conseiller la révocation des pouvoirs accordés à ce comitté, seroit puni par la confiscation de ses biens pour la première faute, & mis à mort comme traître pour la seconde, quand même son avis n'auroit pas été suivi.

La commission accordée à ce conseil portoit : que le Roi de sa propre & libre volonté, à la requête de son Parlement, avoit chargé les grands officiers de la couronne, de faire

(*a*) On choisit les Ducs d'York & de Glocester, oncles du Roi : Guillaume, Archevêque de Cantorbéry, Aléxandre, Archevêque d'York, les Evêques de Winchester & d'Exeter ; l'Abbé de waltham ; Richard Comte d'Arundel ; Jean Lord Cobham ; Richard - le - Scroop & Jean Dévereux.

exécuter

éxécuter plus éxactement les loix : pour son propre avantage & le soulagement de ses peuples : qu'il avoit choisi un nouveau conseil, composé de onze membres, qui auroit autorité pendant un an de la datte des lettres patentes, pour veiller sur l'économie de sa maison & l'administration du Royaume, recevoir & employer tous ses revenus, subsides, taxes & autres, & corriger tous les abus ainsi qu'ils le jugeroient convenable. Il fut déclaré que six d'entr'eux joints avec les trois grands officiers auroient le même pouvoir que la totalité, & que s'il survenoit quelque diversité de sentiments entre ces officiers & les Conseillers, le plus grand nombre de ces derniers, auroit le droit de décider. Toute la Noblesse & les Prélats, les officiers d'Etat & de la maison du Roi, les Juges, les Justiciers, les Barons, les Shériffs, les Maires, les Baillifs & toutes autres personnes, telles qu'elles fussent eurent ordre d'obéir à ces Conseillers, & de donner aide & conseil aussi souvent & de la façon dont ils pourroient en avoir besoin. Après que le Parlement eut restraint

Richard II. An. 1386.

la prérogative Royale, il accorda librement un ſubſide conſidérable pour la défenſe de la nation, & la plus grande partie de l'argent qu'il produiſit fut dépoſé entre les mains du Comte d'Arundel, Lord Grand-Amiral d'Angleterre, pour être employé à tenir les côtes en état de défenſe contre les deſcentes de l'ennemi. Pour compenſer en quelque ſorte les avantages qu'ils avoient remportés ſur ſon adminiſtration, ils accordèrent la rançon des héritiers de Charles de Blois à ſon favori le Duc d'Irlande, à condition qu'il ſe retireroit dans ce Royaume avant Pâques, & recouvreroit à ſes dépens ſur les Irlandois rébelles les grandes richeſſes qui lui avoient été accordées par ſes dernières patentes. Cette grace étoit un moyen honnête de le ſéparer du Roi, qui reconnut l'artifice, & frémit d'indignation pour les atteintes qu'on avoit données à ſon autorité. Le dernier jour de l'aſſemblée, n'ayant plus rien à craindre ni à eſpérer de leurs réſolutions, il ſe livra à toute l'étendue de ſon reſſentiment qu'il avoit juſqu'alors diſſimulé, & proteſta en plein Parlement que

rien de ce qui s'y étoit passé ne pourroit porter de préjudice ni à sa personne, ni à sa couronne, ni à sa prérogative Royale.

Richard II. An. 1386. *Rot. Parl.*

XLI. Légéreté & mauvaise conduite de Richard.

Après la dissolution du Parlement, le nouveau conseil commença à prendre des mesures pour renverser les projets des ennemis. On entâma plusieurs négociations avec divers Potentats étrangers, principalement avec la cour de Gueldres & la République de Gènes, qui étoit alors une des plus fortes puissances maritimes de l'Europe. Les corsaires Anglois, particulièrement ceux des cinq ports, interceptoient tout le commerce de la France, & faisoient avec succès diverses déprédations sur ses côtes. Le jeune Henri Piercy commença à se rendre fameux par les excursions qu'il fit de Calais, où il servoit en qualité de volontaire. Cependant Richard se trouva réduit à une telle nécessité par ses extravagances & ses excès, qu'il fut obligé d'emprunter de l'argent de ses sujets, & leur donna pour sureté des assignations sur les taxes qui lui seroient accordées par le premier Parlement. Il rendit la liberté au Comte de Suffolk qu'il ré-

Richard II. An. 1386.

tablit dans ses conseils & dans sa confidence : retint le Duc d'Irlande auprès de sa personne; continua à se plonger dans les plaisirs & la débauche, & parut n'avoir d'autres vûes que de renverser tout ce qui avoit été fait dans le Parlement précédent. Pendant qu'il se livroit ainsi à toutes ses passions à Windsor, au milieu des flatteurs & des parasites, les citoyens de Londres, conduits par ses deux oncles & par d'autres Seigneurs, lui présentèrent une pétition, dans laquelle ils lui demandèrent le renvoi de ses Ministres, qui, disoient-ils, lui succoient le sang & celui de la nation qu'ils pilloient, avec un ordre pour les arrêter, jusqu'à ce qu'ils pussent être jugés & punis comme ils le méritoient. Richard frappé de cette requête, jugea qu'il devoit temporiser, & les amusa par des promesses vagues de réforme; mais aussitôt qu'ils se furent retirés, ses favoris lui firent regarder comme une rébellion ouverte la façon dont cette adresse lui avoit été présentée, & l'on prétend qu'ils concertèrent un plan pour assassiner le Duc de Glocester & quelques autres chefs de l'opposition.

*Froissart.*

Richard II. An. 1386.

XLII. Le Comte d'Arundel donne du secours à Brest.

Le Comte d'Arundel fit une si grande diligence pour équiper la flotte, qu'elle fut en état de mettre en mer au commencement de l'année, précisément dans le temps que les François venoient de faire rentrer leurs vaisseaux dans leurs ports à cause de la saison. Dans sa croisière il tomba sur une riche flotte de vaisseaux marchands Espagnols, François & Flamands, escortée par une escadre de Flandre & de Castille, qu'il attaqua avec fureur, & fut reçu de même. Le combat dura quelque temps avec un avantage égal des deux côtés; mais enfin la victoire se déclara pour les Anglois, qui prirent l'Amiral Flamand & cinquante-six des vaisseaux qui étoient sous sa protection. Ils poursuivirent ensuite les fugitifs pendant deux jours, jusqu'à ce que le nombre de leurs prises monta à cent vingt-six vaisseaux, dont la plus grande partie avoient été pris par le Comte de Nottingham, jeune Seigneur dont le génie promettoit beaucoup. A peine avoit-on conduit ces vaisseaux dans le port, qu'on apprit que Brest étoit assiègé de nouveau par les François. Le Comte mit aussi-tôt à la voile

Richard II. An. 1386.

pour la Bretagne : fit lever le siège ; démolit deux forts que les ennemis avoient élevés pour resserrer la place, & la munit de provisions pour une année.

LXIII. Le Duc de Bretagne surprend le Conétable de Clisson.

Cependant le conseil de France avoit changé le plan de son invasion, & au lieu de faire l'embarquement à l'Ecluse, avoit résolu de le partager & de faire deux descentes, l'une en Suffolk sous les ordres de Jean de Vienne, & l'autre dans la Province de Kent, sous ceux du Conétable de Clisson, qui eut ordre de s'embarquer à Lhan-Tréguier en Bretagne. Jean de Montfort, Duc de cette Province, avoit été traité avec tant de hauteur, & ses sujets avoient soufferts tant d'oppression du gouvernement François, qu'il résolut de renoncer à la dépendance de cette couronne, & de se jetter encore entre les bras des Anglois. Dans cette vûe il entâma une négociation particulière avec Richard ; mais le Conétable qui soupçonnoit son dessein, veilloit très éxactement sur sa conduite. Il avoit communiqué ses soupçons à la cour de France, & même l'avoit engagé à racheter le fils de

Richard II. An. 1386.

Charles de Blois, ancien compétiteur du Duc, toujours resté en ôtage en Angleterre. Montfort allarmé de ce traité, par lequel il jugeoit que l'intention du ministère François étoit de lui susciter le jeune de Blois pour rival de son Duché, & animé par la fureur de la jalousie contre le Conétable qu'on disoit amoureux de la Duchesse, se détermina à surprendre ce Seigneur avant qu'il pût être instruit de son dessein. Les troupes que le Conétable commandoit étoient cantonnées à Lentriguet en Bretagne, & le Duc l'invita à un repas à Vannes. Après l'avoir traité avec les marques les plus particulières d'amitié & de distinction; il le fit arrêter, charger de chaînes, & emprisonner dans une tour. Cette violation perfide de l'hospitalité calma les craintes du Duc, satisfit son ressentiment particulier, & lui fut très avantageuse auprès des Anglois; d'autant que c'étoit sur le Conétable que rouloit tout le projet de l'invasion dont on peut dire qu'il étoit l'ame : ensorte que son malheur rompit toutes les mesures du conseil de France; les troupes qui mettoient leur con-

*Dargentré. Froissart. Walsingham.*

Richard II. An. 1386.

fiance dans la valeur & l'expérience de Cliſſon, déſertèrent en grand nombre, & l'expédition fut abſolument abandonnée.

XLIV. Henri Hotſpur nommé Amiral. Le Duc d'Irlande répudie ſa femme.

Il eſt vraiſemblable que Richard & ſes favoris furent très fâchés de cet évènement, qui renverſoit un projet dont les ſuites auroient pû être fatales à la nation. Ils n'avoient d'autres vûes que de ſecouer le joug du conſeil, & ne pouvoient l'eſpérer qu'autant qu'il deviendroit déſagréable au peuple par le peu de ſuccès de ſes meſures. Le Roi voyoit avec peine la gloire du Comte de Nottingham, qui étoit Lord Maréchal, & le Monarque portoit envie à ſa réputation. Lorſque ce Seigneur revint à la cour, après s'être conduit avec tant de diſtinction ſous l'Amiral, il fut reçu très froidement, quoiqu'il eût toujours été auprès de Richard depuis ſon enfance. Le Comte d'Arundel fut entièrement oublié, & l'on donna ſa commiſſion d'Amiral à Henri Piercy, ſurnommé Hotſpur, parce que les favoris eſpéroient que ſon courage éclipſeroit la gloire de Nottingham & d'Arundel, & contrebalanceroit la popularité qu'ils avoient acquiſe, ou

Richard II. An. 1386.

qu'il le conduiroit à des entreprises qui occasionneroient sa perte. Ils savoient qu'il n'étoit pas aimé à la cour; c'est pourquoi ils lui firent avoir cette place de commandement, afin que son ambition le conduisît à la fin de sa carrière, ou pour exciter l'émulation & le ressentiment entre deux chefs factieux de l'opposition. Quoiqu'il fut très mal secondé, il se chargea de la garde des côtes, & remplit cette place avec autant d'activité que de succès, parcourant le canal & tenant l'ennemi dans des allarmes continuelles. Le Duc d'Irlande, bien loin d'obéir aux ordres du Parlement en se retirant dans ce Royaume, demeura à la cour où son crédit augmentoit de jour en jour, pendant qu'il encourageoit le Roi dans toutes sortes de licence & de débauches. Il devint l'objet de l'aversion du peuple, & prit si peu de soin pour se concilier l'affection de la Noblesse, qu'il sembloit plutôt la braver. Il avoit épousé Philippine, petite fille du Roi Edouard III. par sa fille Isabelle, femme du Lord de Coucy. Quoique sa femme fut douée d'autant de vertus que de graces na-

Richard II. An. 1386.

turelles, il devint esclave de la beauté d'une Demoiselle de Boheme nommée Lancerona, qui étoit venue en Angleterre avec la Reine; répudia la parente du Roi; se maria avec cette étrangère, & Richard souffrit cette indignité sous ses yeux.

*Walsingham*

LXV. Le Duc de Glocester se met à la tête de l'opposition contre le Roi.

Le Duc de Glocester fut tellement irrité de l'insulte faite à sa famille, qu'il jura la perte de Vère, & de ce jour commença à prendre des mesures pour délivrer le Royaume d'un Ministre aussi pernicieux. Dans une assemblée des principaux Seigneurs qui se tint à Londres, il jura dans les termes les plus solemnels à l'Evêque de cette Ville, qu'il avoit toujours employé au service du Roi tout ce qu'il avoit de connoissance & d'expérience dans les affaires, de crédit & de puissance, & n'avoit jamais rien entrepris à son préjudice. Il exposa ensuite l'insolence & la mauvaise conduite du Duc d'Irlande, qui avoit deshonoré la famille Royale; trompé le Roi; contribué à la ruine de la nation, & déclara la résolution qu'il avoit prise de le livrer lui & ses confédérés à la justice. L'Evêque, convaincu de la sincérité de Glocester

rapporta son discours au Roi ; mais le Comte de Suffolk affectant de le tourner en ridicule. » Milord ( lui » dit le Prélat ) ce langage convien» droit mieux à tout autre qu'à vous, » qui êtes condamné par le Parle» ment & qui ne devez la vie qu'à la » clémence du Roi. » Richard irrité de la liberté de cette réponse reprit l'Evêque de sa hardiesse, & lui ordonna avec colère de sortir de son appartement. Tout sembloit menacer d'une rupture ouverte entre le Monarque & les Barons ; on employoit de part & d'autre des émissaires pour répandre les invectives & les reproches : chaque circonstance de mauvaise conduite de la part du Roi ou de ses Ministres étoit aggravée par la plus artificieuse éxagération, & de l'autre côté la plus légère démarche en faveur de la liberté, ou tendante à sa propre défense étoit regardée comme les efforts d'une ambition démesurée, & d'un dessein prémédité de mutinerie & de rébellion. L'opposition avoit pour chefs les deux oncles du Roi, les Comtes de Nottingham, Arundel, Warwick & de Derby, fils aîné de Jean, Duc de Lancaster, qui s'é-

Richard II. An. 1386.

Richard II. An. 1386.

toit distingué par son courage & sa sagacité. Il avoit épousé la plus jeune fille & co-héritière de Humphroy de Bohun, Comte d'Héreford & de Northampton. Il jouissoit par son mariage de ces deux Comtés ainsi que de la Seigneurie de Brecknock, & le Roi l'avoit créé Comte de Derby depuis deux ans; ensorte qu'il étoit l'un des plus puissants Seigneurs d'Angleterre, même durant la vie de son père, qui s'étoit acquis la plus grande réputation par sa politesse & l'étendue de ses connoissances. Ces Seigneurs ayant formé une association contre le ministère, se retirèrent à la campagne, chacun dans sa propre demeure, avec l'intention de lever des troupes pour l'éxécution de leurs desseins. Aussi-tôt qu'ils eurent quitté Londres, le Roi fit arrêter comme coupables de haute trahison, plusieurs citoyens de leur faction, qui furent tellement intimidés, que pour sauver leurs vies ils confessèrent la connoissance qu'ils avoient du plan que les Lords de l'opposition avoient formé. La cour les fit remettre en liberté sans aucune punition, tant pour se faire un mérite de cette clé-

mence, que pour engager le peuple dans les intérêts du Roi. Une conduite aussi convenable aux circonstances fit beaucoup d'effet en faveur de Richard. On tint la même à Coventry & elle eut autant de succès, après quoi le Roi, la Reine, l'Archevêque d'York, le Duc d'Irlande, le Comte de Suffolk & les autres favoris firent un voyage dans les Comtés Septentrionaux, pour porter le peuple à embrasser la cause du Monarque; ou au moins pour avoir quelque influence sur l'élection des membres d'un nouveau Parlement, qui pût être plus favorable que le précédent où la prérogative Royale avoit été si insolemment restrainte.

Richard II. An. 1386.

XLVI. Les Juges souscrivent à Nottingham diverses opinions contraires aux loix.

Ils allèrent ensuite sur les frontières du pays de Galles, après quoi ils retournèrent à Nottingham; où l'on avoit fait assembler les Shériffs des Comtés, les principaux citoyens de Londres & les Juges d'Angleterre. Ils essayèrent de gagner sur les premiers qu'ils choisissent pour le Parlement des membres favorables aux mesures de la cour: qu'ils engageassent les citoyens à fournir de l'argent & des hommes

Richard II.
An. 1386.

pour l'emporter sur l'opposition, & les Juges à faire des loix en faveur de leur administration. Les Sheriffs & les citoyens furent fermes contre toutes les menaces & les promesses; mais le Grand Justicier Trésilian marqua son ardeur à rendre service au ministère, en dressant une accusation contre les Lords de l'opposition, fondée sur des principes auxquels les Juges devoient donner force de loi. Ceux qu'on avoit disposés pour cette affaire, déclarèrent dans un acte public, que le Statut & la commission autorisés dans le dernier Parlement, étoient contraires à la prérogative Royale, & que ceux qui en avoient été les promoteurs devoient être punis de mort : qu'on devoit aussi punir comme traîtres ceux qui osoient restraindre le Monarque dans l'exercice de cette prérogative; qu'il avoit droit d'assembler & même de gouverner le Parlement, de lui prescrire les objets sur lesquels il devoit délibérer, & la méthode de procéder : que ceux qui négligeoient de mettre en délibération les matières ainsi proposées, & qui vouloient traiter d'autres objets contre la volonté

du Roi, étoient coupables de trahison & devoient être punis en conséquence : que le Monarque avoit droit de dissoudre le Parlement, & d'ordonner aux membres de se retirer, sous peine d'être punis comme traîtres : que les Lords ni les Communes n'avoient pas droit d'accuser en Parlement aucun des Juges & Officiers du Roi, sans la permission de Sa Majesté, & qu'il falloit regarder comme taîtres ceux qui osoient s'arroger cette liberté : que celui qui avoit proposé dans le dernier Parlement de faire la lecture du Statut de déposition contre Edouard II. étoit un traître, aussi bien que celui qui l'avoit apporté en Parlement après que la proposition en avoit été faite : enfin que le jugement porté contre le Comte de Suffolk étoit erroné & devoit être révoqué. Telles furent les opinions données au château de Nottingham par Robert Trésilian, Grand-Justicier d'Angleterre, Robert Belknap Grand-Justicier des Plaids communs & ses assesseurs Jean Holt, Roger Fulthorp, Guillaume de Burgh, & Jean Locton Sergent de loi de Sa Majesté, lequel scella l'acte en

Richard II. An. 1386.

*Walsingham. Brady. Tyrel.*

Richard II. An. 1386.

présence d'Aléxandre, Archevêque d'York, Robert Archevêque de Dublin, Jean Evêque de Durham, Thomas Evêque de Chichester, Jean Evêque de Bangor; Robert Duc d'Irlande: Michel Comte de Suffolk: Jean Ripon & Jean Blake. Tous ces Ministres corrompus de la justice renversèrent les loix & les fondements de la constitution d'une manière aussi scandaleuse sans faire de difficultés ni marquer aucun remords, excepté Belknap, qui après avoir souscrit l'acte en faisant paroître une grande répugnance s'écria » je n'ai plus besoin que » d'un cheval, d'une claie & d'une » corde pour me conduire à la mort » que je mérite, après avoir ainsi » trahi ma patrie. »

XLVII. Les Lords confédérés marchent à Londres à la tête d'une armée.

Pendant que Richard & sa cabale faisoient de vains efforts pour lever des troupes qui pussent les soutenir dans leurs projets foibles & despotiques, ils apprirent que Glocester & les Lords confédérés avoient assemblé une nombreuse armée & marchoient vers Londres. Le Roi qui s'étoit fait un parti considérable dans la plus basse classe des citoyens par la popularité de ses dernières mesures,

&qui avoit gagné absolument le Maire Brembre, se rendit en diligence dans la capitale pour prévenir les progrès de ses adversaires. Il y fut reçu avec grande magnificence par le Lord Maire, qui entreprit de lever cinquante mille hommes pour son service. Le lendemain, les confédérés arrivèrent avec leurs troupes à Hornsey, situé à trois mille de Londres; mais au lieu de marcher contre la ville & de se porter aux extrémités, ils préférèrent prudemment de marquer de la modération & du respect pour les Londonois, sçachant que le Roi avoit un puissant parti dans la ville. De plus le Comte de Northumberland, le Lord Basset & plusieurs autres des premiers Seigneurs étoient opposés à tout parti extrême quoiqu'ennemis du ministère, dans l'espérance que les griefs de la nation seroient réformés dans le Parlement que le Roi avoit promis d'assembler. Cependant ils ne négligèrent aucune occasion d'augmenter le nombre de leurs partisans.

Richard II. An. 1386.

XLVIII. Leur entrevûe avec Richard.

Ils ne commirent aucunes violences, marquèrent une douleur profonde de toutes les calamités insépa-

Richard II.
An. 1386.

rables des guerres civiles ; proposèrent des conditions d'accommodement : & cependant par leurs émissaires particuliers enflammèrent le ressentiment du peuple contre le Roi, & répandirent de faux bruits à son préjudice. On publia que sous prétexte d'un pélérinage à Cantorbéry, Richard avoit dessein de traverser la mer & livrer Calais au Roi de France, qui en considération de cette cession étoit convenu de lui fournir une armée pour soumettre ses sujets rebelles & établir le gouvernement arbitraire en Angleterre. Ce bruit accompagné d'un détail de circonstances qui lui donnoient un air de vérité, trouva d'autant plus de crédit que la conduite tenue depuis peu par les Juges avoit allarmé tous ceux qui étoient bien intentionnés pour les constitutions du Royaume. L'Archevêque de Cantorbéry & les Lords qui gardoient la neutralité employèrent leurs bons offices pour une pacification ; mais leurs propositions furent reçues avec beaucoup de froideur par Richard. Cependant le courage commença à lui manquer lorsqu'il eut essayé inutilement de se saisir du

Comte d'Arundel dans ſon château de Ryegate, & que non-ſeulement il ſe vit trompé dans ſon attente du côté de Brembre, mais qu'il apprit que l'armée des confédérés s'augmentoit de jour en jour, au point d'être très-formidable. Alors il conſentit à une entrevûe avec le Duc de Gloceſter & ſes aſſociés; mais ils ne voulurent ſe rendre auprès de lui dans la Salle de Weſtminſter, qu'après avoir reçû un ſauf-conduit pour la ſureté de leurs perſonnes. A l'heure fixée pour la conférence, ils prétendirent avoir été informés qu'un corps de troupes, commandé par Sir Thomas Trivet, & Sir Nicolas Brembre s'étoit mis en embuſcade pour les ſurprendre & les maſſacrer; c'eſt pourquoi ils refusèrent de partir pour Weſtminſter juſqu'à ce que toutes les avenues euſſent été ſoigneuſement éxaminées: enſorte que le Monarque fut une heure entière ſur ſon trône à les attendre. Enfin ils entrèrent dans la Salle; approchèrent du trône avec les plus grandes marques de ſoumiſſion; tombèrent ſur leurs genoux, demeurèrent long-temps dans cette poſture, avant que Richard ordon-

Richard II.
An. 1386.

Richard II. An. 1386.

nât au Duc de Glocester de se lever. L'Evêque d'Ely leur fit une réprimande en termes fort durs, sur ce qu'ils avoient eu l'audace de prendre les armes contre leur Souverain, qui auroit pû les réduire en poussière, & on leur commanda ensuite d'exposer leurs griefs. Les Lords ne firent aucune réponse au Prélat, mais en affectant toujours les mêmes apparences de soumission; ils présentèrent un écrit, dans lequel ils demandoient que l'Archevêque d'York, le Duc d'Irlande, le Comte de Suffolk, Robert Trésilian & Nicolas Brembre fussent éloignés pour toujours des conseils & de la présence de Sa Majesté, comme traîtres au Roi & à la patrie. Lorsqu'ils eurent présenté cette pétition, ils jettèrent leurs gantelets, offrant de prouver par le combat la vérité de ce qu'ils avançoient. Richard intimidé par l'air froid & hardi qu'on remarquoit en eux, quitta son air impérieux & répondit avec beaucoup d'affabilité à leurs demandes. Il dit que leurs griefs seroient éxaminés & corrigés dans le Parlement qu'il avoit convoqué pour rétablir la paix dans la nation : les exhorta à éviter

toutes querelles, & prit les deux partis sous sa protection immédiate. Ensuite il les renvoya avec des assurances de son amitié & de sa considération; & pour les convaincre de sa sincérité, il fit plublier quelques jours après une proclamation, pour décharger le Duc de Glocester, ainsi que les Comtes d'Arundel & de Warwick de l'accusation de trahison portée contr'eux par les cinq personnes qu'ils avoient appellées au combat, & ordonner que ces accusateurs répondroient en Parlement sur cette charge.

Richard II. An. 1386.

*Knyghton. Walsingham*

XLIX. Le Duc d'Irlande est défait par le Comte de Derby à Radcot-bridge dans le Comté d'Oxford.

Malgré ces apparences favorables, les confédérés se tinrent toujours sur leurs gardes, parce qu'ils avoient remarqué quelques circonstances dans la conduite du Monarque, qui leur avoient donné des soupçons. Il n'avoit pas voulu souffrir que ses favoris se trouvâssent à l'entrevûe; mais il les conservoit toujours à sa cour & étoit absolument gouverné par leurs avis. La précaution des Lords ne fut pas inutile; ils apprirent peu de temps après que le Duc d'Irlande avoit marché dans les Marches Galloises, où il avoit été joint par Sir Thomas Mo-

Richard II.
An. 1386.
lineux, Sir Ralph Vernon, Sir Ralph Ratcliff, plusieurs Sherifs & d'autres personnes qui formoient un corps de cinq mille hommes, & que cette armée croissoit de jour en jour. Aussitôt que les confédérés reçurent ces nouvelles, ils envoyèrent le Comte de Derby avec un gros détachement pour arrêter les progrès du Duc, & ils le rencontrèrent près Radcotbridge, dans le Comté d'Oxford. Il n'eut pas le courage de soutenir la première charge; prit la fuite vers le pont qu'il trouva rompu; quitta son cheval & ses armes: traversa la rivière à la nage, & se sauva avec de grandes difficultés. Molineux qui ne voulut pas fuir, fut tué sur le champ de bataille, & le Comte de Derby non-seulement remporta une victoire qui ne coûta pas de sang à ses troupes; mais de plus il s'empara des bagages du Duc qu'il croyoit péri dans la rivière, & trouva dans ses papiers un grand nombre de lettres, de plans & de commissions qui firent connoître aux confédérés toute l'étendue des projets du Roi. Ce désastre rompit totalement les mesures de la cabale *.
An. 1387.

* On se sert assez souvent en Angleterre

Richard II. An. 1387.

& la plongea dans une telle consternation que le Comte de Suffolk disparut. Son dessein étoit de se sauver en France & il se rendit déguisé à Calais, mais il fut découvert & arrêté par son propre frère, & Beauchamp qui en étoit Gouverneur l'envoya prisonnier à Londres.

I. Les Lords de l'opposition obligent le Roi de consentir à leurs demandes.

Après la bataille de Radcot-Bridge, le Comte de Derby rejoignit les Lords à Saint-Albans, d'où ils marchèrent avec une armée de quarante mille hommes à Londres. Ils campèrent dans la campagne de Clerkenwel, envoyèrent chercher le Lord-Maire & les principaux Habitants, qui allèrent les trouver & leur portèrent les clefs de la Ville. Cependant Richard s'étoit retiré dans la tour, où il se trouva dans une situation très critique, abandonné de tous ses sujets, à l'exception d'un petit nombre qui étoient demeurés auprès de lui, mais si troublés par leur propre frayeur, qu'ils ne pouvoient lui donner aucun conseil, ni le soutenir dans une pareille extrêmité.

du nom de Cabale, pour exprimer une société de Gens, dont le but est de soutenir la conduite despotique du Ministère.

Richard II.
An. 1387.

Les confédérés demandèrent une audience qu'il ne put leur refuser. Dans cette entrevue ils lui portèrent leurs plaintes en termes si vifs, que le malheureux Monarque ne put retenir un torrent de larmes, en leur promettant de se rendre le lendemain à Westminster, pour concerter sur les mesures qu'il y auroit à prendre dans le Parlement qui fut convoqué au trois de Février. Aussi-tôt que le foible Richard cessa d'être intimidé par la présence des Lords confédérés, ses Courtisans le portèrent à retracter une promesse aussi contraire à la dignité Royale. Les Lords rangèrent leurs gens sur une hauteur d'où on les voyoit de la tour, & comme elle étoit fort étendue, ils s'en servirent pour l'épouvanter par la vue de tant de troupes. Ensuite ils lui envoyèrent un député pour lui déclarer que s'il vouloit continuer à les amuser, ils délibéreroient sur le choix d'un autre Prince pour occuper le trône. Alarmé de ce message, il promit de tenir exactement la parole qu'il avoit donnée de se rendre à Westminster, & en effet il la remplit fidélement:

il accorda tout ce qu'on lui avoit demandé & congédia tous ses Favoris, sans distinction d'âge ou de qualité. L'Archevêque d'York & l'Evêque de Chichester s'étoient déjà retirés volontairement; mais il étoit resté l'Evêque de Durham, le Moine Bushak Confesseur du Roi, les Lords Zouch, Haringworth, Burnel & Beaumont; Sir Alberic de Vere, Sir Baudouin Beresford, Sir Jean Worth, Sir Thomas Clifford, Sir Jean Lovel & plusieurs Dames de mœurs fort peu réglées, tous livrés à la corruption & à la débauche de la Cour. Les uns furent exilés en différentes Provinces du Royaume, & obligés de donner caution qu'ils comparoîtroient en Justice pour répondre sur telle chose qu'on pût mettre à leur charge: les autres furent simplement éloignés de la présence du Roi. Sir Simon Burlet, Sir Thomas Trivet, Sir Nicolas Brembre, Sir Jean Beauchamp de Holt, Sir Guillaume Ellingham, Jean Blake, & les Ecclésiastiques Richard Clifford, Jean de Lincoln, Richard Matford, & Nicolas Lake furent renfermés dans une étroite prison, afin qu'ils

Richard II. An. 1388.

Richard II. An. 1388.

puissent être jugés sans retard. Les Juges Fulthorp, Belknap, Holt, Burgh, Cary & Lockton furent arrêtés dans leurs siéges à la salle de Westminster; mais Trésilian s'étoit caché quelque temps auparavant.

*Walsingham Knyghton. Tyrrel.*

Richard après sa première entrevue avec le Duc de Glocester & ses confédérés, avoit sous prétexte de convoquer un Parlement libre, inséré dans les Writs une clause, qui enjoignoit aux Sheriffs de choisir des membres qui ne prissent point de part aux dernières disputes nationales. Les Lords qui sentirent l'artifice de cette distinction, inventée pour les priver du soutien de leurs amis, obligèrent le Roi de publier un nouveau Writ pour retrancher cette clause, comme étant contraire à la forme usitée, & incompatible avec la liberté des Elections.

*Rymer.*

LI. Accusations contre l'Archevêque d'York, le Duc d'Irlande, le Comte de Suffolk, Sir Robert Trésilian, & Sir Nicolas Brembre.

Le Parlement étant assemblé, la session fut ouverte par Thomas Fitz-Alan, Evêque d'Ely & Chancellier du Royaume, qui leur dit qu'ils étoient assemblés pour réformer l'administration, donner des conseils au Roi, & prendre des mesures convenables pour mettre la mer en sû-

reté, ainsi que les frontières du Royaume, secourir la Guyenne & lever les sommes nécessaires de la manière la moins onéreuse. Quand le Chancellier eut fini sa harangue, le Duc de Glocester se mit à genoux ; & offrit de comparoître en jugement devant ses pairs, ou de soutenir son innocence de quelque autre façon que ce fut, au sujet des discours injurieux qu'on avoit tenus à son préjudice, comme s'il eût eu intention de détrôner le Roi & d'usurper la souveraine autorité : mais Richard déclara qu'il étoit pleinement convaincu de la méchanceté de ces rapports, & en conséquence il fut déchargé de tout soupçon. Ensuite les Lords spirituels & temporels demandèrent la confirmation de leurs droits, libertés & franchises : pour être en état de juger de toutes les causes importantes, regardant les pairs, pendant la tenue du Parlement, indépendamment des Loix ordinaires ou civiles du Royaume, & ce droit leur fut accordé & confirmé, sous la sanction du Parlement. Lorsque ce privilége capital fut bien établi, les cinq Seigneurs qui s'é-

Richard II. An. 1388.

toient déjà portés accusateurs, se levèrent pour former leur accusation. Alors l'Archevêque de Cantorbery tant pour lui-même que pour les autres Prélats de sa Province, fit une protestation pour le maintien des droits qu'ils avoient de prendre séance en qualité de Barons & Pairs du Royaume, entendre & juger toutes les causes, telles qu'elles fussent, portées devant le Tribunal; déclarant en même temps que ce droit ne souffriroit aucun préjudice dans les cas où ils se retireroient pour obéir aux Canons qui leur défendoient d'assister à aucun jugement porté contre la vie de telle personne que ce pût être. Les Evêques de Durham & de Carlisle firent une pareille protestation & déclaration, & leur droit étant reconnu, ils se retirèrent. Les Lords temporels étant ainsi laissés à eux-mêmes, les accusateurs produisirent leurs charges contre l'Archevêque d'York, le Duc d'Irlande, le Comte de Suffolk, Sir Robert Trésilian, & Sir Nicolas Brembre en trente-neuf articles, contenant des accusations de trahison & de mauvaise conduite in-

diſtinctément. Ceux de la dernière eſpéce portoient : qu'ils avoient rendu le Roi inacceſſible à la Nobleſſe, excepté en leurs préſences : qu'ils s'étoient rendu maîtres des faveurs du Monarque, & avoient formé des diviſions entre lui & la Nobleſſe : qu'ils avoient obtenu des conceſſions de l'Irlande & d'Okeham, avec ſa forêt en faveur de Robert de Vère ; qu'ils s'étoient laiſſé corrompre & ſuborner ; avoient fait paſſer de très groſſes ſommes au Duc d'Irlande & empêché l'effet des Ordonnances du Parlement ; qu'ils avoient fait donner des commandements de grande importance en Guyenne, & ſur les frontiéres d'Ecoſſe à des perſonnes que leur peu de naiſſance ne rendoit pas propres à les remplir : qu'ils avoient empêché le cours de la juſtice, procuré la grace à des gens coupables de trahiſon & de félonie : entretenu les procès & les querelles : fait exclure les Lords & les autres membres des Conſeils du Roi : conſeillé au Monarque de s'abſenter & d'éviter de traiter avec le dernier Parlement : qu'ils l'avoient porté à aſſembler quelques Lords, Juges &

Richard II. An. 1388.

autres pour leur demander leur sentiment sur différentes matiéres d'une façon suspecte : qu'ils avoient engagé des Gentilshommes d'Angleterre & du pays de Galles à prêter serment & donner caution qu'ils soutiendroient le Roi contre toutes personnes, & que par ces engagements ils avoient mis le Royaume dans le trouble & la confusion : qu'ils avoient éloigné Sa Majesté des Commissaires nommés par le Parlement : avoient fait payer la rançon de Jean de Blois, sans l'ordre ou le consentement du Parlement ou du Grand Conseil : avoient conseillé au Roi de distinguer sa suite par des marques particuliéres : & avoient été les auteurs des opinions souscrittes par les faux Juges de Nottingham, pour détruire sous le nom de Loi tout ce qui étoit contenu dans la dernière commission & le dernier Statut : qu'ils avoient formé le projet d'accuser les Lords & autres sur ces opinions & d'arrêter le Duc de Lancaster, s'il étoit venu en Angleterre : avoient fait entendre au Roi que la commission & le Statut avoient pour objet de le déposseder du trône de ses ancêtres :

avoient fait jurer aux Compagnies de Londres qu'elles vivroient & mourroient avec le Roi, contre tous ses ennemis, faisant passer en même temps les Commissaires pour des traitres : qu'ils avoient publié une proclamation dans cette Capitale pour défendre à toutes personnes d'aider ou assister d'armes ou de provisions le Comte d'Arundel, & une autre pour défendre à qui que ce fût de parler avec mépris des accusés : enfin qu'ils avoient porté le Roi à envoyer à son Conseil une liste de ceux qu'ils vouloient qui fussent nommés Shériffs, dans la vue de former un Parlement sans vigueur. Sir Nicolas Brembre fut accusé d'avoir fait enlever plusieurs criminels de Newgate pendant la nuit, & de les avoir fait éxécuter sans observer la forme prescritte par les Loix. L'accusation contre le Duc d'Irlande portoit qu'il avoit éxercé les fonctions de Grand Justicier de Chester, sans en avoir la commission, avoit levé des troupes pour agir contre les Lords & les Vassaux du Roi, & avoit voulu faire périr les accusateurs à la bataille de Radcot-Brid-

Richard II. An. 1388.

ge. Dans les autres articles qui les chargeoient de trahiſon, on les accuſoit d'avoir ſuggéré des fauſſetés au Monarque, de l'avoir fait jurer qu'il ſe conduiroit par leurs conſeils, & les défendroit à la vie & à la mort. On ajoutoit qu'ils l'avoient engagé à donner le titre de Roi d'Irlande à Robert de Vere, & à écrire au Pape pour en avoir la confirmation : qu'ils avoient conſeillé au Monarque de mettre à mort tous les Lords & les membres des Communes du dernier Parlement, à l'exception de ceux de leur parti : qu'ils lui avoient fait entendre que la commiſſion & le Statut paſſés dans ce Parlement, avoient pour objet de détruire ſon autorité royale : & que tous ceux qui en étoient les auteurs ou y avoient coopéré, devoient être punis comme traitres : qu'ils avoient encore porté le Roi à envoyer ſon valet Nicolas Southwelt & d'autres gens de bas état avec des lettres au Roi de France, pour lui demander ſon ſecours, à l'effet de faire périr les Lords & autres qu'ils qualifioient de traitres, promettant en conſidération de ce ſecours qu'il livreroit Cherbourg,

Breſt & Calais : qu'ils avoient fait demander en France des Sauf-conduits pour le Roi, le Duc d'Irlande, & quelques autres dans la vue d'y paſſer & exécuter leurs deſſeins : qu'ils avoient porté le Roi à donner des ordres aux Chevaliers & Gentilshommes, pour qu'ils ſe joigniſſent au Duc d'Irlande, & lui avoient fait écrire au même Duc qu'il ſe trouvoit dans le danger le plus preſſant, à moins qu'il ne fut promptement ſécouru, lui ordonnoit de preſſer ſa marche pour venir le ſoutenir, & lui promettoit d'aller à ſa rencontre avec toutes ſes forces. Tels furent les articles qu'on produiſit contre l'Archevêque d'York, le Duc d'Irlande, le Comte de Suffolk, Sir Robert Tréſilian, & Sir Nicolas Brembre. On les cita dans la Chambre du Parlement à Weſtminſter, & à la grande porte du Palais, ſans qu'ils comparuſſent pour répondre aux charges portées contre eux, & les accuſateurs demandèrent que le défaut fût inſcrit dans les actes, & que les Lords procédaſſent au jugement. Le Roi ordonna qu'un certain nombre de Juges, Sergents & autres

Richard II. An. 1388.

Richard II. An. 1388.

ſavants dans les Loix, délibéraſſent ſur la nature de l'accuſation, & déclaraſſent leurs opinions aux Lords. Après s'être bien conſultés enſemble, ils déclarèrent l'accuſation dépourvue des formalités néceſſaires, & contraire à la méthode de procéder, preſcritte par les Loix & Statuts du Royaume. Malgré cette déclaration, les Lords avec le conſentement du Roi jugèrent que dans une telle cauſe, qui intéreſſoit la perſonne de ſa Majeſté & l'Etat du Royaume ; où il s'agiſſoit de crimes auſſi odieux, commis par des Pairs, & par leurs aſſociés : le droit d'inſtruire le procès & de le juger, étoit attribué aux Lords du Parlement, qui ſuivant leurs franchiſes & libertés devoient juger & être jugés en pareils cas avec le conſentement du Monarque, indépendamment de toute autre Loi quelconque, ſur quoi ils décidèrent qu'ils procéderoient en conſéquence dans l'affaire préſente, la jugeroient comme par ſentence du Parlement, prononcèrent que l'accuſation étoit bien faite & duement affirmée, & le procès bon & valide ſuivant la Loi & les uſages du Parlement.

Richard II. An. 1388.

LII. Les Juges sont bannis & plusieurs personnes de distinction sont mises à mort.

Les accusateurs ayant ainsi le pouvoir de poursuivre la procédure, demandèrent une seconde fois que le défaut contre les accusés fut inséré dans les actes, & après que la citation eut été répétée, ils requirent le jugement. Le Roi & les Lords temporels sans avoir entendu aucun témoin; mais bien convaincus en leur conscience de la vérité des articles, prononcèrent que les accusés étoient coupables de haute-trahison. Leurs biens furent confisqués; on saisit le temporel de l'Archevêque, & sa personne fut reservée pour en être prononcé après une plus mûre délibération: mais les autres furent condamnés, comme traîtres, à être pendus & écartelés. Trésilian trahi par son propre valet, fut arrêté déguisé en homme du commun, & conduit devant le Parlement, qui le condamna à être aussi-tôt éxécuté à Tyburn. Le Comte de Suffolk & le Duc d'Irlande avoient pris la fuite & traversé la mer; mais Aléxandre, Archevêque d'York, fut arrêté déguisé à Shields, lorsqu'il vouloit monter à bord d'un vaisseau. Le Duc de Glocester ne voulut point qu'il fut pro-

Richard II. An. 1388.

noncé aucune punition contre sa personne, craignant d'irriter les Prélats de son parti, & il engagea le Pape à le transférer du siège d'York à celui de Saint-André en Ecosse. Cependant cette translation ne put avoir lieu, parce que l'Ecosse reconnoissoit l'autorité de l'anti-Pape Clément, & Aléxandre eut la permission de se retirer en Flandre, où il desservit une petite Paroisse jusqu'à sa mort. Le Comte de Suffolk ne survêcut que peu de mois à sa disgrace, & le Duc d'Irlande mourut peu de jours après à Louvain, des blessures qu'il reçut en chassant une bête fauve dans le Brabant. Sir Nicolas Brembre fut conduit devant le Parlement pour entendre la lecture des articles à sa charge. Il nia tous les chefs d'accusation, & en qualité de Chevalier reclama le privilège de prouver son innocence par le combat singulier. Sa requête fut rejettée par le Parlement; il fut conduit à la barre, condamné, & remis entre les mains du Comte Maréchal, qui avec le Lord-Maire, les Aldermans & les Shériffs de Londres assistèrent à l'éxécution. Après toutes

ces procédures, les Lords spirituels & temporels déclarèrent que rien de ce qui étoit contenu dans les charges ne pouvoit rejaillir sur la personne du Roi, ni être interprêté à son préjudice. Ensuite les Communes travaillèrent au procès des autres mauvais Conseillers qui avoient obsédé Sa Majesté. Les Juges qui avoient déclaré & signé leurs opinions à Nottingham, furent condamnés à mort comme traîtres. Leurs biens furent confisqués ; & leurs héritiers déclarés déchus de leurs successions. On rendit la même sentence contre Jean Blake qui avoit présenté les questions sur lesquelles ils avoient opiné, & contre Thomas Huske qui avoit été l'un des promoteurs de cette affaire, & avoit accusé les Seigneurs de l'opposition, & ils furent éxécutés aussitôt ; mais par l'intercession des Evêques, les Juges obtinrent grace de la vie & des membres, & leur peine fut commuée en celle d'un éxil perpétuel en différentes parties de l'Irlande. Sir Simon Burley, Sir Jean Beauchamp de Holt, Baron de Kidderminster, Sir Jean Salisbury, & Sir Jacques Berners furent accusés

Richard II. An. 1388.

Richard II. An. 1388.

dans la chambre des Communes d'avoir foutenu & favorifé les cinq accufés qu'on venoit de condamner. Burley en particulier fut chargé d'avoir contribué à l'évafion du Comte de Suffolk; & aidé le Duc d'Irlande à lever des troupes; de l'avoir introduit à la cour, & fait obtenir le don des terres, qui dans le pays de Galles avoient appartenu au Lord de Coucy, père de fa femme : d'avoir introduit auprès du Roi le Maire de Douvre, lequel avoit affuré à Sa Majefté qu'il feroit venir un corps de mille vaillants hommes des cinq ports, pour le foutenir contre les oppofants. Tous ces Chevaliers nièrent les charges, & offrirent de prouver leur innocence par le combat fingulier; fur quoi les Lords prirent temps pour examiner cette affaire jufqu'à la ceffion fuivante du Parlement, qui fut adjourné pendant le temps Pafchal. Ce délai donna lieu de faire agir de puiffantes protections en faveur de Simon Burley, qui avoit toujours été auprès du Roi depuis fon enfance; avoit amené de Bohëme la Reine, & étoit aimé univerfellement pour la douceur de fon caractère. Cette Prin-

cesse elle-même intercéda vivement pour sa vie, & le Comte de Derby employa tout son crédit auprès du Duc de Glocester pour obtenir sa grace. Ses sollicitations étant infructueuses, il en fut si irrité, que son ressentiment fut prêt à produire de la division entre les opposants. Burley fut condamné à souffrir la mort des traîtres ; mais étant Chevalier de l'ordre de la Jarretière, le Roi, du consentement des Lords, adoucit la sentence, & il fut décapité dans l'enclos de la tour. Beauchamp & Berners eurent aussi la tête tranchée ; mais Salisbury fut éxécuté dans toute la rigueur de la sentence.

LIII. Renouvellement du contrat mutuel entre le Roi & le Parlement.

Lorsqu'on eut immolé toutes ces victimes à la justice, & peut-être à la faction & à la vengeance, le Parlement passa un acte d'amnistie & de pardon en faveur de tous ceux qui avoient été auprès de la personne du Roi ; & de ceux qui avoient suivi, accompagné & conseillé, les accusés qu'on venoit de condamner, ou qui avoient adheré & consenti à leurs actions. Cependant on fit une exception de quelques personnes, tant ecclésiastiques que laïques, qui furent

Richard II. An. 1388.

nommément exclues du bénéfice de cette amnistie. Les accusés qui vivoient encore furent déclarés incapables de rentrer sous la protection des Loix : tout pardon qu'ils pourroient obtenir fut déclaré nul par anticipation : & il fut ordonné que quiconque feroit quelque sollicitation en leur faveur, ou entreprendroit de leur faire accorder quelque grace, feroit jugé, condamné & exécuté comme traître. Par un autre acte, on confirma la commission & le statut de l'année précédente, ainsi que toutes les mesures du dernier Parlement, & les procédures faites par les accusateurs & leurs adhérents. On accorda à ces derniers & aux Londonois nommément, le pardon de toutes félonies, tumultes, meurtres & autres crimes qu'ils auroient pû avoir commis. Les accusations, procédures, jugements & exécutions faits & reçus dans ce Parlement furent approuvés, confirmés & autorisés nonobstant l'absence des Lords spirituels, avec la réserve cependant que cette approbation, confirmation & autorisation ne pourroient tirer à conséquence. Sur ce

que différentes charges avoient été declarées crimes de trahison dans ce Parlement, quoiqu'elles ne fussent point reconnues pour telles dans aucun statut : il fut ordonné qu'à l'avenir les juges ne pourroient prononcer de sentence pour crime de trahison, que suivant l'usage établi avant ledit Parlement. On jugea alors nécessaire de faire renouveller à Richard le serment de son couronnement, d'autant qu'il avoit violé le contrat mutuel du Monarque & des sujets : & de son côté le Parlement lui renouvella l'hommage & le serment de fidélité. Après cette cérémonie, l'Archevêque de Cantorbéry & son clergé, prononcèrent une sentence d'excommunication contre tous ceux qui entreprendroient de troubler la paix & la tranquillité du Royaume. Les Communes avoient déja accordé la continuation des droits sur le vin & les autres marchandises, avec un demi-dixième & un demi-quinzième pour subvenir aux frais des expéditions maritimes : mais elles ajoutèrent alors la continuation du subside sur les laines & les cuirs ; & assignèrent vingt mille livres sur son

Richard II. An. 1388.

*Rymer. Rot. Parl. Knyghton. Walsingham*

Richard II. An. 1388.

produit aux oppoſants, pour les dédommager des frais de leurs pourſuites & de leurs autres ſervices. Après tous ces actes ſi importants, l'aſſemblée qui avoit continué depuis le trois de Février juſqu'au quatre de Juin fut ſéparée, & on lui donna le nom du Parlement impitoyable. On en convoqua un autre la même année à Cambridge, où l'on fit pluſieurs excellents Règlements ſur la police du Royaume, l'abus de ſe pourvoir en cour de Rome pour les bénéfices; & dans la même aſſemblée le Clergé & les laïques accordèrent un nouveau ſubſide.

*Rec. Parl.*

LIV. Expédition du Comte d'Arundel en Bretagne.

Pendant que les Lords de l'oppoſition & les Communes agiſſoient en Parlement contre les favoris & les prérogatives du Roi, le Comte d'Arundel, reçût une commiſſion qui le nommoit Gouverneur de Breſt, & on lui renouvella celle qui l'avoit déclaré Lord Grand-Amiral d'Angleterre. Il ſe mit en mer avec une Eſcadre auſſi-tôt après la Pentecôte; tomba ſur la flotte Françoiſe; prit quarante vaiſſeaux qu'il conduiſit en Angleterre: ravagea enſuite les Iſles de Ré & d'Oleron, & jetta l'allar-

me fur toute la côte de France, depuis une extrêmité du canal jufqu'à l'autre. Il mit encore à la voile en automne, avec une flotte nombreufe, ayant à bord le Comte de Nottingham, le Lord Clifford, Sire Thomas Piercy, plufieurs autres volontaires de diftinction & un corps de fix mille hommes de troupes de terre. Son projet étoit non feulement de haraffer les François, mais encore d'engager le Duc de Bretagne à fe déclarer ouvertement contre Charles. Ce puiffant armement fut diffipé par une furieufe tempête, & le Comte lui-même avec vingt-fept vaiffeaux, fut obligé de fe réfugier dans le petit port de la Pates, environ à une lieue de la Rochelle. Le château de Boutteville, fitué dans le voifinage, étoit alors affiégé par le Maréchal de Sancerre, qui, informé de l'arrivée du Comte & de fon état facheux, ordonna aux habitants de blocquer le port avec huit galeres; pendant qu'il marchoit avec fon armée qui avoir quitté le fiége pour les attaquer par terre, enforte qu'il croyoit impoffible que les Anglois lui échapaffent. Il fut trompé

Richard II. An. 1388.

dans son atente par la vigilance & l'activité du Comte d'Arundel, qui étant instruit du projet du Maréchal avoit fait radouber ses vaisseaux avant qu'il eut eu le temps de l'éxécuter. Il se remit en mer; attaqua, & défit totalement les galeres; rentra dans le port: fit débarquer ses troupes, & poussa le Général François jusqu'aux portes de la Rochelle. Pendant que le comte étoit campé dans cet endroit, il fut joint par la Bermoy, qui commandoit le fort de Galuzet dans le Limousin pour le Roi d'Anglerre. Il y eut plusieurs escarmouches avec différents succès; mais on perdit bien-tôt toute espérance de faire déclarer le Duc de Bretagne contre la France; car malgré le ressentiment que le Monarque François conservoit contre lui pour l'insulte faite à son Conetable; il étoit soutenu secrettement par les Ducs de Berri & de Bourgogne, qui portoient envie à la grandeur & à la reputation de Clisson. De plus il étoit si important pour la France de détacher Montfort de ses liaisons avec l'Angleterre, que Charles crut devoir dissimuler l'outrage qu'il avoit

commis, & lui permit même d'exiger une très forte rançon du Conétable. On lui fit encore plusieurs autres concessions pour faciliter & confirmer un nouvel accomodement, & aussi-tôt que le Comte d'Arundel en fut informé, il retourna en Angleterre avec sa flotte & ses troupes.

Richard II. An. 1388.

*Froissart.*

LV. Hotspur est défait par les Ecossois à Otterburn.

Les affaires de l'Angleterre ne prospéroient pas aussi bien dans les autres pays. Il s'éleva une dispute entre le Duc de Gueldres & la Duchesse de Brabant, qui reçut du secours de son neveu le Duc de Bourgogne, & pour contrebalancer ce renfort, son Antagoniste sollicita l'Angleterre de le soutenir. On lui accorda une pension annuelle de mille livres, & il déclara la guerre à la France ; mais Charles entra dans son pays ; il fut tellement intimidé qu'il demanda pardon, & on le lui accorda à condition qu'il renonceroit à son alliance avec l'Angleterre. Lorsque ces puissances eurent fait leur accomodement, Richard n'eut plus aucun Allié dans le continent pour nuire à ses ennemis, pendant que ses propres Etats étoient insultés par les Ecossois, qui faisoient des irruptions

Richard II. An. 1388.

continuelles dans les Comtés Septentrionaux. Le jeune Douglas & le Comte de Fife avoient fait une descente en Irlande, où ils avoient pris la ville de Carlingford avec quinze vaisseaux, défait les Irlandois dans une bataille & pillé l'isle de Man à leur retour. Pour se venger de ces déprédations, les Lords des Marches entrèrent en Ecosse, & ravagèrent le pays de Merse : mais ils se retirèrent avec précipitation, quand ils aprirent que l'armée Ecossoise étoit en marche pour leur livrer bataille. On donna une commission à l'Evêque de Durham, au Comte de Northumberland, & à d'autres Lords pour traiter de la paix avec les Ecossois. Leurs efforts étant infructueux on donna pouvoir à l'Evêque de Sodor & de Man de négocier avec Donald, Lord des Isles, pour qu'il tombât sur le Nord de l'Ecosse; mais cette négociation fut également sans effet. Le Parlement de ce Royaume, assemblé à Aberdeen, résolut d'envoyer deux armées en Angleterre, ce qui fut promptement éxécuté. Un de ces corps, commandé par les Comtes de Douglas,

Fife & Dumbar, s'avança plus loin que Newcastle & ravagea tout l'Evêché de Durham. Ensuite ils allèrent camper devant Newcastle, qui fut défendu par le fameux Hotspur, son frère Sir Ralph & presque tous les Gentilshommes des Comtés Septentrionaux. L'armée Ecossoise composée seulement de trois cents chevaux & de deux mille hommes d'infanterie, n'étoit pas en état d'investir la ville; mais leur unique dessein étoit d'engager Pierci à sortir & à hasarder la bataille. Pendant qu'ils étoient dans cette position, les Volontaires des deux partis se distinguoient par des escarmouches & des épreuves de leur valeur. Enfin les Anglois firent une sortie générale qui fut suivie d'un combat, où Piercy & Douglas se rencontrèrent à cheval à la vue des deux armées. Ils étoient à peu près de même âge, & rivaux en réputation, ensorte que des deux côtés on demeura dans l'inaction pour voir l'issue de leur combat. Au premier choc Piercy fut démonté, & seroit tombé entre les mains de son ennemi, si ses gens ne se fussent jettés entre deux, & ne

Richard II. An. 1388.

l'eussent emporté dans la ville. Douglas s'étoit rendu maître de sa lance & du pennon qui flottoit sur sa tête, & cria à haute voix qu'il les emporteroit en Ecosse pour servir de trophée de sa victoire. Ensuite il donna ordre à ses troupes de décamper, laissant Piercy dans toute la fureur de l'ambition mortifiée. Il jura que Douglas n'emporteroit jamais sa lance dans son pays; assembla six cents Cavaliers & huit mille hommes d'infanterie, & se mit à la poursuite de l'ennemi, sans attendre les secours qui étoient en marche de tous les côtés pour servir sous ses étendards. Les Ecossois en se retirant avoient entrepris le siége du fort Château d'Otterburn, devant lequel ils étoient campés lorsqu'ils furent joints par Piercy, qui les attaqua aussi-tôt avec impétuosité, quoique le jour fût presque à sa fin, quand ils commencèrent à combattre. Il trouva Douglas préparé à le bien recevoir, & la bataille se soutint avec une égale opiniâtreté, jusqu'à ce que les combattants fussent séparés par les ténébres. Quelques heures après les Anglois recommencèrent

cèrent l'attaque à la clarté de la Lune, & Piercy se battit avec tant de fureur pour recouvrer son honneur, que les Ecossois furent mis en désordre, & commencèrent à lâcher pied. Douglas voyant les choses en cet état, s'élança au milieu des Anglois, sa hache d'armes en main, renversant tout ce qui se présentoit devant lui, mais bientôt la retraite lui étant coupée, il fut environné par les ennemis, sans autre suite que son Chapelain qui avoit marché sur ses pas, & animé par son exemple, faisoit des prodiges de valeur. Ses amis instruits de sa situation, pénétrèrent jusqu'au lieu où il combattoit, & le trouvèrent presque expirant de trois blessures mortelles qu'il avoit reçues, pendant que son Chapelain le défendoit toujours seul contre une multitude d'ennemis. Ils poussèrent les Anglois à leur tour, & auroient emporté leur brave Chef hors du champ de bataille, mais ce vaillant Général voyant que sa fin approchoit, ne voulut point souffrir qu'on le transportât; leur ordonna de cacher sa mort & de la venger sur l'ennemi. Il expira dans

Richard II. An. 1388. le même inſtant, & ſes amis après avoir jetté un manteau ſur ſon corps, élevèrent ſon étendard, prononcèrent ſon nom, comme pour renouveller leur courage, & firent un effort ſi terrible que les Anglois furent mis totalement en déroûte. Piercy, ſon frère & environ cent Gentilshommes & Officiers de diſtinction furent faits priſonniers, & il en périt douze cents ſur le champ de bataille. L'Evêque de Durham avançoit à la tête de dix mille hommes au ſecours de Piercy, lorſqu'il apprit ſon malheureux ſort. Au lieu d'attaquer les Vainqueurs épuiſés par la fatigue, & qui auroient pu aiſément être défaits, il ſe retira précipitamment à Newcaſtle, & laiſſa les Ecoſſois emmener tranquilement leurs priſonniers & leur butin. L'autre armée qui étoit entrée en Angleterre par Carliſle pilla les frontiéres occidentales; brûla les villages; prit un grand nombre de perſonnes de diſtinction & de troupeaux, & rentra en Ecoſſe ſans avoir trouvé la plus légère réſiſtance.

Froiſſart. Walſingham Buchanan.

LVI. Richard

Pendant que ces choſes ſe paſ-

ſoient en Angleterre, le Duc de Lancaſter, qui avoit été nommé Lieutenant général pour le Roi en Guyenne, reçut des pouvoirs & des inſtructions pour faire un accomodement avec la France. On entama une négociation, & l'on envoya des ambaſſadeurs à Paris pour convenir des Préliminaires. Enfin les conférences furent ouvertes dans l'égliſe de Lenlinghen, entre Calais & Boulogne : on convint d'une trève de trois ans entre les deux Royaumes, & Robert Roi d'Ecoſſe fut compris dans cet accomodement. La tranquillité étant ainſi rétablie en Angleterre, Richard réſolut de ſe délivrer de l'eſclavage où le tenoient les Lords de l'opoſition. Dans un Conſeil extraordinaire de la Nobleſſe, aſſemblé après Pâques, il demanda au grand étonnement de tous ceux qui étoient préſents quel étoit ſon âge. Sur la réponſe qu'on lui fit qu'il étoit âgé de vingt-deux ans, * » Eh » bien ! ( dit-il ) je ſuis certainement

Richard II. An. 1388.

prend en main les rênes du gouvernement.

An. 1389.

* Rapin Thoyras ne lui donne que vingt ans : c'eſt une erreur, puiſque Richard étoit né en 1367, & qu'il prit l'adminiſtration entre ſes mains le 8. Mai 1389.

Richard II. An. 1389.

» en âge de gouverner mon Royau» me ; & je ne vois aucune raison » qui puisse me priver d'un droit » dont jouissent les moindres de mes » sujets ! » Les Lords répondirent avec quelque confusion, qu'il avoit incontestablement le droit de prendre sur lui-même l'administration de son Royaume : » oui ( repliqua t-il ) » je suis depuis long-temps sous » la conduite de Tuteurs que je » vais présentement éloigner de mes » conseils, & je ferai mes efforts » pour bien conduire mes propres » affaires. » Alors il ordonna à Thomas Arundel, nouvel Archevêque d'York de lui remettre le sceau, qu'il donna le lendemain à Guillaume de Wickham, Evêque de Winchester. Le Duc de Glocester, le Comte de Warwick & les autres Lords de l'opposition n'eurent plus d'entrée au Conseil ; l'Evêque d'Héreford perdit sa place de Trésorier ; le Comte d'Arundel fut dépouillé de celle de Grand Amiral, le Garde du sceau privé, tous les grands officiers d'Etat & de la maison du Roi, ainsi que les Juges furent changés, & le Monarque donna leurs places à des gens

en qui il pensa qu'il pouvoit prendre une entière confiance. Ces mesures furent suivies d'une proclamation, dans laquelle on notifioit à tous les Sujets que le Roi avoit pris entre ses mains le gouvernement du Royaume : qu'on pouvoit espérer que la paix seroit plus éxactement entretenue dans la nation, & la justice mieux administrée qu'elle ne l'avoit été avant ce changement. En même temps il confirma l'amnistie passée dans le dernier Parlement, & pour prouver à son peuple sa tendresse & sa modération, il suspendit le payement du subside accordé dans la dernière assemblée de Cambridge. * Ce fut dans le même temps que le Duc de Lancaster retourna en Angleterre, & procura une réconciliation entre le Roi & le Duc de Glocester. Pour le recompenser de ce service il fut créé Duc d'Aquitaine dans le Parlement qui se tint au mois de Janvier

Richard II. An. 1389.

*Rymer.*

An. 1390.

* Le Pape Urbain mourut cette même année à Rome le 15. Octobre, & les Cardinaux de sa faction élurent Pierre ou Perrin Touracelli, connu sous le nom de Cardinal de Naples, il prit le nom de Boniface IX. & occupa le trône Pontifical 15. ans.

Richard II. An. 1390.

à Westminster, & reçut les marques d'honneur attachées à cette dignité. Edouard Plantagenet, fils du Duc d'York fut nommé Comte de Rutland, & on lui accorda une pension de huit cents marcs pour soutenir ce nouveau rang. Le quatrième jour du Parlement, l'Evêque de Winchester remit le grand sceau entre les mains du Roi, l'Evêque de saint David lui rendit les clefs de l'Echiquier, qui lui avoient été confiées en qualité de Tréforier, & tous les Lords du Conseil furent déchargés suivant leurs désirs. Ils demandèrent ensuite en plein Parlement si quelqu'un avoit des reproches à faire sur leur conduite, & les Communes après un mûr examen déclarèrent qu'elles étoient très satisfaites de toute leur administration. Après cette déclaration, le Roi les rétablit dans leurs places, & les Ducs de Lancaster & de Glocester furent admis dans le Conseil; mais le Monarque protesta en même temps que quelque chose qui arrivât, il vouloit conserver ou renvoyer ses Conseillers suivant sa propre volonté. L'oppression de la Cour de Rome étoit devenue abso-

lument intolérable, & les Communes demandèrent que les Statuts passés sous les règnes d'Edouard I & de son petit fils, contre les entreprises de cette Cour sur l'autorité royale & la liberté de la nation fussent ponctuellement éxécutés, & qu'on fit encore de nouveaux Réglements pour réprimer ces abus. Les Archevêques alarmés de cette pétition, firent une protestation tant en leur nom qu'en celui de leur Clergé, avec déclaration qu'ils ne consentiroient à faire revivre aucun ancien Statut, ni à passer de nouvelles Loix contre l'autorité du Pape, au préjudice des libertés ecclésiastiques. Malgré cette déclaration Richard accorda la requête des Communes en ce qui concernoit le premier Statut, dont il ordonna l'éxécution, & en conséquence de cette grace, elles lui accordèrent pour la défense du Royaume un subside considérable sur les laines & les cuirs, d'autant qu'on doutoit beaucoup que la trève fût de longue durée. Ce subside fut continué pour trois ans par le Parlement suivant, qui avoit été convoqué pour le douze de Novembre. Dans cette assemblée le don de

Richard II. An. 1390.

mille livres de penſion annuelle, accordé aux Ducs d'York & de Gloceſter, leur fut confirmé pour eux & leurs héritiers. Le Parlement déclara unanimement que les droits & prérogatives du Roi & de ſa couronne, devoient être maintenus & conſervés, & qu'on devoit corriger ou annuller tout ce qui avoit été fait ou attenté à l'encontre, afin que Sa Majeſté eût les mêmes libertés dont avoit joui aucun de ſes prédéceſſeurs. L'harmonie étoit ſi bien établie entre Richard & le Parlement, qu'avant ſa ſéparation les Lords & les Communes préſentèrent leurs très humbles remercîments au Roi pour ſon gouvernement, & la grande affection & le zèle qu'il avoit continuellement marqué pour le bonheur de ſon peuple.

LVII. Conduite du Parlement contre les entrepriſes de la cour de Rome.

Toute oppoſition aux meſures du Roi paroiſſoit anéantie depuis ſa dernière réconciliation avec le Duc de Gloceſter, qui avoit toujours été à la tête des mécontents : & le Comte de Derby qu'on regardoit comme l'ame de ce parti avoit obtenu la permiſſion de paſſer en pays étranger, & de ſervir en qualité de volontaire

contre les infidèles en Prusse où il acquit une grande réputation par ses exploits militaires. Le nouveau ministère de Richard étoit composé de sujets d'une plus grande capacité & de mœurs plus irréprochables que les indignes favoris dont il avoit précédemment suivi les avis pour sa conduite. Quoique sa manière de vivre put toujours être taxée d'extravagance, elle lui acquit cependant la faveur du public. Il institua des jeux solemnels & des tournois, & fit revivre l'esprit de Chevalerie qui avoit régné du temps de son grand-père. On ne voyoit que des spectacles pompeux & des processions de Chevaliers armés que leurs maîtresses conduisoient avec des chaînes d'argent dans les barières, où ils disputoient pour les faits d'armes au milieu d'une foule innombrable de peuple. Le Roi lui-même & tous ses courtisans, prenoient part à ces amusements guerriers, & la Reine avec ses Dames les honoroit de sa présence. On n'entendoit que musique & instruments, fêtes & réjouissances. La terre avoit produit une abondante récolte après deux années de stérilité, & les sujets ne

Richard II.
An. 1390.

An. 1391.

Richard II. An. 1391.

gémissoient plus sous les affreux ravages & les taxes pesantes dont ils avoient été si long-temps fatigués. Pendant ce temps de joie & de satisfaction, on convoqua un nouveau Parlement qui fut assemblé à Westminster au commencement de Novembre. La déclaration déja faite pour que le Roi jouit pleinement de sa Royauté fut renouvellée avec cette addition, » Nonobstant tout Statut » ou Ordonnance faits précédemment » pour y déroger, particulièrement » sous le règne du Roi Edouard II. » ce qui fut passé avec la force d'un acte du Parlement. Outre cette preuve de fidélité & d'affection ils accordèrent un dixième entier & un quinzième pour subvenir aux frais du voyage de France, dont le Monarque avoit invité Richard à une entrevue, afin de terminer eux-mêmes tous leurs différents, & établir une paix durable. Le Parlement accorda encore d'autres secours pour les besoins de l'Etat, & crut ensuite qu'il avoit droit d'espérer quelque condescendance extraordinaire du côté du Roi. Suivant l'usage ordinaire des corporations on y admettoit au nombre

des membres de ces Communautés, tous les ſerfs où vaſſaux lorſqu'ils avoient vécu un an & un jour dans ces corporations ſans être reclamés. Les Chevaliers des Comtés demandèrent que les Seigneurs de fiefs euſſent le pouvoir d'entrer dans les bourgs & d'y enlever les ſerfs qui s'étoient ſouſtraits de leur domination ; mais cette pétition fut rejettée comme contraire aux priviléges des corporations. Tout le corps des Communes concourut enſuite à propoſer qu'il fut paſſé un acte pour déclarer les ſerfs & vaſſaux incapables d'entrer dans les Prélatures & Monaſtères : & d'acheter des terres en fief ſervant ; & qui défendit à tous ſerfs d'envoyer leurs enfants aux écoles, parce qu'ils y acqueroient la ſcience, & parvenoient à ſortir de la ſervitude au préjudice des droits & honneurs des poſſeſſeurs de francs-fiefs d'Angleterre. Cette demande fut également rejettée, mais malgré ces refus, le Parlement eut lieu d'être très ſatisfait de la conduite de Richard en cette aſſemblée. Le ſchiſme continuoit toujours dans l'Egliſe, & Boniface IX. élu après la mort d'Urbain envoya un Nonce à la

*Rot. Parl.*

Richard II. An. 1391.

cour d'Angleterre avec ordre de faire ſes efforts pour obtenir la révocation des Statuts de *Proviſio* & des autres portés contre les entrepriſes de la cour de Rome. Il étoit encore chargé d'empêcher la paix entre Richard & le Roi Charles de France, qui ſoutenoit l'Anti-Pape Benoît XIII. Le Nonce éxécuta ſa commiſſion avec beaucoup d'adreſſe, & il parut même que Richard ſe livroit avec plaiſir à ſes demandes: mais ne voulant faire aucune démarche contraire au plan de popularité qu'il avoit formé, il renvoya les propoſitions du Pape au Parlement, qui les rejetta & recommanda fortement la paix avec la France. Richard approuva leurs ſentiments & déclara que ſon intention étoit d'avoir une conférence avec le Monarque François. Les grandes corporations, couvents & autres communautés du Royaume contribuèrent à l'envi à lui fournir les moyens d'y paroître avec l'éclat convenable à ſa dignité. On lui donna de magnifiques équipages avec une grande ſomme d'argent, & beaucoup de jeunes Seigneurs & de Chevaliers réſolurent de l'accompagner. En même temps on

nomma des Commissaires pour traiter avec la France & l'Ecosse, & toutes les parties convinrent qu'il seroit tenu un congrès à Amiens, afin que le traité de paix put être conclu & ratifié en présence des deux Monarques.

Richard II. An. 1391.

Le Roi Charles de France, son frère & ses deux oncles se rendirent à Amiens au temps marqué ; mais Richard n'alla que jusqu'à Douvre, soit qu'il changeât d'avis de lui-même, ou par les représentations de son conseil. Il demeura dans le château de cette ville, avec le Duc de Glocester, pendant que ses deux autres oncles, les Comtes d'Huntingdon & de Derby, les Evêques de Londres & de Derby, Sir Thomas Piercy & d'autres membres de son conseil se rendirent à Amiens en qualité d'Ambassadeurs & de Plenipotentiaires. Ils y entrèrent avec une suite de douze cents chevaux, & pendant qu'ils y séjournèrent ils furent traités somptueusement aux dépens du Monarque François. On ouvrit aussi-tôt les conférences ; mais il se présenta tant de difficultés qu'il ne parut pas probable de les surmonter. Les François

LVIII. Trève conclue avec la France.

An. 1392.

Richard II. An. 1392.

insistoient sur la démolition de Calais, & les Anglois demandoient la restitution de toutes les places qu'ils avoient perdues en France depuis le traité de Bretigni, ainsi que le payement de la dernière moitié de la rançon du Roi Jean. Charles consentoit que la couronne d'Angleterre possédât les neuf Evêchés & toutes leurs dépendances en Guyenne, sans être assujettis à aucune Souveraineté, & offroit même de payer la rançon dans trois années, à condition que Calais seroit démoli; mais le Duc de Lancaster fut inféxible sur cet article, déclarant qu'il n'avoit pas le pouvoir d'accorder une telle concession. La trève fut prolongée jusqu'à la Saint Michel de l'année suivante, & l'on renvoya au conseil d'Angleterre à examiner les conditions de paix proposées par la France. Deux Chevaliers François accompagnèrent les Ambassadeurs dans leur retour à Douvres pour savoir les sentiments du Roi sur ces articles: & lorsque le conseil fut assemblé, les Plénipotentiaires y communiquèrent le résultat de leur négociation. Le Duc de Glocester observa qu'il n'étoit pas en leur

pouvoir de conclure le traité sans l'avis & le consentement du Parlement, d'autant que l'affaire de Calais étoit de la plus grande importance pour le Royaume. On ne put donc donner de réponse définitive jusqu'à ce que la matière eut été mise en délibération & examinée dans la grande assemblée de la nation; mais la prolongation de la trève fut ratifiée par Sa Majesté séante en son conseil.

Richard II. An. 1392.

LIX. Députés de Guyenne.

*Froissart.*

Le congrès d'Amiens ne produisit presque aucun avantage, & il ne fut profitable qu'au Duc de Lancaster, qui reçut tout le subside accordé par le dernier Parlement, ou au moins la plus grande partie, pour le dédommager des frais de son voyage. Par rapport au don de la Guyenne, qu'il avoit obtenu, il se rencontra quelques difficultés qu'on eut de la peine à surmonter. L'ordre que le Roi avoit envoyé pour le remettre en possession de ce Duché trouva de l'opposition de la part des habitants de Bordeaux, de Bayonne & des autres villes principales, ainsi que de la Noblesse du pays, parce qu'ils s'imaginèrent que cette concession renfermoit une aliénation de cette province, & une

Richard II. An. 1392.

entière séparation de la couronne d'Angleterre, contre leur privilége de tenir leurs terres immédiatement du Roi ou de son son fils aîné & non d'aucun autre. Ils trouvoient encore un défaut dans ce don, en ce qu'il attribuoit au Duc de Lancaster le Duché avec tous ses droits, revenus & appartenances, ordonnant à toutes personnes de lui rendre hommage & promettre fidélité, sans qu'il y eut aucune clause qui les déchargeât du serment qu'ils avoient prêté à Richard. Ils soupçonnoient aussi que cette concession avoit été obtenue par surprise ou par force, & dans la vûe de dissiper leurs doutes, & être éclaircis sur leurs objections, les Prélats, la Noblesse & les villes de Guyenne envoyèrent des Députés pour apprendre les volontés du Roi de sa propre bouche. Ils arrivèrent vers la Saint Jean à Nottingham, où Richard avoit assemblé un grand conseil pour délibérer sur le traité avec la France. Ils exposèrent le sujet de leur Ambassade, & le Roi les assura qu'il avoit fait ce don de sa propre volonté & avec le consentement du Parlement, seulement pour le temps

de la vie naturelle du Duc. Il confirma toutes les libertés & tous les priviléges du Clergé, de la Nobleſſe, des villes & des Communes de Guyenne par un acte ſigné de ſa main & qui fut rendu autentique par l'appoſition du grand ſceau d'Angleterre.

Richard II. An. 1392.

*Rymer.*

IX. Soulèvement à Londres.

Pendant que ce conſeil étoit aſſemblé, il s'éleva une révolte dangereuſe à Londres. Richard que ſes extravagances & ſa profuſion réduiſoient fort ſouvent à un grand défaut d'argent voulut emprunter mille livres de quelques citoyens de ſa capitale, qui non-ſeulement les lui refusèrent; mais encore inſultèrent & maltraitèrent cruellement un marchand Lombard qui offroit de prêter cette ſomme à ſa Majeſté. Le Roi vivement irrité d'un affront auſſi marqué, révoqua toutes les éxemptions accordées tant par ſon grand père que par lui-même, en vertu deſquelles les Londonois n'étoient point tenus des charges publiques des villes, Comtés & Corporations. Il donna ordre au Lord-Maire & aux Sheriffs de comparoître devant le conſeil à Nottingham, où eux & leur ville furent convaincus de ſédition, & obligés de ſe ſoumettre

Richard II. An. 1392.

à la merci du Roi par une obligation de cent mille livres. En même temps on les dépouilla de leurs offices, on les mit en prifon, & Sir Edouard Dalyngrigge fut nommé gardien de la ville; mais ils furent bien-tôt remis en liberté & l'on rétablit l'ancienne forme de gouvernement. Les Londonois en général favorifoient la doctrine de Wiclef, ce qui les expofoit au reffentiment des Evêques qu'ils haïffoient auffi par cette raifon. Un barbier ayant été infulté dans une rue par un domeftique de l'Evêque de Salisbury, la populace prit l'allarme, s'affembla en grand nombre, & auroit mis le feu au Palais du Prélat fi elle n'avoit été retenue quoiqu'avec beaucoup de peine par les Magiftrats. L'Evêque fe plaignit de cet outrage à Richard, qui donna un Writ pour établir une commiffion fpeciale ( of oyer and terminer ) dont les affemblées fe tiendroient à Eaton, afin de juger les délinquents. Les Ducs de Glocefter & d'York y préfidèrent : les Londonois furent jugés coupables, & condamnés à une amende de trois mille marcs; les Chartres de leurs libertés furent faifies entre les mains

du Roi ; les Sheriffs & Aldermans furent privés de leurs emplois, & l'on nomma Sir Baudouin Radynton gardien de la ville. Les citoyens humiliés par la perte de leurs franchises, & craignant l'effet de l'obligation qu'ils avoient subie, & qu'on étoit prêt de leur faire payer : implorèrent l'intercession de la Reine avec de grandes marques de repentir, & obtinrent leur pardon à sa prière. Le Roi fit alors une entrée publique dans la ville, où il fut reçu aux acclamations du peuple qui lui offrit des présents considérables. Il leur accorda la remise de l'amende ; annulla l'obligation ; leur rendit leurs libertés, & confirma leurs Chartres.

Richard II. An. 1392.

An. 1393. *Knyghton. Walsingham. Rymer.*

LXI. *Statut de Premunire* contre les entreprises des Papes.

Le Parlement qui fut assemblé le vingtième jour de Janvier ne put former aucune délibération fixe pour un nouveau traité avec la France, parce que Charles fut attaqué d'un dérangement de raison, qui le rendit incapable de tenir les rênes du gouvernement, ensorte que les affaires de son Royaume tombèrent dans la confusion, jusqu'à ce qu'on eut donné la Régence aux Ducs de Berri & de Bourgogne. Les Communes accor-

Richard II. An. 1393.

dèrent un ſubſide conditionel pour être levé ſi l'on avoit guerre avec la France ou l'Ecoſſe, ou ſi le Roi ſe mettoit lui-même à la tête de quelque expédition. Ils prirent cette précaution parce que connoiſſant ſon manque d'économie ils ne jugeoient pas convenable de lui accorder aucun ſubſide ſuperflu. On avoit fait pluſieurs loix dans les quatre Parlements précédents contre les entrepriſes de la cour de Rome en Angleterre. L'Agent du Pape avoit été obligé de jurer qu'il ſeroit fidèle au Roi & à ſa couronne; conſerveroit ſes loix & droits en leur entier; ne feroit aucune démarche qui put préjudicier à l'autorité Royale ni aux loix du Royaume; ne mettroit point à éxécution les Bulles ni mandats du Pape qui pourroient être au déſavantage du Roi ou contraires aux mêmes loix: qu'il ne recevroit & ne publieroit aucune lettre du Pape ſans la communiquer au conſeil, & ne feroit ſortir aucun argent monoyé ni vaiſſelle d'Angleterre ſans la pemiſſion de Sa Majeſté ou de ſon Conſeil. Il fut défendu par un réglement à toutes perſonnes de ſortir d'Angleterre ou

d'envoyer en pays étranger pour se pourvoir en cour de Rome ni acheter aucun bénéfice Ecclésiastique. On renouvella les Statuts contre les Proviseurs, & l'on défendit la collection du dixième imposé par le Pape sur le Clergé du Royaume. Les Archevêques & autres Prélats avoient publiés des mandements pour la levée de cette taxe ; mais il leur fut ordonné de les révoquer. On fit rendre ce qui avoit déja été perçu, & l'Agent reçut une défense de continuer cette collection, sous peine d'être puni par la perte de la vie ou des membres. Sa Sainteté, allarmée de ces démarches, envoya un Nonce, (dont nous avons déja parlé) pour solliciter la cassation ou au moins la suspension du Statut contre les Proviseurs : mais tout ce qu'il put obtenir fut que le Pape pourroit nommer aux bénéfices qui étoient actuellement vacants & portés en cour de Rome. Sa Sainteté abusa bien singulièrement de cette permission par des Bulles pour transférer des Evêques sans leur consentement à des siéges plus pauvres que ceux qu'ils occupoient ; & donner ensuite les riches Eglises à ceux qui payoient de très grosses

Richard II. An. 1393.

sommes pour y être nommés. Dans ce Parlement les Communes firent de très fortes remontrances, où elles se plaignirent de ce que le Pape transféroit des Prélats Anglois à des siéges étrangers, ou d'un Evêché à l'autre sans la connoissance & le consentement du Roi, ni même de l'Evêque ainsi transféré: usage qui renversoit les Statuts du Royaume; faisoit sortir hors d'Angleterre & enlevoit aux conseils de Sa Majesté de fidelles sujets contre leur propre inclination, & attiroit hors du Royaume l'argent de la nation, ensorte qu'en peu de temps il se trouveroit privé de forces & de conseil, ce qui en causeroit l'appauvrissement & la destruction. Elles ajoutèrent que la couronne d'Angleterre, qui avoit toujours été libre & indépendante de tel Souverain que ce fut sur la terre, deviendroit assujettie au Pape, & que les Statuts cesseroient d'avoir leur effet à la honte du Roi, de la couronne & de la Royauté, & la ruine de tout le Royaume. A ces remontrances elles ajoutèrent une déclaration, portant: qu'elles soutiendroient le Roi, de leurs vies & de leurs fortunes, con-

tre toutes les entreprises de la cour de Rome, au sujet des droits de patronage, bulles, mandats & attentats contre la couronne & la Royauté. Tous les Lords spirituels & temporels firent une déclaration semblable, cependant les Prélats protestèrent qu'ils n'entendoient point priver le Pape de son autorité Canonique. On fit alors le fameux Statut de *Premunire* contre tous ceux qui obtiendroient ou solliciteroient, soit à Rome, soit en quelque autre endroit aucunes translations d'Evêchés, procédures & sentences d'excommunication : bulles, actes ou autres pièces telles qu'elles pussent être au préjudice du Roi, de sa couronne, des droits Royaux ou du Royaume. Ce Statut & cette Déclaration eurent un tel effet que pendant le reste du règne de Richard il n'y eut que très peu d'exemples d'entreprises de la cour de Rome, & qu'aucun attentat de cette espèce ne put réussir qu'avec une permission du Monarque.

Richard II. An. 1393.

*Rymer. Rot. Parl. Clauf. 18. Richard II.*

LXII. Congrès tenu à Lenlinghen par les plénipo-

Après la dissolution du Parlement, le Roi nomma le Duc de Lancaster son Lieutenant-Général en Picardie, & délivra une commission pour don-

Richard II.
An. 1393.

tentiaires de France & d'Angleterre

ner pouvoir à ce Seigneur, & à son frère le Duc de Glocester de traiter avec les Ducs de Berri & de Bourgogne pour la prolongation de la trève. Les conférences furent tenues à Lenlinghen, entre Calais & Boulogne, & durèrent neuf jours. La trève fut prolongée jusqu'à la Saint Michel de l'année suivante ; mais lorsqu'on voulut traiter de la paix finale, les premières difficultés se renouvellèrent, & ils furent obligés de suspendre la négociation, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de plus amples instructions. Les deux cours étoient également ennuyées de la guerre & sincérement disposées à un accommodement, ce qui fit renouer les conférences, & il y eût même des dispositions favorables pour la pacification. Le Roi de France consentoit à rendre le Bigorre, l'Agenois & le Perigord ; mais il ne vouloit point céder le Rouergue, le Querci, le Limousin, le Ponthieu ni d'autre partie du pays de Guisnes que celle dont les Anglois étoient actuellement en possession. Les Commissaires de Richard ne vouloient point entendre parler de Calais ; mais à l'égard de Cherbourg &

& de Breſt, il fut propoſé que le Roi de France payeroit une certaine ſomme d'argent au Roi d'Angleterre, qui rendroit ces deux places au Roi de Navarre & au Duc de Bretagne. On étoit preſque d'accord ſur tous les articles, lorſque Charles retomba dans ſa phrénéſie à Abbeville, ce qui fit ſuſpendre les conférences : mais elles furent renouées au mois de Septembre lorſqu'il eut recouvré l'uſage de la raiſon. Ce qui concernoit Cherbourg fut réglé & l'on donna les ordres pour remettre immédiatement cette place au Roi de Navarre.

Richard II. An. 1393.

Rymer.

LXIII. Le Duc de Lancaſter & le Comte d'Arundel s'accuſent en Parlement. An. 1394.

Les autres articles ayant été diſcutés, on mit le plan du traité devant le Parlement qu'on avoit convoqué au mois de Janvier à Weſtminſter : les deux Chambres approuvèrent unanimément la conduite des Plénipotentiaires, mais elles s'accordèrent à demander que le Roi ne fût tenu d'aucun hommage-lige ; qu'on inſérât dans les articles, ſauf la liberté de ſa perſonne & de la couronne d'Angleterre : que lui & ſes héritiers euſſent la faculté de faire valoir leurs prétentions ſur la couronne de France, ſi Charles

Richard II. An. 1394.

manquoit à la paix, & qu'on prît des mesures pour empêcher à l'avenir la confiscation de la Guyenne. Cette requête jointe à leurs avis fut donnée par les mains de l'Orateur Sir Jean Bussi, qui déclara au nom des Communes qu'elles ne délibéreroient point sur le traité de paix à moins que ces Préliminaires ne fussent accordés. Cette déclaration produisit un débat entre les Seigneurs, & il s'éleva une contestation assez vive entre le Duc de Lancaster & le Comte d'Arundel qui étoient rivaux en puissance & en crédit, & se haissoient secretement depuis long-temps. Pendant que le Duc étoit en Picardie, les habitants des Comtés de Chester & de Lancaster qui étoient sous le gouvernement des deux oncles du Roi se soulevèrent contre leurs Officiers. Ils avoient à leur tête Sir Nicolas Talbot, & ils menacèrent de détruire tous les lieux qui appartenoient au Duc de Lancaster. Ce Seigneur repassa promptement en Angleterre pour appaiser ces troubles, & apprit que le Comte d'Arundel étoit demeuré dans son château de Holt,

voisin des révoltés, sans faire aucune démarche pour les réduire. Irrité de cette indifférence, il accusa le Comte d'avoir connivé aux violences commises ; mais il se justifia de façon que le Duc fut convaincu de son innocence. Arundel résolut de se venger sur son accusateur de l'insulte faite à son honneur, & porta à son tour une accusation contre le Duc sur sa trop grande familiarité avec le Roi, qu'il avoit obligé de prendre sa couleur & ses livrées ; sur ce qu'il avoit intimidé les membres du Conseil, de façon à les empêcher de dire librement leurs avis : on l'accusa encore d'avoir obtenu contre les Loix le don de la Guyenne, & celui d'une somme d'argent exhorbitante pour son expédition d'Espagne, & de s'être mal conduit dans les conférences pour le dernier traité. Le Roi, qui détestoit Arundel se rendit partie dans cette dispute : il dit à la Chambre que toute l'accusation étoit aussi fausse que frivole : qu'il n'avoit admis le Duc à aucune autre familiarité que celle qui convenoit à la consanguinité & à l'affection qui étoit entr'eux : qu'il

Richard II. An. 1394.

avoit porté les couleurs de ſon oncle, comme une marque de cette affection : que le don de la Guyenne lui avoit été fait avec le conſentement du Parlement, qui l'avoit de même gratifié d'une partie de l'argent dépenſé dans l'expédition d'Eſpagne : que cette ſomme donnée après coup étoit beaucoup moindre qu'il ne méritoit pour les ſervices qu'il avoit rendus, tant en ſécourant Breſt, qu'en d'autres occaſions : enfin que ſa conduite au ſujet du traité étoit autoriſée par les inſtructions qu'il avoit reçues du Roi & de ſon Conſeil. Après cette déclaration du Souverain, le Parlement ne put avec décence refuſer de paſſer un acte pour décharger le Duc des imputations portées contre lui, & le Comte d'Arundel fut obligé de demander pardon en plein Parlement. Cette affaire étant terminée, les Ducs de Lancaſter & de Gloceſter, l'un en qualité de Comte Palatin de Lancaſter, & l'autre comme Lord Grand Juſticier de Cheſter, demandèrent au Roi & aux Lords qu'on procédât au jugement contre Sir Thomas Talbot & les autres, qui s'étoient

*Walſingham*

engagés dans une conſpiration pour leur ôter la vie, & avoient levé des troupes à cet effet. Le Roi, de l'avis des Lords déclara que ce crime appartenoit à la haute trahiſon, & ordonna que Talbot ſeroit arrêté & conduit en jugement. Il fut décidé que ſi le Shériff ne pouvoit s'en rendre maître, on le citeroit à comparoître à Pâques ſuivant pardevant la Cour du banc du Roi, ſous peine d'être déclaré convaincu de trahiſon, avec ſaiſie de ſes terres & de ſes châteaux, & que tous ceux qui lui avoient donné retraite, ſeroient ſujets aux mêmes châtiments. Lorſque ces meſures eurent été priſes, le Roi déclara que ſon intention étoit de ſe rendre en perſonne en Irlande, & il demanda à ce ſujet un ſubſide, qui lui fut accordé, avec une aide ſur les laines, le vin & les autres marchandiſes. Après la ſéparation du Parlement, les Ducs de Lancaſter & de Gloceſter retournèrent en France, pour mettre la dernière main au traité de paix. On ouvrit de nouveau le congrès à Lenlinghen, mais la diſpute ſur la ſouveraineté de la Guyenne en empêcha l'effet : ce-

Richard II. An. 1394.

*Rot. Parl.*

Richard II. An. 1394.

pendant la trève fut prolongée pour cinq ans, & l'Ecosse fut comprise dans le traité.

*Rymer.*

LXIV. Expédition de Richard en Irlande.

Pendant que Jean Duc de Lancaster étoit occupé à cette négociation, sa femme Constance de Castille mourut en Angleterre, & peu de temps après il perdit aussi sa belle fille la Comtesse de Derby. La Reine ne leur survécut pas longtemps & fut regrettée de toute la nation, pour sa douceur, sa sensibilité & son caractère bienfaisant qui lui fit donner le surnom de la bonne Reine Anne. Sa mort fit une telle impression sur l'esprit de Richard, qu'on fut long-temps sans pouvoir le consoler, & qu'il ne put jamais supporter la vue du Palais de Sheen où elle avoit fini ses jours. Ce fâcheux évènement le confirma dans la résolution de passer en Irlande, où les intérêts de l'Angleterre étoient alors dans une situation très peu favorable. Les Seigneurs Anglois qui avoient de grands biens dans ce pays, préféroient de faire leur séjour en Angleterre, ensorte que l'Irlande étoit presque sans défense, & exposée aux efforts des anciens Septs du pays

*Walsingham*

qui ne négligèrent pas cette occasion de recouvrer leurs premières possessions. Ils les reprirent à main armée, & pillèrent tout le reste de l'isle qui appartenoit aux Anglois, ensorte que Richard, bien loin d'en retirer un revenu considérable, comme avoit fait Edouard III, étoit obligé de dépenser tous les ans trente mille marcs, pour conserver le peu qui étoit resté sous sa domination. Au mois d'août il fit publier une proclamation, pour ordonner à tous ceux qui avoient des biens en Irlande, & qui s'en étoient absentés, d'y retourner avant le huit de Septembre, & d'y attendre son arrivée. Les Vassaux militaires de la Couronne furent sommés & l'on ordonna aux cinq ports de fournir leur armement de cinquante-sept vaisseaux bien équippés. Le Duc de Lancaster avoit résolu de passer en Guyenne, c'est pourquoi son frère le Duc d'York fut nommé Régent du Royaume pour le temps de l'absence du Roi. Les troupes étant rassemblées & les vaisseaux en état, Richard partit pour le pays de Galles, accompagné du Duc de Glo-

Richard II. An. 1394.

cester, des Comtes de la Marche, Nottingham & Rutland, s'embarqua vers la faint Michel au port de Milford, & defcendit en Irlande, avec une armée de trente mille hommes. Les naturels du pays, intimidés de ce puiffant armement, fe retirèrent dans leurs marais inacceffibles, ou fe foumirent au Roi, qui les traita avec grande douceur. Non feulement il pardonna à ceux qui firent leur foumiffion ; mais il donna même des penfions à leurs chefs, & fit fes efforts pour les retirer de leur barbarie naturelle. Le Comte de Nottingham fut muni de pouvoirs, pour recevoir au nom du Roi l'hommage & la foumiffion de tous les Irlandois de Leinfter, & ils s'obligèrent par écrit de fe conduire d'une manière pacifique. O Neal, qui prétendoit être Lord Suzerain fur les autres Princes d'Irlande, promit volontairement la fidélité à Richard, & lui rendit hommage à Droghéda, fe réfervant toujours une efpéce de pouvoir fouverain, que le Roi par prudence ne crut pas lui devoir difputer. Son éxemple fut fuivi par O Hanlon, O Donnel, Mac-mahon &

par d'autres Toparques, qui s'engagèrent tant pour eux-mêmes que pour leurs Tribus, à ne point troubler la paix du Royaume. Richard invita tous ces Chefs à se rendre à Dublin pendant les fêtes de Noel; les y traita avec une magnificence royale;leur conféra l'ordre de Chevalerie & les encouragea à prendre les coutumes, l'habillement & la façon de vivre des Anglois. Il convoqua ensuite un Parlement dans la même ville, pour examiner les griefs dont ils se plaignoient, & ils y obtinrent une entière satisfaction, par la punition & l'éloignement des Officiers qui les avoient insultés & opprimés. Enfin le Roi se conduisit avec tant de bonté & de prudence, qu'il gagna l'affection & l'estime des Irlandois naturels, dont la plus grande partie se soumit tranquilement à sa domination. *

Richard II. An. 1394.

LXV. On procéde contre les Wiclefites ou Lollards.

Pendant que Richard se conduisoit si prudemment en Irlande,

* Le Pape Clément VII. mourut à Avignon le 16. Septembre 1394. Les Cardinaux de son obédience élurent Pierre de Lune qui prit le nom de Benoît XIII. & jouit de sa dignité pendant près de trente ans.

Richard II.
An. 1394.

le Régent convoqua un Parlement à Westminster, au mois de Janvier, & le Duc de Glocester fut envoyé pour ménager les intérêts de la couronne dans cette assemblée. On y fit le rapport de la conduite du Roi avec les Irlandois : elle fut généralement approuvée, & on lui accorda un subside, pour le mettre en état de réduire totalement ce pays. Un Nonce du Pape se trouva à ce Parlement pour solliciter la cassation du Statut porté contre les proviseurs, mais toutes ses intrigues furent sans effet. Il y eut aussi une remontrance présentée par les Wiclefites, qu'on nommoit alors Lollards, & qui étoient devenus si puissants & si hardis qu'ils prêchoient, écrivoient & déclamoient ouvertement contre la religion établie. Sous la protection de quelques grands Seigneurs, ils accusèrent publiquement les mœurs & la doctrine du Clergé : affichèrent des libelles aux portes des églises, & firent présenter en Parlement un écrit contenant les articles de leur accusation, présenté par Sir Thomas Latimer, Sir Richard Story & d'autres membres qui avoient

adopté leurs opinions. L'Archevêque d'York & l'Evêque de Londres, allarmés de cette attaque hardie firent un voyage à Dublin, & représentèrent ces Lollards comme des ennemis de l'église & de l'Etat. Ils gagnèrent si bien l'esprit foible & jaloux de Richard, qu'il abandonna le projet utile de reduire l'Irlande, & retourna en Angleterre dans le dessein de s'opposer à ces dangereux novateurs. Lorsqu'il fut arrivé, il les fit menacer de mort s'ils persistoient dans leurs erreurs, & le Chancellier d'Oxford eut ordre de chasser de l'université tous ceux qu'on soupçonnoit de favoriser leurs opinions.

Richard II. An. 1395.

Rymer. Walsingham

LXVI. On envoye des Ambassadeurs en France demander en mariage la fille du Roi Charles, pour Richard Roi d'Angleterre.

Cette affaire étant terminée, l'attention du Roi & de son Conseil se tourna sur un objet aussi important pour la nation. La Reine étoit morte sans enfants, & ceux qui étoient bien intentionnés pour leur Patrie, commencèrent à avoir des inquiétudes au sujet de la succession. Il est vrai que Richard, avant son départ pour l'expédition d'Irlande, avoit déclaré, disoit-on, Edouard Morti-

Richard II. An. 1395.

mer (*b*) Fils de Roger, Comte de la Marche, pour héritier préſomptif de la couronne, dans le cas où lui-même mourroit ſans deſcendants, mais il y a toute apparence qu'il ſe ſeroit élevé de grands troubles dans le Royaume, par l'ambition des Ducs de Lancaſter & de Gloceſter. Pour prévenir les guerres civiles, on conſeilla à Richard de faire un ſecond mariage, & le Conſeil jetta les yeux ſur Iſabelle, fille ainée du Roi de France, qu'on regarda comme une Princeſſe qui convenoit au Monarque Anglois. L'Archevêque de Dublin, l'Evêque de Saint-David, les Comtes de Rutland & de Nottingham, le Lord Beaumont & Guillaume le Scroop, Chambellan de la maiſon du Roi, furent envoyés en qualité d'ambaſſadeurs à la Cour de France, pour demander cette Princeſſe en mariage au nom de Richard. Leurs inſtructions portoient d'inſiſter

(*b*) Il étoit fils unique de Roger Mortimer, fils de Mortimer Comte de la Marche, qui avoit épouſé Philippine, ſeule fille de Lionel Duc de Clarence, troiſième fils d'Edouard III.

sur une dot considérable, & on leur donna pouvoir d'offrir dix mille marcs de pension pour son douaire. Leur commission portoit encore qu'après avoir terminé cette affaire, ils demanderoient aussi en mariage la plus jeune sœur d'Isabelle pour le Comte de Rutland, celui de tous les parents de Richard pour lequel il avoit le plus d'affection.

Richard II, An. 1395.

Rymer. Froissart.

LXVII. Le Duc de Lancaster se démet du Duché de Guyenne.

L'affaire qui occupa ensuite le Conseil fut une dispute entre le Duc de Lancaster & les habitants de la Guyenne où il n'avoit pas été reçu comme il convenoit à un Souverain. Les Prélats, la Noblesse & les Villes avoient formé une association pour le traiter avec la déférence & les honneurs qui lui appartenoient en qualité de frère du Prince noir, & d'oncle du Roi Richard; mais sans lui rendre aucun hommage en qualité de leur Souverain. Il employa toute son adresse pour les engager à reconnoître son autorité, & à obéir à la patente du Roi munie de la sanction du Parlement d'Angleterre: fit ses efforts pour les gagner par les promesses d'un gouvernement doux & d'autres avanta-

Richard II. An. 1395.

ges en faveur de cette Province : combla les particuliers de caresses & même leur fit des présents considérables ; mais ils furent à l'épreuve de tous ses artifices, & comme il n'avoit pas de forces suffisantes pour les obliger à se soumettre, l'affaire fut renvoyée à la décision du Roi & de son conseil. Les villes de Bordeaux & de Bayonne nommèrent des députés pour solliciter la révocation des patentes, & le Duc se servit de Jean de Greilly, fils naturel du fameux Captal de Buche pour son Agent à la Cour d'Angleterre. On écouta les deux Parties dans un Grand Conseil, des Prélats & de la Noblesse, convoqué à Sheen pour cette affaire. L'Official de Bordeaux exposa les priviléges des Gascons, incompatibles avec le don fait à Lancaster, & représenta avec tant d'énergie les malheurs qu'il pouvoit occasionner à la Cour d'Angleterre, que les Conseillers furent convaincus de la vérité de ce qu'il avançoit, & parurent généralement disposés à se rendre aux désirs de ses constituants. Le Duc de Glocester qui regardoit la présence de

ſon frère comme un obſtacle à ſa propre ambition, déſiroit beaucoup qu'il fût éloigné d'Angleterre, & il employa tout ſon crédit pour détruire l'impreſſion que la remontrance de l'Official avoit faite. Il fut ſecondé par ſon neveu le Comte de Derby, qui embraſſoit naturellement la cauſe de ſon père, mais voyant que les autres membres étoient d'un ſentiment différent, il ſe retira bruſquement, croyant qu'ils ne prendroient aucune réſolution en ſon abſence. Cette eſpérance fut vaine; car lorſqu'il ſe fut retiré, ils donnèrent leurs avis avec encore plus de liberté, & le Roi étant d'accord avec eux dans leurs délibérations; on reſolut unanimément de rappeller le Duc de Lancaſter. En conſéquence Richard lui donna ordre de revenir en Angleterre; il arriva au commencement de l'année ſuivante, & remit ſes patentes de la Guyenne entre les mains de Sa Majeſté.

LXVIII. Entrevûe des Rois de France & d'Angleterre. Mariage de Richard.

Cependant les Ambaſſadeurs d'Angleterre étant arrivés à Paris, expoſèrent le ſujet de leur Ambaſſade, & la demande de Richard fut diſcutée dans le conſeil de France. Quelques-

Richard II. An. 1396.

uns des membres repréſentèrent qu'il étoit inconſéquent & peu naturel de propoſer un tel mariage avant que la paix fut conclue entre les deux nations; mais le Duc de Bourgogne qui étoit favorablement diſpoſé, obſerva au contraire, que ce moyen conduiroit vraiſemblablement plus que tout autre à un accommodement ſolide. Outre ſon appui, les Ambaſſadeurs furent bien reçus du Miniſtère, & malgré la vive oppoſition des Ducs d'Orléans & de Berri, le Roi écouta volontiers cette propoſition, qui en conſéquence fut acceptée. On traita auſſi-tôt des articles, qui furent diſcutés par les Plénipotentiaires, & les deux Rois convinrent à la fin; Que Richard épouſeroit la Princeſſe Iſabelle, & recevroit une dot de huit cents mille francs payable d'année en année: Qu'il feroit une renonciation abſolue de toutes ſes prétentions à la couronne de France, ſoit qu'elles fuſſent fondées ſur ſes propres droits héréditaires, ou en vertu de ſon mariage; Que la trève ſeroit prolongée pendant vingt-ſix ans, & que le Roi de France le ſoutiendroit de tout ſon

pouvoir contre ses sujets rébelles. Ces articles ayant été ratifiés, la Princesse, quoiqu'elle fut encore dans l'enfance, reçut le titre de Reine d'Angleterre, & fut fiancée par le Comte de Nottingham chargé de la procuration de Richard. Le Monarque Anglois résolu de faire en personne le voyage de France, & d'épouser lui-même Isabelle, employa la plus grande partie de l'été aux préparatifs nécessaires pour cette cérémonie. Son mariage ne fut pas le seul prétexte dont il se servit pour traverser la mer, & il marqua un grand desir d'éxaminer, réparer & augmenter les fortifications de Calais; mais le motif réel de ce voyage, étoit de prendre des mesures avec la cour de France, pour surmonter toutes les oppositions en Angleterre, & particulièrement pour humilier le Duc de Glocester, dont l'orgueil & l'ambition étoient aussi desagréables à Richard qu'elles lui étoient dangéreuses. Dès le commencement de cette négociation il s'y étoit vivement opposé, & sa popularité étoit si grande dans la nation, & son crédit si puissant dans le conseil, que le Roi n'osoit

Richard II. An. 1396.

conclure le traité sans qu'il en fut d'accord. Il fit connoitre à la cour de France que le Duc étoit imprenable de toutes parts, excepté du côté de l'avarice. Ce Seigneur accompagna Richard à la cour de France, où le Ministre lui rendit tous les honneurs imaginables, & même le tenta par des présents considérables. Ces complaisances ne lui inspirèrent qu'un mépris secret pour ceux qui les lui marquoient, & il reçut leurs avances avec tant de hauteur, que le Duc de Bourgogne déclara, que le mariage n'auroit jamais été conclu sans la déférence qu'il avoit pour le Roi d'Angleterre personnellement. L'éloignement que Glocester avoit pour cette alliance, venoit en partie de ce qu'elle mettoit un obstacle à son ambition, & en partie parce qu'il le jugeoit contraire aux intérêts de son pays. Il avoit proposé de marier Richard avec sa fille, ce que le Monarque avoit éludé sous prétexte de la consanguinité. Il voyoit que la reddition de Brest étoit un des articles du traité, & craignoit le même sort pour Calais; mais à la fin toutes ces considérations cédèrent à son in-

térêt particulier. Richard qui connoiſſoit ſa paſſion favorite, lui promit un préſent de cinquante mille nobles lorſqu'il ſeroit de retour en Angleterre, & de donner à ſon fils le Comté de Rocheſter, avec une terre de deux mille livres de rente pour ſoutenir cette dignité. Gloceſter fut gagné par cet appas; tout ſon patriotiſme & ſon reſſentiment s'évanouirent, & il devint très favorable au traité contre lequel il s'étoit ſi vivement déchaîné. L'entrevûe des deux Monarques ſe fit ſous un magnifique pavillon entre Ardres & Calais : ils furent accompagnés chacun de quatre cents hommes par forme de garde, & toutes choſes ſe paſſèrent à leur ſatisfaction mutuelle. La cérémonie du mariage ſe fit à Calais par l'Archevêque de Cantorbéry ; Richard repaſſa auſſi-tôt après en Angleterre avec ſa femme qui n'avoit encore que huit ans : & le ſeptiéme jour de Janvier elle fut couronnée à Weſtminſter avec une magnificence extraordinaire.

Richard II. An. 1396.

*Rymer. Froiſſart.*

LXIX. Le Duc de Lancaſter épouſe Catherine Swinford.

La ville & le château de Breſt avoient été remis conditionnellement entre les mains des Anglois par le

Richard II. An. 1396.

Duc de Bretagne, pour lui être rendus lorsqu'on auroit conclu une longue trève ou un traité de paix avec la France. En conséquence il reclama alors ses droits auprès de Richard, qui donna ses ordres pour les lui faire livrer. Cette conduite à laquelle il n'auroit pû manquer sans trahir la bonne foi & l'équité, fut très désagréable aux Anglois, & Glocester se trouvant trompé par Richard qui l'avoit amusé par ses promesses, sans avoir intention de les exécuter, se servit de cette occasion pour satisfaire son ressentiment, & peut-être pour ouvrir la route à ses desseins ambitieux. Il fomenta le mécontentement du peuple, déja très irrité des profusions de Richard & des désordres de la cour, & il commença à déclamer contre l'alliance de la France & la reddition de Brest, disant qu'elles seroient suivies de la perte de tout ce que les Anglois possédoient dans le continent. Son ressentiment étoit d'autant plus dangereux pour Richard, que Glocester n'avoit alors aucun rival dans le conseil. Son frère le Duc de Lancaster, qui depuis son arrivée en Angleterre avoit contre-

balancé son crédit, venoit de perdre par son mariage avec Catherine Swinford, tout celui qu'il avoit acquis tant dans le conseil qu'auprès de toute la nation en général. Cette femme étrangère & de basse naissance, avoit été élevée à la cour de la Reine Philippine, & on l'avoit choisie pour gouvernante des filles que le Duc avoit eu de sa première femme. Mais il s'étoit attaché à cette Catherine qui lui avoit donné quatre enfants illégitimes, Jean, Henri, Thomas & Jeanne, mariée en premières nôces à Robert Lord Ferrers, & en secondes à Ralph Névil Comte de Westmoreland. L'intention du Duc dans cette honteuse alliance, étoit vraisemblablement de rendre ces enfants légitimes, & il obtint à cet effet une bulle du Pape en conséquence de son mariage avec leur mère. Cette démarche irrita excessivement tous les Princes du Sang & les Princesses, qui ne pouvoient soutenir la pensée d'être obligées de céder le pas à une femme de basse naissance, qui avoit été connue publiquement pour concubine. Le Duc lui-même fut exposé à des insultes & des affronts très vifs,

Richard II. An. 1396.

qu'il supporta patiemment jusqu'à ce que ses parents eussent épuisé les premiers transports de leur indignation; mais ensuite il recouvra peu à peu son premier crédit.

LXX. Le Duc de Glocester forme une association contre le ministère.

Pendant cette éclipse passagère de la faveur de Lancaster, son frère Glocester triomphoit par sa popularité, & faisoit les plus grands efforts pour préparer une vigoureuse opposition dans le Parlement suivant. Il avoit engagé dans son parti les Comtes d'Arundel & de Warwick, ainsi que l'Archevêque de Cantorbéry frère du Comte d'Arundel, & les délibérations de ces confédérés les conduisirent à prendre des mesures très dangereuses & illégitimes pour la réformation du gouvernement. Les Comtes de Derby & de Nottingham étoient entrés à quelques égards dans l'opposition, mais il ne s'y étoient pas engagés si fortement que les quatre autres, qui avoient résolu de réparer par la force des armes les abus dont se plaignoit la nation, & même selon quelques Historiens, de tenir le Roi dans une prison perpétuelle. Ils avoient acquis un crédit très dangéreux parmi le peuple, & séduit un grand nom-

bre de partisans par les invectives continuelles qu'ils répandoient contre l'extravagance de la cour, la légéreté du caractère de Richard, le danger de perdre Calais, & les taxes qui conduisoient la nation à une ruine totale. De telles insinuations faisoient un grand effet sur le peuple en général, & particulièrement sur les citoyens de Londres, qui conjointement avec les Magistrats de quelques autres villes, allèrent trouver le Roi à Sheen, & lui demandèrent qu'il leur accordât une diminution des droits sur les marchandises. Le Roi leur fit répondre par les Ducs de Lancaster & d'York, que leur demande seroit éxaminée dans un conseil qu'il tiendroit le mois suivant à Westminster. Le Duc de Glocester assista à cette assemblée dans la vûe de soutenir les suppliants, & il insista pour que Sa Majesté répondît favorablement à leur requête; mais les autres membres étant d'un sentiment différent, le Duc de Lancaster leur dit au nom du Roi que ces droits avoient été imposés du consentement de leurs représentants,

Richard II.
An. 1396.

Richard II. An. 1396.

& des députés de toutes les bonnes villes du Royaume, pour leur défense commune; que Sa Majesté leur avoit accordé des graces qu'il étoit maître de révoquer s'ils tenoient une conduite séditieuse : que les revenus de la couronne étoient moins considérables que dans les premiers temps, quoique les dépenses eussent été beaucoup plus grandes, par rapport à la guerre d'Irlande, au dernier traité de mariage, au couronnement de la Reine, à la défense des ports & frontières du Royaume, & à l'entretien des garnisons de Calais & de Guyenne : que cependant malgré tous ces frais les taxes étoient encore moindres en Angleterre que dans aucun autre Royaume de l'Europe. Les pétitionaires se retirèrent satisfaits en apparence de cette réponse, à laquelle ils ne pouvoient opposer aucune bonne raison; mais ils furent de nouveau irrités par la conduite de Richard, qui ne trouvant pas dans les subsides établis, assez de ressources pour soutenir ses extravagances, fit des emprunts aux villes commerçantes & aux riches Abbayes, sans avoir aucune

*Rymer. Walsingham*

aucune intention de jamais les rembourser.

Richard II, An. 1397.

Tous les efforts de Glocester & de ses confédérés ne purent empêcher que le Parlement assemblé par la cour ne fut favorable au dernier traité & aux autres mesures prises depuis peu, ce qui fut cause que le Duc & le Comte d'Arundel ne voulurent point assister aux délibérations. Il y avoit cependant un esprit d'opposition dans les Communes, car l'assemblée ayant été ouverte le second jour de Janvier après qu'on eut accordé un subside pour la défense des frontières d'Ecosse & la continuation de la guerre en Irlande, un Ecclésiastique, nommé Haxey présenta un Bill à la Chambre contenant des plaintes sur le nombre excessif de Prélats, de femmes, & d'autres gens inutiles que la cour entretenoit; demandant en même temps que les dépenses de la maison du Roi fussent diminuées. Richard, qui connoissoit ses forces actuelles regarda ce Bill comme une insulte faite à sa dignité, & envoya un message aux Communes, portant qu'il contenoit des articles attentatoires à son honneur & à sa prérogative, qu'il

LXXI. Haxey, Ecclésiastique, est condamné comme traître pour un Bill apporté en Parlement.

Richard II. An. 1397.

étoit résolu de soutenir contre toutes entreprises : en conséquence il demandoit qu'ils remissent ce Bill aux Lords & donnassent le nom du membre qui avoit eu l'audace de le présenter à la Chambre. Les Communes intimidées de ce fier message, s'humilièrent devant le Roi, de la manière la plus basse. Ils protestèrent qu'ils n'avoient pas intention d'entreprendre sur les biens & les libertés de Sa Majesté, principalement en ce qui concernoit sa propre personne, & l'économie de sa maison. Que leur unique objet étoit d'engager les Lords à lui conseiller de consulter l'honneur de son Etat dans toutes les affaires, mais toujours suivant son bon plaisir: qu'ils se soumettoient à sa volonté & à sa faveur, le supplioient d'excuser gracieusement la liberté qu'ils avoient prise, protestant qu'ils étoient toujours prêts à soutenir son Etat & dignité Royale, & employer leurs corps & biens comme de fidelles sujets dans tout ce qui pourroit concerner son honneur & sa sureté. Malgré une adresse aussi soumise, Richard insista pour que Haxey fut conduit en jugement par devant les

Lords, qui le condamnèrent à souffrir la mort comme traître. Aussi-tôt que cette sentence fut connue, l'Archevêque de Cantorbéry à la tête des Prélats, se présenta devant le Roi & après avoir déclaré qu'ils avoient toujours eu & auroient toujours une ferme résolution de soutenir son état & sa dignité Royale sans la moindre altération, il supplia Sa Majesté d'accorder la vie à Haxey & d'ordonner qu'il fut remis dans la prison Ecclésiastique par grace & faveur spéciale. Le Roi reçut favorablement leur humble requête & ordonna que le criminel fut remis à l'Archevêque. Ensuite on accorda la continuation du subside sur les laines, & le Roi confirma la dignité de Comte Maréchal à Thomas de Mowbray & à ses descendants mâles. Jean de Beaufort l'un des fils naturels que Lancaster avoit eu de Catherine Swinford, fut créé Comte de Sommerset, & Sir Robert Belknap, Sir Jean Holt, & Sir Guillaume Burgh, trois des Juges qui avoient été bannis en Irlande pour les opinions de Nottingham, eurent la permission de revenir de leur éxil par le

Richard II. An. 1397.

*Rot. Parl.*

Richard II. An. 1397.

consentement des Lords & des Communes.

LXXII. Le Duc de Glocester est arrêté, & tué à Calais.

Après la séparation du Parlement, le Duc de Glocester & ses confédérés continuèrent leurs intrigues avec grand succès, aliénant l'affection du peuple contre Richard. Ils ne firent aucun mistère de leur mécontentement ; mais eux & leur partisans disoient ouvertement que ce Prince n'étoit pas propre à gouverner : que l'esprit de la nation étoit presque éteint par sa mauvaise conduite & sa pusillanimité ; qu'il falloit le renfermer pour sa vie, & lui faire passer ses jours dans cette indolence qui avoit deshonoré son administration. Ces discours furent rapportés au Roi, avec tant d'exagération qu'ils allarmèrent le foible Monarque, & qu'il crut, ou parut croire que sa vie n'étoit pas en sureté contre leurs intrigues. Son frère uterin, Jean Holland, Comte d'Huntingdon, qui avoit été gouverneur de Brest, employoit ses émissaires à veiller sur la conduite des confédérés. C'étoit un homme de mœurs déréglées, & ennemi déclaré de Glocester, dont il poursuivoit la ruine avec l'ardeur la plus

animée. Il présentoit à Richard tout ce qui pouvoit être contre ce Seigneur, sous le jour le plus odieux, dans la vûe d'augmenter ses craintes & d'enflammer son ressentiment. Le Roi fit part de ses sujets de plainte aux Ducs de Lancaster & d'York qui firent leurs efforts pour détruire la jalousie qui subsistoit entre Richard & leur frère, & employèrent de part & d'autre les remontrances les plus douces. Glocester marquoit toujours la plus grande vénération pour la personne du Roi; mais il insistoit pour qu'on se conduisit par des mesures toutes différentes. Richard essaya d'engager ses deux autres oncles à poursuivre vivement Glocester; mais ils refusèrent d'entrer dans aucun complot contre la vie de leur frère; & se retirèrent dans leurs maisons de campagne pour se mettre à l'abri de la censure & de tout soupçon. Sir Thomas Piercy, frère du Comte de Northumberland suivit leur exemple, se démit de la place de Stéward de la maison du Roi, & quitta une cour totalement livrée aux plaisirs & à l'indiscrétion. Richard demeura alors entièrement abandonné à la conduite

Richard II. An. 1397.

de Conseillers ignorants, légers, & imprudents, qui lui persuadèrent que le seul moyen de prévenir sa propre ruine étoit de travailler sans perdre de temps à celle de Glocester. Leurs avis furent soutenus par le Comte de Saint-Pol, Seigneur François, qui étoit passé en Angleterre pour voir la jeune Reine. Le Duc étoit trop puissant pour être arrêté ouvertement & puni suivant la forme de la justice. Tout le peuple du voisinage de Pleshy, où il faisoit sa résidence auroit pris les armes pour le défendre contre la violence, & Richard jugeoit avec raison que ses deux frères ne le verroient pas tranquillement sacrifié au soupçon ou à des raisons d'Etat: c'est pourquoi il résolut de se servir d'un moyen plus efficace, & de l'enlever par trahison. Richard qui avoit toujours entretenu une apparence d'affection & de familiarité avec Glocester, prit le prétexte d'une chasse dans le Comté d'Essex pour se rendre un soir auprès du Duc, à Pleshy, où il fut reçu avec la plus grande cordialité, tant par son oncle que par la Duchesse. Pendant le soupé il dit au Duc qu'il

avoit à le consulter sur quelques affaires importantes qui regardoient l'Etat & qu'il le prioit de l'accompagner à Londres où il avoit convoqué un conseil pour le lendemain matin. Glocester, qui n'avoit aucun soupçon y consentit volontiers, & monta à cheval avec le Roi, accompagné de quatre ou cinq domestiques. Lorsqu'ils furent près de la forêt d'Epping, Richard poussa son cheval au grand galop; le Duc fut aussi-tôt environné d'hommes armés, qui le conduisirent jusqu'à la rivière, le firent monter à bord d'un vaisseau, qui leva l'ancre à l'instant & arriva le lendemain à Calais. Les Comtes d'Arundel, & Warwick, Le Lord Cobham, Sir Jean Cheney & plusieurs autres personnes de distinction attachés au Duc qu'on avoit invités au même conseil, furent le lendemain arrêtés à Londres. Dans la crainte que cette démarche ne causât quelque tumulte parmi le peuple, on publia une proclamation, portant que ces Seigneurs avoient été arrêtés sur de nouvelles charges de trahison, & qu'ils seroient jugés par un grand conseil composé de leurs Pairs, que l'on convoqua à cet effet pour le pre-

Richard II. An. 1397.

mier d'Août à Nottingham. Ils s'assemblèrent au jour marqué & l'accusation de trahison contre le Duc de Glocester, & les Comtes d'Arundel & de Warwick fut présentée par les Comtes de Rutland, Kent, Huntingdon, Nottingham, Sommerset, Salisbury, le Lord Spenser & Guillaume Scroop, Chambellan de la Maison du Roi. Lorsque le Bill eut été lû & examiné on donna jusqu'au quatorziéme jour de Septembre pour que ces Seigneurs pussent préparer leurs défenses sur les articles d'accusation. Cependant l'intention de Richard n'étoit pas que Glocester jouit du privilége d'une procédure en forme. Il avoit envoyé Sir Guillaume Rickhill, Juge des communs plaidoyers, avec une commission, pour examiner le Duc à Calais, dans l'espérance que cet artificieux Jurisconsulte pourroit tirer de lui une confession de quelques pratiques tendantes à la trahison, en excitant la chaleur & l'impatience de son caractère. Ce moyen n'ayant pu réussir & ne fournissant aucune preuve de trahison, Richard ordonna au Comte de Nottingham, qui étoit Gouverneur de Calais de

le faire périr secrettement. Ces ordres furent éxécutés par quatre assassins, nommés Hall, Lovetoft, Serle & Frances, qui transportèrent le Duc du château de Calais dans une hôtèlerie publique, où il fut informé de son sort. Il ne marqua aucune émotion, & fut étouffé entre deux matelats sur un lit de repos: ensuite ils le dépouillèrent, le mirent dans le lit sous les couvertures & publièrent le lendemain qu'il étoit mort d'apopléxie pendant la nuit. Telle fut la fin de Thomas de Wodestoke, Duc de Glocester, qui avoit de grandes vertus mêlées de foiblesses & d'infirmités humaines, dont il fut la victime. Il étoit vaillant, ouvert, sincère & bien affectionné pour sa patrie, mais en même temps ardent, turbulent, ambitieux de pouvoir, & passionné pour acquerir de la popularité. Ces défauts attirèrent sur lui les soupçons du Roi & la haine de la Noblesse; au lieu qu'il avoit un crédit sans bornes parmi le peuple qui le révèroit, si on peut le dire jusqu'à l'Idolatrie. Toute la nation fut allarmée à la nouvelle d'un évènement aussi imprévu: les Ducs de

Richard II.
An. 1397.

Richard II.
An. 1397.

Lancaster & d'York ne respirèrent plus que vengeance ; Ils se hâtèrent de marcher à Londres avec un petit corps de troupes : furent reçus à bras ouverts par les citoyens, & Lancaster résolut de faire venir des secours de Portugal & de Castille. Cependant ils furent prévenus par l'activité & la prévoyance de Richard, & de ses Conseillers : le Roi ayant augmenté sa garde de dix mille archers, & employé l'argent qu'il avoit reçu des subsides & des emprunts à gagner la plus grande partie des membres du Parlement prochain. Il savoit que le Duc d'York suivoit aveuglément les avis de Lancaster, & que celui-ci étoit accessible à la flaterie & à l'ambition ; c'est pourquoi il employa son favori Rutland à détourner ses oncles de tout parti d'opposition, & ce jeune Seigneur réussit suivant ses désirs. Il leur fit sentir les calamités d'une guerre civile : insinua que Richard seroit obligé d'avoir recours à l'assistance de son beau-pere le Roi de France, qui sous prétexte de le soutenir pourroit réduire la nation en esclavage : ajouta que le sort de Glocester étoit à la vérité très fâcheux,

mais qu'on ne pouvoit le rappeller à la vie ; les assura que le Roi en étoit accablé d'une véritable douleur, & d'un regret sincère : enfin leur promit au nom de Sa Majesté que s'ils vouloient renoncer à tout ce que pouvoit leur inspirer le ressentiment, & se reconcilier de cœur avec le Roi, ils seroient à la tête de tous ses conseils, & qu'il ne se conduiroit à l'avenir que par leurs avis. Les Ducs se rendirent à ces représentations ; congédièrent leurs adhérents, & toutes les disputes entre le Roi & eux furent terminées pour le temps présent.

Richard II. An. 1397.

LXXIII Thomas Arundel Archevêque de Cantorbéry, est accusé en Parlement & convaincu de haute-trahison.

Le Parlement étant assemblé à Westminster à la mi-septembre, Sir Jean Bussi créateur de la Cour, fut choisi pour Orateur, à la recommandation du Roi, après qu'il se fut engagé avec Sir Guillaume Bagot, & Sir Jean Green à suivre toutes les poursuites déja préparées contre les Lords de l'opposition. Dans le commencement de la session on prit en considération un Bill, portant que la sainte église, les Lords spirituels & temporels, toutes les villes, Bourgs & Communautés du Royaume, joui-

Richard II. An. 1397.

roient de leurs libertés & franchises comme elles en avoient joui sous les illustres Rois d'Angleterre, Ancêtres de Sa Majesté. Lorsque cette Loi eut passé, les Communes représentèrent que plusieurs jugements avoient été annullés, parce que le Clergé n'avoit point assisté aux informations, & elles demandèrent que ce Corps eût un Procureur général, avec pouvoir d'agir pour lui en son absence. En conséquence les Archevêques & leur Clergé nommèrent Sir Thomas Piercy pour remplir cette place. Ensuite on annulla la commission & le statut passés la onzième année du Règne de Richard, comme obtenus par trahison & par violence, contre la volonté du Roi, & au préjudice de sa couronne & dignité. Il fut ordonné qu'aucune semblable commission ne pourroit être établie à l'avenir, & que quiconque feroit ses efforts pour un pareil acte, feroit puni comme traitre. Les graces accordées au Duc de Glocester & aux Comtes d'Arundel & de Warwik dans la onzième année du règne, furent révoquées & annullées comme obtenues par violen-

ce, de même que celles qu'on avoit depuis accordées au Comte d'Arundel à Windſor, dans la dix-ſeptième année. Après ces démarches préliminaires, les Communes proteſtèrent au Roi, en plein Parlement que leur intention étoit, ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté de pourſuivre quelques perſonnes tant & auſſi ſouvent qu'elles le jugeroient convenable, ce qui fut accepté, & on enregiſtra cette proteſtation. En conſéquence on accuſa Thomas Arundel, Archevêque de Cantorberi de haute trahiſon, pour avoir donné aide & conſeil au ſujet de la commiſſion donnée à Thomas Duc de Gloceſter, Richard, Comte d'Arundel & autres, dans la dixième année du règne de Sa Majeſté, entant que ladite commiſſion avoit été délivrée au préjudice du Roi, de ſa couronne & de ſa dignité. Il fut accuſé d'avoir conſeillé au Duc de Gloceſter & aux Comtes d'Arundel & de Warwick de s'attribuer la puiſſance royale, & d'avoir fait arrêter les fidéles Sujets Simon Burley & Jacques Berners, qui avoient été condamnés à mort, contre la volonté de Sa Majeſté. Les Communes

Richard II. An. 1397.

demandèrent que le Roi donnât ordre de faire mettre en lieu de sureté ledit Thomas, & Sa Majesté répondit que l'accusation étant portée contre un Pair du Royaume, il vouloit prendre l'avis de son Conseil. Ensuite ils demandèrent qu'on procédât au jugement contre l'Archevêque, qui reconnut en présence du Roi, qu'il avoit été trompé : avoit erré dans sa conduite au sujet de cette commission, & se soumit à la clémence de Sa Majesté. Il fut déclaré coupable de trahison, & condamné à un bannissement perpétuel ; son temporel fut saisi, ses biens & châteaux furent confisqués, & il reçut ordre de sortir du Royaume six semaines après le prononcé de la Sentence. Ce Prélat avoit été gagné par le Roi, qui l'avoit assuré en particulier que s'il vouloit avouer les faits à sa charge, & ne point se défendre en Parlement, il obtiendroit le pardon de Sa Majesté, & qu'il ne seroit rien fait à son préjudice. Bien loin qu'on lui tînt cette promesse, lorsqu'il eut été condamné absent, & sans avoir été entendu, le Roi sollicita auprès du Pape & obtint sa

*Rot. Parl. Walsingham*

déposition, après quoi sa Sainteté au désir de Richard nomma Roger Walden, Trésorier du Roi pour remplir sa place.

Richard II. An. 1397.

LXXIV. Le Comte d'Arundel, Warwick & plusieurs autres sont également poursuivis.

Après le jugement de l'Archevêque, les Lords appellants produisirent un bill d'accusation contre le Duc de Glocester, les Comtes d'Arundel & Warwick, & contre Thomas Mortimer, qu'ils chargèrent d'avoir procuré cette commission ; pris les armes contre Sa Majesté : fait emprisonner & mettre à mort plusieurs de ses fidelles Sujets, & conspiré pour faire déposer le Roi, qui vraisemblablement auroit été la victime de leur trahison, s'ils n'avoient été détournés d'exécuter leur projet, par les remontrances de Henri de Lancaster, Comte de Derby, & de Thomas Mowbray Comte de Nottingham. Le Duc de Lancaster ayant été nommé Lord, grand Sénéchal pour cette affaire, le Comte d'Arundel fut conduit devant les Juges : on lui fit la lecture de l'accusation, & il reclama en sa faveur le pardon général accordé par le Roi & confirmé en Parlement ; mais ce pardon ayant été annullé dès le commencement de

Richard II. An. 1397.
la session, il fut jugé coupable de haute trahison, condamné à être pendu, coupé par quartiers & les entrailles arrachées, avec confiscation de tous ses biens réels & personels au profit du Roi : cependant la sentence fut commuée en celle d'être décapité. Le Duc de Glocester quoique mort, fut déclaré traitre au Roi & à la patrie; on confisqua ses biens & sa mémoire fut flétrie. Ensuite les appellants demandèrent que sa confession fût lue en Parlement, & Sir Guillaume Bickill produisit un papier, signé de la propre main du Duc, par lequel il reconnoissoit qu'il avoit été coupable de plusieurs actions indiscrettes, avoir fait diverses insultes à Sa Majesté, dont il avoit aussi parlé très mal dans la chaleur & l'emportement de la colère; mais en même temps il déclaroit sur son ame, qu'il n'avoit jamais eu aucune pensée au préjudice de sa dignité royale: Thomas Comte de Warwick fut conduit par le Conétable de la Tour en Parlement, & le Sénéchal lui donna connoissance de l'accusation portée contre lui. Il se reconnut coupable & eut recours à la clémence du Roi; mais

on prononça contre ce Seigneur la même sentence que contre le Comte d'Arundel, & Richard commua le châtiment en un exil perpétuel dans l'isle de Man, pour y être mis en prison, avec la condition que s'il faisoit quelque démarche pour s'échaper, la sentence du Lord Sénéchal seroit exécutée sans aucune nouvelle forme de procès. Thomas Mortimer avoit pris la fuite en Irlande, où il s'étoit retiré dans les montagnes, au milieu des naturels des pays révoltés. On fit contre lui une proclamation par tout le Royaume, pour le sommer de comparoître dans trois mois, & de répondre à l'accusation, sous peine d'être déclaré traitre & d'avoir tous ses biens confisqués. Richard II. An. 1397.

Des proscriptions aussi sévères rendirent ce Parlement très odieux, & la haine publique tomba particulièrement sur les Ducs de Lancaster & d'York, & le Comte de Derby, qui agissoient avec tant de rigueur contre leurs proches parents & leurs anciens confédérés. Les Communes intercédèrent auprès du Roi en faveur des Lords & Evêques compris dans la commission de la dixième an- LXXV. Actes de graces & promotions. Rot. Parl.

Richard II.
An. 1397.

née de son règne, & qui n'avoient ni procuré cette commission ni agi en conséquence. Ces Seigneurs étoient le Duc d'York, l'Evêque de Winchester & Sir Richard le Scroope dont la fidélité & l'innocence furent alors reconnues par un acte passé en plein parlement. Les Communes supplièrent aussi Sa Majesté de considérer les services de Henri de Lancaster, Comte de Derby, & de Thomas Mowbray, Comte de Nottingham, qui avoient détourné efficacement les Lords de se saisir de la personne du Roi, avoient renoncé à leur société, & donné connoissance de leurs pernicieux desseins. Elles recommandèrent ces Seigneurs d'une manière particulière à Sa Majesté, & demandèrent que le Monarque déclarât en plein Parlement leur bonne & loyale conduite. Richard consentit à leur pétition, & séant sur son trône, il déclara qu'il connoissoit par lui-même que les Comtes de Derby & de Nottingham étoient de bons & fidelles Sujets, & il fut ordonné que cette déclaration auroit force de statut. Toutes ces mesures furent terminées par quelques actes

de la magnificence royale, destinés à attacher plus fortement certains Seigneurs à ses intérêts. Le Comte de Derby fut créé Duc d'Héreford; le Comte de Rutland, Duc d'Albemarle; Thomas Holland Comte de Kent, fut nommé Duc de Suffex, & Thomas Mowbray, Comte de Nottingham, fut déclaré Duc de Norfolk; le Comté de Sommerset & le Marquisat de Dorset furent donnés à Jean Beaufort: Thomas Lord Spenser fut créé Comte de Glocester; Ralph Névil Comte de Westmoreland: Thomas Piercy Comte de Worcester, & Guillaume le Scroope Comte de Wiltshire. Après ces promotions le Parlement fut adjourné au vingt-sept de Janvier, l'on indiqua Shrewsbury pour le lieu de l'assemblée; mais avant que les membres sortissent de Londres, les Lords spirituels & temporels ainsi que les Chevaliers des Shires, jurèrent solemnellement devant la chasse de Saint-Edouard, dans l'Abbaye de Westminster qu'ils maintiendroient tous les statuts, établissements, ordonnances & jugements rendus & publiés en ce Parlement, & ne souffri-

Richard II. An. 1397.

*Rot. Parl. Tyrrel.*

Richard II. An. 1397.

roient point qu'ils fussent révoqués, cassés ou annullés, sauf les droits du Roi & de sa couronne. Ensuite Richard accompagné des mêmes Lords s'avança vers le grand Autel, où les Prélats & ordinaires des Provinces de Cantorberi & d'York prononcèrent la sentence de la plus grande excommunication contre tous ceux qui publiquement ou secretement, par action ou par conseil, contreviendroient ou s'opposeroient aux statuts & réglements que le Parlement avoit établis & juré de maintenir, toujours avec la clause sauf le droit & prérogative royale.

LXXI. Le Comte d'Arundel est décapité.

Le Comte d'Arundel eut la tête tranchée dans l'enceinte de la Tour & mourut avec une constance héroïque, en présence du Roi & des Comtes de Kent & de Nottingham, qui marquèrent un plaisir brutal & inhumain de son malheureux sort. » Milord » dit-il d'un air tranquille à Nottingham qui étoit son gendre : » vous auriez beaucoup mieux fait » de vous absenter, il semble que » vous triomphiez de ma mort, mais » il viendra peut-être un jour, où » votre malheur sera de même un

» ſujet de triomphe à vos ennemis. » Richard II. An. 1397.
Rien ne pouvoit être plus déſagréable à la nation que l'éxécution de ce Seigneur, doué de pluſieurs grandes qualités, qui avoit ſervi avec beaucoup de ſuccès contre les ennemis, & toujours ſoutenu les libertés du peuple qui le chériſſoit exceſſivement. Ils le regardèrent comme un martyr de leur cauſe, & leur attachement dégénéra bien-tôt en une vénération ſuperſtitieuſe. On prétendit que ſa tête s'étoit miraculeuſement rejointe au corps, dont elle avoit été ſéparée, & beaucoup de gens firent des pélerinages à ſon tombeau. Ces circonſtances frappèrent l'eſprit foible de Richard, qui pour détromper la multitude, ordonna que le corps fût exhumé & expoſé à la vue du public, mais ſes dévots ne voulurent point ſe rendre à l'évidence de leurs ſens & continuèrent leur fanatiſme ; enfin le Roi fut obligé d'ordonner aux Auguſtins de Londres dans l'égliſe deſquels il avoit été enterré, d'ôter ſes armes & de faire faire un nouveau pavé pour cacher le lieu où il étoit inhumé. Soit que le Roi fût tourmenté de remords

Richard II. An. 1397.

d'avoir ôté la vie à Arundel, soit que les rapports qu'on lui fit de sa sainteté fissent une impression trop vive sur sa foible imagination, l'idée de ce Seigneur lui agita tellement l'esprit, qu'il fut long-temps sans pouvoir jouir d'aucun repos, & tressailloit d'horreur & de crainte au milieu de son sommeil. Thomas Beauchamp, Comte de Warvick ne soutint pas sa sentence avec le même courage qu'Arundel : il se reconnut pour traitre dans les termes les plus abjects ; répandit un torrent de larmes, & implora la clémence du Roi de façon à exciter autant de mépris que de compassion. Richard lui accorda la vie, parce qu'il n'avoit rien à craindre de son ressentiment ni de son esprit. A l'égard du Lord Cobham il ne parut aucune autre charge contre lui, que d'avoir été nommé par le Parlement un des onze commissaires de la dixième année du règne de Sa Majesté : & il n'eut d'autre punition qu'un simple éxil.

*Froissart. Walsingham*

LXXII. Affaires du Parlement à Shrewsbury.

Le Parlement ayant recommencé ses assemblées à Shrewsbury le vingt-sept de Janvier, le Chancellier ouvrit la session par une harangue sui-

Richard II. An. 1398.

vant l'usage ordinaire, & demanda qu'on prît en considération les secours nécessaires pour défendre l'Angleterre, l'Irlande, la Guyenne, les Marches de Calais & les frontières d'Ecosse, si la trève n'étoit pas prolongée. Ensuite les Ducs d'Albemarle, Surrey & Exéter, le Marquis de Dorset, les Comtes de Salisbury, Glocester & Wiltshire, en qualité de Lords appellants demandèrent que les procédures faites dans le Parlement de la onzième année du règne de Sa Majesté, contre les Juges qui avoient donné leurs opinions à Nottingham, fussent annullées. Les questions & les réponses qu'on y avoit faites, furent lues publiquement devant le Parlement, & l'on déclara unanimément qu'elles étoient bonnes & conformes aux Loix. Tous les Juges protestèrent que si les mêmes questions leur étoient encore présentées, ils feroient les mêmes réponses. En conséquence on ordonna par un statut que le Parlement tenu la onzième année du règne de Sa Majesté seroit regardé comme nul, & que tous les jugements, statuts & ordonnances faits dans cette assemblée seroient

Richard II. An. 1398.

caſſés & annullés. Jean Buſſi, orateur, obſerva que pluſieurs ordonnances & ſtatuts faits en divers Parlements avoient été caſſés ſuivant les occaſions, & fit au Roi une pétition au nom des Communes, pour que les Ordonnances & jugements du Parlement actuel reçuſſent toute la force poſſible. Richard prit les avis des Lords ſpirituels & temporels, ainſi que des Juges & Juriſconſultes au ſujet de cette pétition, & ils lui répondirent unanimement que la plus grande force étoit l'autorité d'un Parlement, qui pouvoit cependant être encore augmentée en renouvellant le ferment déja fait par les Lords & les Communes, de ſoutenir tout ce qui avoit été paſſé dans cette aſſemblée. Ces affaires importantes étant expédiées, Thomas le d'Eſpenſer demanda que la ſentence d'éxil & d'exhérédation prononcée contre ſon ayeul & ſon biſayeul, qui avoit déja été annullée dans la quinzième année du règne d'Edouard II. & renouvellée ſous Edouard III. fut annullée de nouveau, pour les cauſes ſpécifiées dans la première caſſation. Sur ſes repréſentations cette

ſentence

sentence fut alors révoquée, mais on la remit depuis en vigueur sous le règne de Henri IV. Pendant le temps que ces foibles Princes occupoient le trône, les Parlements annulloient ainsi les decrets les uns des autres, selon que le parti de la cour, ou celui de l'opposition avoient le dessus. * Le dernier jour de cette session,

* On trouve ici une nouvelle preuve de ce que j'ai déja avancé sur les inconvénients attachés au gouvernement d'Angleterre dont je regarde la forme comme la principale cause des troubles qui ont si souvent agité ce Royaume. L'Auteur de l'Abrégé historique des Actes de Rymer paroît être du même sentiment : car après avoir parlé des concessions que fit à Richard II. le Parlement de Shrewsbury, il ajoute : « On » peut voir par cet exemple qu'il n'est pas » impossible que le Parlement qui est destiné » à maintenir les privilèges de la nation la » jette dans l'esclavage. Par ce moyen, ce » qui en un temps étoit juste & avantageux » au Royaume, se trouve injuste en un au» tre temps & préjudiciable à l'Etat. Quand » une telle chose arrive, il est presque im» possible de guérir le mal que par des re» mèdes violents, & c'est à mon avis à » cette seule cause qu'il faut attribuer les » fréquentes guerres civiles qu'il y a eu en » Angleterre, plutôt qu'à l'inconstance na» turelle dont on accuse les Anglois. C'est » un inconvénient qu'on ne peut éviter dans

Richard II. An. 1398. le Duc d'Héreford se mettant à genoux devant le Roi, reconnut qu'il avoit eu part à divers troubles & démarches contraires à la paix du Royaume, & à la Majesté Royale;

» un Gouvernement tel que celui de ce » Royaume. »

M. Rapin Thoyras qu'on ne soupçonnera pas d'être ennemi du Gouvernement Anglois, dit aussi dans son Histoire Tom. IV. pag. 12. édit. de 1749. » Les exemples » que ces deux Parlements ont fourni, font » voir manifestement que le Gouvernement » d'Angleterre ne pourra jamais prétendre » à ce degré de perfection que quelques- » uns veulent lui attribuer, jusqu'à ce qu'on » soit convenu des bornes qui doivent être » prescrites à l'une & à l'autre Puissance. Je » veux dire au Roi & au Parlement. » Il seroit inutile de nous arrêter ici à faire voir l'impossibilité de jamais fixer ces bornes, & mon intention n'est pas d'entrer dans une dissertation sur la comparaison des Gouvernements, ni de pousser trop loin ma critique sur celui d'Angleterre. Je le crois sujet à de grands inconvénients, & les révolutions qui sont arrivées en ce Royaume m'en paroissent une preuve; mais je ne prétends point m'ériger en censeur des législations. Il n'y en a aucune qui n'ait ses avantages & ses défauts, suivant le sort de toutes les institutions humaines. Si je me suis laissé emporter à un zèle un peu trop patriotique au sujet du Gouvernement Anglois, comme l'ont remarqué très judicieusement Messieurs

mais ſans avoir jamais eu aucune intention de nuire à ſon Souverain : Que cependant il reconnoiſſoit l'avoir offenſé : demandoit très humblement pardon, & eſpéroit obtenir cette grace de Sa Majeſté. Richard reçut favorablement cet aveu, lui pardonna en plein Parlement toutes les fautes qu'il avoit pû commettre, & lui promit ſa faveur & ſa protection ſpéciale. Le Parlement accorda enſuite au Monarque un ſubſide plus conſidérable que celui qui avoit été accordé à ſon grand-père, en lui demandant qu'il lui plut donner une ſomme à ceux qui avoient été pillés à Radcot-Bridge, & dédommager de leurs frais les Lords appellants. On enregiſtra un pardon général des offenſes paſſées en faveur de tous les ſujets du Roi; mais avec une clauſe qui excluoit du bénéfice de cette amniſtie cinquante perſonnes dont on n'exprimoit pas les noms, & qui étoient

Richard II. An. 1398.

les Auteurs du Journal des Savants, je ſoumets volontiers mon ſentiment à leurs lumières, & je ſaiſis avec joie cette occaſion de leur marquer ma reconnoiſſance, & l'ardent deſir que j'ai de profiter de plus en plus de leurs avis.

Richard II. An. 1398.

laissées à la connoissance particulière & au bon plaisir de Sa Majesté, qui les nommeroit suivant les occasions, ensorte que personne en Angleterre ne pouvoit être assuré de n'être pas compris dans cette exception. Plusieurs pétitions particulières n'avoient pas été répondues, & il restoit encore beaucoup d'affaires à terminer, sur quoi le Parlement demanda que le Roi donnât les pouvoirs suffisants à un Commité de Lords & autres, nommés à cet effet pour finir ces affaires. Richard y consentit & l'on revêtit de toute l'autorité du Parlement, le Monarque lui-même, douze Pairs & six membres de la chambre des Communes, (c). Par reconnoissance de ce que le Comté de Chester lui étoit demeuré attaché pendant les derniers troubles, il l'érigea en

(c) Ce Commité fut composé de Jean Duc de Lancaster; Edmond Duc d'York; Edouard Duc d'Albemarle; Thomas duc de Surrey; Jean Duc d'Exeter; Jean Marquis de Dorset; Roger Comte de la Marche; Jean Comte de Salisbury; Henri Comte de Northumberland; Thomas Comte de Glocester; Thomas Comte de Winchester, & Guillaume Comte de Wiltshire. Les Chevaliers étoient Jean Bussy, Henri Green, Jean Russel, Henri Chelmeswicke, Robert Tey & Jean Golofre.

Principauté, & ajouta à ses propres titres celui de Prince de Chester. Son ardeur pour rendre les decrets de ce Parlement perpétuels & irrévocables étoit si grande, qu'il obtint par la suite une Bulle du Pape, contenant des anathêmes terribles contre ceux qui auroient l'audace de s'opposer à ses actes ou de les annuller; & la fit publier à la croix de l'Eglise de S. Paul, & autres lieux distingués dans toute l'étendue du Royaume.

Richard II. An. 1398.

*Rot. Parl. Brady. Tyrel.*

LXXVIII. Dispute entre les Ducs d'Héreford & de Norfolk qui sont bannis.

La première affaire éxaminée au comité, fut une accusation contre le Duc de Norfolk, présentée par Henri Duc d'Héreford, qui le chargeoit d'avoir tenu des discours séditieux contre Sa Majesté, dans une conversation particulière entre Brentford & Londres. On avoit fait lecture en présence du Roi & des Lords assemblés en Parlement, d'un papier qui contenoit la substance de cette conversation, & l'on en avoit renvoyé la décision au Comité. Lorsqu'elle y fut agitée il y eut plusieurs débats & divers interrogatoires de l'accusé; mais il nia toujours le fait, & le Roi à la tête du Comité ordonna, que faute de preuves suffisantes, elle

Richard II. An. 1398.

seroit décidée par le combat singulier, suivant les loix de la Chevalerie. On choisit le vingt-neuf d'Avril pour le jour du duel, dont le champ fut indiqué à Coventri. Le Roi s'y rendit, accompagné de tous les Pairs; nomma le Duc d'Albémarle Grand-Conétable, & le Duc de Surrey Lord Maréchal pour ce combat. Héreford qui faisoit le défi, parut le premier sur un coursier blanc magnifiquement caparaçonné, & se présenta armé de pied-en-cap & l'épée à la main. Lorsqu'il fut proche de la lice, le Maréchal lui demanda qui il étoit? » Je » suis (répondit-il) Henri de Lan» caster, Duc d'Héreford, & je me » présente, conformément à mon de» voir, contre Thomas Mowbray, » Duc de Norfolk, que je déclare » faux, traître à Dieu, au Roi & à » moi. » Après avoir fait serment que la querelle étoit juste & le sujet vrai, il demanda à entrer dans la lice, ce qui lui fut accordé: après quoi il mit son épée dans le fourreau; ôta son casque, fit le signe de la croix sur son front; prit sa lance; passa la barrière; mit pied à terre, & s'assit sur une chaise de velours verd, à

l'une des extrêmités de la lice. A peine étoit-il placé que le Roi entra dans le champ avec grande pompe, accompagné des Pairs, du Comte de Saint-Pol qui étoit venu de France pour voir ce fameux combat, & de dix mille hommes d'armes pour prévenir les troubles & le tumulte. Sa Majesté ayant pris séance dans son fauteuil d'Etat, le Roi d'armes publia que personne à l'exception de ceux qui seroient nommés par le Maréchal de camp, n'eut l'audace de toucher les lices sous peine de mort. Un autre Héraut cria ensuite à haute voix: « Voici Henri de Lancaster Duc d'Héreford qui est entré dans la lice pour » remplir son devoir contre Thomas » Mowbray, Duc de Norfolk, sous » peine d'être reconnu faux & lâche. » Aussi-tôt le Duc de Norfolk parut en armes monté sur un cheval barbe, avec une cote d'armes de velours cramoisi, brodée de lions d'argent & de meuriers. Après avoir fait serment devant le Conétable & le Maréchal, il entra dans la lice, criant à haute voix: » Dieu défende le bon droit: » Mit pied à terre & se plaça sur une chaise de velours cramoisi vis-à-vis

Richard II. An. 1398.

de son antagoniste, à l'autre extrémité de la lice. Le Maréchal après avoir mesuré leurs lances, en donna une à celui qui faisoit le défi : envoya l'autre par un Chevalier au Duc de Norfolk, & on proclama qu'ils eussent à se préparer au combat. Ils montèrent aussi-tôt à cheval, baissèrent la visière de leurs casques, mirent leurs lances en arrêt, & lorsque les trompettes sonnèrent la charge, le Duc d'Héreford commença sa carrière avec fureur ; mais avant qu'il eut joint son antagoniste, le Roi envoya un garde, & les Héraults se mirent entre les combattants. Richard donna ordre qu'on leur ôtât leurs lances : ils retournèrent sur leurs sièges, & le Roi tint conseil, où la dispute fut terminée sans effusion de sang. Sir Jean Bouray retourna dans le camp par l'ordre de Richard, & après qu'on eut imposé silence par une proclamation, il prononça la sentence portant : Que l'appellant & l'appellé ayant comparu honorablement dans la lice, non-seulement disposés, mais même entrés en action pour le combat singulier, ils avoient fait preuve suffisante de leur courage ;

Que le Roi pour prévenir l'effusion du sang chrétien, avoit ordonné de l'avis de son conseil & du Comité du Parlement, que Henri Duc d'Héreford sortiroit du Royaume dans l'espace de quinze jours, & resteroit en éxil pendant dix années, sous peine de mort: Que le Duc de Norfolk seroit banni pour sa vie faute d'avoir pû se justifier de l'imputation des discours séditieux tenus contre Sa Majesté, & que tous ses revenus seroient mis en sequestre jusqu'à ce que le Roi fut remboursé de toutes les sommes qu'il avoit détournées, sous prétexte de payer la garnison de Calais. On défendit ensuite par une proclamation, que personne n'eut l'audace d'intercéder auprès du Roi en faveur de l'un ou de l'autre, sous peine d'encourir l'indignation de Sa Majesté, & l'on obligea les Ducs de faire serment qu'ils ne rencontreroient jamais volontairement, en pays étranger, Thomas Arundel, dernier Archevêque de Cantorbéry, n'auroient aucun commerce, & ne feroient aucune liaison avec lui.

Richard II. An. 1398.

*Placit. coron. in Parl.*

LXXIX. Le Duc d'Héreford se retire à Paris.

Rien ne prouve mieux la conduite despotique du Roi & de son Comité

L v

Richard II. An. 1398.

que cette sentence par laquelle on envoyoit Héreford en éxil sans qu'il fut chargé d'aucun crime, & l'on infligeoit un bannissement perpétuel à Thomas Mowbray, qui avoit demandé le seul moyen de prouver son innocence, supposé qu'elle ne le fut pas suffisamment, après que son accusateur n'avoit pû produire contre lui aucune évidence juridique. La conduite d'Héreford étoit basse & perfide, en rapportant les circonstances d'une conversation particulière, qui paroissoit n'avoir eu rien de dangereux pour l'Etat ni pour le Souverain. Vraisemblablement le crédit de Mowbray lui faisoit ombrage; il le regardoit comme un rival qui auroit pû mettre obstacle aux desseins qu'il avoit formés, & peut-être qu'il cherchoit aussi l'occasion de vanger la mort de son oncle le Duc de Glocester, dont Norfolk avoit été le principal auteur. Richard craignoit également ces deux Seigneurs; redoutoit leur pouvoir & leur ambition, & embrassoit avec joie ce prétexte pour faire sortir Mowbray du Royaume; mais il paroît fort extraordinaire qu'il ait osé en bannir Héreford, sans aucune cause

apparente ; & il est encore plus surprenant que son propre père, le Duc de Lancaster, ait eu la lâcheté de consentir à cette sentence. On peut croire que l'esprit de ce Seigneur avoit perdu la vigueur qu'il avoit marquée dans sa jeunesse, puisqu'il se prêtoit à toutes les mesures que le Roi proposoit, & servoit même d'instrument à la ruine de sa propre famille. Le Duc de Norfolk fut accablé de chagrin & tomba dans le découragement après le jugement porté contre lui. Il se retira en Allemagne, d'où il passa à Venise, & y mourut peu de temps après de douleur & d'accablement. Heréford, au contraire supporta son malheur avec grandeur d'ame, & marqua une soumission si respectueuse lorsqu'il vint prendre congé du Roi à Eltham, que Richard satisfait de cette conduite retrancha quatre années du temps de son éxil. Il se retira à Paris, fut reçu très favorablement du Roi de France, & auroit vraisemblablement épousé la fille unique du Duc de Berri, si Richard ne s'étoit opposé à ce mariage : mais il envoya le Comte de Salisbury, en

Richard II. An. 1398.

qualité d'Ambaſſadeur, pour repréſenter qu'Heréford étoit coupable de pratiques ſuſpectes de trahiſon, & pour aſſurer la Cour de France qu'il ne lui permettroit jamais de retourner en Angleterre. Les Princes du ſang, allarmés de cette déclaration, rompirent bruſquement le mariage, & lorſque Henri leur en porta ſes plaintes, ils lui expliquèrent les raiſons qu'ils avoient eues de retracter leur conſentement. Une telle injure ne pouvoit manquer d'augmenter le reſſentiment que le Duc avoit juſqu'alors renfermé en lui-même contre Richard, & il eſt vraiſemblable qu'elle le confirma dans ſes projets ſur la couronne d'Angleterre. Perſonne n'étoit plus propre que Henri de Lancaſter à conduire des deſſeins de cette nature. Froid, réſervé, pénétrant & courageux, il s'étoit diſtingué par ſa valeur tant en Angleterre qu'en pays étranger. Il étoit adoré des ſoldats, chéri du peuple, d'une richeſſe immenſe, & joint par le ſang ou par les alliances avec tous les Seigneurs du Royaume. Non ſeulement la multitude murmuroit, mais elle éclatoit vivement au ſujet de la ſentence de

bannissement prononcée contre lui, désiroit ardemment l'occasion de se ranger sous ses drapeaux, & ne fut pas long temps sans la rencontrer.

Richard II. An. 1398.

Jean Duc de Lancaster mourut au mois de Février, & son fils le Duc d'Héreford devoit succéder à ses biens & à ses titres en vertu de son droit héréditaire ainsi que des lettres patentes qu'il avoit obtenues, même depuis la sentence de Coventry. Elles lui donnoient pouvoir d'agir par Procureur pendant son absence, & de faire prendre possession en son nom de toutes les terres qui pourroient lui venir par héritage. Richard, malgré ce privilége qu'il avoit lui-même accordé, fut frappé de l'augmentation de pouvoir & de crédit qui en viendroit à Héreford, dont il craignoit le ressentiment après l'avoir encore nouvellement irrité. D'un autre côté l'opulence de cette succession tenta sa cupidité, & il résolut de s'en emparer. Le Comité totalement dévoué à ses volontés s'assembla à Westminster, déclara ces lettres contraires aux Loix & les annulla. Les biens du Duc de Lancaster furent saisis au profit du Roi; Henri Bouvet

LXXX. Mort de Jean Duc de Lancaster.

An. 1399.

Richard II. An. 1399.

qui s'étoit porté Procureur en faveur du Duc d'Héreford fut conduit devant le Comité à Windsor, & pour avoir rempli les devoirs de sa profession, il fut déclaré convaincu de trahison, & condamné à être écartelé, pendu, la tête coupée & les entrailles arrachées; cependant il obtint sa grace, parce qu'il étoit Chapelain de Richard.

*Placit. Parl.*

LXXXI. Conduite despotique de Richard.

Cette conduite étoit si injuste & si arbitraire, qu'il falloit que Richard eut résolu de ne plus garder aucunes mesures avec ses Sujets, & fut préparé à s'exposer à tout le ressentiment d'Héreford, avant que de lui donner la sanction. Délivré de toute contrainte par la mort de son oncle, il se plongea dans toutes sortes de débauches: se livra à la profusion la plus effrénée, & pour soutenir ses extravagances employa des moyens de lever de l'argent que rien ne pouvoit justifier. Outre les prodigieux subsides qu'il avoit obtenus d'un Parlement corrompu, il extorqua des sommes considérables à titre de bienveillance, produisit une accusation de haute trahison contre dix-sept Comtés pour avoir pris le

parti du Duc de Glocester & des Lords de l'opposition : & malgré le pardon qui avoit été confirmé en Parlement, menaça d'en détruire les habitants & de les dépouiller, comme ennemis publics, à moins qu'ils ne se soumissent sans réserve à ses volontés ; ensorte qu'ils furent obligés de racheter leurs vies & leurs biens par des sommes exhorbitantes dont le payement les réduisit à la plus grande misère. Il fit prêter de nouveaux serments aux Shériffs des Comtés pour les forcer à obéir à ses ordres despotiques, & contraires aux Loix. Les garnisons du continent furent totalement négligées ; les Comtés septentrionaux ruinés par les incursions des Ecossois qu'il n'avoit pas le courage de repousser : les naturels d'Irlande firent de grands progrès en arrachant des mains des Anglois leurs anciennes possessions : & l'on ne prit aucunes mesures pour protéger le commerce de la nation : le gouvernement fut méprisé au dehors & insulté au dedans : enfin il s'éleva un mécontentement universel contre le Roi & le ministére. Le peuple jetta naturellement les yeux sur le Duc de

Richard II. An. 1399. Lancaster, qui étoit le seul dont on put espérer du secours pour réformer les abus. C'étoit un Prince du Sang Royal, distingué par l'éminence de ses talents, chéri généralement de tous les Anglois, & excité par le ressentiment des injures qu'il avoit reçues de Richard, dont la personne étoit méprisée & le joug détesté. Les mécontents de la haute & de la petite Noblesse firent quelques ouvertures particulières au Duc qui résidoit toujours en France, & le sollicitèrent de repasser promptement en Angleterre pour se mettre à la tête de l'opposition; promettant de le soutenir d'une forte armée, & d'employer leurs biens & leurs vies à son service. Quoique Lancaster fut très satisfait de ces avances, il les reçut d'abord avec beaucoup de défiance, mais il ne fut pas long temps sans être assuré de la sincérité de ceux qui les lui faisoient, & il fut affermi dans ses projets par les remontrances de Thomas, Archevêque de Cantorbéry qui fut le trouver déguisé en Moine, & lui assura que le peuple d'Angleterre embrasseroit unanimément sa cause contre Richard. Avec

Froissart.

cette assurance, il résolut de prendre la première occasion d'y faire une descente, & la conduite peu mesurée du Roi ne le laissa pas long-temps dans l'attente.

Richard II. An. 1399.

LXXXII. Il fait une expédition en Irlande.

Le Comte de la Marche, héritier présomptif de la couronne, qui avoit été nommé Lieutenant général du Roi en Irlande, fut tué dans une escarmouche par les naturels du pays, & Richard fut tellement irrité de sa mort qu'il résolut d'en tirer vengeance en personne. Dans cette vue, il assembla une armée nombreuse qu'il enrôla, paya & munit de provisions par des moyens tellement à la charge & à l'oppression des peuples qu'il acheva d'aliéner l'esprit de la nation. Après avoir nommé le Duc d'York Régent d'Angleterre, il marcha vers la Pentecôte à Bristol pour s'y embarquer, accompagné des Ducs d'Albémarle & Exéter, & de plusieurs autres Seigneurs, entr'autres des fils de Lancaster & de Glocester qu'il avoit retenus pour ôtages de la tranquillité du Royaume durant son absence. Pendant qu'il attendoit un vent favorable, il envoya un poursuivant

Richard II. An. 1399. d'armes au Comte de Northumberland, pour lui ordonner de le joindre sans délai avec toutes les troupes qu'il pourroit rassembler. Ce Seigneur s'excusa de s'engager pour cette expédition, sous prétexte qu'il étoit obligé de défendre les marches écossoises. Richard irrité de ce refus fit proclamer traitres le Comte & ses adhérents, & ordonna que ses biens fussent saisis au profit du trésor royal. Cette démarche imprudente fournit un prétexte spécieux à Northumberland de renoncer à sa fidélité envers le Roi, & peut-être qu'elle le jetta dans la révolte où il ne se seroit pas Tyrel. engagé. Richard descendit avec ses troupes à Watterford, marcha aussitôt contre les Irlandois d'Ulster, sur lesquels il remporta plusieurs avantages, ce qui obligea la plus grande partie de leurs petits Princes, intimidés par le succès de ses armes à demander la paix, & il étoit dans le plus beau chemin pour faire la conquête entière de ce Royaume, Ann. Hib. lorsqu'il fut obligé d'en sortir pour un sujet qui touchoit ses intérêts de bien plus près.

LXXXIII. Henri Duc Le Duc de Lancaster, informé

que Richard étoit hors d'Angleterre, envoya quelques émissaires fidéles pour faire part de ses intentions à ses amis, afin qu'ils fussent prêts à le recevoir lorsqu'il descendroit. Connoissant que le Roi de France n'étoit pas favorable à son projet, il lui demanda un sauf-conduit pour la Bretagne sous prétexte d'aller visiter le Duc dont il étoit parent. On ne fit aucune difficulté de le lui accorder, & il se rendit à Nantes où il acheta trois petits vaisseaux & s'y embarqua, accompagné de l'Archevêque de Cantorbéry, du neveu de ce Prélat fils & héritier du dernier Comte d'Arundel, du Lord Cobham, de Sir Thomas Erpington, Sir Thomas Ramstone & d'une suite d'environ quatre-vingt personnes. Après avoir croisé sur les côtes & touché à différents endroits, pour découvrir l'inclination du peuple, il descendit enfin à Ravenspure dans le Comté d'York disant qu'il n'avoit d'autres vues que de recouvrer son héritage légitime que le Roi lui retenoit injustement. Il fut joint par les Lords Willougby, Roff, Darcy & Beaumont, après quoi il marcha à Doncaster où le Comte de Northum-

Richard II. An. 1399.

de Lancaster descend en Angleterre.

Richard II. An. 1399.

berland embrassa sa cause, ainsi que son fils Hotspur, le Comte de Westmoreland & plusieurs Gentilshommes, suivis d'un corps nombreux de Vassaux & d'adhérents. Aussi-tôt que le Duc d'York fut informé de sa descente il fit sommer le vaillant Evêque de Chester, le Lord Chancellier Scrope, le Comte de Wiltshire Lord trésorier, Sir Jean Bussi, Sir Henri Green, Sir Guillaume Bagot & Sir Jean Russel de se rendre à Londres, afin de concerter sur les mesures qu'il y avoit à prendre pour la défense du Royaume. Ils résolurent d'assembler en toute diligence les Vassaux militaires de la couronne, dont on indiqua le rendés-vous à Saint-Albans. Ils s'y rendirent en grand nombre; mais la plus grande partie refusa de servir contre le Duc de Lancaster, soutenant ouvertement qu'il avoit été banni injustement & privé de même de son héritage légitime. Un autre motif aussi fort qui les portoit à refuser leur assistance en cette occasion, étoit la présence du Comte de Wiltshire, de Bussi, Green & Bagot qui affermoient les revenus du Royaume, & étoient générale-

ment déteſtés comme des monſtres d'iniquité & de corruption, qui avoient perverti l'eſprit de Richard par leurs conſeils pernicieux. Beaucoup de ceux qui s'étoient rendus à Saint-Albans, bien diſpoſés en faveur du Roi, ſe retirèrent à la vue de ces quatre odieux miniſtres, qui voyant York en danger d'être totalement abandonné, prirent la fuite avec précipitation & ſe rendirent à Briſtol, dans l'intention de s'embarquer pour l'Irlande. Le Duc d'York jugeant impoſſible de réſiſter au torrent de la popularité de Lancaſter briſa le bâton qui étoit la marque de ſon autorité & renonça à toutes penſées d'oppoſition : après quoi le reſte de la nobleſſe ſe déclara ouvertement pour le Duc de Lancaſter, ou entretint des correſpondances particulières avec ce Prince & ſes partiſans. Son armée en peu de temps monta à ſoixante mille combattants, & bien loin de trouver rien qui le troublât dans ſa marche vers la Capitale, il fut au contraire favoriſé dans chacun des Comtés par leſquels il paſſa, & fut reçu dans Londres avec les marques les plus éclatantes de triomphe & de réjouiſſance.

Richard II.
An. 1399.

LXXXIV.
Il s'empare du château de Briſtol, & fait mettre à mort le Comte de Wiltshire, ainſi que Green & Buſſi.

Lorſqu'il eut bien affermi ſes intérêts dans cette ville, il ſe mit en marche pour Briſtol, où il jugeoit avec raiſon qu'il trouveroit la plus grande réſiſtance qu'il eut à craindre. Etant arrivé à Eveſham, il apprit que ſon oncle le Duc d'York étoit au château de Berkeley dans le Comté de Gloceſter, avec un corps de troupes qu'il avoit levé dans l'intention de joindre Richard à ſon retour d'Irlande. Lancaſter avança vers ſes quartiers; l'invita à une conférence, & après une entrevûe qu'ils eurent dans une Egliſe, où ils réglèrent toutes choſes, le Régent ſe joignit à ſon neveu. Enſuite ils marchèrent enſemble tranquillement, & tout ce qu'ils rencontrèrent hommes & places ſe rendirent à eux juſqu'à ce qu'ils fuſſent devant le château de Briſtol, qui étoit bien fortifié, & muni de façon à pouvoir ſoutenir un ſiège. La garniſon étoit commandée par Sir Pierre Courtenai, ſous les ordres du Comte de Wiltshire, accompagné de Sir Jean Buſſy & Sir Henri Green, qui y avoit fui de Saint-Albans. Lancaſter inveſtit la place ſans perdre de temps, & lui donna aſſauts ſur aſſauts

avec tant de vivacité qu'en quatre jours les assiégés furent obligés de se rendre à discrétion. Le Comte de Wiltshire & ses deux compagnons furent décapités le jour même aux instances réitérées du peuple, mais Sir Guillaume Bagot avoit pris la fuite à Chester, où il s'étoit embarqué pour l'Irlande, & fut le premier qui instruisit le Roi de la descente & des progrès de Lancaster. On prétend que Richard méprisa d'abord cette nouvelle, jusqu'à ce qu'il fut excité par les exhortations des Seigneurs qui l'avoient accompagné dans son expédition d'Irlande. Le Comte de Salisbury fut envoyé pour lever une armée dans le pays de Galles, & le Roi promit de le suivre après six jours; mais de frivoles délais retardèrent l'embarquement de ses troupes & ce fut ce retard qui détruisit ses affaires. Salisbury avoit fait ses levées avec tant de succès qu'en peu de jours il fut à la tête d'une armée de quarante mille hommes; mais le Roi n'arrivant pas au temps marqué, ils commencèrent à murmurer, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on réussit à leur persuader de l'attendre encore

Richard II.
An. 1399.
*Walsingham*
*Froissart.*
*Chr. Otterb.*
*Rymer.*

Richard II. An. 1399.

quelques jours, après lesquels ils jugèrent que Richard avoit eu quelque désastre, se dispersèrent, & retournèrent chacun dans sa demeure.

LXXXV. Richard revient d'Irlande.

Enfin le Roi, après avoir fait renfermer prisonniers dans le château de Trim les fils de Glocester & de Lancaster, s'embarqua pour l'Angleterre avec ses troupes : descendit au port de Milford, & s'avança jusqu'à Caermarthen, où il apprit les particularités de son malheur : que les troupes rassemblées par Salisbury s'étoient débandées & dispersées : que presque tous les châteaux, depuis les frontières d'Ecosse jusqu'aux marches Galloises s'étoient rendus au Duc de Lancaster : que la ville de Londres s'étoit déclarée en sa faveur : qu'il étoit soutenu par la principale Noblesse du Royaume : que le Duc d'York l'avoit joint avec les troupes levées pour s'opposer à ses progrès : & que ses favoris avoient perdu la vie à Bristol. Tant de désastres multipliés troublèrent l'esprit foible de Richard, qui se livra à des plaintes & à un découragement plus convenable à une femme qu'à un Monarque. En vain ses fidèles habitants du Comté de Chester

ter firent leurs efforts pour rappeller ses esprits en l'assurant qu'ils répandroient jusqu'à la dernière goute de leur sang à son service : son courage l'avoit presque totalement abandonné, & il n'osa hazarder la bataille contre Lancaster dont l'armée s'étoit accrue jusqu'au nombre de cent mille combattants, commandés par des Officiers expérimentés. Le Comte de Salisbury conseilla au Roi de s'embarquer pour Bordeaux, & l'Evêque de Carlisle, ainsi que Sir Etienne Scrope étoient du même avis ; mais il fut contredit par son frère utérin Jean Holland, Duc d'Exeter, qui lui persuada d'abandonner ses troupes pendant la nuit & de se retirer avec environ vingt personnes qui l'accompagnèrent au château de Conway. Après cette retraite le Lord Thomas Percy Stéward de la Maison du Roi rompit publiquement son bâton dans la salle du château, & joignit son frère le Comte de Northumberland, principal conseil & confident de Henri Duc de Lancaster. Le Duc d'Albemarle, qui en qualité de Conétable d'Angleterre commandoit la petite armée du Roi, étant informé de sa retraite,

Richard II. An. 1399.

*Froissart.*

Richard II. An. 1399.

congédia auſſi-tôt ſes troupes, & alla joindre ſon père le Duc d'York, que celui de Lancaſter avoit laiſſé à Briſtol. Après la réduction de cette forteresse Lancaſter avoit marché à Glocester qu'il avoit réduit, ainſi que Roſſ & Héreford, où il avoit été joint par l'Evêque de ce ſiége & par Sir Edmond Mortimer. Enſuite il paſſa à Leymſter, Ludlow & Shrewsbury, où il reçut les aſſurances de ſervice de toute la Nobleſſe du voiſinage, avec une députation de Cheſter, où il ſe rendit. De-là il envoya un exprès en Irlande pour faire mettre en liberté ſon fils & celui du dernier Duc de Gloceſter, que Richard avoit fait empriſonner. Le Gouverneur du château de Trim n'oſa refuſer de les rendre, & le fils de Lancaſter joignit promptement ſon père à Cheſter; mais ſon couſin, s'étant embarqué ſur un autre vaiſſeau eut le malheur de périr dans le paſſage.

LXXXVI. Le Duc de Lancaſter le fait priſonnier.

Cependant Richard, privé de toute aſſiſtance & de tout conſeil ſalutaire dans le château de Conway où il étoit troublé de frayeurs continuelles, envoya ſon frère le Duc d'Exeter, pour traiter d'un accom-

modement avec le Duc de Lancaster, & celui de Surrey obtint la permission de l'accompagner dans cette ambassade. Elle ne fut pas heureuse, car on les retint prisonniers l'un & l'autre à Chester. Le Duc de Lancaster, après avoir consulté avec ses deux confidents l'Archevêque de Cantorbéry & le Comte de Northumberland, sur les moyens d'empêcher le Roi de se sauver par la mer, qui lui étoit toujours ouverte; il envoya le Comte pour l'amuser par des promesses, & le faire sortir s'il étoit possible par stratagême du château de Conway. Northumberland s'avança jusqu'au bord de la rivière aussi nommée Conway, d'où il envoya un héraut à Richard lui demander un sauf-conduit pour lui-seul. Lorsqu'on le lui eut accordé il entra dans le château; fut admis en la présence du Roi & lui demanda au nom du Duc de Lancaster qu'il convoquât immédiatement un Parlement pour annuller la sentence de banissement prononcée contre ce Duc, & le rétablir dans la possession de ses biens: que les Ducs de Surrey & d'Exeter, ainsi que le Comte de Salisbury & l'Evêque de Carlisle fus-

Richard II.
An. 1399.

ſent appellés en juſtice pour les offenſes qu'ils avoient commiſes, ainſi que tous ceux qui avoient eu part à la mort du Duc de Glocester. Après ces propoſitions, Northumberland déclara au nom de celui qui l'envoyoit que ſi le Roi vouloit y conſentir il ſeroit rétabli dans toutes les prérogatives de la dignité Royale ; que Lancaſter avoit juré par le Corps de Jeſus-Chriſt de remplir tous ces articles avec la plus éxacte ponctualité, & que lui (Northumberland) étoit prêt de ſubir la même obligation. Le Roi n'ajoutoit pas beaucoup de foi à la ſincérité de cet Ambaſſadeur ; mais le Comte de Salisbury, l'Evêque de Carliſle, & pluſieurs Chevaliers ne voulant pas pouſſer les choſes à l'extremité lui perſuadèrent d'ajouter foi au ſerment du Comte, qui le fit ſur le *Saint* Sacrement de la manière la plus ſolemnelle. Richard lui dit enſuite de monter à cheval : de partir le premier, & qu'il le ſuivroit au château de Flint, où il ſeroit plus près du Duc pour confirmer cet accommodement. Ce château s'étoit déja rendu à Northumberland, qui plaça une embuſcade derrière un roc près

du chemin par où le Roi étoit obligé de paſſer, & quand il y fut arrivé, le malheureux Monarque fut environné & emmené priſonnier au château de Flint. Lorſqu'il ſe vit ainſi trahi, il déclara qu'il vouloit retourner à Conway; mais le Comte ſaiſiſſant la bride de ſon cheval, lui dit ouvertement qu'il n'y retourneroit pas, & qu'il le conduiroit au Duc de Lancaſter. Richard lui dit que le Dieu par lequel il avoit juré lui rendroit juſtice au jour du Jugement; mais Northumberland ſans marquer aucun ſcrupule l'entraîna dans le château où il le laiſſa avec le Comte de Salisbury & l'Evêque de Carliſle, dans la plus grande terreur & les plus vives inquiétudes, pendant qu'il fut à Cheſter rendre compte au Duc du ſuccès de ſon expédition. Le lendemain, Lancaſter s'avança à la tête de ſon armée vers le château de Flint, & envoya l'Archevêque de Cantorbéry, avec le Comte de Rutland, & le Lord Thomas Piercy pour préparer le Roi ſur ſon arrivée. Richard, les voyant du haut des remparts, ſortit pour les recevoir, & auſſi-tôt qu'ils approcherent de Sa Majeſté, ils ſe mirent à

Richard II. An. 1399.

Richard II. An. 1499.

genoux, avec toutes les marques de la plus profonde vénération. Le Roi conféra pendant quelque temps en particulier avec l'Archevêque, qui retourna ensuite vers Lancaster avec ses deux compagnons pour lui rendre compte de son ambassade. Aussi-tôt qu'ils furent partis, le Comte de Northumberland dit à Richard que le Duc n'entreroit dans le château qu'après le dîné de Sa Majesté. Le Roi se mit à table avec le Comte, l'Evêque & quelques Chevaliers qui avoient suivi sa fortune; mais leur repas fut troublé par l'arrivée & l'insolence de plusieurs Chevaliers & Ecuyers de la suite du Duc, qui entrèrent dans l'appartement & insultèrent la compagnie du Roi par des menaces violentes de mort & de destruction, ce qui les remplit de terreur & d'épouvante. L'après midi, le Duc de Lancaster entra dans le château armé de toutes piéces, excepté qu'il avoit la tête nue: le Roi descendit de la tour accompagné du Comte de Salisbury & de l'Evêque, & le reçut en lui disant » Mon cousin » de Lancaster, soyez le bien venu. » Le Duc s'inclinant trois fois jusqu'en

terre répondit : » Mon Seigneur & » Roi, je suis venu plutôt que vous » ne me l'aviez dit, parce que votre » peuple prétend que depuis vingt-» deux ans vous le gouvernez avec ri-» gueur & indiscrétion, ce qui le rend » très-mal satisfait de votre conduite : » mais s'il plaît à Dieu, j'espère que » vous les gouvernerés mieux à l'ave-» nir. » Le Roi repliqua seulement à cette déclaration » Beau cousin, puis-» que cela vous fait plaisir, cela m'en » fait pareillement. » Ensuite le Duc s'entretint avec l'Evêque de Carlisle, & fit dire au Comte de Salisbury, que puisqu'il avoit dédaigné de lui parler à Paris, il le traiteroit à son tour avec le même mépris. Après une courte conversation le Duc ordonna qu'on sortît les chevaux du Roi de l'écurie, & l'on en amena deux des plus médiocres, dont Richard monta l'un & Salisbury l'autre. Ils se rendirent dans ce triste équipage à Chester, & furent conduits au château avec un grand bruit de trompettes, & au milieu d'un nombreux concours de peuple, qui les railloit à leur passage. Richard & ses compagnons furent logés dans la grande tour, où ils

Richard II. An. 1399.

trouvèrent le Duc d'Exeter; & on les y retint trois jours, pendant lesquels Lancaster congédia la plus grande partie de ses troupes, retenant seulement trente mille hommes, ce qu'il jugea suffisant pour conduire le Roi à Londres, & exécuter le reste de son projet.

LXXXVII. Il est conduit à Londres.

Le Duc à la tête de ces troupes se mit en marche pour la Capitale avec son prisonnier Royal, qui fut près de s'échapper à Litchfield. Il s'étoit glissé par une fenêtre de la tour dans le jardin, où il demeura caché pendant quelque temps; mais il fut découvert; traité avec barbarie, & conduit à la tour, où on le mit sous la garde de douze hommes armés qui veilloient continuellement dans son appartement. A quelque distance de Londres le Duc trouva le Recorder ou assistant du Lord-Maire, avec un nombre de Chevaliers & d'Ecuyers, qui lui demandèrent au nom des Communes de Londres qu'il fit trancher la tête à Richard, & à tous ceux qui avoient été pris à son service. Lancaster rejetta cette proposition, & leur dit qu'une telle conduite couvriroit d'une honte éternelle

lui & tous ses partisans, & que ce seroit un Parlement libre qui jugeroit les criminels. Le Duc fut reçu à Londres par toutes les Compagnies de la ville en habits de cérémonie, & il entra au milieu des acclamations du peuple, qui crioit à haute voix » vive, » vive le bon Duc de Lancaster, notre » libérateur. » Richard fut conduit à la Tour, où l'on avoit préparé les appartements Royaux pour sa réception; mais le Duc se rendit à l'Eglise de Saint Paul: fit ses dévotions au grand Autel: se mit à genoux devant le tombeau de son père, qu'il arrosa de ses larmes. Après avoir logé quelques jours dans le Palais de l'Evêque de Londres, il choisit pour sa demeure la maison des Chevaliers de Saint Jean dans le Fauxbourg, où il resta jusqu'à ce que fut assemblé le Parlement, convoqué au nom de Richard à Westminster pour le dernier jour de Septembre. Rien ne prouve mieux la mauvaise conduite du Roi, & l'oppression soufferte sous son règne que la défection universelle du peuple en faveur du Duc de Lancaster. En quarante-six jours il fut maître de toute l'Angleterre, sans

Richard II. An. 1399.

*Chron. de Lamb. ap. Tyrel. Froissart. Polyd. Virgil.*

Richard II.
An. 1399.

avoir trouvé d'autre oppoſition que celle de la garniſon du château de Briſtol. La fortune lui fut également favorable en une autre occaſion ; car il trouva dans le château de Holt tous les joyaux & les tréſors de Richard, montant à ſept cents mille livres, avec ſes chevaux & ſon bagage.

LXXXVIII.
Il abdique la couronne.

Malgré tous ſes ſuccès, le Duc rencontra ſur le chemin du trône quelques obſtacles qu'il eut un peu de peine à ſurmonter. S'emparer de la couronne par droit de conquête auroit été une démarche contraire à la politique, puiſqu'elle auroit détruit ſa popularité & élevé de puiſſants ennemis contre ſes prétentions. Il ne pouvoit auſſi, avec la moindre apparence de raiſon la demander par droit héréditaire durant la vie d'Edmond, fils de Roger Mortimer, qui avoit été déclaré héritier préſomptif, comme deſcendant en ligne directe de Lionel, Duc de Clarence. Henri, ſuivant l'avis de ſon oncle le Duc d'York, réſolut donc de monter ſur le trône en vertu d'un titre mixte, fondé ſur la réſignation volontaire de Richard, la dépoſition de ce Prince par le Parlement, & ſes propres ſer-

vices en faveur de la nation, à quoi il ajouta un droit myſtérieux venant d'Edmond Crouchback Comte de Lancaſter, qu'il prétendoit avoir été de fait le fils aîné de Henri III. Cette réſolution priſe il eſſaya de gagner Richard, qui commençoit à ne plus ſe prêter à ſes projets, & qui même retracta la promeſſe de réſigner la couronne qu'il ſembloit avoir faite à l'Archevêque, dans le château de Conway. Il fut vraiſemblablement aigri par la conduite arrogante de Lancaſter, & par les inſultes qu'il avoit reçues depuis ſa captivité: car lorſque le Duc alla le viſiter à la tour, & lui dit que ſon oncle d'York & ſon couſin Aumerle avoient quelque affaire à lui communiquer en particulier, il ne put retenir les tranſports de ſon indignation, même devant ces Seigneurs, qu'il taxa de l'avoir trahi, ainſi que le Royaume. Aumerle, qui étoit couvert dans ſon appartement, entendant ce reproche, jetta ſon chapeau à terre & lui dit qu'il en avoit menti, à quoi Richard repliqua qu'il étoit un traître & un inſolent indigne de ſa colère. Lancaſter ſe mit entre deux: réprimanda

Richard II.
An. 1399.

Richard II. An. 1399.

fortement Aumerle sur sa conduite indécente, & traita le Roi avec plus de politesse extérieure qu'il n'en avoit jusqu'alors marqué à cet infortuné Monarque. Lorsque ses premiers transports furent passés & qu'il eut refléchi de sang-froid sur sa déplorable situation, il résolut de consentir à tout ce que lui proposeroit son adversaire, jugeant bien qu'il n'avoit autrement aucune grace à attendre d'un vainqueur de son caractère. On lui apporta l'acte de sa résignation tout dressé le matin du jour de Saint Michel; mais il différa de le signer, jusqu'à ce qu'il eut conféré avec son cousin Henri, qui se rendit l'après midi auprès de lui, & il le signa alors avec une gaieté apparente en présence de l'Archevêque d'York & de l'Evêque d'Héreford. Il chargea le dernier de notifier son abdication au Parlement, & de déclarer en son nom aux Etats, qu'il désiroit que son cousin le Duc de Lancaster fut choisi pour son successeur. Ensuite il tira de son doigt l'anneau qui lui servoit de cachet & le remit au Duc comme un témoignage plus particulier de sa bonne volonté, ce qu'il le pria de

déclarer de même au Parlement. L'acte, qu'il lut lui-même à haute voix, en présence de ces Prélats, du Comte de Northumberland & Westmoreland, ainsi que de plusieurs autres Seigneurs, tant Ecclésiastiques que Laïques, contenoit une décharge de la fidélité & de l'hommage que ses sujets lui avoient jurés précédemment, une renonciation à la dignité Royale; à la couronne, à la domination & au gouvernement, dont il se reconnoissoit totalement incapable, enfin une promesse de ne jamais rétracter cette résignation.

LXXXIX. Est déposé en Parlement.

Le Parlement s'étant assemblé le lendemain à Westminster, l'Archevêque d'York & l'Evêque d'Héreford, firent publiquement leur déclaration de ce que le Roi leur avoit dit, & produisirent l'acte de résignation, qui fut lû en latin & en Anglois, & reçu du consentement unanime de l'assemblée. On décida ensuite, que pour l'avantage de la nation, & détruire tous les scrupules & soupçons fâcheux, on rédigeroit par écrit & l'on publieroit dans tout le Royaume les crimes & mauvaises conduites de Richard pendant son administration,

Richard II. An. 1399.

afin que l'on connut évidemment combien il étoit néceſſaire de le dépoſer. En conſéquence on produiſit trente-trois articles d'accuſation contre lui, portant : Que ſans jugement ni diſcrétion il avoit prodigué les revenus de la couronne, & commis l'adminiſtration à des ſujets ſans capacité ni intégrité, qui avoient opprimé le peuple par des éxactions intolérables : Qu'il avoit accuſé injuſtement & fait punir comme traîtres les Commiſſaires que le Parlement avoit établis pour réformer les abus du gouvernement : Qu'il avoit extorqué des Juges une approbation d'opinions contraires aux loix, dans la vûe de faire condamner les Comtes d'Arundel, de Warwick & d'autres perſonnes de diſtinction : Que ſon oncle le Duc de Gloceſter avoit été tué par ſes ordres particuliers : Qu'il avoit levé des troupes pour faire la guerre à ces trois Seigneurs & avoit autoriſé ſes ſoldats à commettre toutes ſortes d'outrages : Que malgré ſa proclamation, dans laquelle il déclaroit que ces trois Seigneurs avoient été arrêtés pour quelques legers défauts de conduite, il les avoit fait

condamner sur des accusations de haute trahison : Qu'il avoit extorqué des amendes excessives de différents Comtés, sons prétexte de crimes dont on avoit accordé le pardon dans l'amnistie générale : Qu'il avoit refusé de communiquer les affaires publiques aux Commissaires établis en Parlement pour être chargés de l'administration : Qu'il avoit défendu sous peine de mort à ses sujets de solliciter en faveur du Duc d'Héreford : Qu'encore qu'il tint sa couronne de Dieu seul, il avoit fait venir des Bulles de la cour de Rome, pour donner plus de force à des actes du Parlement faits dans la vûe de confirmer sa conduite despotique : Qu'il avoit banni le Duc d'Héreford, contre les Loix & la Justice, sans aucune cause assignée : Qu'après avoir accordé des lettres-patentes au même Duc, qui lui donnoient pouvoir d'agir par Procureur pour la prise de possession des héritages qui pourroient lui écheoir pendant son absence, il les avoit révoquées, contre les loix du pays, & les règles de la justice ordinaire : Qu'il avoit privé plusieurs Shériffs de leurs offices & en

Richard II. An. 1399.

avoit mis d'autres à leurs places de sa propre autorité, contre les loix du Royaume : Qu'il avoit emprunté ou plutôt extorqué sous prétexte d'emprunt de très grandes sommes qui n'avoient point étépayées: Qu'il avoit mis des impôts sur ses sujets de son seul pouvoir & de son unique autorité : Qu'il avoit dit plusieurs fois que les loix du pays résidoient en sa personne & dépendoient entièrement de son bon plaisir : Qu'en conséquence de cette maxime arbitraire, il avoit privé différentes personnes de leurs vies & de leurs biens, & ruiné un grand nombre de ses sujets : Qu'il avoit extorqué un acte du Parlement, portant qu'aucun Statut ne pourroit préjudicier à sa prérogative, & qu'en vertu de cette ordonnance, il avoit expliqué les actes du Parlement suivant son caprice & contre l'intention des législateurs : Qu'il avoit permis aux Shériffs de rester plus d'un an dans leurs places, contre les loix & coutumes du Royaume : Que de sa seule autorité, il avoit annullé l'élection des membres du Parlement, & en avoit substitué d'autres à leurs places : Qu'il avoit imposé de nouveaux ser-

ments aux Shériffs, & leur avoit or- Richard II.
donné de faire arrêter toutes per- An. 1399.
ſonnes qui ſe plaindroient de l'administration & de les tenir en priſon juſqu'à ce qu'il eut déclaré ſa volonté : Qu'il avoit forcé les habitants de ſeize Comtés à ſe reconnoître traîtres & à acheter enſuite leur grace par de groſſes ſommes : Qu'il avoit extorqué de l'argent, des voitures, des chevaux & des proviſions de plusieurs Abbés & Prieurs, en violant directement la liberté Eccléſiaſtique : Que dans les conſeils il avoit intimidé les Lords, & les avoit empêchés de déclarer leur ſentiment ſur l'état du Royaume, par de ſevères réprimandes, reproches & menaces : Qu'il avoit fait paſſer les joyaux de la couronne & les archives du Royaume en Irlande : Que dans ſes négociations avec les Princes étrangers, ainſi que dans ſes contrats avec ſes propres ſujets, il avoit tellement uſé de diſſimulation & introduit tant d'équivoques frauduleuſes, que perſonne n'avoit pû compter ſur ſes promeſſes & ſur ſes proteſtations : Qu'il avoit dit fréquemment que les vies & les fortunes de ſes ſujets étoient

Richard II. An. 1399.

entièrement à sa disposition: Que par une violation directe de la grande Chartre, il avoit souvent substitué des loix militaires à la place des loix civiles: Que sous prétexte de la légitimité du duel ou combat singulier, il avoit fait défier des hommes vieux & infirmes par de jeunes gens forts & vigoureux: & que lorsqu'on avoit refusé d'accepter ces combats inégaux, il avoit décidé les causes en faveur de ceux qui avoient fait le défi: Qu'il avoit éxigé d'un grand nombre de ses sujets des serments conçus en termes généraux& les avoit ensuite interpretés à leur préjudice & à leur ruine: Qu'il avoit fait des défenses scellées du sceau particulier, parce que le Chancellier avoit refusé d'y apposer le grand sceau, étant contraires aux loix du Royame: Qu'il avoit détruit la liberté du Parlement, en faisant environner de gens armés le lieu des assemblées: Qu'injustement & arbitrairement il avoit banni Thomas Arundel Archevêque de Cantorbéry, Primat de toute l'Angleterre, & son père spirituel, en l'absence de ce Prélat, qui avoit été engagé à s'éloigner par les conseils arti-

ficieux & perfides du Roi : Que par une clause de son testament, il avoit légué son or à son successeur, sous la condition d'approuver, ratifier & confirmer des Loix, Statuts, Ordonnances & Jugements erronnés, injustes, contraires à toute loi & raison, & par cette même clause avoit fait ses efforts pour détruire la liberté des Parlements à venir : Qu'après avoir, de sa propre volonté juré solemnellement sur le Saint Sacrement dans la Chapelle de sa maison de Langley, qu'il pardonneroit au Duc de Glocester toutes les offenses qu'on disoit qu'il avoit commises contre le Roi & le gouvernement, il avoit cependant, malgré son serment & son obligation solemnelle, horriblement & cruellement fait mettre ce Duc à mort pour les mêmes offenses, & joint le crime de parjure à celui de meurtre : Qu'il avoit marqué un ardent désir à l'Archevêque de Cantorbéry, pour que ce Prélat ne répondit point aux articles d'accusation portés contre lui; l'avoit engagé à demeurer tranquille dans sa maison, avec pleine assurance que son absence ne lui causeroit aucune perte ou pré-

Richard II.
An. 1399.

judice, & que malgré cette promesse, l'Archevêque avoit été banni & avoit eû ses biens confisqués contre toutes les loix & l'équité : Qu'il avoit ensuite amusé le même Prélat par des discours frauduleux & flateurs, en rejettant le blâme de son bannissement sur d'autres personnes, jusqu'à ce qu'il eut gagné sur l'Archevêque de lui confier les joyaux de sa Chapelle, ce qui étoit un dépôt sacré que le Roi avoit converti à son propre usage & distribué entre ses favoris à sa volonté : Enfin qu'il avoit promis que la sentence de cet Archevêque seroit révoquée, & même juré sur la croix du martyr Saint Thomas qu'il ne perdroit pas l'Archevêché ; que cependant au mépris de ses engagements sacrés & solemnels il avoit chassé l'Archevêque du Royaume, & avoit écrit au Pape pour engager Sa Sainteté à le transférer à quelque siége médiocre en pays étranger.

Ces articles ayant été lus publiquement, les trois Etats jugèrent unanimement que ces fautes jointes à la propre confession de Richard & à sa résignation, leur fournissoient des causes suffisantes & l'autorité nécef-

faire pour le dépoſer, comme il convenoit à la ſureté & au repos du peuple, ainſi qu'à l'avantage du Royaume. En conſéquence ils choiſirent l'Evêque de Saint-Aſaph, l'Abbé de Glaſtonbury, le Comte de Gloceſter, le Lord Berkeley, Thomas Erpingham & Thomas Grey Chevaliers, avec GuillaumeThyrning Juſticier, en qualité de Commiſſaires, pour prononcer contre le Roi Richard la ſentence de dépoſition de toute Majeſté royale, dignité & honneurs appartenants à la royauté : au nom & par l'autorité de tous les Etats, de même qu'il avoit été obſervé dans les cas pareils ſuivant les anciennes coutumes du Royaume. La ſentence ayant été dreſſée par ces Commiſſaires, fut prononcée par l'Evêque de Saint-Aſaph, après quoi les trois Etats choiſirent des députés ou Agents pour ſe rendre auprès du Roi Richard, renoncer en leur nom à l'hommage & à la fidélité qu'ils lui avoient précédemment porté & promiſe, & lui notifier la ſentence de ſa dépoſition.

Richard II. Ann. 1399.

XC. Henri de Lancaſter eſt proclamé Roi

Le trône d'Angleterre étant ainſi devenu vacant, Henri Duc de Lan-

Richa.d II. An. 1399.
caster se leva de sa place, invoqua le nom de Jesus-Christ, fit le signe de la Croix sur son front & sur sa poitrine, & reclama la couronne avec toutes ses appartenances & dépendances, en qualité de Descendant en ligne directe & d'héritier légitime du Sang du Roi Henri III. Les trois Etats furent requis séparément de déclarer leur sentiment sur cette ridicule reclamation, & ils l'admirent unanimément, consentant que le Duc de Lancaster règnât sur eux. L'Archevêque prit Henri par la main droite, le conduisit au trône devant lequel il se mit à genoux & fit sa prière avec de grandes marques de dévotion, après quoi les deux Métropolitains l'aidèrent à y monter, & il s'y assit aux acclamations du peuple. Lorsque l'Archevêque de Cantorbéry eut harangué, ou plutôt prêché sur cet évènement singulier, le nouveau Roi remercia à haute voix les Seigneurs spirituels & temporels, ainsi que tous les Etats du Royaume de ce qu'ils avoient concouru avec autant d'unanimité que de satisfaction à son élévation. Il les assura qu'il ne s'attribueroit pas

les droits de conquête pour altérer les Loix & coutumes du Royaume, ni priver personne de ses héritages & privilèges, excepté ceux qui s'étoient opposés aux efforts qu'il avoit faits pour l'avantage du Royaume. Pour que l'administration de la justice ne fut point retardée il nomma aussi-tôt ses principaux officiers & Juges, qui prêtèrent le serment ordinaire, & l'on publia par une proclamation que le Parlement seroit assemblé pour le Lundi après la Saint-Michel. Le couronnement fut indiqué au Lundi prochain, après quoi le Roi se retira à Whitehall, où la noblesse & les autres furent traités magnifiquement. Le lendemain les Commissaires se rendirent à la tour où Richard reçut la renonciation de l'hommage & les nouvelles de sa déposition avec beaucoup de courage, & parut même satisfait d'être déchargé du fardeau de la Royauté. Peu de temps après on le transféra au château de Lédes dans le Comté de Kent & ensuite à Pontefract dans celui d'York qui fut la dernière station de son pélérinage sur la terre. Telle fut la conclusion du règne peu glorieux de Ri-

*Rot. Parl. Froissart. Fabian.*

Richard II. An. 1399.
chard II, Prince foible, vain, frivole & inconſtant, n'ayant aucune des qualités néceſſaires au gouvernement : il manquoit d'intelligence pour ſe choiſir un bon miniſtère, & de courage pour s'oppoſer aux meſures & aux avis des mauvais Conſeillers, lors même qu'ils étoient contraires à ſes propres ſentiments & à ſes principes. Il fut la victime de la flatterie & l'eſclave de l'oſtentation. Après avoir abandonné ſa raiſon aux ſuggeſtions des miniſtres vicieux & adulateurs il ne ſe faiſoit enſuite aucun ſcrupule de ſacrifier ces mêmes Miniſtres à ſa propre ſureté. Prodigue & débauché, quoiqu'il parût brave dans quelques occaſions, ſon naturel étoit craintif & irréſolu. L'orgueil & la colère le jettèrent ſouvent dans la cruauté & le manque de foi, lorſque ſes beſoins l'obligeoient d'opprimer ſes peuples & de dégrader la dignité de ſon caractère & de ſa place. Nous ne trouvons aucun détail de ſes charités, cependant tous les Hiſtoriens conviennent qu'il ſurpaſſa tous ſes prédéceſſeurs, en cette vertu & en hoſpitalité, & que de ſa cuiſine

cuisine on nourrissoit tous les jours mille bouches. Malgré sa vie dissolue, il ne fut point accusé d'incontinence, & quoiqu'il fût resté veuf dans sa jeunesse, on n'a point connoissance qu'il se soit jamais engagé dans des amours particuliers qui lui ayent donné d'enfants illégitimes. Peut-être que la froideur naturelle de sa constitution l'empêcha d'avoir des Descendants, car il n'eut point d'enfants de sa premiére femme Anne, fille de Charles IV. Empereur d'Allemagne, Princesse très-aimable, avec laquelle il vécut douze ans dans toutes les douceurs d'un heureux mariage. A l'égard de sa seconde femme Isabelle, fille ainée du Roi de France Charles VI, les nôces ne furent jamais consommées, puisqu'elle n'avoit que dix ans lorsqu'il fut cruellement massacré.

Richard II.
An. 1399.



## CHAPITRE II.

§. I. *Couronnement de Henri* IV. *Son fils Henri est créé Prince de Galles.* §. II. *Tumultes en Parlement.* §. III. *L'Evêque de Carlisle s'oppose à l'usurpation par une harangue en Parlement.* §. IV. *Troubles en Guyenne.* §. V. *Conduite populaire de Henri.* §. VI. *Conspiration contre ce Prince.* §. VII. *La révolte est dissipée par la valeur du Maire de Cirencester.* § VIII. *Mort du Roi Richard.* §. IX. *Expédition de Henri en Ecosse.* §. X. *Soulèvement d'Owen Glendourdwy.* §. XI. *Loix sanguinaires exécutées contre les Lollards.* §. XII. *Proposition d'un mariage entre le Prince de Galles & la Reine Isabelle rejettée.* §. XIII. *Henri marche dans le pays de Galles.* §. XIV. *Les filles de Henri sont mariées à des Princes étrangers. Il épouse la Duchesse douairière de Bretagne.* §. XV. *Autre expédition contre Glendourdwy.* §. XVI. *Les Ecossois sont défaits à Holmedon.* §. XVII. *On publie que Richard*

*est encore vivant.* §. XVIII. *Le Comte de Saint-Pol fait une descente en Angleterre , & le Duc d'Orléans défie Henri en combat singulier.* §. XIX. *Dispute entre le Roi & le Comte de Northumberland.* §. XX. *Revoltes des Pierci.* §. XXI. *Bataille de Shrewsbury. Hotspur est défait & tué.* §. XXII. *Le Comte de Northumberland va trouver le Roi à York , & donne caution de comparoître en Parlement.* §. XXIII. *Les Bretons brûlent la ville de Plymouth.* §. XXIV. *Northumberland est déchargé par les Pairs. Concessions du Roi en Parlement.* §. XXV. *Hostilités entre les Anglois & les Bretons.* §. XXVI. *Un imposteur se fait passer pour Richard en Irlande.* §. XXVII. *Parlement non lettré.* §. XXVIII. *La Comtesse de Glocester emmene de Windsor les deux fils du Comte de la Marche.* §. XXIX. *La Cour de France favorise Owen Glendourdwy.* §. XXX. *Révolte de l'Archevêque d'York & du Comte Maréchal Mowbray.* §. XXXI. *Ils sont battus & pris par Ralph Comte de Westmoreland.* §. XXXII. *Le Comte*

*de Northumberland & le Lord Bardolph prennent la fuite en Ecosse.* §. XXXIII. *Négociation de Henri avec les Ecossois pour qu'on remette ces Seigneurs en son pouvoir.* §. XXXIV. *Le Prince d'Ecosse est retenu prisonnier par Henri.* §. XXXV. *Le Roi manque d'être pris sur mer & s'échappe avec beaucoup de peine.* §. XXXVI. *Le Duc d'Orléans est assassiné par les ordres du Duc de Bourgogne. Henri conclut une trève avec les Bretons.* §. XXXVII. *Le Comte de Northumberland & le Lord Bardolph excitent un soulèvement dans le Nord. Ils sont défaits & tués par Bokeby Shériff du Comté d'York.* §. XXXVIII. *Décadence des affaires de Glendourdwy.* §. XXXIX. *Continuation du schisme dans l'Eglise.* §. XL. *Brouilleries du Roi & des Communes.* §. XLI. *Succès des Anglois en mer.* §. XLII. *Affaires de la Cour de France.* §. XLIII. *Blocus de Paris levé par le Duc de Bourgogne.* §. XLIV. *Henri passe un acte d'amnistie.* §. XLV. *Il conclut un traité avec la faction d'Armagnac.* §. XLVI. *Accomode-*

*ment entre les Ducs de Bourgogne & d'Orléans.* §. XLVII. *Excés du Prince de Galles.* § XLVIII. *Mort & portrait de Henri IV.*

HENRI IV. An. 1399.

I. Couronnement de Henri IV. Son fils aîné est créé Prince de Galles.

PEndant l'intervale qui s'écoula entre le Parlement qui avoit déposé Richard & celui que son successeur avoit convoqué, ce Prince remplit quelques places qui se trouvoient vacantes ou occupées par des Sujets qui ne convenoient ni à son inclination ni à ses desseins. Le Comte de Northumberland fut créé grand Conétable, & la dignité de Lord Maréchal fut conférée à Ralph Névil Comte de Westmoreland. Peu de jours après ces promotions il donna l'isle de Man au premier de ces Seigneurs, avec le privilége de porter au couronnement l'épée de Lancaster, la même que Henri portoit lorsqu'il étoit descendu à Ravenspur. Il revêtit ensuite son second fils Thomas de Lancaster de l'office de grand Sénéchal, dignité à laquelle il fut obligé de nommer avant son couronnement, parce que c'est celui qui en est pourvû qui dans cette cérémonie juge des droits des Seigneurs

HENRI IV. An. 1399. particuliers pour les différentes fonctions qu'ils y rempliſſent ; mais comme ce Prince n'étoit âgé que de dix ans, Thomas Piercy, Comte de Worceſter fut nommé ſon Lieutenant. Il paroît que le caractère de Henri le portoit à faire ſervir la religion à ſes intérêts ; nous avons déja vu comment il avoit ſéduit les yeux du peuple par des actes publics de dévotion dans l'Egliſe de Saint Paul de Londres, pendant qu'il emmenoit ſon Souverain priſonnier, auſſi bien que dans le temps de ſon uſurpation à Weſtminſter. Pour continuer à affecter la même momerie ſuperſtitieuſe qu'il jugeoit avantageuſe à ſes deſſeins, il réſolut d'être oingt à ſon couronnement avec une huile dont on diſoit que la Sainte Vierge avoit fait préſent à Thomas Becket pendant ſon éxil. La phiole qui contenoit ce baume précieux étoit tombée entre les mains d'un Hermite, qui l'avoit donnée à Henri Duc de Lancaſter, petit fils de Henri III. en l'aſſurant que tous les Rois qui ſeroient oingts de cette huile deviendroient les vrais champions de l'Egliſe. Le Duc en avoit

*Act. pub.*

fait présent à Edouard le Prince Noir, dont l'intention étoit de s'en servir à son couronnement s'il étoit monté sur le trône. Après sa mort, cette phiole qui étoit de Lapis, surmontée d'un aigle d'or orné de pierreries, étoit restée confondue avec ses joyaux; jusqu'à ce que Richard dans les derniers temps de son règne, immédiatement avant sa dernière expédition d'Irlande, marqua son désir d'être couronné une seconde fois, pour jouir des avantages attachés à l'onction de ce sacré vase; mais il fut détourné de ce dessein par l'Archevêque de Cantorbéry, qui lui dit que l'onction royale ne devoit point être répétée. Enfin la phiole étant tombée entre les mains de Henri, avec les autres joyaux de Richard, il marqua beaucoup de joye de ce qu'il seroit le premier Roi consacré de ce vase miraculeux. Il fut couronné avec toutes les formalités ordinaires, le treizième jour d'Octobre, fête de Saint Edouard le Confesseur, dans la trente-troisième année de son âge, & le même jour il fit publier une proclamation, dans laquelle il déclaroit qu'il montoit sur

HENRI IV.
An. 1399.

le trône par droit de conquête ; par la résignation de Richard en sa faveur, & comme le plus proche héritier masle du dernier Roi. Ainsi il ne fit point usage du seul titre dont il auroit dû se prévaloir, qui étoit le consentement de la nation, & il réclama un droit héréditaire évidemment absurde pendant la vie d'Edmond Mortimer. Ce Seigneur céda au torrent de la fortune de Lancaster, & se retira dans sa terre de Wigmore sur les frontiéres du pays de Galles, où il vécut en particulier. Connoissant le caractère de l'usurpateur, il ne marqua aucun désir de s'opposer au nouveau gouvernement, & il évita avec soin toutes les démarches qui auroient pu lui causer quelque soupçon. Le prétendu droit de succession que Henri faisoit valoir dans sa proclamation n'étoit pas tant pour en imposer au peuple que pour se précautionner contre toutes les mesures que la nation auroit pu prendre pour restraindre son autorité, d'autant qu'ils auroient cru pouvoir par la suite réduire à des bornes plus étroites une prérogative fondée sur leur élection ;

HENRI IV. An. 1399.

au lieu qu'il parut clairement par la déclaration du Monarque qu'il vouloit joindre ensemble le droit du sang & celui de conquête, pour pouvoir régner sans être troublé dans ses volontés. Le même jour que cette proclamation fut publiée, il créa son fils aîné, alors âgé de treize ans, Duc de Cornouailles, Prince de Galles, & Comte de Chester, & le lendemain le Parlement s'assembla à Westminster.

II. Tumulte dans le Parlement.

La première affaire qu'on y traita fut de passer un acte d'amnistie en faveur de ceux qui avoient pris les armes pour la maison de Lancaster dans les troubles précédents. Ensuite on annulla tous les statuts des derniers Parlements convoqués par Richard, tant en ce qui concernoit la condamnation des trois Seigneurs, que pour les prérogatives excessives qu'on y avoit accordées au Roi, & qui étoient si contraires à la liberté des Sujets. En même temps ils renouvellèrent & confirmèrent le statut que le Parlement de Shrewsbury avoit cassé. Ils portèrent une Loi contre la Bulle que Richard avoit sollicitée & obtenue du Pape pour

HENRI IV.
An. 1399.

donner force aux actes de ſon Parlement & les confirmer. L'obtention de cette Bulle étant en effet une reconnoiſſance de la ſouveraineté du Pape ſur l'Angleterre, les Communes déclarèrent par cette Loi que le Royaume étoit indépendant de toute puiſſance étrangère, & que le Pape particuliérement n'avoit aucun droit de ſe mêler de ſon gouvernement civil. Le Parlement de Shrewsbury avoit étendu le crime de trahiſon à tant de cas que tous les Sujets ſe ſeroient trouvés coupables, excepté ceux qui reconnoiſſoient une autorité ſans borne dans le Souverain; mais ce ſtatut fut alors annullé, & le crime de trahiſon fut réduit aux cas ſpécifiés dans une Loi portée ſur ce ſujet ſous le règne d'Edouard III. Les droits & priviléges du peuple étant ainſi établis, le Parlement procéda contre les Miniſtres pervers qui avoient conſeillé à Richard tous les excés dans leſquels il s'étoit jetté à la fin de ſon règne; mais cette recherche occaſionna des diſputes ſi violentes qu'elles furent prêtes à ſe terminer par le carnage. Le Lord Fitzwalter défia Aumerle, comme

traitre au Roi Richard, & le Lord Morley reprocha au Comte de Salisbury qu'il avoit également trahi Richard & Henri. D'autres Seigneurs embrassèrent le parti des premiers, & il y eut quarante Gantelets jettés dans la chambre des Lords, par ceux qui se défioient mutuellement au combat singulier, ensorte que Henri fut obligé d'interposer son autorité pour appaiser leurs disputes. La sentence portée contre les Comtes d'Arundel & de Warwick fut cassée, comme injuste & contraire au pardon qu'ils avoient précédemment obtenu; leurs accusateurs furent privés de leurs nouveaux titres ainsi que des terres de ces Seigneurs qu'ils avoient partagées entr'eux; mais leurs propres possessions furent laissées à la disposition du Roi. Henri voulant commencer son règne par des actes de clémence, leur laissa la jouissance de leurs biens; mais les Ducs d'Aumerle, Surrey & Exéter furent alors réduits à leurs premiers titres de Comtes de Rutland, Kent & Huntingdon; & le Comte de Glocester fut obligé de renoncer à cette qualité pour reprendre son premier nom

HENRI IV. An. 1399.

de Lord d'Espenser. Salisbury & Morley qui avoient été les principaux auteurs du meurtre du Duc de Glocester, & de toutes les mesures arbitraires de Richard n'eurent d'autres punitions qu'une prison de peu de temps, quoique le peuple demandât avec de grands cris qu'ils fussent mis à mort, comme traitres à leurs pays. Ces Seigneurs alléguèrent pour excuse qu'ils avoient agi par force sous les ordres de Richard, ce qui occasionna un nouveau statut passé en Parlement, où il fut porté qu'à l'avenir la force ne seroit plus admise pour excuse des actions illégitimes : La succession à la couronne fut établie dans la maison de Lancaster par un acte authentique, & l'on accorda à Henri un subside considérable sur les laines, outre le restant de celui qui avoit été accordé à Richard & dont une partie n'avoit pas encore été levée. Après ces concessions Henri ne put se dispenser de publier une amnistie générale, dont il excepta cependant les meurtriers du Duc de Glocester. Il y en eut un de pris, qui confessa les particularités de sa mort, telles que nous les avons

Rymer. Rot. Parl. Fabian.

rapportées ; il fut éxécuté à Londres, & l'on envoya sa tête à Calais où elle fut mise sur une des portes de la Ville.

HENRI IV. An. 1399.

III. L'Evêque de Carlisle s'oppose à l'usurpation par une harangue en Parlement.

Avant la séparation de cette assemblée, l'Archevêque de Cantorbéry, après avoir éxigé de tous les membres le serment du secret, demanda au nom du Roi leur avis sur la destinée de Richard, & malgré la disposition actuelle des esprits, il se trouva un homme qui eut assez de courage & de vertu pour embrasser le parti de cet infortuné Monarque. Ce fut Thomas Merks Evêque de Carlisle, qui dans une harangue publique affirma & entreprit de prouver qu'il n'y avoit sur la terre aucune autorité qui eut le droit de déposer légitimement un Roi d'Angleterre : * que les crimes imputés à

* Malgré la partialité générale des Anglois, on voit que la vérité les entraîne souvent, & les force pour ainsi dire d'acquiescer à des principes pris dans la vraie nature du gouvernement Monarchique, quelque affoibli qu'il puisse être. Il est essentiel à ce Gouvernement qu'aucune autorité sur la terre n'ait le droit de déposer un Roi ; & de quelque couleur qu'on veuille couvrir les entreprises des sujets à tel rang qu'ils

HENRI IV.
An. 1399.

Richard ne méritoient pas une telle punition : qu'ils n'étoient point prouvés, & que la couronne avoit été injuſtement adjugée au Duc de Lancaſter. L'intention de cet Evêque étoit de convaincre le Parlement de ſa conduite erronée, & d'encourager les amis de Richard à déclarer leurs ſentiments ; mais ſa harangue ne produiſit ni l'un ni l'autre effet. Elle fut même ſi peu goutée qu'il fut auſſi-tôt arrêté & envoyé priſonnier à Saint-Albans, d'où il fut cependant relâché peu de temps après. L'opinion du Prélat fut donc rejettée par le Parlement, & l'on réſolut que Richard ſeroit retenu dans une priſon perpétuelle, mais traité à tous autres égards, conformément à ſon rang & à ſa qualité. Les affaires de la nation étant ainſi terminées dans ce Parle-

ſoient élevés, il n'en eſt pas moins vrai que ce ſont des attentats réels contre une autorité qui eſt d'inſtitution divine. Un Monarque peut abuſer de ſon pouvoir : C'eſt un grand malheur pour les peuples qui lui ſont ſoumis ; mais il n'en eſt comptable qu'à Dieu ſeul, & il n'eſt pas plus permis à ſes ſujets de s'élever contre lui, qu'il ne l'eſt à un fils de ſe révolter contre ſon père, quelque injuſte qu'il puiſſe être.

ment, à la satisfaction de Henri & du peuple, il congédia l'assemblée, & tourna toute son attention du côté des affaires étrangères. Il envoya l'Evêque de Durham & le Comte de Worcester, Ambassadeurs en France, où ils proposèrent de former une ligue & une alliance perpétuelle entre les deux couronnes, & de la cimenter par le double mariage du Prince de Galles avec une des filles de France, & de la fille de Henri avec un des fils de Charles. Ce Monarque, intéressé dans la cause de Richard qui étoit son gendre, reçut froidement les Ambassadeurs; mais leurs instructions portoient de se conduire avec modération, & de dissimuler leur ressentiment; c'est pourquoi ils résolurent d'attendre avec patience que le premier feu de l'indignation fut passé à la cour de France.

*Henri IV, An. 1399.*

*Act. pub.*

IV. Troubles en Guyenne.

A l'égard des autres Souverains du continent, Henri ne trouva aucune difficulté à leur faire agréer son élévation. L'Empereur Venceslas étoit un Prince de peu de génie, qui ne prenoit aucune part aux affaires de ses voisins, & les Rois de Castille & de Portugal trouvoient leur avan-

HENRI IV. An. 1399.

tage dans une révolution qui plaçoit leur beau-frère sur le trône d'Angleterre. Il n'en étoit pas de même des Gascons, qui plaignoient l'infortune d'un Prince qu'ils chérissoient comme fils du vaillant Edouard, & comme leur compatriote. Richard étoit né à Bordeaux, & les citoyens de cette ville furent tellement irrités de sa déposition, qu'ils menacèrent ouvertement de se soumettre au Roi de France plutôt que d'obéir à l'usurpateur. Le reste de la province étoit entraîné par l'éxemple de cette grande ville, & tout le Duché de Guyenne étoit prêt à se révolter. La cour de France voulant tirer avantage de cette conjončture, envoya le Duc de Bourbon pour fomenter le mécontentement des Gascons, & leur gouverneur Sir Robert Knolles eut besoin de toute sa prudence pour prévenir les effets de cet esprit de rebellion. Ses efforts auroient peut-être été infručtueux sans l'arrivée du Comte de Worcester, l'un des Ambassadeurs envoyés à Paris, qui se hâta de se rendre dans cette Province, & le seconda si efficacement qu'ils réussirent à appaiser les troubles. Ils furent

encore soutenus par le crédit de l'Archevêque de Bordeaux, qui reconnoissoit Boniface pour Pontife de Rome, & prévoyoit que si la Guyenne tomboit sous la domination Françoise, il seroit obligé de se soumettre à Benoît qui résidoit à Avignon, & étoit soutenu par le Roi de France. *Froissart.*

V. Conduite populaire de Henri.

A peine ces mouvements étoient appaisés, que Henri fut exposé aux incursions de ses voisins. Robert III. Roi d'Ecosse jugeant que cette révolution en Angleterre seroit suivie de troubles domestiques, & que le Monarque François agiroit vivement en faveur de son gendre Richard, crut la conjoncture des plus favorables pour entrer dans les provinces septentrionales, qu'il ravagea & prit le château de Werk dans le Northumberland. L'intérêt de Henri étoit d'éviter les guerres étrangères : il envoya des Ambassadeurs en Ecosse demander réparation de cette insulte, & fit proposer le renouvellement de la trève. Robert y consentit d'autant plus volontiers, qu'il vit que le Roi de France ne prenoit aucunes mesures contre l'usurpateur. Henri tranquille du côté de l'Ecosse, s'occupa

HENRI IV.
An. 1399.

fortement à gagner l'affection du peuple. Il marqua en toute occasion combien il détestoit la conduite arbitraire de son prédécesseur ; affecta de consulter les intérêts de ses sujets préférablement aux siens : & pour leur donner des preuves convainquantes de sa sincérité, il fit brûler tous les blancs-signés que Richard avoit éxigés par force des citoyens de Londres, & des dix-sept Comtés qui avoient encouru son indignation.

VI.
Conspiration contre ce Prince.

Malgré cette conduite populaire, il fut prêt d'être la victime d'une conspiration formée par les Seigneurs qui avoient souffert de son accession au trône. On prétend que le plan fut dressé par l'Abbé de Westminster, dont la maison servit de rendez-vous aux conjurés. Les principaux étoient les Ducs d'Aumerle, Surrey & Exeter, les Comtes de Glocester & de Salisbury, l'Evêque de Carlisle & Sir Thomas Blount. Ils engagèrent dans leur parti un nommé Maudlin, qui avoit été Chapelain de Richard, & ressembloit si parfaitement à ce Prince par les traits du visage & par toute sa contenance, qu'ils crurent le pouvoir faire passer aisément pour

ce Monarque dans l'esprit du peuple. Ils projettèrent un Tournoi à Oxford, & le Duc d'Aumerle, fort aimé de Henri se chargea de l'inviter à ce divertissement, où il leur auroit été facile de se saisir de sa personne ou de l'assassiner. Tout le complot fut dressé par écrit, & chaque conjuré en eut une copie signée & scellée de tous les autres. Le Tournoi fut publié par le Duc d'Exeter & le Comte de Salisbury : & tous les conspirateurs se rendirent à Oxford avec des suites nombreuses, sous prétexte de curiosité, excepté le Duc d'Aumerle, qu'ils y attendirent en vain. Ce Seigneur, dans une visite qu'il rendit au Duc d'York son père, à Langley, fut découvert par ses parents. On remarqua un papier caché dans son sein pendant qu'il dînoit, & lorsque son père lui demanda ce qu'il contenoit, il marqua tant de confusion que le Duc allarmé tira le papier par force ; lut tout le complot, & ordonna de seller ses chevaux avec la plus grande diligence. Aumerle jugeant de son intention, monta lui-même à cheval ; se rendit à toute bride auprès du Roi à Windsor ; lui découvrit toute

HENRI IV.
An. 1399.

la conſpiration, & obtint ſa grace avant l'arrivée de ſon père qui produiſit le papier, ſigné & ſcellé des autres conjurés. Henri frappé de cette nouvelle, abandonna le projet de ſe rendre à Oxford, & demeura à Windſor en attendant les meſures que prendroient les conjurés lorſqu'ils ſe verroient trompés dans leur attente. Informés que les Ducs d'York & d'Aumerle avoient joint le Roi, ils ne purent douter que leur complot ne fut découvert, & réſolurent d'éxécuter par force, ſans perdre de temps, ce qu'ils n'avoient pû faire par ſurpriſe. Ils firent paroître auſſi-tôt Maudlin revêtu des marques de la Royauté, & publièrent avec aſſurance que c'étoit Richard, qui après s'être échapé de la priſon imploroit le ſecours de ſes fidèles ſujets. Le ſort de ce malheureux Prince avoit déja attiré la compaſſion du peuple. On oublioit ſes vices pour ſe rappeller ſa naiſſance, ſes graces extérieures, ſa magnificence paſſée, & ſon infortune préſente. Les peuples ſe rangèrent en ſi grand nombre ſous ſes étendards, que les Seigneurs de la conſpiration furent en très peu de temps à la tête d'une

puissante armée, avec laquelle ils se mirent en marche pour Windsor, dans l'espérance de se rendre maîtres du Roi par surprise. Henri s'étoit retiré la nuit précédente à Londres, où il assembla un corps de vingt mille hommes, & marcha ensuite à Hounslow-heath dans le dessein de livrer bataille aux rébelles, s'ils prenoient la route de la capitale.

HENRI IV. An. 1399.

VII. La révolte est dissipée par la valeur du Maire de Cirencester.

Le courage & la diligence de Henri les jetta dans un tel découragement, qu'au lieu d'avancer & de hazarder la bataille, ils se retirèrent de Colebrook, où étoit la jeune Reine Isabelle, & allèrent camper hors des portes de Cirencester. Les chefs établirent leurs quartiers dans la ville; le Duc de Surrey & le Comte de Salisbury se logèrent dans une hôtellerie publique, & le Duc d'Exeter avec le Comte de Glocester dans une autre. Ils avoient si peu d'expérience dans l'art militaire, ou se tinrent si mal sur leurs gardes, qu'ils négligèrent de placer des sentinelles aux portes & aux avenues de la place. Le Maire de cette ville remarquant leur négligence, rassembla quatre cents hommes pendant la nuit; s'empara des

An. 1400.

HENRI IV. An. 1400.

portes pour ôter la communication avec les troupes campées hors des murs, & attaqua ensuite les quatre Seigneurs dans leurs quartiers. Le Duc de Surrey & le Comte de Salisbury furent pris après une défense opiniâtre, & eurent aussi-tôt la tête tranchée par les ordres du Maire. Le Duc d'Exeter & le Comte de Glocester échapèrent par les toîts des maisons, & gagnèrent le camp, dans la vûe de livrer l'assaut à la place à la tête de leurs troupes, mais ils trouvèrent qu'elles avoient abandonné leurs tentes & leurs bagages. Les soldats ayant entendu le bruit & le tumulte de ceux qui combattoient dans la ville, avoient jugé qu'un détachement de l'armée Royale y étoit entré, & dans cette supposition avoient pris la fuite avec la plus grande précipitation. Les deux Seigneurs se séparèrent dans l'espérance de se sauver avec plus de facilité lorsqu'ils ne seroient pas ensemble, mais ils furent pris & eurent aussi la tête tranchée par la suite. Henri marcha à Cirencester; trouva que les rébelles étoient totalement dispersés, & recompensa le Maire ainsi que les habitants pour

leur valeur & leur fidélité. Il se rendit ensuite à Oxford, où furent exécutés Sir Thomas Blount, Sir Benoît Selly & vingt-six personnes qui avoient suivi le Duc d'Exéter. Vers le même temps le Comte de Glocester, ainsi que le Lord Lumley qui s'étoit aussi engagé dans cette conspiration, furent décapités par la populace à Bristol. Maudlin, un autre ecclésiastique nommé Guillaume Fériby, Sir Bernard Brocas, & Sir Jean Sheveley furent éxécutés à Tyburn. Le Duc d'Exéter fut pris à Prittlewell, & eut la tête tranchée à Pleshy en Essex, sans aucune forme de procès, quoiqu'il eut épousé la propre sœur de Henri. Roger Walden nommé à l'Archevêché de Cantorbéry, & Thomas Merks Evêque de Carlisle, soupçonnés d'avoir aidé secrettement les conjurés furent conduits à la tour. Le premier n'y demeura que très peu, & fut promû à l'Evêché de Londres; mais Merks fut amené devant les Juges, & convaincu de trahison. On le remit dans la Tour, où il demeura environ douze mois, après lesquels on le transfèra à la prison de Marshalsea, & il obtint ensuite sa grace

HENRI IV. An. 1400.

du Roi; mais il fut privé de son Evêché, & mourut Curé de Todenham dans le Comté de Glocester. L'Abbé de Westminster, qui s'étoit mis en campagne avec les conjurés, fut tellement épouvanté de la dispersion de leurs troupes à Cirencester, qu'il tomba en apopléxie & ne put recouvrer la santé. La révolte étant ainsi totalement appaisée, Henri retourna triomphant à Londres.

*Rymer. Hall. Hollingshed. Fabian.*

VIII. Mort du Roi Richard.

Il est vraisemblable que ces troubles précipitèrent la mort de l'infortuné Richard. Henri voyoit évidemment que le Roi prisonnier ne manqueroit jamais de partisans qui soutiendroient sa cause, tant par affection pour sa personne, que par éloignement pour Henri qui les avoit trompés dans les motifs de son invasion. Il jugea que sa Royauté seroit exposée à toutes les entreprises des mécontents pendant la vie de Richard, & l'on prit aussi-tôt des mesures pour la terminer. On raconte sa mort de différentes manières : les partisans de Henri prétendirent qu'il avoit lui-même terminé ses jours par la douleur que lui avoit causé la dispersion & le sort malheureux de

ses

ſes amis. D'autres ſoutiennent qu'il périt de langueur par les ordres particuliers de l'uſurpateur ; mais le ſentiment le plus général eſt qu'il fut tué par Sir Pierre Exton comme nous allons le rapporter. Ce Chevalier inſtruit que Henri avoit dit que toutes les craintes qui pouvoient le troubler dans la poſſeſſion du trône n'étoient que d'un ſeul côté, interpréta ce diſcours ſuivant ſes propres idées, & ſe rendit à Pontefract avec une ſuite de huit perſonnes, pour éxécuter ſon déteſtable projet. Richard étant à dîner, remarqua qu'on ne faiſoit pas ſuivant l'uſage ordinaire l'eſſai des mets qu'on lui préſentoit. Il demanda la raiſon de ce changement, & l'Officier de bouche lui répondit que le Roi avoit donné ordre de retrancher ce cérémonial, ſur quoi il le frappa d'un coup de couteau au viſage, en s'écriant » Que » le Diable t'emporte, toi, & Henri » de Lancaſter. » Exton accourut au bruit avec ſes huit hommes armés, & le Roi jugeant que leur deſſein étoit de lui ôter la vie, réſolut de la défendre autant qu'il lui ſeroit poſſible. Il arracha une hache d'armes

HENRI IV. An. 1400.

de l'un de ces aſſaſſins & s'en ſervit avec tant de force qu'il en jetta quatre morts à ſes pieds; mais le traître Exton le prit par derrière & d'un coup de la ſienne le renverſa ſans vie.

Ibid.

Voilà comme on raconte ce fait: mais ſi ce meurtre avoit été ainſi éxécuté, il eſt certain que les marques de la violence auroient paru évidemment ſur ſon corps, qui fut apporté à Londres & expoſé publiquement dans l'Egliſe de Saint Paul à la vûe & à l'examen de tout le peuple. Il paroît donc plus vraiſemblable qu'on le fit périr de faim, d'autant plus que l'Archevêque d'York, ainſi que les Comtes de Northumberland & de Worceſter, qui ſe révoltèrent par la ſuite contre Henri, affirmèrent dans leur manifeſte que ce Prince étoit mort faute de nourriture, en ayant été privé pendant quinze jours. Ainſi finit dans ſa trente-troiſième année l'infortuné Richard, dont le deſtin malheureux excita la pitié & le regret de tous les cœurs compatiſſants. Il fut enterré à Langley dans le Comté d'Héreford, mais ſon corps fut depuis tranſporté à Weſtminſter par les ordres de Henri V. & inhumé avec grande

pompe auprès de ſes ancêtres. Cette mort, de quelque façon qu'elle ſoit arrivée, fut très avantageuſe à ſon ſucceſſeur. Le Roi de France Charles VI. avoit fait de grands préparatifs pour une deſcente en Angleterre, dans la vûe de rétablir ſon gendre ſur le trône, & Henri avoit été ſi allarmé de cet armement, qu'outre les précautions ordinaires pour la défenſe du Royaume, il avoit ordonné à Arundel de pourvoir d'armes & d'habits tous les Eccléſiaſtiques de ſa province, afin qu'ils puſſent ſe mettre en campagne aux premières nouvelles. Peut-être que ces préparatifs de la France abrégèrent les jours de Richard: mais auſſi-tôt que ſa mort fut connue dans ce Royaume on y abandonna le projet de faire une invaſion en Angleterre. On conclut une trève de vingt-huit ans entre les deux couronnes, & l'on convint que la Reine Iſabelle, dont le mariage n'avoit pas été conſommé retourneroit dans ſa patrie.

*Labourenr: Hiſtoire de Charles VI.*

IX. Expédition de Henri en Ecoſſe.

Il paroît que l'accommodement de Henri avec la France le rendit moins attentif à entretenir une bonne intelligence avec l'Ecoſſe, George Dun-

HENRI IV. An. 1400.
bar, Comte de la Marche se crut offensé par son souverain, au sujet d'un mariage entre sa fille & David Prince d'Ecosse, & se retira en Angleterre, d'où il fit quelques excursions dans le Lothian, conjointement avec Henri Piercy, surnommé Hortspur. Robert Roi d'Ecosse envoya des Ambassadeurs au Monarque Anglois pour demander que ce traître fut livré à sa justice; mais Henri refusant de lui donner satisfaction, Robert lui déclara la guerre & se prépara à une invasion. Le Roi d'Angleterre résolut de le prévenir; obtint un subside des Seigneurs spirituels & temporels, assemblés en grand conseil; leva une armée dont le rendez-vous fut à Newcastle; envoya de cette ville un heraut au Roi d'Ecosse pour le sommer de se trouver le vingt-trois Août à Edimbourg afin de lui rendre hommage pour son Royaume, & se mit aussi-tôt en marche lui-même pour cette ville, où il arriva sans trouver la moindre opposition. Il investit aussi-tôt le château, qui fut si vaillamment défendu par le Comte de Douglas & par son gendre David, Prince d'Ecosse, que

Henri faisant très peu de progrès résolut d'abandonner cette entreprise & de retourner dans son Royaume. Il y fut suivi par deux corps d'Ecossois que commandoient Hepburn & Haliburton, qui tombèrent sur les Comtés septentrionaux où ils vengèrent cruellement les ravages commis par les Anglois en Ecosse. Cependant Hepburn fut défait & tué dans son retour de cette expédition, dont l'évènement disposa les Ecossois à consentir à une trève de six semaines, qui fut ensuite prolongée à plusieurs fois suivant la situation des affaires de Henri.

HENRI IV An. 1400.

X. Soulèvement d'Oven Glendourdwy.

La saison avancée fut moins la cause de cette retraite précipitée que les nouvelles qu'il reçut d'un soulèvement dans le pays de Galles, excité par Owen Glenderdwy, * communément nommé Glendower. Ce gentilhomme après avoir suivi la Jurisprudence dans les cours du Roi s'étoit attaché à Richard II. en qualité d'Ecuyer. Il possédoit un bien considérable dans le pays de Galles & descendoit par sa mère du dernier Prince

* Ou plutôt Glendourdy comme il est nommé dans les Actes de Rymer.

HENRI IV. An. 1400.
Llewellyn-ap-Griffith. Il crut avoir été mal jugé dans un procès qu'il eut avec Reginald Lord Grey de Ruthyn, & résolut de se faire justice par les armes. Reginald qui étoit en faveur auprès du Roi se plaignit de cette violence à Sa Majesté, qui envoya le Lord Talbot avec des troupes à son secours. Ils tombèrent si inopinément sur Owen qu'il eut à peine le temps de se sauver dans les bois & les montagnes. Lorsqu'il vit que sa dispute avec le Lord Grey n'étoit plus regardée comme une querelle particulière, il fit ses efforts pour attirer ses compatriotes dans ses intérêts & par son éloquence, ses intrigues & le crédit de sa famille, il réussit non-seulement à leur persuader de renoncer à leur dépendance de l'Angleterre, mais encore à le reconnoître pour leur Prince & leur Souverain, comme descendant en ligne directe de Llewllyn ap Griffith. Après avoir rassemblé un corps de vaillants Gallois, il attaqua la ville de Ruthyn qu'il brûla après l'avoir pillée: livra bataille à Reginald sur les bords de la rivère Vurnway dans le Comté de Montgomeri; le mit en déroute, le

fit prisonnier, & le força d'épouser sa fille. Encouragé par ce succès Owen fit une irruption dans le Comté d'Héreford, où Edmond Mortimer jugea que cette occasion étoit favorable pour gagner la faveur de Henri & leva un corps de douze mille hommes pour s'opposer au progrès des Gallois. Les deux armées se rencontrèrenr à Pitleth, dans le Comté de Radnor, & se livrèrent une bataille furieuse, où les Anglois furent totalement mis en déroute; eurent onze mille hommes tués sur le champ de bataille, & Mortimer fut fait prisonnier. Owen refusa de le rendre pour une rançon, espérant que la prise d'un Seigneur aussi puissant donneroit lieu à une négociation en règle, dans laquelle il traiteroit avec Henri, comme Prince indépendant: mais il fut trompé dans son attente. Le Roi content de savoir le véritable héritier de la couronne en captivité, ne voulut point travailler à sa liberté, & Owen voyant son dessein, changea de batterie & projetta une alliance avec son prisonnier. Cependant il avança sur les bords de la Severne, & ravagea tout le pays sans opposi-

HENRI IV.
An. 1400.
*Fabian.*
*Powell.*

tion : mais la plûpart de ces événements n'arrivèrent que long-temps après l'expédition d'Ecosse, quoique nous les ayons rapportés de suite pour ne pas interrompre le fil de la narration.

XI.
Loix sanguinaires exécutées contre les Lollards.

Henri, de retour à Londres y reçut Michel Paléologue, Empereur de Constantinople, qui sollicitoit du secours contre Bajazet, Empereur des Turcs. Il fut traité avec une grande magnificence, & on lui fit plusieurs riches présents ; mais Henri ne voulut point s'engager à lui fournir des troupes jusqu'à ce que les affaires de son propre Royaume fussent dans un état plus tranquille. Paléologue repassa en France, & y demeura jusqu'à ce qu'il apprit que Bajazet avoit été vaincu & pris par Tamerlan. Le Parlement s'étant assemblé le vingt

An. 1401.

Janvier, Thirning Grand-Justicier ouvrit la session par une harangue, dans laquelle il assura les membres que le Roi n'avoit rien plus à cœur que l'avantage de son peuple, & qu'il étoit fortement déterminé à maintenir la constitution établie dans l'Eglise & dans l'Etat. Il s'étendit ensuite sur les grandes dépenses que Sa Majesté

avoit été obligée de faire pour appaiser la rebellion; pour son expédition d'Ecosse; ainsi que pour payer la garnison de Calais, & les dettes contractées lorsqu'il étoit venu au secours du Royaume. Il leur représenta la nécessité de lui accorder de prompts secours pour réprimer le soulévement du pays de Galles; défendre les possessions Angloises en Irlande; remplir ses engagements envers la France en y renvoyant la Reine Isabelle avec son douaire & mettre la Guyenne en état de défense contre les desseins du Monarque François, qui venoit de nommer son fils ainé Duc de cette province. Les Lords & les Communes accordèrent avec des marques de satisfaction un subside considérable, & procédèrent ensuite à l'examen des griefs de la nation. La secte des Lollards augmentant de jour en jour, il fut ordonné que personne ne pourroit prêcher sans être approuvé par l'Evêque du Diocèse. On régla aussi que ceux qui refuseroient d'abjurer leur hérésie, ou qui y retomberoient après leur abjuration, seroient livrés au bras séculier sur un certificat de l'Evêque ou de ses Com-

HENRI IV. An. 1401. missaires; que le Magistrat civil s'empareroit de leurs personnes & qu'ils seroient brûlés publiquement. Guillaume Sautre Curé de Saint Osithe à Londres fut le premier qui souffrit la mort en conséquence de ce Statut : le Synode de Cantorbéry le déclara hérétique relaps, & de l'avis des Seigneurs temporels & spirituels il fut brûlé après la session. * On étendit

Rot. Parl.

* Ce Sautre fut le premier de ceux qu'on brûla en Angleterre pour hérésie : exemple qui n'a été que trop imité sous les règnes suivants. La politique a souvent eu plus de part que la Religion à ces decrets barbares, toujours détestés par ceux qui suivent le véritable esprit de l'Eglise Romaine. C'est par la persuasion qu'on peut & qu'on doit ramener au bercail ceux qui ont eu le malheur de s'en écarter, & elle ne peut être employée avec trop de douceur. Cependant il faut faire une grande distinction entre l'hérésiarque & l'hérétique : Celui qui avance de nouvelles opinions contre la foi doit être promptement réprimé, & il est quelquefois nécessaire de lui ôter la liberté comme à un perturbateur de la paix publique, pour empêcher le feu de se répandre, & prévenir des ravages souvent très funestes. La rigueur ne doit pas aller plus loin : il faut employer tous les moyens de douceur pour le convaincre : lui faire connoître qu'on gémit sincèrement de ce qu'il oblige à le séparer de la societé, & lui marquer

les peines portées dans le Statut des provifeurs à ceux qui obtiendroient des Bulles des Papes foit pour s'éxempter de l'obiffance envers l'ordinaire, foit pour poffeder plufieurs bénéfices ou pour être difpenfés de la réfidence. Cependant il y eut par rapport à ce dernier article une claufe d'exception en faveur des Chapelains au fervice du Roi, ou employés dans les Univerfités, ou qui célébroient l'Office Divin dans les Chapelles des Seigneurs.

HENRI IV. An. 1401.

XII. Propofition d'un mariage entre le Prince de Galles & la Reine Ifabell. rejettée.

Depuis la confirmation de la trève avec la France, Charles VI ou plutôt fon frère le Duc d'Orleans, & fes oncles les Ducs de Berri & de Bourgogne qui gouvernoient le

le defir ardent qu'on a de l'y voir rejoindre par une fincère retractation, fans jamais employer de moyens plus violents. Peutêtre que fi l'on avoit tenu cette conduite à la naiffance des nouvelles opinions, on auroit épargné bien des maux à l'Europe: mais les hommes fe laiffent entraîner par leurs paffions: on oublie que le coupable eft notre frère: le peuple toujours porté à penfer favorablement des perfécutés, fe range de leur parti, & le zèle outré avec lequel on a pourfuivi l'erreur, fert au contraire à la répandre dans un plus grand nombre d'efprits.

HENRI IV. An. 1401.

Royaume en son nom, avoient plusieurs fois demandé le retour de la jeune Reine Isabelle, veuve de Richard II, & Henri avoit artificieusement évité de donner une réponse positive. Il désiroit ardemment de faire un mariage de cette Princesse avec son fils aîné, & il proposa cette alliance au gouvernement françois. Elle fut rejettée, sous prétexte que le Roi n'étant pas en état de régler les affaires de la nation, ce mariage étoit trop important pour le conclure sans sa participation. Malgré ce refus, Henri ne pouvoit consentir au départ de cette Princesse, parce que son père demandoit la restitution de la dot payée à Richard : cependant on entama une négociation à Lenlinghen pour régler cette affaire, & Isabelle fut enfin renvoyée en France avec une partie de ses joyaux. *Af. pub.*

XIII. Henri marche dans le pays de Galles.

Depuis quelque temps Henri étoit occupé des préparatifs pour une expédition dans le pays de Galles, contre Owen Glendourdwy, & au commencement de Juin il se mit en marche pour cette Province, à la tête d'une armée nombreuse. Owen s'étant retiré devant lui, il ravagea la

principauté, & brûla le Monastère de Strathflor : mais ses troupes commencèrent à manquer de provisions & il eut plusieurs corps détachés, coupés par Glendourdwy, ce qui l'obligea de se retirer sans avoir acquis de gloire ni remporté aucun avantage. Owen qui avoit eu la prudence d'éviter un combat général ; informé de sa retraite descendit aussi-tôt des montagnes, brûla les Fauxbourgs de Poole, dans le Comté de Montgoméri, & ravagea les cantons voisins. Il se retira ensuite avec un petit corps aux hauteurs de Plimlymmon, qu'il avoit choisies pour le rendés-vous de ses troupes, & d'où il envoya des détachements ravager le Comté de Pembrok & le voisinage de Cardigan, habités par les familles Flamandes & Angloises qui s'étoient anciennement établies dans ce pays. Elles s'assemblèrent au nombre de quinze cents, & l'envelopèrent si bien dans une de ses excursions, qu'il auroit infailliblement été pris, si lui & ses gens n'eussent fait des efforts désespérés, & attaqué leurs ennemis avec tant de fureur qu'ils les mirent totalement en déroute. Cette victoire

HENRI IV. An. 1401.

augmenta beaucoup la réputation d'Owen : ses compatriotes commencèrent à le regarder comme un homme destiné à leur faire recouvrer leur première indépendance, & ils se rangèrent de toutes parts sous ses drapeaux. Henri alarmé de ce succès rentra au mois d'Octobre dans le pays de Galles, mais Owen se retira comme il avoit déja fait dans des lieux inaccessibles ; ensorte que le Roi ne pouvant rien éxécuter de quelque importance retourna à Londres, excessivement dégouté des mauvais succès de cette entreprise.

*Rymer.*

XIV. Les filles de Henri sont mariées à des Princes étrangers. Il épouse la Duchesse douairière de Bretagne.

Les alliances que Henri contracta au continent le dédomagèrent en quelque sorte de ces troubles domestiques. Le Duc de Gueldres renouvella avec l'Angleterre la ligue conclue sous le règne précédent : & Blanche la première des filles du Roi fut mariée avec Louis Duc de Bavière, fils aîné de Rupert Empereur d'Allemagne. Elle y fut conduite l'année suivante, avec une dot de vingt mille marcs, qui fut le produit d'une aide de vingt shellings par fief de Chevalier, & de vingt livres par an sur les terres qui relevoient

An. 1402.

immédiatement de la couronne, ce qui fut levé dans tout le Royaume, en vertu de la prérogative royale. On dressa un autre traité de mariage entre Philippine, aussi fille de Henri & Eric Roi de Danemarc, qui eut réellement son effet; mais celui qu'on projetta entre Catherine, sœur du Monarque Danois & Henri, Prince de Galles ne fut pas éxécuté. Le Roi avoit lui-même depuis quelque temps jetté la vue sur Jeanne de Navarre, veuve de Jean IV Duc de Bretagne, qui avoit obtenu secrettement du Pape Benoît résidant à Avignon deux dispenses, sans lesquelles ce mariage n'auroit pu se terminer. Par la première il lui étoit permis d'épouser un de ses parents, au troisième ou quatrième degré de consanguinité, & dans la seconde, on lui permetoit de communiquer avec ceux qui rendoient l'obéissance canonique au Pape Boniface, reconnu en Angleterre. La Duchesse ainsi délivrée de ses scrupules, envoya pour son Procureur Antoine Roze, qui contracta en son nom avec Henri à Eltham, mais avant qu'elle pût se rendre en personne auprès du Mo-

HENRI IV. An. 1402. narque, la nobleſſe de Bretagne informée de ſon deſſein, & craignant qu'elle n'emmenât le jeune Duc en Angleterre, l'obligea de le remettre entre les mains de Philippe, Duc de Bourgogne, ſon plus proche parent. Ce Prince, du conſentement des Etats ſe chargea de la tutelle des enfants de la Ducheſſe, ainſi que du gouvernement du pays, & conduiſit le jeune Duc à Paris pour y recevoir l'éducation convenable. La Ducheſſe mit à la voile de Bretagne, ſous la conduite du Comte de Worceſter, & après un dangereux paſſage, elle débarqua à Falmouth, d'où elle ſe rendit à Wincheſter. Les nôces y furent célébrées, & quelque temps après elle fut couronnée à Weſtminſter. *Rymer.*

XV. Autre expédition contre Glendourdvyy.

Ce fut vers le même temps que le Roi apprit le ſuccès de Glendourdwy, contre les Lords Grey & Mortimer. Il eut une joye ſecrette de la captivité du dernier; mais il prenoit grand intérêt à ſon favori Grey, & aſſembla de nouveau une forte armée pour ſe venger du vainqueur. Le rendés-vous de ſes troupes fut à Shrewsbury, où il les par-

tagea en trois corps. Il donna le commandement de l'un au Prince de Galles, celui d'un autre au Comte d'Arundel, & marcha lui-même à la tête du troisième. Ils entrèrent dans le pays de Galles par trois côtés différents, dans la vue d'envelopper Glendourdwy, qui s'étoit retiré dans les montagnes de Snowdun. Ils essuyèrent des tèmpètes si violentes qu'il ne leur fut presque pas possible de tenir la campagne, & ils furent obligés de se retirer sans avoir fait aucun exploit militaire. Henri fut excessivement irrité d'avoir ainsi manqué trois fois l'éxécution de son projet, & l'on prétend qu'il voulut faire ôter la vie à Glendourdwy par trahison, mais que ce guerrier évita aussi heureusement la perfidie que la guerre ouverte, ce qui lui fit acquérir la réputation de Magicien parmi les Anglois, qui croyoient qu'il avoit fait un pact avec le diable. Ce vaillant Breton accepta enfin de traiter pour la rançon du Lord Grey, qui fut réglée à dix mille marcs, & après qu'on eut donné des suretés pour le payement, Réginald fut remis en liberté. Cependant il consentit d'é-

HENRI IV. An. 1402.

pouser Jeanne fille d'Owen, afin de jouir plus librement lui & ses vassaux de leurs biens.

XVI. Les Ecossois sont défaits a Holmedon.

La fortune des armes de Henri dans le Nord de l'Angleterre le dédommagea des mauvais succès du pays de Galles. Archibald, Comte de Douglas avec la fleur de la noblesse Ecossoise avoit fait une irruption sur les frontières Angloises à la tête de trente mille hommes, & ravagé pendant quelque temps ce pays, sans trouver d'opposition. A leur retour en Ecosse ils furent coupés par un gros corps de troupes Angloises, sous les ordres du Comte de Northumberland, de son fils Henri Hotspur, de George, Comte de Dunbar, qui s'étoit refugié en Angleterre, & du Lord Greystoke. Les deux armées se livrèrent bataille aux hauteurs de Homedon, près Wallower, sur les confins de Northumberland, vers l'Ecosse; mais la victoire ne fut pas long-temps douteuse. Les Ecossois poussés sur le penchant de la montagne, se trouvèrent exposés aux flèches des Archers Anglois, qui les tirèrent avec tant de force, qu'aucune armure ne put résister à leurs

traits. Douglas voyant leur avantage fit avancer ses hommes d'armes, pour attaquer les Archers; mais ceux-ci se retirèrent à leur approche, & continuèrent à tirer leurs fléches, jusqu'à ce que ce corps d'Ecossois fatigué du poids de ses armes laissât le reste de leur armée exposé aux traits des Anglois, qui firent un si prodigieux effet que les Ecossois ne purent soutenir le choc plus long-temps & prirent la fuite avec la plus grande précipitation. Dans cette bataille, livrée le jour de l'éxaltation Sainte Croix, il demeura sur le champ de bataille sept cents Ecossois, outre un grand nombre qui périrent dans la Tweed. Le Comte de Douglas, perdit un œil dans le combat, fut blessé dangereusement & fait prisonnier, ainsi que Mordack, Comte de Fife, fils du Duc d'Albany; les Comtes de Murray, Angus & Orkeney, les Lords Montgomery & Erskine, & environ quatre-vingt Chevaliers de distinction. Henri informé de cette victoire envoya des ordres aux vainqueurs pour leur défendre de se défaire des prisonniers par rançon, déclarant en même temps qu'il n'avoit *Vualsingham*

HENRI IV. An. 1402.

pas dessein de les priver de leur droit ; mais qu'il souhaitoit qu'on n'en dispofât que de sa volonté.

XVII. On publie que Richard est encore vivant.

Le Parlement s'étant assemblé le troisième jour de Septembre à Westminster, les prisonniers furent présentés aux deux chambres, qui remercièrent le Comte de Northumberland pour les services qu'il avoit rendus. Ce ne fut qu'avec beaucoup de répugnance qu'ils accordèrent la continuation du subside sur les laines & les cuirs, du droit de tonnage sur le vin, du poundage sur les marchandises, ainsi que du dixième & du cinquantième, & ils y ajoutèrent la clause que ce seroit sans tirer à conséquence. Dans cette session le Clergé obtint une confirmation de tous ses priviléges, particulièrement de celui qui les éxemptoit d'être poursuivis pardevant les Juges royaux pour félonie, excepté dans les cas qui regardoient la personne du Roi, sa couronne ou sa dignité royale. Il se répandit vers le même temps un esprit dangereux de mécontentement dans tout le Royaume, fomenté par ceux qui regrettoient Richard, & avoient en hor-

teur la déposition & le meurtre de ce Prince. On publia artificieusement dans toute l'Angleterre que le dernier Roi étoit encore vivant, & qu'il avoit levé une armée en Ecosse pour chasser l'usurpateur. On mit des affiches aux portes des Eglises & des autres lieux publics, contenant des invectives contre Henri, où l'on assuroit que toutes les fautes pour lesquelles Richard avoit été déposé étoient peu de chose en comparaison de la tyrannie que Bolingbroke avoit éxercée depuis son usurpation. Henri fut si vivement irrité de ces écrits, qu'il jura de ne jamais pardonner à ceux qui seroient convaincus de les avoir répandus dans le public. Sir Roger Clarendon, fils naturel du Prince Noir, fut arrêté sur le soupçon d'avoir formé un complot contre le Gouvernement, ainsi que le Curé de Ware, le Prieur de Lawne, & neuf autres Franciscains qui furent pendus à Tyburn sans aucune conviction juridique. Cette sévérité ne servit qu'à augmenter le nombre des mécontents, & à détruire l'opinion que le peuple avoit d'abord conçu de la clémence du Roi & de son caractère humain. *Rymer.*

HENRI IV. An. 1402.

XVIII. Le Comte de S. Pol fait une descente en Angleterre, & le Duc d'Orléans défie Henri au combat singulier.

Pendant le cours de l'été, les Bretons totalement guidés par le conseil des Francois, commirent plusieurs déprédations sur les côtes d'Angleterre, & les Plénipotentiaires Anglois du congrès de Lelinghen, y portèrent leurs plaintes de cette violation de la trève. Les Ambassadeurs François prétendirent que les Anglois avoient été les agresseurs; mais les deux Parties jugeoient également qu'une rupture leur seroit désavantageuse, & après s'être passé mutuellement toutes ces légères infractions, la trève fut de nouveau confirmée. Cette affaire ayant été terminée à l'amiable, les Ambassadeurs François demandèrent la restitution de la dot d'Isabelle; mais les Anglois répondirent qu'ils ne doutoient pas que leur maître pour entretenir une bonne intelligence entre les deux couronnes, ne consentît à ce que cette somme fut déduite sur le million & demi d'écus dûs pour la rançon du Roi Jean. Les Plénipotentiaires François très étonnés de cette déclaration, ne voulurent point faire de réponse jusqu'à ce qu'ils eussent reçu des instructions plus particulières. Pendant que la Cour d'Angle-

terre ne s'occupoit que de festins & de réjouissances par rapport au mariage du Roi, les François firent une descente dans l'isle de Wight, sous la conduite de Valeran, Comte de St. Pol, de la maison de Luxembourg, qui avoit épousé une sœur utérine de Richard II. & qui prétendoit en son propre nom venger la mort de son beau-frère. La Cour de France favorisoit ce dessein, & fournit même des troupes pour cette expédition; mais elle ne réussit pas suivant son attente. Il pilla seulement quelques villages, & fut honteusement repoussé dans ses vaisseaux par les habitants, sans aucun secours militaire. Henri se plaignit de cette invasion à la Cour de France, dont il eut pour toute réponse que son intention étoit d'observer la trève. Elle fut de nouveau confirmée, & le Roi d'Angleterre préféra de dissimuler cet affront plutôt que de s'engager dans une guerre, pendant qu'il y avoit un si grand nombre de mécontents dans son Royaume. Le ministère François étoit instruit de la situation & des sentiments de Henri; mais ils haïssoient sa personne & ne cherchoient point à ca-

HENRI IV. An. 1402. cher leur averſion. Le Duc d'Orleans ſe portant champion pour la mémoire de Richard le défia en combat ſingulier, à la tête de cent Chevaliers; mais Henri refuſa d'accepter le duel, ſous prétexte qu'il lui étoit propoſé par ſon inférieur, & lui fit dire que s'ils ſe rencontroient dans une bataille, ils meſureroient leurs épées
An. 1403. ſuivant ſon déſir. Le Duc, irrité du mépris que lui marquoit le Roi d'Angleterre, lui écrivit une ſeconde lettre avec les épithétes de traitre, d'uſurpateur & de Régicide. Bolingbroke pour répondre à cet outrage; lui donna un démenti formel, & l'accuſa d'avoir employé la magie pour jetter ſon frère Charles dans la maladie dont il étoit frappé. Les Ambaſſadeurs Anglois, qui continuoient toujours leurs conférences à Lelinghen demandèrent au nom du Roi ſi le duel étoit avoué ou non par celui de France, d'autant que s'il l'étoit, Henri regarderoit ce défi comme une rupture. Les Plénipotentiaires François répondirent toujours que l'intention de leur Roi étoit d'obſerver la trève de bonne foi & avec la plus grande éxactitude. Ils renouvellèrent

lèrent ensuite leurs demandes pour la dot d'Isabelle, & le Roi d'Angleterre persistant dans ses prétentions sur la rançon du Roi Jean, il se fit une compensation, & l'on ne parla plus de cette affaire.

HENRI IV. An. 1403.

XIX. Dispute entre le Roi & le Comte de Northumberland.

Cependant il se forma en Angleterre une tempête très dangereuse sur la tête de Henri, excitée par les plus puissants Seigneurs du Royaume. Nous avons rapporté qu'après la victoire d'Holmedon, le Roi avoit défendu aux vainqueurs de disposer de leurs prisonniers sans sa participation. Il leur envoya ensuite un ordre positif de les livrer entre ses mains; mais le Comte de Northumberland lui porta ses plaintes sur l'injustice qu'il y avoit à les priver des rançons qui leur appartenoient par les Loix de la guerre. Présumant trop de ses services, il parla au Roi en des termes qui irritèrent le Monarque, & Henri après l'avoir repris de la hardiesse de ses discours, lui dit qu'il feroit bien à l'avenir de ne pas oublier la distance qui étoit entr'eux. L'esprit turbulent des Pierci prit feu à cette conduite du Roi, qu'ils regardèrent comme une insulte intolérable. Le

HENRI IV. An. 1403.

père & le fils croyoient être les soutiens du gouvernement, & pensoient qu'il leur seroit facile de le déposer puisqu'ils avoient été les instruments de son élévation au trône. Thomas, Comte de Worcester, frère de Northumberland, non seulement embrassa leur querelle ; mais de plus il forma un plan de vengeance qui fut près de faire tomber la couronne de la tête de Bolingbroke. Il proposa de lier une correspondance avec Mortimer, qui avoit alors épousé la fille d'Owen Glendourdwy, & ce Seigneur, ainsi que son beau-père entrèrent avec ardeur dans le projet de détrôner Henri & de faire passer la couronne à Mortimer, en qualité d'héritier légitime du trône d'Angleterre. Douglas & les autres prisonniers Ecossois s'engagèrent dans cette association, en conséquence de laquelle ils furent remis en liberté sans rançon, & ils retournèrent dans leur pays, avec le dessein de lever des troupes pour soutenir ceux qui avoient été leurs vainqueurs. Worcester étoit l'ame de cette conspiration ; non seulement il en dressa le plan, mais il forma de plus une convention

de partages entre les Parties : suivant laquelle Mortimer devoit avoir la couronne & le Royaume d'Angleterre : on abandonnoit à Northumberland tout le pays au Nord de la Trent, pour être tenu sous la condition d'en faire hommage au Roi, & Owen Glendourdwy auroit eu tous les Comtés à l'Occident de la Severne. Comme il n'y avoit point de prétexte pour se révolter, le Comte de Northumberland, qui dissimuloit son ressentiment représenta au Roi que Mortimer ayant été pris à son service, il étoit juste que Sa Majesté payât sa rançon. Henri piqué de ce discours répondit que le Comte de la Marche s'étoit mis volontairement en campagne pour la défense de son propre bien, & que sa dispute avec Owen étoit une querelle particulière qui ne regardoit nullement le Roi : qu'à l'égard de Mortimer il s'étoit rendu à Owen pour entretenir plus facilement correspondance avec ce traitre, & il refusa ouvertement de contribuer en rien à sa liberté. Le jeune Piercy, qui avoit épousé la tante de Mortimer se plaignit fortement de ce refus, disant hautement qu'il prouvoit les crain-

HENRI IV. AN. 1403.

HENRI IV. An. 1403.

tes de Henri ſur le droit & le titre de ce Seigneur ; dont il ſouhaitoit que le reſte de la vie ſe paſſât dans la captivité : diſcours d'un très grand poids auprès de ceux qui étoient attachés à la branche directe des ſucceſſeurs au trône.

XX. Révolte des Pierci.

Le Comte de Northumberland ſe retira avec ſon frère & ſon fils vers le Nord pour y lever des troupes & attendre les Ecoſſois auxiliaires. Lorſqu'ils furent arrivés, Worceſter & Horſpur ſe mirent en marche vers le Comté de Cheſter, où ils eſpéroient que les habitants ſe joindroient à eux ainſi qu'un gros corps de Gallois, conduits par Mortimer & Glendourdwy, qui avoient promis de ſe rendre auprès d'eux ſur les frontières. Cependant le Comte de Northumberland demeura à Berwick ſous prétexte d'une indiſpoſition, mais dans la vérité pour aſſembler un autre corps de troupes, avec lequel il put joindre les confédérés s'ils commençoient leur entrepriſe heureuſement, ou être à portée de ſe retirer en Ecoſſe ſi leur ſuccès n'étoit pas favorable, d'autant qu'il n'ignoroit pas que Henri le regardoit comme

complice des rebelles. Avant de se mettre en campagne, les confédérés levèrent le masque; renoncèrent à leur obéissance envers Henri de Bolingbroke, & publièrent un manifeste, où ils le chargeoient de trahison & de perfidie, pour avoir détrôné son légitime Souverain, contre le serment fait en leur présence à Doncaster, aussi-tôt après son arrivée en Angleterre. Ils l'accusoient aussi d'avoir gouverné tyranniquement & de s'être rendu inaccessible à tous ses Sujets, à l'exception du Clergé, ensorte que les plus grands Seigneurs n'avoient pu être admis en sa présence que par l'entremise de quelque Evêque: enfin ils ajoutèrent qu'il avoit converti à son propre usage les subsides accordés pour l'intérêt du Public. Le Roi publia une réponse à ce mémoire, & de l'avis du Comte de Dunbar, Ecossois qui résidoit à sa Cour; il se mit sans perdre de temps en campagne, avec les troupes qu'il avoit heureusement levées pour une nouvelle expédition dans le pays de Galles. Il s'avança jusqu'à Burton sur la Trent, où il apprit que Worcester & son neveu marchoient vers les

HENRI IV. An. 1403. frontières du pays de Galles pour se joindre à Mortimer & Glendourdwy. Dunbar gagna sur lui, quoiqu'avec peine, qu'il changeroit de route & feroit ses efforts pour empêcher leur réunion. Il dirigea donc sa marche vers le Comté de Shrop & il est probable que ce fut ce mouvement qui empêcha sa ruine : car Owen s'étoit déja avancé jusqu'à Osweſtre, avec un corps de douze mille hommes, dans la vue de joindre Piercy dont les troupes avoient été renforcées par les habitants du Comté de Chester, toujours fidellement attachés à Richard dans tous ses malheurs. Les Piercy publièrent que ce Prince vivoit encore & que leur intention étoit de le délivrer de captivité, ce qui attira un grand nombre de Soldats sous leurs drapeaux. Ils marchèrent à Shrewsbury & avoient même investi la place, quand l'armée du Roi arriva. Alors Hortspur abandonna le siège, & conduisit ses troupes à Hartlefield, environ trois miles de Shrewsbury, où il résolut de hasarder la bataille.

XXI. Bataille de

Il n'avoit que quatorze mille Soldats, en y comprenant les auxiliai-

res Ecossois commandés par Douglas, & les troupes du Roi n'étoient guère plus nombreuses. Lorsque les deux armées furent rangées en bataille, la résolution de Henri parut l'abandonner. Il avoit précédemment combattu pour la gloire, comme un simple avanturier, mais alors sa couronne & sa vie se trouvoient en danger, & il se voyoit à la veille d'une bataille contre deux Seigneurs, estimés les plus vaillants & les plus habiles Généraux de toute la Chrétienté. Agité par ces réflexions il envoya l'Abbé de Shrewsbury faire des propositions d'accomodement à Worcester, & promit des conditions si favorables, qu'elles auroient vraisemblablement satisfait le jeune Piercy qui avoit peu d'expérience, & ne connoissoit pas l'art des équivoques. Son oncle, au contraire jugea qu'on devoit très peu compter sur les concessions que la nécessité des affaires forçoit au Prince d'accorder, & détruisit dans l'esprit d'Hortspur l'impression que le message du Roi pouvoit y avoir faite. Le jeune Piercy ainsi déterminé, envoya un défi à Henri, & par une courte harangue encou-

HENRI IV. An. 1403.

Shrewsbury. Hortspur est défait & tué.

ragea ses soldats à employer les derniers efforts pour remporter la victoire, & se sauver des mains de l'éxécuteur public qui, s'ils étoient vaincus, termineroit les jours de ceux que l'épée auroit épargnés. Lorsqu'Henri vit ses propositions rejettées & que les rebelles se préparoient à lui livrer bataille, il rappella tout son courage, & avec le secours du Comte de Dunbar & de son fils Henri Prince de Galles fit la disposition la plus avantageuse de ses troupes. Le Seigneur Ecossois qui en cette occasion agissoit non seulement par attachement pour son bienfaicteur, mais encore par haine contre Douglas, rival de sa maison & de sa réputation jugea qu'on feroit les plus grands efforts contre la personne du Roi : lui conseilla de faire armer plusieurs guerriers comme il l'étoit lui-même, & de leur donner à chacun la suite & l'équipage qu'il avoit ordinairement. Cet avis fut approuvé, & probablement il sauva la vie à Bolingbroke. La bataille commença par une décharge de fléches des deux côtés ; ensuite les Ecossois commandés par Douglas, & un corps de

troupes choisies avec Hortspur à leur tête, chargèrent de front les premières lignes du Roi, avec tant de fureur, qu'ils renversèrent tout devant eux, & pénétrèrent jusqu'à l'étendard royal qui fut aussi renversé. Le cheval de Henri fut tué sous lui, & le Prince de Galles qui combattoit avec une valeur incroyable reçut une blessure au visage. L'impétuosité de Piercy & de Douglas causa leur perte ; ils se précipitèrent avec tant de vivacité au milieu des ennemis, que leurs soldats ne purent les suivre, & les rangs qu'ils avoient rompus s'étant rejoints, la retraite leur fut coupée. Ils se serrèrent l'un contre l'autre, firent des miracles de valeur avec le petit nombre de ceux qui ne les avoient pas quittés, & Douglas tua trois personnes que leurs cottes d'armes & leurs marques de distinction faisoient prendre pour le Roi. Enfin tous ceux qui les accompagnoient ayant été tués, ils furent environnés de toutes parts sans espérance d'être joints ou sécourus par le reste de leurs troupes, qui combattoient sans ordre, étant privées de leurs chefs. Le Roi qui vit

HENRI IV. An. 1403.

leur confusion, se mit à la tête du corps de réserve ; tomba sur eux, & en fit un terrible carnage, pendant que Piercy & Douglas prirent la résolution de retourner en arrière pour essayer à rejoindre leurs soldats. Rien ne put leur résister jusqu'à ce que Hortspur fut tué d'un coup de fléche ; mais aussi-tôt que sa mort fut connue de ses troupes, elles s'abandonèrent à une fuite précipitée, après trois heures d'un combat également soutenu des deux côtés. Le Roi exposa sa personne autant que le moindre soldat de l'armée ; chargea l'ennemi l'épée à la main, & l'on prétend que lui seul tua trente-six combattants. Le Prince de Galles marqua autant de bravoure ; mais la victoire fut particulièrement due à la bonne conduite & à la valeur tranquile de Dunbar. Du côté du Roi, Edmond, Comte de Stafford, qui commandoit la première ligne, Sir Hughes Shirley, Sir Jean Clifton, Sir Jean Cockaine, Sir Nicolas Gausel, Sir Jean Calverley, Sir Jean Massey, Sir Hughes Mortimer avec environ seize cents hommes furent tués sur le champ de

bataille, & il y en eut plus de trois mille dangereusement blessés. L'armée des rebelles perdit deux fois autant de monde : les Comtes de Worcester & de Douglas furent faits prisonniers, ainsi que le Baron de Kinderton & Sir Richard Vernon. Ils eurent la tête tranchée à Shrewsbury, excepté Douglas que le Roi renvoya sans rançon par estime pour sa valeur. Le corps de Hortspur fut d'abord inhumé avec la permission du Roi ; mais il le fit déterrer ensuite & couper par quartiers, qu'on exposa dans les différentes places du Royaume. *Vvalsingham*

XXII.
Le Comte de Northumberland va trouver le Roi à York & donne caution de comparoître en Parlement

Aussi-tôt après cette bataille, le Roi envoya une commission au Comte de Westmoreland, à Henri Fitzhugh, Ralph Ever, Guillaume Gascoigne & Sir Robert Waterton pour lever la milice des Comtés septentrionaux, & dissiper les troupes rassemblées par le Comte de Nortumberland. Ce Seigneur s'étoit avancé jusques dans l'Evêché de Durham, dans le dessein de joindre son frère, & le Comte de Westmoreland avoit déja mis sur pied un corps de troupes pour lui disputer le passage : lors-

HENRI IV. An. 1403.

que Piercy, informé de la défaite de Shrewsbury retourna à Newcastle, d'où il se retira à son château de Werkworth; congédia ses troupes, & y demeura jusqu'à ce que Henri fut arrivé à York. Il fit sommer le Comte de venir comparoître devant lui, & il s'y rendit avec peu de suite après avoir reçu l'assurance du pardon. Le Roi agréa qu'il justifiât sa conduite, cependant il le traita avec beaucoup de froideur & d'indifférence, & l'obligea de donner caution qu'il comparoîtroit au premier Parlement. Peut-être auroit-il été traité avec plus de rigueur si le Roi n'avoit jugé contraire à la politique de pousser au désespoir un Seigneur en possession de Berwick, Alnewick, & Werkworth, outre les châteaux occupés par ses amis & ses vassaux échapés de la bataille de Shrewsbury. Le Monarque éxigea un nouveau serment de fidélité des Seigneurs & possesseurs de fiefs dans les Comtés septentrionaux, & défendit sous les peines les plus sévères toutes déprédations sur ceux qui avoient pris part à la dernière révolte. Il retourna ensuite sur les frontières du pays de

Galles, dans le dessein d'entreprendre une nouvelle expédition contre Glendourdwy; mais ce projet ne put avoir son exécution, faute d'argent pour la subsistance de l'armée. Il assembla un conseil de guerre pour délibérer sur les moyens de surmonter cette difficulté, & quelques-uns des courtisans lui proposérent de s'emparer de l'argent & des riches équipages des Prélats qui servoient dans cette expédition. Henri parut agréer cet expédient; mais l'Archevêque Arundel lui déclara qu'il faudroit emporter à la pointe de l'épée tout ce qu'on voudroit prendre sur lui ou sur ceux qui le suivoient. Le Roi ne voulut point avoir de dispute avec ce hardi Prélat, & l'Archevêque le dédommagea de cette tolérance en lui faisant obtenir un dixième dans l'assemblée suivante.

HENRI IV. An. 1403.

*Walsingham*

XXIII. Les Bretons brûlent la ville de Plymouth.

Pendant que Henri étoit ainsi occupé dans le Nord de l'Angleterre, la cour de France résolut de profiter des troubles de la nation. L'intention du Duc d'Orléans étoit de faire une descente sur les côtes de ce Royaume pendant que Jean, Duc de Bourgogne feroit le siège de Calais. Les succès de Henri contre les rebelles

HENRI IV. An. 1403.

dérangèrent tous ces projets; cependant le miniſtère François encouragea les habitans de la Bretage à commettre des déprédations ſur les Anglois. En conſéquence ils mirent en mer un nombre de vaiſſeaux, avec leſquels ils ravagèrent la côte occidentale, & même pillèrent la ville de Plymouth. Henri ſe plaignit de cette violation de la trève; reçut fort peu de ſatisfaction de la cour de France, & permit à ceux de Plymouth d'uſer de repréſailles. Ils équipèrent une petite flotte, dont ils donnèrent le commandement à Guillaume Wilford, qui éxerça ſa vengeance ſur les Bretons, en pillant & brûlant toutes les villes ouvertes & les villages ſur les côtes de leur province.

Act. pub.

XXIV. Northumberland eſt déchargé par les Pairs. Conceſſions du Roi en Parlement.

Le Parlement s'étant aſſemblé à Weſtminſter le quatorze de Janvier, le Comte de Northumberland préſenta une pétition pour implorer ſa clémence, & demander qu'il mit à éxécution la promeſſe de pardon qu'il lui avoit faite à York. Henri renvoya cette requête aux Juges; mais les Lords proteſtèrent contre ce renvoi, déclarant qu'eux ſeuls avoient

An. 1404.

le droit de juger des crimes de trahison. Ensuite ils prirent en considération les charges proposées contre le Comte, & prononcèrent que les faits allégués contre lui n'étoient point des crimes de trahison ni de félonie, mais seulement des défauts de conduite, pour lesquels il devoit être condamné à une amende envers Sa Majesté. Le Comte après ce jugement à sa décharge demanda à renouveller son serment de fidélité, ce qu'il fit sur la croix de Cantorbéry, après quoi le Roi lui accorda la remise de l'amende. Les Communes remercièrent en plein Parlement le Roi & les Lords du jugement équitable qu'ils avoient rendu, & supplièrent Sa Majesté d'assoupir toute animosité entre les Seigneurs du Royaume. Par ses ordres les Comtes de Northumberland & de Westmoreland s'embrassèrent avec toutes les marques de la plus parfaite reconciliation, & promirent tant pour eux que pour leurs vassaux de vivre à l'avenir en paix & en amitié. Le Comte de Dunbar se reconcilia de même avec celui de Northumberland ; l'Archevêque de Cantorbéry, le Duc d'York & plu-

HENRI IV. An. 1404.
sieurs autres Prélats & Seigneurs, soupçonnés d'être entrés dans la dernière conspiration en furent déchargés par le Roi, qui les déclara bons & fidèles sujets. Quelques Bretons venus avec la Reine étoient soupçonnés d'entretenir correspondance avec la France, & l'on présenta des articles de plaintes contre le confesseur du Roi, l'Abbé de Dore, & deux Gentilshommes de la Chambre, que Sa Majesté renvoya aussi-tôt, déclarant qu'il ne resteroit personne à son service, qui fut désagréable à ses peuples. Les Communes demandèrent ensuite qu'il congédiât tous les étrangers de sa Maison, à l'exception de cinq ou six qui accompagnoient les filles de la Reine, & il accorda aussi-tôt leur requête. Encouragés par sa condescendance, ils lui représentèrent que l'état présent des affaires demandoit une grande économie, & le supplièrent de révoquer tous les dons faits par lui ou ses prédecesseurs sur le Duché de Cornouaille, afin qu'il put être réannéxé à la couronne, pour l'entretien du Prince de Galles. Ils demandèrent encore qu'il ne fit plus de dons sur le

HENRI IV. An. 1404.

produit des châteaux, dont l'entretien étoit aux frais de la nation, & qu'il voulut bien faire un réglement pour les dépenses de sa Maison. Le Roi répondit favorablement à toutes leurs demandes; réduisit les charges de la Famille Royale à dix mille cent livres par an; déclara que son intention étoit de réformer les abus qui s'étoient introduits dans l'administration de sa Maison, & assura les Communes par la bouche de l'Archevêque de Cantorbéry, qu'à l'avenir les procédures faites suivant le droit coutumier ne seroient plus troublées ni annullées par des lettres du sceau privé, ni de quelque autre manière que ce fut. En même temps il demanda au Parlement qu'il accordât ce qui étoit nécessaire pour acquitter les dettes de sa Maison, & qu'il nommât des Trésoriers pour veiller sur l'emploi de l'argent destiné au service public. Nous ne voyons pas dans les actes du Parlement que cet argent fut levé, cependant un Historien rapporte qu'on imposa une taxe très onéreuse sur le peuple, avec la condition qu'elle ne tireroit point à conséquence, & que l'on n'en conserve-

*Walsingham*

HENRI IV. An. 1404. roit aucunes traces dans les regiſtres de la Tréſorerie ou de l'Echiquier. On ne délivra aucunes commiſſions aux Officiers chargés de la lever, & tous les comptes & borderaux de cet impôt extraordinaire furent mis au feu. On publia une amniſtie générale en faveur de tous les adhérents ou complices du Comte de Worceſter & du Lord Henri Piercy, pourvû qu'ils ſe ſoumiſſent avant le ſix de Janvier. Enfin on paſſa un acte de grace pour toutes les trahiſons, les ſoulèvements & les manques de conduite, excepté les rapts, les meurtres, la contrefaction des ſceaux, & la fauſſe monnoye, ce qu'on étendit juſqu'au quatorze de Janvier en faveur de telles perſonnes que ce put être, hors ceux qui étoient actuellement en priſon pour les crimes énoncés dans cet acte. *Rymer.*

XXV. Hoſtilités entre les Anglois & les Bretons.

Pendant qu'on tenoit cette aſſemblée, un corps de Bretons deſcendit près Portland, & brûla quelques villages; mais ils furent repouſſés par les habitants, & enſuite défaits en mer par la flotte Angloiſe, qui prit leur Amiral Chaſtel, & la plus grande partie de leurs vaiſſeaux. Il ſe forma

une petite guerre entre les Bretons & les Anglois, quoique les deux cours désavouassent les hostilités qui se commettoient de part & d'autre. Le Duc d'Orléans entra en Guyenne & fit une entreprise sur la ville de Bergi, mais il fut obligé de se retirer avec perte, par la valeur de Sir Robert Auteville qui défendoit la place avec une garnison de trois cents Anglois. Le Duc étoit guidé par son aversion pesonnelle contre Henri, & le ministère François favorisoit ces infractions de la trève, dans l'espérance que quelque soulèvement en Angleterre, joint aux efforts de Glendourdwy donneroit occasion de déclarer ouvertement la guerre à Henri, qu'ils regardoient comme un usurpateur. Le Monarque Anglois n'ignoroit pas leurs sentiments & croyoit à propos de temporiser, jusqu'à ce qu'il eut triomphé de tous les troubles domestiques. Il avoit le plus grand intérêt à éviter d'entrer en guerre avec ses voisins dans les conjonctures où il se trouvoit, & par cette raison non-seulement dissimuloit les insultes des François, mais encore sollicitoit avec les Ecossois une trève

HENRI IV. An. 1404.

qui fut conclue au mois de Juillet, pour durer jusqu'à Pâques suivant. *

XXVI. Un imposteur se fait passer pour Richard en Irlande.

Il paroît que Henri connoissoit & soutenoit ses véritables intérêts avec autant de discernement que de courage, excepté à l'égard de Glendourdwy, qui cependant sembloit mériter la plus sérieuse attention. Il faisoit de jour en jour de nouveaux progrès; avoit réduit les châteaux de Harlegh & Aberystwith, défait un gros corps d'Anglois à Craigydorth, près Monmouth, & ravagé tout le pays jusqu'aux bords de la Severne. Enfin il eut des succès si rapides que les

* M. Smollett met toujours les infractions des trèves sur le compte des François : cependant il paroît par les Historiens du temps qu'on ne les observoit pas avec plus d'exactitude d'un côté que de l'autre. On se prenoit mutuellement des vaisseaux, & sans être dans une guerre ouverte le commerce étoit excessivement troublé des deux côtés. Rapin Thoyras est lui-même forcé d'en convenir. » Il commença (dit-il, en parlant du Roi d'Angleterre,) » à penser aux moyens » de tirer quelque avantage des troubles où » la France se trouvoit engagée, comme » elle avoit voulu souvent profiter de ceux » qui s'étoient élevés en Angleterre. En cela » on ne témoignoit pas plus de scrupule d'un » côté que de l'autre, pour l'observation de » la trève. »

Anglois qui habitoient les frontières ne pouvoient espérer de jouir de leurs biens qu'en se soumettant à sa domination. Il fut joint par un grand nombre des sujets de Henri, entre lesquels étoit Trévor, Evêque de Saint Asaph. Le Roi paroissoit ne se déterminer qu'avec peine à une nouvelle expédition dans le pays de Galles, où il avoit toujours été malheureux, & il se trouva alors obligé de suspendre encore cette guerre par un nouveau levain de révolte qu'un incident peu important en lui-même forma au milieu du Royaume. Le bruit que Richard étoit vivant se renouvella avec une novelle force, & l'on y ajouta plus de foi qu'on n'avoit encore fait. Un nommé Serle, qui avoit été son domestique, passa en Ecosse pour y voir son ancien maître, devint l'un des complices de cette fable, & écrivit à plusieurs personnes d'Angleterre, les assurant que le Roi Richard vivoit, & étoit en bonne santé. Le témoignage d'un homme qu'il n'étoit pas possible d'abuser sur un Prince qu'il avoit vû pendant un long-temps, produisit un tel effet, que la moitié de la nation fut trompée par cette

HENRI IV. An. 1404.

imposture. Elle fut vivement soutenue par la vieille Comtesse d'Oxford, mère du Duc d'Irlande, qui avoit été déclarée coupable sous le règne de Richard. Non-seulement cette Dame prétendoit la confirmer par son propre rapport; mais encore elle fit présent à un grand nombre de personnes, au nom du prétendu Monarque, de petits cerfs d'argent, semblables à ceux dont ce Prince distinguoit ses favoris. Le Roi allarmé de cette erreur, qui étoit soutenue & répandue dans toutes les parties du Royaume par des Moines artificieux, émissaires de la Comtesse, la fit arrêter & renfermer dans une étroite prison. Elle fut dépouillée de ses biens, & plusieurs de ses complices furent convaincus & éxécutés comme de séditieux imposteurs. Le Comte de Northumberland étant soupçonné de favoriser cette fourberie, le Roi marcha à Pontefract, où ce Seigneur se rendit auprès de lui, avec ses petits enfants & toute sa famille, ensorte que Henri fut pleinement convaincu de son innocence. Cependant il obligea le Comte de lui livrer la ville & le château de Berwick, ainsi que la

fortereſſe & la forêt de Jedburgh, avec toutes ſes dépendances; mais le Roi de l'avis du Parlement ou de ſon conſeil lui accorda un équivalent, tant pour lui que pour ſes héritiers. Serle, ennuyé d'entretenir celui qui avoit pris le nom de Richard, s'adreſſa à Sir Guillaume Clifford, Gouverneur de Berwick, qu'il ſavoit être mécontent de Henri. Cet Officier, bien loin de fournir de l'argent pour ſoutenir l'impoſteur, fit ſa paix avec le Roi, en le livrant à la Juſtice. Lorſqu'il ſe vit convaincu & condamné, non-ſeulement il détailla toute la fourberie; mais il avoua qu'il avoit eu part au meurtre du Duc de Gloceſter à Calais, après quoi il ſouffrit la mort des traîtres, & la nation fut enfin déſabuſée.

HENRI IV. An. 1404.

Speed.

XXVII. Parlement non lettré.

Lorſque cette allarme fut paſſée, le Roi réſolut d'employer tous ſes efforts contre Glendourdwy, pour réduire ce rébelle en une campagne; mais comme il manquoit d'argent pour les frais de cette expédition, il convoqua à Coventri un Parlement au ſix Octobre. Il avoit remarqué que le Clergé & les gens de loi, qui ſe piquoient de connoître à fond la conſ-

HENRI IV. An. 1404.
titution de l'Etat, s'étoient toujours opposés à toutes ses mesures, ce qui le porta à étendre sa prérogative d'une manière que rien ne pouvoit justifier. Il inséra une clause dans les Writs de convocation, portant qu'aucun de ceux qui seroient savants dans les loix ne pourroit être élu, ce qui fit donner à ce Parlement l'épithète de non lettré. L'Evêque de Londres qui étoit frère de Henri & Chancelier d'Angleterre, observa dans une harangue à l'ouverture de la session, que les subsides accordés par le dernier Parlement n'avoient pas été proportionés aux besoins de l'Etat, & qu'il étoit absolument nécessaire d'en accorder un considérable pour la réduction du pays de Galles, & la défense du Royaume contre ses ennemis étrangers, d'autant que la trève avec l'Ecosse expiroit au printemps, & que le Ministère François paroissoit disposé à une rupture ouverte avec l'Angleterre. Les Communes, pour répondre à cette demande, présentèrent en corps une adresse au Roi, où ils lui exposèrent que sans charger son peuple il pourvoiroit aux besoins de l'Etat, s'il vouloit s'emparer

parer des biens du Clergé, qui possédoit le tiers des richesses du Royaume, & devoit contribuer largement aux nécessités publiques, puisqu'il étoit éxempt du service personnel. L'Archevêque de Cantorbéry se trouva auprès du Roi lorsque cette adresse lui fut présentée, & remarquant à la contenance du Monarque qu'il n'étoit pas éloigné d'y avoir égard, il se leva & s'y opposa avec véhémence. Il en refuta les motifs en représentant que si le Clergé ne servoit pas personnellement à la guerre, il ne devoit pas être regardé pour cette raison comme un membre inutile de la societé, puisqu'ils envoyoient leurs vassaux & tenants, lorsque le service étoit requis. Il ajouta qu'en dépouillant le Clergé de ses possessions, on se priveroit des prières qu'ils offroient continuellement au ciel pour la prospérité de l'Etat, & qu'il ne falloit pas attendre que Dieu répandît sa bénédiction sur le Royaume si l'on avoit aussi peu d'égard aux intérêts du Clergé. Il dit encore, que les Communes ne devoient pas ignorer que de vouloir enlever les biens des Ecclésiastiques, c'étoit exposer

le Royaume aux plus dangereuses convulsions, & déclara que tant qu'il occuperoit le siege de Cantorbéry, il s'opposeroit à cette injustice jusqu'au dernier moment de sa vie. Ensuite il se mit à genoux devant le Roi, & le conjura de songer à son salut éternel ; de ne pas faire une démarche qui non-seulement seroit une violation directe du serment qu'il avoit fait à son couronnement, mais encore obligeroit le Clergé d'employer les censures ecclésiastiques, ce qui jetteroit tout le Royaume dans la confusion. Henri frappé sans doute de cette dernière observation, l'assura que ses craintes n'étoient pas fondées, & qu'il étoit fortement déterminé à suivre la résolution qu'il avoit prise en montant sur le trône, de conserver l'Eglise dans ses droits & privilèges. L'Archevêque encouragé par cette assurance, se tourna vers les Communes, & les reprit sévèrement de la présomption qu'elles avoient eue de présenter une pareille adresse, ouvrage de l'impieté & de l'avarice. Malgré cette réprimande à laquelle ils ne firent aucune réponse, ils persisterent dans leur résolution, & pré-

sentèrent un bill pour saisir les revenus du Clergé; mais ce corps avoit tant de crédit parmi la Noblesse, que ce bill fut rejetté par la chambre des Lords, & que les Communes furent obligées de chercher d'autres moyens pour subvenir aux besoins du Roi. Après quelques débats, elles accordèrent, du consentement des Lords un subside considérable sur les laines, les peaux de mouton, le vin & les autres marchandises, avec la condition qu'il seroit appliqué aux frais de la guerre & à la défense du Royaume, sous l'inspection du Lord Furnival & de Sir Jean Pelham, nommés trésoriers à ce sujet. L'ancien domaine de la couronne avoit été démembré par des dons faits à différentes personnes, & les Communes, après avoir porté leurs plaintes de cette aliénation, non-seulement en conseillèrent la réunion, mais encore donnèrent pouvoir au Roi par un statut de s'approprier pendant une année les profits de toutes les annuités, rentes ou gages accordés depuis le règne d'Edouard III. exceptant cependant de cette résomption certains Officiers d'état ou de justice,

HENRI IV. An. 1404.

*Walsingham*

les Barons de l'Echiquier, & les autres Officiers des cours royales de judicature. Il fut aussi ordonné que Sa Majesté jouiroit pour le même temps de tous les héritages alienés de la couronne, à l'exception de ceux qui avoient été accordés à la Reine, à la famille Royale, ou confirmés au possesseur par quelque acte du Parlement. Ils résolurent aussi de publier une proclamation, pour, que tous ceux qui jouissoient de quelque revenu annuel, en vertu de lettres-patentes accordées depuis la quatorzième année du règne d'Edouard III. eussent à les présenter à un certain jour marqué sous peine d'en être privés, afin que leurs droits fussent examinés, & que les patentes fussent confirmées ou révoquées. Après avoir pris ces mesures pour la réformation des revenus, les Communes, sur la demande du Prince de Galles produite en Parlement, accordèrent mille marcs pour entretenir un corps de troupes destiné à la défense des Marches Galloises. Ils recommandèrent Jean & Humphroi, fils du Roi à Sa Majesté, pour qu'il leur donnât des postes honorables. Ils lui présentèrent

ensuite une adresse, pour demander que le Duc d'York reçût ce qui lui étoit dû pour ses services en Guyenne, qu'ils supplièrent Henri de ne pas oublier; enfin ils demandèrent qu'il fut ordonné de restituer à Richard, frère du Duc d'York, quelques joyaux de prix restés entre les mains du dernier Roi. *



Henri fut soupçonné d'avoir eu part au projet que les Communes avoient essayé de faire passer contre le Clergé, ce qui lui attira un grand nombre d'ennemis dans ce formidable corps. Le Royaume étoit rempli de murmures & de mécontentements, fomentés artificieusement par les émissaires de ceux qui étoient attachés à la ligne directe de la succession, ou souffroient de la sévérité du Roi régnant, ou craignoient les projets de sa politique & la rapacité de son avarice, qui n'étoit pas encore satisfaite par les grandes sommes passées du

XXVIII. La Comtesse de Glocester emmène de Windsor les deux fils du Comte de la Marche.

An. 1405.

* Le premier Octobre de cette même année 1404. mourut à Rome Boniface IX. & le 17. les Cardinaux de sa faction élurent Cosmet de Méliorati, qui prit le nom d'Innocent VII. & occupa le S. Siège environ deux ans.

HENRI IV. An. 1405.
Roi Richard en ſes mains, & par les ſubſides exhorbitants que le Parlement avoit accordés. La nation en général paroiſſoit diſpoſée à la révolte, & tournoit naturellement les yeux vers Mortimer toujours en captivité. Henri bien loin de traiter pour ſa rançon, avoit fait arrêter ſes enfants, & les avoit fait renfermer dans le Château de Windſor, pour ſervir d'ôtage de la conduite de leur père, que le Roi ſoupçonnoit de fomenter des intrigues contre le gouvernement, d'accord avec Glendourdwy. La Comteſſe, veuve de Thomas Spenſer, Comte de Glocester, décapité à Briſtol, entreprit de délivrer ces jeunes Seigneurs, & par le moyen de fauſſes clefs, qui ouvroient les portes de leur priſon, elle réuſſit à les enlever de Windſor. Elle les conduiſit juſqu'aux frontières du pays de Galles, où elle fut arrêtée par les officiers de Henri, qui ordonna que les fils de Mortimer fuſſent à l'avenir plus étroitement enfermés & gardés avec plus de ſoin que par le paſſé. La Comteſſe fut examinée par le Conſeil, & non ſeulement déclara qu'elle avoit été guidée dans ce projet par

le Duc d'York, mais encore elle l'accusa d'avoir formé celui d'escalader les murs d'Eltham, pour ôter la vie à son Souverain. Elle offrit de faire soutenir l'accusation par l'Ecuyer Guillaume Maydeston qu'elle choisit pour son champion, & le Duc d'York accepta le défi pour faire preuve de son innocence. Cependant ses biens furent confisqués, & on le mit en prison dans le Château de Pevensey, où il demeura jusqu'à ce que les troubles du Nord fussent appaisés. *

HENRI IV. An. 1405.

Rymer.

Le Roi jugea avec raison par cette entreprise qu'on pourroit en former quelqu'autre plus importante en faveur des droits de Mortimer, & crut qu'il étoit temps de prendre des mesures efficaces contre son allié

XXIX. La cour de France favorise Owen Glendourdvy.

* Je n'ai point trouvé la preuve de ce fait. Il est bien vrai que les fils de Mortimer furent enlevés: mais je ne vois pas que les Historiens nous ayent donné aucun éclaircissement sur ceux qui les enlevèrent. M. Smollett cite Rimer: j'y ai cherché en vain le pardon de la Comtesse de Glocester, qui devroit se trouver dans les actes. L'Auteur de l'Abrégé Historique de ces mêmes actes, qui sans doute les a bien lus, dit positivement qu'on ne pût jamais découvrir les Auteurs de cet attentat.

HENRI IV. An. 1405.

Gallois. Il assembla un corps de troupes, dont il donna le commandement au Prince de Galles, qui se mit en marche au printemps & tailla en piéces une partie de l'armée de ses ennemis. Après cette action il pénétra plus avant, & deux mois ensuite livra une autre bataille, près Grosmont dans le Comté de Monmouth, contre un corps de huit mille hommes, commandé par Griffith, fils aîné d'Owen Glendourdwy, qui fut mis en déroute & fait prisonnier. Son oncle Tudor, tué sur le champ de bataille, ressembloit tellement à son frère, que son corps étant trouvé entre les morts, on crut que c'étoit celui d'Owen, erreur qui jointe au mauvais succès de cette action jetta les Gallois dans le découragement. Le Prince Anglois, après sa victoire avança dans la partie méridionale de leur pays, & investit le château de Lampader, au Comté de Cardigan, dont la garnison promit de se rendre, si elle n'étoit sécourue pour le premier d'Octobre. Ces pertes auroient totalement découragé les Gallois s'ils n'avoient été amusés par la France, d'où ils attendoient un puis-

sant secours. Le Duc d'Orleans qui gouvernoit ce Royaume, avoit fort peu d'égard à la trève faite avec l'Angleterre. Il s'engagea dans une ligue avec Glendourdwy ; envoya le Conétable d'Albret & le Comte d'Armagnac avec une armée en Guyenne, où ils réduisirent soixante places appartenantes aux Anglois. Le Duc fit lui-même une entreprise sur Bourg & Blaye ; & celui de Bourgogne résolut de faire le siège de Calais. Pour faciliter son dessein, le Comte de Saint-Pol essaya de surprendre le château de Merk ; mais il fut repoussé par la garnison de Calais, quoiqu'il eût déja établi un logement dans la basse-cour du château.

XXX. Révolte de l'Archevèque d'York & du Comte Maréchal Mowbray.

La hardiesse de ces infractions faisoit juger à Henri, ce qu'il pouvoit attendre du ministère françois s'il arrivoit que ses affaires prissent une tournure peu favorable en Angleterre, ce qui lui faisoit désirer ardemment d'appaiser la rebellion des Gallois. N'osant demander de nouveaux subsides au Parlement, après en avoir obtenu d'aussi considérables, il assembla la noblesse pour lui demander un secours d'argent, mais il

HENRI IV. An. 1405.

lui fut absolument refusé, & le Clergé ne lui fut pas plus favorable. Cependant il se formoit une puissante faction contre son gouvernement. Richard Scrope, Archevêque d'York, frère du Comte de Wilt, décapité à Bristol s'engagea dans une ligue avec Thomas Mowbray, Comte Maréchal, & le Comte de Northumberland, dans la vue de faire un nouvel effort pour détrôner Henri & faire passer la couronne à Mortimer. Les Lords Bardolfe, Hastings, Falconbridge, ainsi que plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes se joignirent à cette association. Ils levèrent une armée considérable à York, & publièrent contre Henri un manifeste composé de neuf articles portant: que Henri, lors de son arrivée en Angleterre, avoit protesté & juré qu'il y étoit entré uniquement pour recouvrer ses biens particuliers, sans aucune prétention sur la couronne, qu'il avoit cependant usurpée : que par une insigne trahison, il avoit emprisonné son Souverain, l'avoit forcé à abdiquer la dignité royale, & ensuite lui avoit fait ôter cruellement la vie : que depuis la mort de Ri-

chard, il avoit injustement privé de la couronne Edmond Mortimer, Comte de la Marche, à qui elle apartenoit légitimement : qu'il avoit fait mourir plusieurs personnes, sans autres crimes que d'avoir fait leurs efforts pour reformer les abus du gouvernement, & avoit fait emprisonner plusieurs Evêques de sa propre autorité, contre les loix du Royaume : qu'il avoit opprimé le peuple par des taxes qui n'étoient pas nécessaires, & l'avoit empêché par ses menaces de se plaindre de cette oppression : qu'il avoit violé les privilèges de la nation & manqué au serment de son couronnement en entreprenant sur les libertés des élections pour les membres du Parlement : que dans un Parlement tenu à Westminster, il avoit donné son consentement volontaire à un statut pernicieux contre l'Eglise de Rome & contre la puissance conférée à Saint Pierre & à ses successeurs : & que ce statut avoit introduit la Simonie, le parjure & d'autres désordres, tant dans le Clergé que parmi la Noblesse, qui vendoit les bénéfices vacants à des Sujets indignes :

HENRI IV. An. 1405.

que malgré les sollicitations réitérées de son Conseil il avoit refusé de payer la rançon du Comte de la Marche, accusant faussement ce Seigneur de s'être rendu volontairement à Owen Glendourdwy : enfin ils déclaroient que toutes ces causes les avoient engagés à prendre les armes pour délivrer l'Angleterre de l'oppression de ce tyran, & mettre le légitime héritier de la couronne sur le trône.

XXXI. Ils sont battus & pris par Ralph Comte de Westmoreland.

Ralph, Comte de Westmoreland, informé de leur intention leva un corps de troupes, & après y avoir joint celles que commandoit Jean de Lancaster, Gouverneur des marches orientales, il s'avança contre les Seigneurs révoltés, dans l'intention de dissiperla rébellion avant qu'ils pussent être joints aû Comte de Northumberland. Il les trouva campés à Shipton-moor, environ deux lieues au Nord d'York; mais voyant que leur nombre étoit déja beaucoup plus considérable que celui de ses soldats, & qu'ils désiroient ardemment d'engager le combat, il changea de plan, & résolut de les vaincre par stratagême ou par trahison. Il envoya un

député leur proposer une entrevue, & lorsqu'elle eut été accordée, il joignit l'Archevêque d'York, le Comte Maréchal, & les autres Lords confédérés, à la vue des deux armées. Il leur protesta qu'il concourroit volontiers avec eux pour le bien & la prospérité de sa patrie, & approuva en général les articles de leur manifeste. Il leur proposa ensuite quelques mesures pour la réussite de leur dessein, & leur marqua tant de cordialité qu'ils furent convaincus de sa sincérité, & de son dévouement au projet qu'ils avoient formé. Ensuite il fit apporter du vin, & ils le burent ensemble en signe d'amitié : il affecta même de les embrasser avec toutes les marques de la plus cordiale affection, & pour leur prouver la confiance qu'il avoit en leur honneur, il ordonna à ceux qui l'accompagnoient de se retirer. Une conduite qui paroissoit si franche, fit tant d'effet sur les confédérés qu'ils renvoyèrent de même leurs gens. Aussitôt qu'on les eut perdu de vue, la garde de Westmoreland retourna à toute bride & se saisit de l'Archevêque & de Mowbrai, avant que

HENRI IV. An. 1405.

leurs partisans eussent eu le temps de leur donner du secours. La consternation se répandit dans leur armée privée de ses chefs, & elle fut aussi-tôt dispersée. Le Comte de Northumberland, informé de ce désastre, se réfugia à Berwick dont il étoit Gouverneur, & ensuite se retira en Ecosse ainsi que le Lord Bardolfe. Henri marchoit vers le Nord lorsque l'Archevêque & Mowbray furent surpris par Westmoreland, qui les remit entre les mains de Sa Majesté, au château de Pontefract. Le Roi fit saisir le temporel d'York, & étant arrivé à Bishopsthorp le huit Juin, il donna ordre à Sir Guillaume Gascoigne Grand Justicier d'Angleterre, de faire le procès de l'Archevêque comme prévenu du crime de haute trahison. Gascoigne refusa de se charger de cette information & un autre Juge nommé Sir Guillaume Fulthorp, prononça la sentence de mort, où le Prélat fut déclaré traître, & il eut la tête tranchée aussi-tôt après sa condamnation.

XXXII. Le Comte de Northumberland & le

Il avoit acquis une si grande réputation de Sainteté, & mourut avec tant de résignation & de courage que le

peuple le regarda comme un martyr, & publia qu'il avoit fait des miracles après sa mort. Il fut le premier Evêque éxécuté en Angleterre, par sentence du Magistrat séculier, & le Pape fut tellement irrité de cette infraction des libertés ecclésiastiques qu'il excommunia tous ceux qui avoient eu part à sa mort & à sa condamnation. Le Comte Maréchal Mowbray souffrit la même peine, sans aucun acte, ni procès en régle & sans avoir été entendu dans ses défenses. On imposa de très grosses amendes sur tous ceux qui étoient entrés dans cette révolte. Les terres & les châteaux du Comte de Northumberland & du Lord Bardolfe furent confisqués, & tous les Vassaux militaires de la couronne eurent ordre de se rendre à Newcastle, d'où le Roi se proposoit de marcher en personne pour faire le siège de Berwick. Lorsqu'il fut près de cette ville, les deux Seigneurs qui avoient pris la fuite en Ecosse, laissèrent le commandement de la place à Sir Guillaume Greystock; qui étoit bien préparé à faire une vigoureuse défense; mais une forte piéce de ca-

Lord Bardolfe prennent la fuite en Ecosse.

HENRI IV. An. 1405. non ayant détruit une des tours, la garnison fut si intimidée, que le Gouverneur fut obligé de se rendre sans pouvoir faire une plus longue résistance. Henri réduisit avec autant de facilité Warkworth, Alnewick, & les autres châteaux qui appartenoient au Comte dans cette Province, & après avoir appaisé les mouvements du Nord, il tourna ses armes contre Glendourdwy qui devenoit de plus en plus formidable par ses liaisons avec la France. Pendant que le Roi étoit occupé dans les Provinces septentrionales, le Maréchal de Montmorenci arriva dans le pays de Galles, avec une flotte nombreuse, dont il débarqua douze mille hommes, se joignit à Glendourdwy ; prit Caermarthen, Worcester ainsi que plusieurs autres places ; ravagea le pays par le fer & par le feu, & emporta un butin immense. Henri se mit en marche pour s'opposer à leurs progrès ; mais il fut tellement retardé par les temps contraires, qu'avant son arrivée dans les marches Galloises, les troupes Françoises étoient rembarquées, & la saison si avancée, qu'il ne put rien entreprendre d'im-

Walsingham. Rymer.

portant contre Owen, qui lui enleva quarante chariots chargés d'argent & de provisions pour la subsistance de son armée. Ce malheur lui fit précipiter son retour à Londres, où il s'adressa aux Evêques pour obtenir de nouveaux secours, qui lui furent accordés dans l'assemblée suivante.

HENRI IV. An. 1405.

XXXIII. Négociation de Henri avec les Ecossois, pour qu'on remette ces Seigneurs en son pouvoir.

Tous les troubles étant appaisés dans l'intérieur du Royaume, Henri convoqua un Parlement au commencement de Mars, & pour se rendre les membres favorables, il donna volontairement son consentement à un acte pour la liberté des élections, qu'il avoit empêchée dans le Parlement précédent. Ensuite il demanda un subside, qui lui fut brusquement refusé, sous prétexte que ceux qui lui avoient été accordés précédemment, avoient été dissipés sans aucun avantage pour la nation. Henri extrêmement irrité de ce refus, dissimula son ressentiment, & résolut de les fatiguer jusqu'à ce qu'ils entrassent dans ses vues. Il prorogea l'assemblée à la fin d'Août, ce qui nuisit beaucoup aux affaires particulières des membres, & causa de grands frais aux constituants, qui leur payoient

An. 1406.

HENRI IV. An. 1406.

des appointements. Enfin ils lui accordèrent un subside, mais avec de telles restrictions qu'il ne restoit à Henri que six mille livres pour son propre usage, & que le reste devoit être appliqué aux affaires publiques. On fit ensuite un statut pour faire passer la couronne de Henri à ses fils, ou à leurs descendants mâles ; mais on jugea depuis qu'il étoit contraire à l'ordre établi pour la succession : cet acte fut annullé & l'on régla en général qu'elle passeroit à ses descendants, sans faire d'exclusion pour les femmes.

*Rot. Parl.*

* Pendant la durée de ce parlement, le Roi fit une négociation particulière avec quelques Seigneurs Ecossois, qui

* C'est donc de ce temps qu'on peut dire que les femmes ont commencé à avoir un véritable droit à la couronne d'Angleterre. Il étoit au moins très douteux auparavant, & il paroît que sous les Rois Danois & Saxons, il n'y avoit que les mâles qui pussent parvenir à la couronne ou la transmettre. En effet l'origine des Anglois & celle des François étant à peu près la même, les deux nations doivent avoir eu dans les commencements les mêmes principes de gouvernement. Le nôtre n'a point varié dans les points essentiels, au lieu qu'il a été considérablement altéré en Angleterre par les différentes races qui y ont régné.

promirent de remettre entre ses mains le Comte de Northumberland & le Lord Bardolfe ; à condition qu'il rendroit la liberté sans rançon à quelques-uns de leurs parents, pris à la bataille d'Holmedon. Les Lords fugitifs s'étoient retirés chez le Lord Fleming, homme plein d'honneur, qui informé de cet injuste accord aida ses hôtes à passer dans le Gallois septentrional, où ils furent très bien reçus par Owen Glendourdwy.

XXXIV. Le Prince d'Ecosse est retenu prisonnier par Henri.

L'accord de Henri avec les Ecossois avoit été ménagé par le Duc d'Albanie, frère de Robert III. Roi d'Ecosse, qui avoit des vûes sur la couronne, au préjudice de ses neveux, & entretenoit une étroite correspondance avec le Roi d'Angleterre, dans l'espérance qu'il le soutiendroit pour cette usurpation. Robert étoit un Prince si nonchalant & si irrésolu que le Duc d'Albanie s'étoit emparé de toute l'administration ; il avoit gagné un tel ascendant sur le Roi, que ce foible Monarque n'osoit déclarer son avis sur ce qui concernoit le plus particulièrement les intérêts de sa propre famille. Le Duc, sous prétexte de quelques défauts de conduite

HENRI IV. An. 1405.

avoit extorqué un ordre de Robert, pour renfermer son fils aîné, David, Prince d'Ecosse dans le château de Falkland, où cet oncle inhumain fit mourir de faim le malheureux Prince. Le père informé de cette cruauté & n'osant tirer vengeance de son perfide auteur, résolut d'envoyer son autre fils Jacques en quelque lieu éloigné du pouvoir du Duc, & le fit monter sur un vaisseau, pour le faire passer en France, & y continuer son éducation. Le jeune Prince, âgé de quatorze ans fut mis sous la conduite de deux Gouverneurs, auxquels le père donna des lettres de recommandation, non-seulement pour le ministère François, mais aussi pour le Roi d'Angleterre, s'il arrivoit que les temps contraires obligeassent le Prince de relâcher dans ses Etats. Jacques très incommodé des nausées que la mer occasionne à quelques personnes, descendit sur la côte de Norfolk. Aussi-tôt il fut arrêté & conduit à Henri, qui l'envoya prisonnier dans la Tour de Londres, violant ainsi la trève qui subsistoit entre les deux nations, & malgré les droits de l'hospitalité auxquels son père infortuné l'avoit

recommandé si pathétiquement. Le Monarque mourut de chagrin trois jours après avoir reçu les nouvelles de la captivité de son fils ; le Duc d'Albanie continua à gouverner en qualité de Régent du Royaume, & à ce titre renouvella la trève avec l'Angleterre.

XXXV. Le Roi manque d'être pris sur mer, & s'échape avec beaucoup de peine.

Pendant le cours de cette année, la flotte Françoise s'étant approchée des côtes du pays de Galles pour donner du secours à Owen Glendourdwy fut battue d'une horrible tempête qui fit périr le plus grand nombre des vaisseaux & força les autres de retourner en Bretagne fort maltraités. Cependant la ville de Londres fut affligée d'une peste affreuse qui enleva une grande partie des habitants, & le Roi, pour éviter la contagion se retira au château de Lédes dans la province de Kent. Après y avoir passé une partie de l'été, il voulut se rendre par mer à une autre maison de campagne dans le Comté de Norfolk & monta à bord d'un petit vaisseau, accompagné de quatre autres chargés de son bagage & de ses domestiques. Dans ce court voyage il fut attaqué par des Corsaires Fran-

HENRI IV. An. 1406. çois, qui se rendirent maîtres de sa suite & de ses équipages. Il n'échapa lui-même qu'avec les plus grandes difficultés, soupçonnant qu'il avoit été trahi par quelqu'un de ses domestiques. Cette année fut encore remarquable par la mort du fameux Sir Robert Knolles, qui avoit acquis tant de réputation dant l'art militaire, sous le règne d'Edouard III. Il étoit d'un âge très avancé, & finit ses jours dans la province de Kent, après avoir vécu en particulier plusieurs années, universellement estimé & aimé pour son humanité & sa bienfaisance.

*Walsingham*

XXXVI. Le Duc d'Orléans est assassiné par les ordres du Duc de Bourgogne. Henri conclut une trève avec les Bretons.

An. 1407.

Depuis l'accession de Henri au trône d'Angleterre, il avoit éprouvé tant de troubles dans son Royaume, qu'il n'avoit pû séparer ses troupes pour la défense de la Guyenne. Les François en profitèrent & lui enlevèrent les places de cette province soit par force ouverte, soit en corrompant les Gouverneurs. Le Duc d'Orléans, qui depuis long-temps traitoit Henri avec une hauteur insupportable fit une nouvelle entreprise infructueuse sur Bourg & Blaye pendant que le Duc de Bourgogne renouvelloit son projet d'assiéger Calais. Il

n'osa cependant s'engager dans cette entreprise, & se plaignit hautement de ce que le Duc d'Orléans y avoit mis volontairement obstacle. La dispute entre ces deux Princes du Sang François vint à un tel point d'animosité, que le Duc d'Orléans fut assassiné par les émissaires du Duc de Bourgogne. Il ne désavoua pas la part qu'il avoit à ce meurtre qui demeura impuni, quoique le Prince mort fut le propre frère du Roi. La perte du Duc d'Orléans, qui avoit encouragé & soutenu les Bretons dans leurs hostilités contre les Anglois, allarma cette nation, qui craignit d'être abandonnée à la merci de ses ennemis s'il se faisoit un accommodement entre les deux couronnes. Ils consentirent donc avec joie à la proposition que leur fit Henri de renouveller la trève pour un an, pensant qu'avant son expiration ils feroient en état de connoître le systême de politique auquel s'attacheroit le ministère François. *Act. pub.*

* Innocent VII. étant mort cette même année, les Cardinaux élurent Ange Corrario, Vénitien, qui prit le nom de Grégoire XII. Il fut déposé trois ans après par le Concile de Pise.

HENRI IV. An. 1407.

Henri n'ignoroit pas leurs ſentiments; mais il diſſimuloit les ſiens & tenoit pour maxime qu'il eſt plus prudent de temporiſer avec ſes voiſins que d'être expoſé aux inſultes de ſes propres ſujets. Il conclut vers le même temps un traité de commerce avec le Duc de Bourgogne & les États de Flandre, & au mois d'Octobre il aſſembla un Parlement à Gloceſter. Il lui demanda un ſubſide qui donna lieu à une recherche ſur l'emploi des ſommes accordées par le Parlement précédent. Il s'éleva de violents débats à cette occaſion & la conduite du Roi fut cenſurée avec une grande liberté. Cependant on accorda un ſubſide, mais ſous la condition expreſſe qu'il n'en demanderoit pas d'autre avant deux ans, & ne chargeroit ſes ſujets d'aucune nouvelle taxe. Henri accepta ces conditions, & l'on donna des copies du Statut aux membres, afin qu'ils les répandiſſent dans leurs Comtés reſpectifs.

Rot. Parl.

XXXVII. Le Comte de Northumberland & le Lord Bardolfe excitent un ſoulèvement

Le Roi avoit envoyé ſon fils Thomas de Lancaſter Plénipotentiaire en France, muni d'un plein pouvoir pour conclure un traité définitif avec cette couronne. La cour de France nomma

ma le Duc de Berri pour traiter avec lui ; mais tout le résultat de leur négociation fut une trève pour la Guyenne seulement de peu de mois, que les François employèrent à secourir les Gallois rebelles. Le Prince de Galles avoit fait de grands progrès contre Glendourdwy, & le Parlement lui marqua sa satisfaction de la conduite qu'il avoit tenue ; mais il paroît qu'on manqua de lui fournir l'argent & les troupes nécessaires. En effet il réduisit le château d'Aberystwith ; mais il ne put empêcher qu'il ne fut aussi-tôt repris par Owen, aidé des François, & soutenus des conseils de Northumberland & de Bardolfe. Ces Seigneurs s'étoient adressés aux cours de France & d'Ecosse qui les avoient amusés par des promesses de secours. Lorsqu'ils apprirent la mort du Duc d'Orléans & que la trève étoit renouvellée entre l'Angleterre & le Duc d'Albanie, ils jugèrent qu'ils ne devoient attendre que très peu de soutien de ces deux couronnes, & résolurent par le moyen de leurs amis, & des autres mécontents, d'exciter un soulèvement dans le Nord de l'Angleterre. Ils s'y ren-

HENRI IV. An. 1407.

dans le Nord. Ils sont défaits & tués par Rokeby Shérif, du comté d'York

*Rymer.*

An. 1408.

HENRI IV. An. 1408. dirent dans cette vûe; y aſſemblèrent un grand nombre de troupes auxquelles ſe joignirent un corps de volontaires Ecoſſois & ils reprirent les châteaux que le Roi avoit réduits après la bataille de Shrewsbury. Henri informé de ces mouvements, fit auſſi-tôt ſommer ſes vaſſaux militaires, & réſolut de marcher en perſonne contre les rebelles. Ils s'étoient avancés juſqu'à Thirsk dans la partie ſeptentrionale du Comté d'York, d'où ils publièrent un manifeſte dans lequel ils déclaroient que leur intention étoit de corriger les abus introduits dans la nation, & invitoient tous les bons patriotes à ſe joindre à eux pour une entrepriſe auſſi louable. Un grand nombre de payſans mal armés & indiſciplinés ſe rendirent de toutes part auprès des rebelles; commirent des ravages horribles dans leur route & s'avancèrent dans le plus grand déſordre. Sir Thomas Rokeby Shériff du Comté d'York, informé que le Roi marchoit contre eux avec une armée conſidérable, aſſembla tous les poſſeſſeurs de francs-fiefs du Comté ainſi que leurs vaſſaux, & s'empara du Pas de Knaresborough,

qu'ils n'osèrent essayer de forcer. Ils tournèrent du côté de Wolherby : continuèrent la même route jusqu'à Tadcaster, & marchèrent ensuite à Braham-Moor, où le Comte rangea ses troupes en bataille. Le Shériff les suivit à quelque distance pour examiner leurs mouvements, & ayant été joint dans sa marche par un grand nombre de Gentilshommes du voisinage, il résolut de leur livrer bataille sans attendre davantage. Le Comte de Northumberland étoit prêt à le recevoir, cependant ses troupes ne purent soutenir long-temps le choc. La bataille commença avec fureur des deux côtés ; mais l'armée rebelle composée de soldats sans expérience & mal armés, où de ceux qui ne servoient que dans l'attente du butin, fut bien-tôt rompue & mise en déroute, malgré tous les efforts du Comte de Northumberland, qui fut tué sur le champ de bataille. Le Lord Bardolfe mourut de ses blessures : l'Abbé de Hales fut pris armé & pendu aussi-tôt, mais on épargna la vie de l'Evêque de Bangor, parce qu'il étoit en habit ordinaire à son état, quoiqu'il fut pris sur le champ de ba-

HENRI IV.
An. 1408.

HENRI IV.
Ann. 1408.

taille. Henri s'étoit avancé à Nottingham où il apprit cette victoire, cependant il continua sa marche jusqu'à York; y fit punir de mort, ou par des amendes & des confiscations ceux des rebelles qui n'avoient pas été tués dans le combat; ensuite il récompensa Rokeby par le don qu'il lui fit de la terre de Spofford, qui faisoit partie des biens confisqués sur Northumberland.

*Chron. Otterbourn.*

*Rymer.*

XXXVIII. Décadence des affaires de Glendourdwy.

Après la défaite & la mort du Comte, les affaires de Glendourdwy tombèrent bien-tôt en décadence. Le Prince Henri fut si actif & si heureux dans ses opérations que pendant le cours de cette année il conquit tout le Gallois méridional, & réduisit Harloch dans le Comté de Merioneth, ensorte qu'Owen se trouva pour ainsi dire assiégé dans Snowdun, où il ne pouvoit avoir des vivres que très difficilement. Il détacha une partie de ses troupes pour ravager le Comté de Shrop, sous les ordres de Rees Du, & de Philpot Scudamore ses deux meilleurs Officiers, qui furent défaits, pris & éxécutés à Londres. A mesure que la fortune cessa de favoriser Owen il fut peu à peu

abandonné de ses partisans qui se soumirent & obtinrent leur pardon du Prince Henri. Glendourdwy auroit pû jouir de la même indulgence s'il avoit voulu s'abaisser à une pareille soumission; mais il préféra de mener une vie errante le reste de ses jours, plutôt que d'acheter son repos & sa tranquillité au prix de sa liberté. Pendant deux ans il changea continuellement de place, quelquefois à la tête d'un parti, & d'autre fois entièrement seul : enfin il mourut dans la maison de sa fille, au Comté d'Héreford, où il s'étoit retiré déguisé en berger. Le succès des armes de Henri ne fut pas borné à l'Angleterre & au pays de Galles. Le commerce du Royaume avoit été excessivement troublé par les Corsaires de Bretagne, & le Roi envoya le Comte de Kent, avec une forte escadre contre la ville de Brehac qui étoit leur principale retraite. Ce Seigneur attaqua vivement la place; mais les Bretons firent une sortie si vigoureuse qu'il fut repoussé & reçut une blessure mortelle à la tête. Les Anglois, furieux de la mort de leur Commandant, donnèrent un nouvel assaut, avec tant d'opiniâtreté

HENRI IV. An. 1408.

An. 1409.

HENRI IV. An. 1409.

qu'ils emportèrent la place ; passèrent tout ce qu'ils trouvèrent en armes au fil de l'épée, & emmenèrent les autres en Angleterre.

XXXIX. Continuation du schisme dans l'Eglise.

Le schisme continuoit toujours dans l'Eglise, par une suite de Papes & d'Anti-Papes ; enfin les Princes Chrétiens pour terminer une contestation qui causoit tant de maux à la Religion, & exposoit toute l'Europe à une infinité de troubles & de vexations, engagèrent les Cardinaux des deux partis à convoquer un Concile général à Pise. Benoît XIII. & Grégoire XII. Les deux Compétiteurs à la Papauté, furent sommés d'y justifier leurs droits. Ils ne jugèrent pas à propos de comparoître, & le Concile les déclara hérétiques parjures, les dépouillant l'un & l'autre de la dignité Pontificale, qu'ils s'étoient attribuée. Les Cardinaux munis du pouvoir de faire un nouveau choix élurent Pierre Philargi de Candie, qui prit le nom d'Aléxandre V. * Avant la tenue du Concile, Henri avoit écrit à Grégoire pour l'exhorter à renoncer volontairement à ses prétentions : mais

* On le nommoit le Cardinal de Perpignan : il tint le saint Siège dix mois huit jours,

cette lettre ne fit aucun effet. Aussitôt que le Roi fut informé de la nouvelle élection, il publia une proclamation pour que tous ses sujets reconnussent le Pape Aléxandre. Cependant les plus grands troubles qui agitoient le Clergé d'Angleterre n'étoient pas causés par le schisme, mais par la doctrine de Wiclef que la persécution sembloit faire étendre de plus en plus. Le nombre de ses partisans augmentoit de jour en jour, & quelques Docteurs d'Oxford le soutenoient publiquement soit dans leurs sermons, soit dans leurs écrits. Enfin les Evêques obtinrent un ordre du Roi, pour que les chefs de cette Université s'assemblassent & fissent l'examen des livres de Wiclef. Le plus grand nombre étoit encore attaché à l'ancienne doctrine, aussi les livres furent condamnés & l'on fit défense aux membres de l'Université d'écrire ni de prêcher la Doctrine qu'ils contenoient, sous peine de perdre leurs places. *Act. pub.*

XL. Brouilleries du Roi & des Communes.

Dans le Parlement qui fut assemblé à Westminster le vingt-sept Janvier, on prit diverses mesures contre les aliénations, & les Communes pré-

HENRI IV. An. 1410. sentèrent contre les fraudes des Officiers des deniers publics, un Bill que le Roi n'accepta qu'avec beaucoup de répugnance. Ensuite il leur demanda un subside pour subvenir aux frais du gouvernement, & les Communes profitèrent de cette occasion pour renouveller leur adresse contre le Clergé. La plus grande partie de la Chambre avoit du penchant pour le Lollardisme, c'est pourquoi ils présentèrent deux adresses à Sa Majesté. Dans l'une ils exposèrent que le Clergé usoit mal de ses richesses, les employant à des objets totalement différents de ceux que les donataires avoient eu en vûe: que leurs revenus pourroient suffire à l'entretien de cent cinquante Comtes, quinze cents Barons, six mille deux cents Chevaliers, & cent Hôpitaux, & qu'il étoit convenable de les y employer, ce qui mettroit le Royaume plus en état de défense, fourniroit des fonds pour le soutien des pauvres, & rendroit le Clergé plus attentif à remplir ses devoirs. Dans l'autre adresse les Communes demandèrent que l'acte passé contre les Lollards fût annullé, ou au moins adouci pour le soulagement des su-

jets. Henri, n'étant plus retenu par la crainte des troubles domeſtiques ni des guerres étrangères, commença à faire paroître ſon caractère deſpotique qu'il avoit juſqu'alors caché avec ſoin. Au lieu de donner ſon conſentement comme par le paſſé aux demandes des Communes, il répondit durement qu'il ne pouvoit ni ne vouloit y conſentir, & leur défendit poſitivement de ſe mêler à l'avenir en aucune manière des affaires de l'Egliſe. Ce n'eſt pas que ce Monarque fut attaché au Clergé; mais il réſolut d'en embraſſer le parti par oppoſition pour les Communes, qu'il avoit deſſein d'humilier. A l'égard des Lollards, il déclara que bien loin de conſentir à annuller l'acte porté contre eux, ſon intention étoit de faire paſſer un Statut plus rigoureux, afin d'extirper cette éxécrable héréſie. Les Communes trompées dans leur eſpérance, demandèrent que les Clercs, accuſés de félonie ou d'autres crimes, ne fuſſent plus jugés dans les cours Eccléſiaſtiques, d'autant que l'expérience faiſoit voir journellement que ces ſortes de criminels échapoient toujours à la punition qu'ils avoient

HENRI IV. An. 1410.

méritée. Cette requête fut également rejettée par Henri, qui affecta en cette occasion un zèle extrême pour les intérêts de l'Eglise. Il parut s'attacher à mortifier les Communes, & sachant qu'en général elles favorisoient la doctrine de Wiclef, il signa une sentence de mort contre un tailleur nommé Badby, qui avoit déclamé contre la doctrine de la présence réelle dans le *Saint* Sacrement. Ce malheureux fanatique fut attaché au poteau, mais lorsque les flammes commencèrent à le brûler, il poussa des hurlements si affreux, que le Prince de Galles, présent à l'éxécution ordonna d'éteindre le feu. Quand cette misérable victime eut recouvré ses esprits, le Prince lui offrit d'obtenir sa grace, & de lui donner une pension s'il vouloit se rétracter, mais il refusa la vie à cette condition. On ralluma le bucher, & il mourut martyr de son opinion. Les Communes regardèrent cette éxécution comme un outrage ajouté au refus qui leur avoit été fait, & saisirent la première occasion d'en marquer leur ressentiment. Quelques temps après le Roi demanda la permission de le-

ver un certain subside anmuel, dans les temps où le Parlement ne seroit pas assemblé; mais ils le refusèrent avec des marques d'indignation, & n'auroient pas même accordé celui qui leur étoit demandé pour les besoins de l'Etat, si Henri n'avoit eu recours à son premier expédient de les retenir jusqu'à ce que l'ennui les forçât de consentir à sa demande.

HENRI IV. An. 1410.

*Walsingham*

XLI. Succès des Anglois en mer.

Pendant le cours de la même année, la trève faite avec l'Ecosse expira; les hostilités recommencèrent sur les frontières, & les Corsaires Ecossois interrompirent le commerce & la navigation des Anglois. Pour châtier ces avanturiers, Robert de Humpreville, Vice-Amiral d'Angleterre entra dans le Golphe d'Edimbourg avec dix vaisseaux de ligne, & non-seulement détruisit toutes les forces navales des Ecossois, mais encore fit de grands ravages sur les côtes. Il en emporta une si grande quantité de butin, en bleds, gros & menu bétail & autres effets de toute espèce qu'il servit à détourner les horreurs de la famine dans le Nord de l'Angleterre, ce qui lui mérita le nom de Robert *Mendmarket* (qui fournit

HENRI IV. An. 1410.

les marchés ). Dans le même temps Sir Jean Pendergrace & Guillaume Long se mirent également en mer avec une flotte, contre les Corsaires François, qu'ils réussirent à chasser du Canal : mais soit qu'ils eussent fait quelque accord particulier avec Henri, touchant les prises, & qu'ils eussent manqué de le remplir ; soit qu'il fut irrité de quelque faute dans leur conduite, il donna un ordre pour arrêter Pendergrace lorsqu'il débarqueroit. Cet Officier fut obligé de chercher un azile dans le porche de l'Abbaye de Westminster, où il fut environné d'une garde. Il y demeura quelque temps & prit enfin le parti de se remettre à la merci du Roi qui le fit conduire en prison. On envoya une escadre, commandée par Thomas Beaufort Amiral d'Angleterre à la poursuite de Long, qui ne se soumit qu'après avoir obtenu une capitulation qui le mit à couvert de toutes poursuites. *

* Cette même année 1410. le Pape Aléxandre V. mourut à Boulogne, & les Cardinaux élurent pour son successeur Baltazar Cossa qui prit le nom de Jean XXIII. Il occupa le saint Siège jusqu'en 1415. qu'il fut déposé par le Concile de Constance.

Il se faisoit en même temps plusieurs négociations en divers endroits du continent; ce qui produisit une prolongation de trève pour cinq ans avec la France, deux ans avec la Castille, & dix avec la Bretagne. On conclut aussi un traité avec le Duc de Bourgogne dont il est à propos de donner ici quelque détail. Ce Prince s'étoit retiré dans ses Etats de Flandres après l'assassinat du Duc d'Orléans, dans la vûe de rétablir le frère de sa femme, chassé de l'Evêché de Liége par les habitants de cette ville. Pendant qu'il étoit occupé aux préparatifs de cette guerre, la Duchesse d'Orléans se rendit à la Cour de France avec ses trois fils, se jetta aux pieds du Roi & lui demanda justice contre le meurtrier de son frère. Quoique le Duc de Bourgogne eut obtenu sa grace, le crédit de ses ennemis fut si grand qu'elle fut révoquée, & on le déclara ennemi de l'Etat. Cependant il marcha contre les Liègeois, sur lesquels il remporta une victoire complète, dont la nouvelle fut promptement portée à Paris. Ses adversaires quittèrent aussitôt cette ville, où il avoit un grand

HENRI IV. An. 1411.

XLII. Affaires de la cour de France.

*Act. pub.*

HENRI IV. An. 1411.

nombre de partisans & se retirèrent à Tours avec le Roi, qui n'étoit pas en état de se conduire de lui-même. Le Duc de Bourgogne, informé de ces mouvements se rendit à Paris à la tête de quatre mille cavaliers, & y fut reçu en triomphe. Pour entrer dans ses vûes, les habitants envoyèrent une députation au Roi, & le supplièrent de revenir dans sa Capitale. Charles qui étoit alors dans un des intervales favorables à sa raison, déclara qu'il ne vouloit pas soutenir les ennemis du Duc de Bourgogne; retourna à Paris, & employa les personnes les plus considérables du Royaume pour faire un accomodement entre ce Prince & les enfants de son frère. Il y réussit quoiqu'avec beaucoup de peine; le jeune Duc d'Orléans, alors âgé de seize ans fut obligé de se réconcilier avec son plus mortel ennemi, & sa mère mourut de douleur lorsqu'elle vit le triomphe du meurtrier de son mari, qui s'empara alors des rênes du gouvernement.

*Mézerai.*

XLIII. Blocus de Paris levé par le Duc de Bourgogne.

Le Roi d'Angleterre, qui désiroit toujours ardemment de s'allier avec la France, résolut s'il étoit possible

de conclure un mariage entre le Prince de Galles & l'une des filles du Duc de Bourgogne. Cependant le Prince François n'étoit pas aussi solidement établi que Henri pouvoit le croire. Les Ducs de Berri, d'Orleans, d'Alençon & de Bretagne s'assemblèrent à Gien avec les Comtes de Clermont & d'Armagnac, formèrent une ligue contre le Duc de Bourgogne, & marchèrent vers Paris à la tête d'une armée. Leur ennemi, qui avoit le Roi en son pouvoir, assembla un corps de troupes, & se prépara à les bien recevoir; mais les deux partis parurent également éloignés de livrer une bataille, qui auroit été fatale à la France, de quelque côté que la victoire se fut déclarée. On fit des démarches pour un accomodement, & il fut conclu sous les conditions: que le Duc de Bourgogne sortiroit de Paris: que les confédérés n'entreroient point dans cette ville, & qu'aucun des chefs de l'une ou l'autre faction ne se rendroit à la cour, à moins qu'ils n'y fussent mandés par des lettres scellées du grand sceau; conformément à ce traité le Duc de Bourgogne se retira dans les

HENRI IV. An. 1411.

pays-bas ; mais les confédérés ne se conduisirent pas avec autant de bonne foi, car à peine fut-il arrivé dans ses Etats, qu'ils levèrent une nouvelle armée, & s'approchèrent de Paris, dans la vue de s'enrichir par le pillage de cette capitale, attachée à la faction de Bourgogne. La ville fut investie, mais le Duc voyant la perfidie de ses ennemis, conclut promptement une alliance avec le Roi d'Angleterre, qui envoya un corps d'Archers à son secours. Le Duc se mit en marche avec ce renfort ; mais les Flamands & les Picards dont son armée étoit composée prirent querelle après la réduction de Ham ; se dispersèrent, retournèrent dans leur pays, & le Duc abandonné de ses troupes fut réduit aux seuls Anglois auxiliaires, commandés par le Comte d'Arundel. Avec ce corps, qui n'étoit que de huit cents hommes d'armes & de mille Archers il s'avança vers Paris, dont le Duc d'Orleans avoit formé le blocus, se fit jour au travers des troupes de son ennemi, & entra dans la ville aux acclamations du peuple. Les Parisiens regardoient

les Anglois avec le préjugé national, & ne les voyoient qu'avec peine dans leur ville, ce qui porta le Duc à les tenir en action, ne doutant pas que leurs exploits ne les remissent en faveur auprès du peuple. Dès le lendemain de leur arrivée, il leur donna ordre d'attaquer les postes importants de Montmartre & de la Chapelle, d'où ils chasserent les ennemis, & en firent un grand carnage. Quelques jours après, ils attaquèrent Saint-Cloud, défendu par Viri & Bournonville, deux Officiers renommés par leur courage & leur habileté. Quoiqu'ils fussent à la tête des meilleures troupes françoises, & qu'ils fissent les plus grands efforts pour sa défense; les Anglois soutenus d'un corps de Picards & de Parisiens donnèrent l'assaut avec tant de fureur, que la place fut emportée; neuf cents Gentils-hommes furent passés au fil de l'épée, & l'on fit un très grand nombre de prisonniers. La perte de ces postes obligea le Duc d'Orleans de lever le blocus de Paris, & de se retirer dans les Provinces où ses troupes se dispersèrent. Après sa retraite, le Duc de Bour-

HENRI IV. An. 1411.

gogne réduisit tous les châteaux & toutes les forteresses de l'isle de France, dont l'autre faction s'étoit emparée, & ces succès portèrent la plus grande partie du Royaume à se déclarer en sa faveur.

*Walsingham*

XLIV. Henri passe un acte d'amnistie.

Le Parlement d'Angleterre assemblé le douze de Novembre fut tellement satisfait de l'expédition de France, que dans une adresse au Roi ils demandèrent qu'il leur fut permis de marquer leur reconnoissance au Prince, & aux autres Conseillers que le Parlement précédent avoit nommés pour veiller a l'administration des deniers publics. Ils supplièrent ensuite Sa Majesté d'accorder sous le grand sceau une amnistie génerale à tous ses Sujets, & le Roi consentit à leur requête ; n'exceptant de cette grace qu'Owen Glendourdwy, ses confédérés & les criminels coupables de rapt ou de meurtre. En considération de cette faveur, les Communes accordèrent un subside pour les besoins de Sa Majesté, & l'on fit ensuite quelques réglements, pour remettre en état la monnoye, qui avoit été considérablement altérée. Dans la même assemblée les trois fils du Roi ;

Jean, Thomas, & Humphroi, furent créés Ducs de Clarence, Bedfort & Glocester, & le frère de Henri fut nommé Comte de Dorset.

HENRI IV. An. 1411.

XLV. Il conclut un traité avec la faction d'Armagnac. An. 1412.

Cependant le Roi de France, ayant recouvré l'usage de sa raison se déclara fortement en faveur du Duc de Bourgogne, & priva de leurs places tous les grands Officiers de la couronne engagés dans la faction d'Orleans, qu'on appelloit faction des Armagnacs à cause du Comte de même nom. Le Duc de Bourgogne, soutenu de tout le crédit de la famille royale, & de l'amour des Parisiens commença à traiter avec indifférence ses auxiliaires Anglois, & à éloigner la conclusion du mariage entre sa fille & le Prince de Galles, stipulé par son traité d'alliance avec Henri. Les chefs de la faction des Armagnacs, bien instruits de cette conduite, jugèrent que le Monarque Anglois devoit être fort irrité contre le Duc, qui l'avoit uniquement fait servir d'instrument pour parvenir à ses desseins. Ils résolurent d'attirer Henri dans leur parti, espérant qu'une alliance avec l'Angleterre feroit pancher la balance de

HENRI IV. An. 1412. leur côté. S'étant assemblés à Bourges pour délibérer sur ce sujet, ils envoyèrent des députés, chargés de traiter avec le Monarque Anglois, & de lui faire des offres qui pussent le détacher de la faction de Bourgogne. Le Duc informé de cette négociation fit partir aussi-tôt des Ambassadeurs, pour presser la conclusion du mariage qu'il avoit jusqu'alors éludée. Henri reçut en apparence cette proposition avec plaisir, mais ce ne fut qu'une feinte pour obtenir des conditions plus avantageuses de la faction d'Armagnac : ce qui lui réussit suivant ses vues. Les envoyés de cette faction consentirent aisément à toutes ses demandes, & le traité fut conclu sous les conditions : que les Princes confédérés livreroient au Roi d'Angleterre quinze cents villes, châteaux ou bailliages qu'ils possédoient dans la Guyenne & le Poitou : qu'ils feroient pour lui la conquête de ce qui restoit sous la domination de la France dans ces Provinces, afin qu'il pût posséder la Guyenne & toutes ses dépendances de la même manière qu'en avoient joui ses prédécesseurs. Henri de son

côté consentoit que le Duc de Berri eût pendant sa vie la jouissance du Poitou, dont il feroit hommage au Roi d'Angleterre, & lui remettroit les villes de Poitiers, Niort & Lusignan : à l'égard des autres places on convint que le Duc auroit la liberté d'y mettre des Gouverneurs, qui s'engageroient par serment de les livrer au Roi d'Angleterre aussi-tôt après la mort de leur maître. On convint encore que le Duc d'Orleans garderoit le Duché d'Angoulême & le Comte d'Armagnac certaines châtellenies de Guyenne, sous les mêmes conditions : enfin Henri promit de fournir aux Princes mille hommes d'armes & trois mille Archers qui se trouveroient au rendés-vous indiqué à Blois, où ils seroient reçus & y entreroient à la solde des confédérés. Cette convention ratifiée, le Roi donna le commandement de ce secours à son second fils Thomas, Duc de Clarence, qui partit au mois de Juillet pour cette expédition, accompagné du Duc d'York & du Lord Thomas Beaufort, grand Amiral d'Angleterre. L'intention de Henri étoit de faire lui-même un voyage en Guyen-

*Rymer.*

HENRI IV. An. 1412.

ne, pour se remettre en possession des places de ce Duché, conformément au traité, mais il en fut détourné, soit par sa mauvaise santé, soit par le changement qui arriva alors dans les affaires de France.

XLVI. Accommodement entre les Ducs de Bourgogne & d'Orléans.

Pendant que se formoit la ligue du Monarque d'Angleterre avec les Princes François, le Duc de Bourgogne assembloit une armée, qu'il conduisit ensuite devant Bourges, où il les assiègea; mais ils se défendirent avec tant de vigueur, dans l'attente du secours Anglois, que le Duc crut devoit leur offrir un accomodement favorable. Incertain du temps où les troupes auxiliaires pourroient arriver, ils acceptèrent ses propositions, & la paix fut ratifiée dans toutes les formes. Cependant le Duc de Clarence étoit descendu en Normandie, d'où il s'avança vers Blois en toute diligence, sans commettre aucune violence sur la route, jusqu'à ce qu'il fut instruit de l'accomodement. Alors regardant la France comme un pays ennemi, il commença à la ravager. Le Duc d'Orleans voulant arrêter le dégât, livra son propre frère le Comte d'Angoulême en ôta-

ge pour sureté du payement de ce qui étoit dû aux troupes Angloises. Clarence se retira en Guyenne, où il reprit pour Henri quelques places, avec le secours du Comte d'Armagnac & du Seigneur d'Albret, mécontents des conditions ausquelles la paix avoit été conclue.

HENRI IV. An. 1412.

XLVII. Excès du Prince de Galles.

Henri avoit surmonté tous les troubles, & le Royaume d'Angleterre jouissoit alors de la plus parfaite tranquillité. Il n'avoit rien à redouter de la part des François, occupés de leurs divisions intestines; les Gallois demandoient la paix: le Régent d'Ecosse craignoit de rompre avec le Monarque Anglois, dans l'appréhension qu'il ne remît en liberté & ne renvoyât dans ses Etats le Roi d'Ecosse son prisonnier, & les mécontents d'Angleterre n'étoient pas assez puissants pour rien entreprendre contre le gouvernement. Pendant ce temps de calme Henri fit tous ses efforts pour effacer les fâcheuses impressions que sa sévérité passée avoit faites sur ses Sujets. Il affecta une popularité & un désir de faire leur bonheur, qui dans tous les temps a gagné l'affection des Anglois envers

HENRI IV. An. 1412.

leurs Souverains. Pendant qu'il s'occupoit ainsi avec succès à recouvrer sa reputation, son fils le Prince de Galles sembloit ne travailler qu'à mériter l'aversion publique. Environné d'une troupe de scélérats qui se livroient aux violences les plus intolérables, il s'abandonna à toutes sortes de débauches. Le Monarque étoit accablé de douleur par ces désordres de son fils aîné qui avoit précédemment donné des preuves de valeur, de bonne conduite & de générosité, & sembloit alors avoir renoncé à toutes ces vertus, ce qui faisoit trembler la nation dans la crainte de le voir monter sur le trône. Cependant au milieu des plus grands excès, la noblesse de son cœur paroissoit de temps en temps prendre le dessus du torrent qui l'entraînoit. Un de ses compagnons de débauche fut cité en jugement pour sa mauvaise conduite, & condamné malgré tout le crédit du Prince & les efforts qu'il fit en sa faveur. Excessivement irrité de cette condamnation, il s'emporta jusqu'à frapper le Juge, encore sur son siège. Ce Magistrat, nommé Sir Guillaume Gascoigne, se comporta

avec

avec la dignité qui convenoit à sa place : il ordonna de conduire le Prince en prison ; le jeune Henri, revenu à lui-même, sentit les conséquences de l'insulte qu'il venoit de faire à un dépositaire des Loix, & souffrit tranquilement que les Officiers de justice éxécutassent cet ordre. Cet évènement fut rapporté au Monarque, qui avoit un rare talent pour bien juger des hommes, & il s'écria avec un transport de joie » Heureux le Roi qui possède un Ma-» gistrat aussi courageux pour éxé-» cuter les Loix contre un tel cri-» minel, mais encore plus heureux » le père dont le fils peut se sou-» mettre à une telle punition ? Henri étoit naturellement jaloux de la plus légère apparence de compétition, ce qui lui fit écouter de lâches flatteurs, qui lui insinuèrent que le Prince avoit des desseins dangereux contre sa couronne & son autorité. Ces insinuations jettèrent le trouble dans son esprit, & il se seroit peut-être porté à quelque extrêmité pour sa propre sureté, si tous ses soupçons n'avoient été dissipés par la conduite prudente du Prince, informé de la jalousie

HENRI IV. An. 1412.

de son père. Il se rendit à la Cour avec un habit extraordinaire qui étoit un emblême du trouble qui l'agitoit, demanda une audience particulière au Roi, se jetta à ses pieds, & lui parla en ces termes ; « j'ai appris, ô » mon Souverain, que vous me soup» çonnez de former des desseins au » préjudice de votre couronne & » même de votre personne. Je me » reconnois coupable de plusieurs » excès, pour lesquels j'ai mérité » d'encourir votre indignation : mais » je prends le Ciel à témoin que ja» mais je n'ai reçu dans mon esprit » aucune pensée contraire à mon de» voir & à la vénération dont je suis » pénétré pour votre Majesté. Ceux » qui m'accusent de ces intentions » criminelles ne cherchent qu'à in» terrompre votre repos, & à aliéner » votre affection pour votre fils & » votre successeur. Je me suis rendu » auprès de vous pour vous supplier » d'examiner ma conduite & de me » faire punir avec la plus grande ri» gueur si vous me trouvez coupa» ble. Cette recherche que je vous » demande est aussi nécessaire pour » la satisfaction de votre Majesté,

» que pour ma propre justification ? » Le Roi fut tellement satisfait de la franchise & de la magnanimité de ce discours, qu'il embrassa son fils avec la plus grande tendresse, lui déclara que ses soupçons étoient absolument effacés, & que jamais il n'écouteroit un seul mot, au préjudice de sa fidélité & de son honneur.

HENRI IV. An. 1412.

*Mézerai. Walsingham Otterbourne.*

XLVIII. Mort & portrait de Henri IV.

An. 1413.

Henri ne survêcut pas long-temps à cette entrevûe. Il fut attaqué d'une maladie que quelques Auteurs ont crû être la lépre, & d'autres une espèce d'Apopléxie qui revenoit par accès, pendant lesquels il étoit privé de tout sentiment. Cette maladie se joignant aux scrupules de sa conscience, sur les moyens dont il s'étoit servi pour monter sur le trône, & à une prédiction extravagante qu'il devoit mourir en Jérusalem, son esprit se tourna vers la dévotion, & il prit la croix, avec une ferme résolution de consacrer le reste de sa vie à la guerre contre les infidèles. Il déclara son dessein dans un grand conseil assemblé à cette occasion, & commença à faire des préparatifs pour cette expédition; mais sa maladie augmenta à un tel degré qu'il fut obli-

HENRI IV. An. 1413. gé de renoncer à ce projet, & de songer à un voyage qui paroissoit beaucoup plus important. A mesure que son corps s'affoiblissoit, ses craintes de perdre la couronne augmentoient, & le jettèrent dans un trouble qui tenoit de l'enfance. Il ne voulut plus dormir sans avoir le diadême Royal sur son oreiller. Il tomba un jour dans un évanouissement si long que ceux qui étoient auprès de lui le crurent mort, & que le Prince de Galles emporta la couronne dans son appartement. Le Roi ayant recouvré l'usage de ses sens, ne trouva plus sa couronne, & demanda qui avoit eu la hardiesse de l'enlever de son oreiller: on lui dit que c'étoit le Prince, & il ordonna aussi-tôt de le conduire en sa présence. Lorsque le jeune Henri parut: » Eh quoi! » dit le Roi avec des marques d'indignation, » voulez-vous me dépouiller de ma dignité avant ma mort? » Non » répondit le Prince: » Nous avons cru » que Votre Majesté avoit perdu la » vie, & j'avois pris la couronne » comme mon héritage; mais puisque je vous retrouve vivant, je » vous la rends avec la plus grande

» satisfaction. Plaise à Dieu que vous » en puissiez jouir long-temps en » paix. » Il remit en même temps la couronne sur l'oreiller, & se retira après avoir reçu la bénédiction de son père. Le Monarque fut surpris de son dernier accès pendant qu'il étoit en dévotion devant la chasse de saint Edouard le Confesseur, dans l'Abbaye de Westminster, d'où on l'emporta dans la chambre de Jérusalem. Revenu à lui, il remarqua qu'il n'étoit pas dans son appartement, & demanda si le lieu où il se trouvoit avoit un nom particulier. Instruit de celui qu'il portoit, il conclut que sa dernière heure étoit proche, & qu'il mourroit en Jérusalem suivant la prophétie. Dans cette pensée il voulut voir le Prince de Galles, & lui donna quelques excellents avis sur le gouvernement. Cependant il ne put s'empêcher de marquer de grandes inquiétudes sur sa propre usurpation, & sur le Duc de Clarence qui paroissoit disposé à disputer la couronne à Henri. Le Prince de Galles lui promit de graver ses exhortations dans son cœur, & le pria d'être tranquille pour ce qui concernoit le Duc : assurant que

HENRI IV.
An. 1413.

HENRI IV. An. 1413.

ſi ce Prince ſe conduiſoit ſuivant les règles de ſon devoir, il le traitteroit avec toute la tendreſſe fraternelle; mais que s'il faiſoit quelques efforts pour troubler la ſucceſſion naturelle, il le puniroit à proportion de ſes fautes. Le Roi parut très content de la réſolution de Henri; le recommanda à la protection du ciel, & mourut le vingt Mars dans la quarante-ſixème année de ſon âge, & la quatorzième de ſon règne. Henri IV. étoit de moyenne taille, bien proportionné, & excelloit dans tous les éxercices des armes & de la Chevalerie. Son air étoit plus ſévère que doux, & ſon caractère dur, mélancholique & réſervé. Plein de courage, de force & de pénétration, il étoit naturellement impérieux : mais il s'attachoit à réprimer ſon caractère. Superſtitieux, ſans avoir la plus légère teinture de vertu & de religion : avare juſqu'à la baſſeſſe, il fut blâmé avec juſtice de manquer d'économie par des profuſions mal dirigées. Quelquefois il étoit doux par prudence, humble par crainte, cruel par politique, & avare par indigence. La perfidie & la trahiſon le conduiſirent au trô-

*Hall. Holingshed. Speed.*

ne : il établit son autorité en répandant le sang de ses sujets, & il mourut pénitent parce qu'il ne pouvoit jouir plus long-temps du fruit de ses crimes. (*d*).

(*d*) Sous son règne, Guillaume de Wickham, Evêque de Winchester, Sir Robert Knolles & Richard Whintington, Maire de Londres, se distinguèrent par leurs œuvres de charité & leurs fondations pour le public. Geoffroi Chancer & Jean Gower se rendirent fameux dans la poësie, & sont regardés comme les premiers réformateurs de la langue Angloise. Henri eut de Marie Bohun, fille du Comte d'Héreford, quatre fils : Henri Prince de Galles qui lui succéda, Thomas Duc de Clarence, Jean Duc de Bedford, & Humphroi que son frère créa Duc de Glocester : il en eut aussi deux filles, dont l'aînée nommée Blanche, fut mariée à Louis Electeur Palatin, & Philippine la plus jeune à Eric Roi de Danemarc & de Norvège.



## CHAPITRE III.

§. I. *Henri V. monte sur le trône. Sa modération & sa prudence.* §. II *Conspiration formée contre lui par Wightlock.* §. III. *Affaires du Parlement.* §. IV. *Oldcastle, Lord Cobham est poursuivi pour hérésie.* §. V. *Les Lollards conspirent contre le gouvernement.* §. VI. *Affaires de France.* §. VII. *Négociation entre Henri & le Duc de Bourgogne.* §. VIII. *Le Duc d'Orleans prend le dessus dans le Conseil de France.* §. IX. *Le Duc de Bourgogne se joint au Dauphin.* §. X. *On envoye des Ambassadeurs à Paris, pour traiter de la paix entre les deux couronnes.* §. XI. *Charles Roi de France déclare la guerre au Duc de Bourgogne.* §. XII. *Propositions faites par le Duc de Bourgogne au Roi d'Angleterre.* §. XIII. *Parlement à Leicester.* §. XIV. *Les cours de France & d'Angleterre s'amusent mutuellement par des négociations.* §. XV. *L'Archevêque de Bourges est envoyé vers Henri à la tête d'une ambassade.* §. XVI. *Henri*

*rejette les offres de la France & se prépare pour un embarquement.* §. XVII. *Conspiration formée contre Henri par le Comte de Cambridge, le Lord Scrope & Sir Thomas Gray.* §. XVIII. *Henri descend en Normandie & réduit Harfleur.* §. XIX. *Il se met en marche pour Calais.* §. XX. *Il passe la Somme & se trouve dans un grand embarras.* §. XXI. *Il se prépare à livrer bataille* §. XXII. *Bataille d'Azincour.* §. XXIII. *Henri est deux fois dans le plus grand danger de perdre la vie.* §. XXIV. *Les François sont totalement défaits.* §. XXV. *Henri marche à Calais, d'où il repasse en Angleterre.* §. XXVI. *Mort du Dauphin, division entre les Princes de France.* §. XXVII. *L'Empereur Sigismond arrive en Angleterre.* §. XXVIII. *Les François assiègent Harfleur.* §. XXIX *Le Duc de Bedford défait la flotte Françoise. Le Conétable lève le siège d'Harfleur.* §. XXX. *Le Dauphin Jean empoisonné à Compiègne. Son jeune frère Charles lui succède.* §. XXXI. *Négociations entre Henri & le Duc de Bourgogne.* §. XXXII. *Ils ont une entrevue à Calais & ratifient un traité*

*secret d'alliance* §. XXXIII. *Affaires du Parlement.* §. XXXIV. *Négociation entre Henri & le Duc de Bourbon.* §. XXXV. *Le Comte d'Huntingdon remporte une victoire en mer sur les François.* §. XXXVI. *Henri descend en Normandie ; se rend maître de Caen & de plusieurs autres places.* §. XXXVII. *Union de la Reine de France avec le Duc de Bourgogne.* §. XXXVIII. *Conférences à Bernonville en Normandie. Henri réduit Falaise & plusieurs places fortes de la même Province.* §. XXXIX *Massacre de la faction des Armagnacs par la faction de Bourgogne à Paris.* §. XL. *Henri assiège Rouen.* §. XLI. *Il ménage en même temps deux négociations, l'une avec le Dauphin & l'autre avec le Duc de Bourgogne.* §. XLII. *Rouen se rend par capitulation.* §. XLIII. *Henri consent à une entrevue avec le Roi de France.* §. XLIV. *Les conférences sont ouvertes dans le voisinage de Meulan.* §. XLV. *Demandes de Henri & réponses des Agents de Charles.* §. XLVI. *Accommodement entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne.* §. XLVII. *Les affaires de Henri*

*semblent devenir moins favor ables.* §. XLVIII. *Il poursuit ses conquêtes.* §. XLIX. *Le Duc de Bourgogne est assassiné par les ordres du Dauphin.* §. L. *Négociation entre Henri & le jeune Duc de Bourgogne.* §. LI. *La paix entre la France & l'Angleterre est conclue & ratifiée à Troyes. Henri épouse la Princesse Catherine.* §. LII. *Progrés des Anglois & des Bourguignons. Siège remarquable de Melun.* §. LIII. *Henri entre à Paris en triomphe.* §. LIV. *Jugement du Conseil de France contre les meurtriers du Duc de Bourgogne.* §. LV. *Henri retourne en Angleterre.* §. LVI. *Le Duc de Clarence est défait & tué à Baugé.* §. LVII *Affaires de Henri avec Jacques Roi d'Ecosse.* §. LVIII. *Sa troisième expédition en France.* §. LIX. *Défense opiniâtre de la garnison de Meaux.* §. LX. *La Reine accouche d'un fils à Windsor.* §. LXI. *Henri est attaqué d'une maladie dangereuse. Son dernier discours à la Noblesse.* §. LXII. *Sa mort & son portrait.*

HENRI V. An. 1413.

I. Henri V.

DANS quelque temps que la mort de Henri IV. fut arrivée, il auroit toujours été fort peu regretté des

HENRI V.
An. 1413.

monte sur le trône. Sa modération & sa prudence.

Anglois, très éloignés d'avoir de l'amour pour lui: mais elle leur fut alors d'autant plus agréable qu'ils chérissoient le Prince de Galles malgré les désordres & les extravagances de sa jeunesse, au travers desquels ils avoient reconnu les prémices de grandes & excellentes qualités. Ce Prince qu'on nomma Henri de Monmouth à cause du lieu de sa naissance, avoit été élevé à Oxford sous les yeux de son oncle l'Evêque de Winchester, Chancellier de cette Université. Nous avons déja vû que dès les premières années de sa vie il avoit donné des preuves de sa valeur, & de sa capacité dans l'art militaire, tant à la bataille de Shrewsbury que dans la guerre contre Owen Glendourdwy, sur les troupes duquel il remporta successivement deux victoires. Son père qui avoit paru jaloux de ses talents & de sa réputation naissante, l'avoit arrêté dans ses travaux guerriers, & ne lui avoit donné aucune entrée dans ses conseils, ni aucune part dans l'administration. Eloigné de tous les objets importants, la vivacité de son génie qui ne pouvoit rester dans l'inac-

tion, l'avoit entraîné dans des débauches qui avoient en quelque sorte terni sa réputation, quoiqu'elles n'eussent rien qui put deshonorer un Prince jeune & ardent. Aussi-tôt après la mort de son père, il fut proclamé sous le nom de Henri V. à la satisfaction générale de la nation. Le Parlement assemblé le vingt-quatre de Mars, offrit de lui prêter serment avant qu'il fut couronné ; mais il rejetta modestement cette proposition, comme une marque de leur confiance dont il ne devoit pas faire usage. La cérémonie de son couronnement se fit le neuvième jour d'Avril par l'Archevêque de Cantorbéry, & il commença à règner de façon à gagner tous les cœurs de ses sujets. Il fit publier une amnistie générale pour toutes sortes de crimes, à l'exception du rapt & du meurtre : écarta de sa personne tous ses compagnons de débauches, après les avoir exhortés à se corriger, & avoir pourvû à leur subsistance. Il se choisit un nouveau conseil, formé des personnes les plus sages & les plus habiles du Royaume : réforma les cours de justice, en dépouillant de leurs emplois les juges

HENRI V.
An. 1413.

qui en étoient indignes, & remplissant leurs places d'hommes courageux, savants & intègres. Il étendit également ses soins sur les Magistrats inférieurs, & sur les bénéfices vacants qu'il ne donna qu'à des Ecclésiastiques d'un mérite reconnu & de mœurs très pures. Il marqua la plus grande compassion pour les malheurs de Richard, dont il fit transporter le corps de Langley à l'Abbaye de Westminster. Il y fut déposé par sa veuve Anne de Luxembourg, avec grande solemnité, & le Roi y assista en personne : il tint même le premier rang au deuil qu'il accompagna, & quelques temps après, dans la vûe d'expier l'usurpation de son père, il fonda trois Monastères, où l'on faisoit continuellement des prières pour l'ame de Richard. Il remit en liberté Edmond Comte de la Marche, retenu en prison pendant tout le règne précédent, & le traita avec tant de bonté, qu'il gagna le cœur de ce jeune Seigneur, qui le servit avec la plus grande fidélité. Henri marqua de même une noble pitié pour la famille des Piercy, & invita le fils & l'héritier d'Hotspur à revenir d'Ecosse

*Walsingham Evesham.*

pour rentrer dans les biens & les honneurs de ses ancêtres.

HENRI V. An. 1413.

II. Conspiration formée contre lui par Wightlock.

Aucun Prince n'étoit monté au trône sous des auspices plus favorables; cependant il ne put éviter l'envie & la haine de quelques particuliers. Il se forma contre lui une conspiration conduite par un nommé Wightlock, qui essaya d'exciter une révolte par des affiches qu'il mit dans les places publiques, où l'on assuroit que Richard étoit encore vivant. Cet homme remuant fut arrêté & envoyé prisonnier à la tour; mais il s'échapa aidé par le Gouverneur Edmond, Duc d'York, qu'on jugea qui avoit formé le projet de cette conspiration. Ce Seigneur perdit sa place, & l'un des gardes convaincu d'avoir favorisé l'évasion du prisonnier, fut éxécuté comme traître. Le Lieutenant de la tour fut condamné à une amende de mille marcs pour sa négligence, & l'on eut plusieurs indices contre diverses personnes distinguées : mais Henri qui méprisoit trop les auteurs de cette entreprise pour les juger dignes de sa vengeance, se contenta de faire payer de légères amendes à quelques-uns, & fit ensuite cesser toutes les poursuites.

HENRI V. An. 1413.

III. Affaires du Parlement.

Les séances du Parlement assemblé le quinze de Mai, furent ouvertes par une harangue de l'Evêque de Winchester, oncle du Roi, qui les assura de tout le zèle de Henri pour les intérêts de l'Eglise & de l'Etat. Les Communes, après avoir choisi Guillaume Stourton pour Orateur, présentèrent une adresse pour demander l'éxécution éxacte des Loix, & la réformation des abus. Ensuite ils supplièrent Sa Majesté de pourvoir à la défense de l'Irlande, du pays de Galles, des frontières d'Ecosse, de Calais & de la Guyenne. Ils accordèrent pour quatre années un subside sur les laines & les cuirs, le tonnage & poundage pour un an, un quinzième pour une demi-année, & marquèrent leur espérance d'être promptement déchargés de ces taxes & impôts au moyen d'une sage administration. Ils se plaignirent vivement des commutations pécuniaires que le Clergé éxigeoit, & le Roi promit de prendre des mesures avec les Evêques pour corriger ces abus. On fit plusieurs statuts pour assurer la paix puplique, & maintenir le peuple dans ses privilèges, & l'on en passa un

*Rot. Parl.*

particulier pour prévenir les fraudes & les faux rapports dans les élections des membres du Parlement.

HENRI V. An. 1413.

IV. Oldcastle, Lord Cobham est poursuivi pour hérésie.

Pendant que les Communes étoient ainsi occupées à faire d'excellents Règlements pour le bien public, le Clergé avoit été convoqué par Thomas Arundel Archevêque de Cantorbéry. Il avoit obtenu du dernier Roi un ordre pour établir à Oxford une commission, chargée de faire des informations sur la doctrine des Wicléfites. L'Archevêque communiqua à l'assemblée le résultat de leurs recherches, & après quelques débats, on convint unanimement que le seul moyen d'extirper l'hérésie des Lollards, étoit de faire des exemples sur les principaux fauteurs de leur doctrine : que Jean Oldcastle Baron de Cobham étant le plus considérable protecteur de cette pernicieuse secte, il étoit nécessaire de commencer par lui, afin d'imprimer de la terreur aux autres, & qu'il falloit incessamment travailler à son procès. Ce Seigneur étoit en grande considération auprès de Henri, dont il avoit acquis l'estime par sa valeur & son expérience militaire ; c'est pourquoi l'Archevê-

HENRI V. An. 1413.

que ne voulut point l'attaquer avant que d'en avoir obtenu la permission du Roi. Le Monarque ne jugea pas à propos de l'accorder jusqu'à ce qu'il se fut entretenu en particulier avec Oldcastle, & qu'il l'eut trouvé inébranlable dans ses principes. Henri qui étoit très zèlé pour la religion établie, fut tellement irrité de l'infléxibilité de Cobham, qu'il perdit toute l'affection qu'il avoit eue pour ce Lollard, & chargea les cours ecclésiastiques de procéder contre lui avec la dernière rigueur. Odlcastle étoit extrêmement aimé des gens de son parti, composé en général de fanatiques enthousiastes : ils déclamèrent contre le Roi, qu'ils traitèrent d'oppresseur, & crièrent même vengeance contre lui & contre le gouvernement. Le Clergé rapporta ces menaces & ces clameurs au Roi avec tant d'éxagération, que sa haine contre les principes des Lollards en augmenta, & qu'il commença à les regarder comme les ennemis de l'Eglise & de l'Etat d'Angleterre. Le Lord Cobham ayant été convaincu & condamné par l'Archevêque fut livré au bras séculier ; mais il trouva moyen de s'échap-

per de la tour, & l'on jugea en général que son dessein étoit de se mettre à la tête des Lollards pour agir contre le Gouvernement.



V. Les Lollards conspirent contre le gouvernement.

Henri fit publier une proclamation pour empêcher leurs assemblées sous des peines très sévères, & défendre de même à toutes personnes d'embrasser leurs opinions, favoriser leur secte, ni prêcher sans permission de l'Evêque diocèsain. Ces défenses les jettèrent dans le désespoir, & ils mirent aux portes des Eglises de Londres des affiches, dans lesquelles ils les traitoient d'actes de persécution, & déclaroient qu'ils avoient le pouvoir & la volonté de repousser la force par la force. Oldcastle se trouvant en état de soutenir une révolte, commença à faire des préparatifs pour changer le Gouvernement. Il envoya des Emissaires dans toutes les parties du Royaume, pour amener les sectaires au plan qu'il avoit projetté. Il se servit de Sir Roger Acton, Jean Brown Ecuyer, Sir Jean Beverley Prédicateur, un nommé Murle, riche Brasseur de Dunstaple, & du Chantre de S. Albans pour s'attirer un grand nombre de partisans, qui pro-

HENRI V. An. 1413.

mirent de se trouver en armes au rendez-vous qu'on leur indiqua dans les champs de Saint-Gilles où ils avoient coutume de s'assembler pour leurs exercices de religion. On crut que cet endroit étoit le plus convenable parce qu'il étoit proche de la cour & de la ville de Londres, d'où ils espéroient qu'un grand nombre d'apprentifs viendroit se joindre à eux. Henri qui étoit alors à Eltham dans le Comté de Kent, fut informé à propos de toutes les circonstances de leur projet, & prit ses précautions en conséquence. Il fit marcher par petits pelottons un gros corps de soldats vers Westminster, où ses ordres furent donnés pour les rassembler la même nuit que les Lollards avoient choisie pour leur rendez-vous. Le jour arrivé, il commanda au Lord Maire de fermer les portes de la ville, & de mettre des gardes à toutes les issues, pour empêcher que personne ne put sortir. Ensuite il détacha plusieurs partis pour battre la campagne, & il marcha lui-même enseignes déployées aux champs de Saint-Gilles, qui étoient alors couverts de bruyère & de genets.

Il y trouva un petit nombre de Lollards cachés & armés. Quelques-uns furent passés au fil de l'épée, & l'on emmena les autres prisonniers. De ce nombre furent Acton, Brown, & Beverley, qui furent arrêtés & condamnés à mort comme hérétiques & traîtres, ainsi que trente-six de leurs partisans. Les partis détachés en tuèrent un grand nombre avant qu'ils eussent pû joindre leurs frères. Plusieurs furent exécutés en différentes parties du Royaume, & Cobham qui ne parut point en cette occasion, fut jugé par contumace & proscrit. On le prit environ quatre ans après, & il fut étranglé, écartelé & brûlé comme coupable d'héréfie & de trahison.

HENRI V. An. 1413.

*Elmham. Tit. liv. Walsingham*

VI. Affaires de France.

Après avoir rapporté ces mouvements que les Historiens racontent de diverses manières, il est à propos d'exposer la situation des affaires de France, pour servir d'introduction à l'histoire de cette guerre qui dura si longs temps, & causa tant de malheurs & de calamités aux deux nations. Le Monarque François Charles VI. avoit trois fils, Louis, Jean & Charles. Le premier, connu

HENRI V.
An. 1413.

ſous le nom de Dauphin & de Duc de Guyenne, étoit un Prince indigne d'en porter le titre, plongé dans toutes ſortes de débauches, & rempli des principes les plus arbitraires de la puiſſance deſpotique. Il étoit âgé d'environ ſeize ans, lorſque par le conſeil de ſes favoris il réſolut de dépouiller le Duc de Bourgogne de la conduite des affaires, dont ce Prince s'étoit totalement emparé pendant l'infirmité du Roi, & de prendre en main les rênes du Gouvernement. Dans cette vûe il gagna le Gouverneur de la Baſtille, qui lui remit cette fortereſſe, & il la confia à l'un de ſes partiſans. Les Pariſiens qui adoroient le Duc de Bourgogne prirent les armes, & s'aſſemblèrent au nombre de douze mille pour le ſoutenir. Ce corps ſe partagea en deux diviſions, dont l'une commandée par un Chirurgien, marcha au palais du Dauphin; le força & traîna en priſon vingt perſonnes, prétendant qu'il avoit été ſéduit par leurs conſeils pernicieux. L'autre diviſion inveſtit la Baſtille, dont le Gouverneur fut ſi épouvanté qu'il ſe rendit auſſi-tôt. Ainſi fut rétabli le

Gouvernement du Duc de Bourgogne. Les Parisiens encouragés par leur succès, se distinguèrent par des chaperons blancs, & obligèrent non-seulement le Dauphin, mais le Roi même de porter cette marque de distinction. Le Chirurgien Jean de Troyes, à la tête des mutins se rendit à la cour, & sans égard aux prières du Dauphin & du Roi, ils s'emparèrent de plusieurs courtisans des deux sexes qui furent aussi-tôt conduits en prison. De ce nombre fut Louis de Bavière, frère de la Reine, & plusieurs autres personnes de distinction. Charles forcé de céder au torrent, passa tous les Edits qu'ils leur plut de lui demander. Le Dauphin tenu en esclavage par cette multitude séditieuse, ou plutôt par son beau-père le Duc de Bourgogne, qui étoit secrettement l'ame de tous ces mouvements, résolut de faire un effort pour s'en délivrer. Il entâma une négociation avec les chefs de la faction d'Orléans, qu'on avoit forcés à signer un traité de paix qui les éloignoit de Paris & des conseils du Roi. Le Dauphin alla conférer en personne avec eux, sous prétexte de

HENRI V.
An. 1413.

HENRI V. An. 1413.

remédier à quelques légères infractions de la paix de Bourges, & après avoir pris les mesures convenables avec ses confédérés, il confirma cette paix par un nouveau traité signé à Pontoise, & il leur fut permis de rendre leurs respects à Sa Majesté.

VII. Négociation entre Henri & le Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne, jugeant par la première entreprise du Dauphin qu'il ne devoit attendre de lui que haine & opposition, résolut de se fortifier par une alliance à laquelle il put avoir recours en cas de néceſſité, & tourna les yeux vers le Roi d'Angleterre. Au mois de Juin il lui envoya une ambassade, en qualité de Comte de Flandre, sous prétexte de renouveller le traité de commerce entre les Flamands & les Anglois; mais dans la vérité pour proposer à Henri une ligue d'une autre espéce, qui cependant ne fut pas si-tôt conclue. Le Monarque Anglois, avant que de faire alliance avec le Duc de Bourgogne voulut être mieux instruit de l'état politique de la France, & pour y parvenir envoya des Ambassadeurs à Paris. Leur commission publique portoit de demander que la Cour de France ob-

servât

servât la trève avec plus d'éxactitude qu'elle ne l'avoit fait jusqu'alors, afin qu'elle pût être confirmée, ou renouvellée, & que tous les differends entre les deux couronnes fussent réglés : mais ils avoient ordre dans leurs instructions particulières de conclure une alliance avec le Duc de Bourgogne, s'ils trouvoient que son crédit fût aussi grand qu'on l'avoit rapporté à Henri.

VIII. Le Duc d'Orléans prend le dessus dans le conseil de France.

Les affaires de la Cour de France changèrent bien-tôt de face, les Ducs d'Orleans, de Berri, de Bourbon & d'Alençon, ainsi que les Comtes d'Eu & de Vendome se rendirent promptement à Paris, suivant la permission qu'ils en avoient obtenue. Le Dauphin avoit attiré un grand nombre de Parisiens dans son parti, & se trouvant puissamment soutenu par ses confédérés, il donna secrettement ordre à ses partisans de se rassembler, ensorte qu'il se vit à la tête de trente mille hommes. Alors il commença à parcourir les rues de Paris, & répandit une si grande terreur dans la faction opposée qu'elle abandonna le Louvre, l'Hôtel-de-ville & la bastille sans faire de résistance, & que le

HENRI V. An. 1413.

Duc de Bourgogne hors d'état d'arrêter leurs progrès se retira en Flandre. Alors la faction des confédérés prit le dessus à la Cour, & le Roi qui étoit dans un de ses intervales de raison conçut tant d'affection pour son neveu, le Duc d'Orleans, qu'il ne se conduisoit plus que par ses conseils, ensorte que le Dauphin ne retira aucun avantage de la révolution qu'il avoit occasionnée. Le nouveau Ministre commença son administration par des Edits sévéres contre le Duc de Bourgogne, & poursuivit les auteurs de la première sédition, dont plusieurs furent éxécutés comme traitres.

IX. Le Duc de Bourgogne se joint au Dauphin.

La Cour de France gouvernée par de nouveaux principes, nomma des Commissaires pour traiter avec les plénipotentiaires Anglois, & l'on ouvrit les conférences à Lelinghen en Picardie. On convint bien-tôt que la trève seroit inviolablement observée jusqu'au mois de Juin de l'année suivante : mais pendant le cours de cette négociation, les Ambassadeurs Anglois déclarèrent à ceux de France que leur maître comptoit sur la restitution de tout ce qui lui avoit été en-

levé depuis le traité de paix de Bretigni. Le ministère françois alarmé de cette déclaration & absolument hors d'état d'entreprendre alors une guerre, envoya à Londres une ambassade, composée de l'Archevêque de Bourges, du Conétable d'Albret & d'un Secrétaire du Roi, sous prétexte de faciliter les négociations de Lelinghen, mais réellement pour découvrir les desseins de Henri. Pendant le temps qu'ils passèrent en Angleterre, la Cour de France continua ses poursuites contre les partisans du Duc de Bourgogne, dont un grand nombre périt sur l'échaffaud. Louis d'Anjou, Roi de Sicile renvoya la fille de ce Duc qui avoit été fiancée à son fils aîné, & conclut le mariage d'une de ses propres filles avec Charles, Comte de Ponthieu, troisième fils du Roi de France. Ce Prince n'avoit encore que treize ans, & ce mariage fut un des événements les plus funestes pour la France. Il entra avec chaleur dans les intérêts & le ressentiment de son beau-père; devint l'ennemi déclaré du Duc de Bourgogne, qui de son côté lui jura une pareille haine, & leur animo-

HENRI V. An. 1413.
fité mutuelle fut la fource d'une infinité de maux dont ce malheureux Royaume fut accablé. Le Dauphin ne voyoit qu'avec une peine extrême le Duc d'Orléans à la tête du gouvernement pendant que lui-même, qui avoit procuré le retour de ce Prince, étoit fans pouvoir & fans crédit, & en quelque forte prifonnier dans le Louvre, où le Miniftre faifoit épier foigneufement toutes fes actions. Cette contrainte, fi infuportable pour un Prince de fon caractère lui fit écouter les propofitions du Duc de Bourgogne, qui lui offrit de le foutenir de toute fa puiffance, pour lui faire recouvrer le crédit & le pouvoir qu'il devoit attendre de fa naiffance. Ils formèrent une alliance fecrette, dont l'objet étoit d'écarter le Duc d'Orléans du gouvernement. Celui de Bourgogne affembla une armée, avec laquelle il s'avança vers la Capitale, fous prétexte de délivrer le Dauphin fon gendre de captivité, & il efpéroit que Paris fe déclareroit en fa faveur : mais les foins du Miniftre prévinrent tous les mouvements qui auroient pu arriver dans la Capita-

le : & le Roi par une déclaration rendue contre le Duc de Bourgogne lui donna les qualifications de traitre & d'ennemi de l'Etat. Ainsi trompé dans son attente, il se désista de son entreprise & retourna en Flandres, où il attendit une occasion plus favorable.

HENRI V. An. 1413.

Mézerai.

X. On envoye des Ambassadeurs à Paris pour traiter de la paix entre les deux couronnes.

An. 1414.

L'Archevêque de Bourges & le Conétable d'Albret, virent bien-tôt que le Roi d'Angleterre avoit résolu de tirer avantage des troubles de la France, en faisant alliance avec le Duc de Bourgogne, & pour détourner ce projet ils proposérent le mariage de ce Monarque avec Catherine, fille de Charles. Cette proposition parut agréable à la Cour d'Angleterre, cependant Henri insistoit toujours sur la restitution de ce que la France avoit pris depuis le traité de Bretigni, & comme les ambassadeurs n'avoient pas de pouvoirs suffisants pour traiter de cette affaire, tout le fruit de leur négociation fut la prolongation de la trève. Aussi-tôt après leur retour en France, Henri envoya cinq plénipotentiaires pour traiter du mariage & de la restitution. Il leur joignit quelque temps

HENRI V. An. 1414.
après l'Evêque de Norwich avec les Comtes de Dorset, Warwick, Salisbury & le Lord Gray. Charles de son côté nomma des Commissaires à la tête desquels étoit son oncle le Duc de Berri. D'abord les Ambassadeurs Anglois demandèrent que tout le Royaume de France fût cedé au Roi Henri comme héritier d'Edouard III : mais ils ne persistèrent pas dans cette demande : & ils se restraignirent aux propositions suivantes, se contentant d'insérer, sauf les droits de leur Souverain. Que la Normandie, l'Anjou, le Maine, la souveraineté de Flandre & de Bretagne, tout ce que la France possédoit dans la Guyenne, & en général tout ce qui avoit été cédé à Edouard III. par le traité de Bretigni, avec tout le pays que la France possédoit entre la rivière de Somme & Gravelines, seroient cedés au Roi d'Angleterre, pour les tenir à titre de Seigneur Suzerain, sans aucun hommage ni dépendance. Avant que de répondre à ces demandes, le Duc de Berri pressa les Ambassadeurs de commencer par traiter du mariage, comme étant le moyen le plus efficace pour établir une paix solide entre les deux na-

tions, ce qui fut rejetté par les plénipotentiaires Anglois, qui prétendirent que ce mariage ne devoit pas être le fondement, mais la suite du traité. Après de très vifs débats & beaucoup d'altercations, ils réduisirent leurs demandes à trois articles : sur lesquels ils éxigèrent qu'on leur fit une réponse positive, avant que d'entrer plus avant dans la négociation. Ils contenoient que la France abandonneroit à l'Angleterre tout ce qui lui avoit été cédé par le traité de Bretigni, la moitié de la Provence, avec les Comtés de Beaufort & de Nogent, & payeroit six çents mille écus qui restoient dus de la rançon du Roi Jean. A l'égard du mariage ils déclarèrent ouvertement que leur maître n'épouseroit la Princesse Catherine que lorsqu'on auroit établi une paix solide & durable entre les deux couronnes : ajoutant que s'il se faisoit, Henri comptoit au moins sur deux millions de dot. Quelques jours après cette déclaration, le Duc de Berri remit un écrit aux Ambassadeurs contenant : que la Cour de France consentoit à céder au Monarque Anglois l'Agenois, le Bazadois, partie de la Pro-

HENRI V. An. 1414.

vince d'Auch, le Périgord, l'Escarre, Oleron, la Bigorre, la partie de la Saintonge au-delà de la Charente, tout le Quercy excepté Montauban, tout le pays compris entre le Tarn & l'Aveiron, l'Angoumois & le Rouergue. Que Sa Majesté ne pouvoit disposer de la Provence, puisqu'elle ne l'avoit pas en sa possession, mais que puisqu'elle consentoit pour le bien de la paix à céder tant de belles Provinces, elle espéroit que le Roi d'Angleterre se désisteroit de sa demande à ce sujet : qu'à l'égard du mariage, la dot des filles de France étoit ordinairement beaucoup au dessous de la somme qu'on avoit déja offerte ; mais que dans cette occasion on la porteroit à six cents mille écus. Ces propositions occasionnèrent un grand nombre de conférences, pendant lesquelles les Anglois réduisirent leurs demandes au traité de Bretigni & à un million pour la dot de Catherine ; mais le Ministère François trouva ces propositions encore trop exhorbitantes, & la négociation n'eut aucun effet.

*Rymer.*

XI. Charles, Roi de France déclare la guerre au Duc de Bourgogne

Pendant que ces choses se passoient, Charles auquel on persuada de déclarer la guerre au Duc de Bour-

gogne, se mit lui-même en Campagne, & reprit Soissons & Compiègne, dont ce Prince s'étoit emparé. Le Duc se trouva hors d'état de faire aucune résistance, parce que ses Sujets Flamands refusèrent de servir contre le Roi de France, & le Duc de Bourbon réduisit Bapaume sans aucune opposition. Peut-être que celui de Bourgogne auroit fait de plus grandes pertes si Charles n'étoit retombé dans un de ses accès, ce qui fit suspendre toutes les opérations & donna le temps au Duc de renforcer Arras d'une nombreuse garnison. Le Dauphin reprit la régence, parce qu'il n'y avoit personne dans l'armée qui eut assez de crédit pour s'opposer à ses prétentions, & soit qu'il eût eu quelque dispute avec son beau-père, soit qu'il ne trouvât pas son avantage à entretenir son alliance, il marcha contre Arras, & en entreprit le siège. La place étoit bien pourvue, & la garnison fit une vigoureuse défense, ensorte que le Dauphin trouva cette entreprise plus difficile qu'il ne l'avoit pensé. Cette difficulté jointe aux sollicitations de la Comtesse de Haynaut, sœur du

HENRI V.
AN. 1414.

Duc de Bourgogne, & peut-être d'autres raisons tirées de son propre intérêt, portèrent le Dauphin à se prêter aux propositions d'accomodement. On conclut un traité peu favorable au Duc de Bourgogne. Il fut réglé qu'il jouiroit d'une amnistie, mais que cinq cents de ses partisants en seroient nommément exclus : que tous ses amis & & favoris seroient éloignés de la Cour ; que lui-même ne s'y rendroit qu'avec un ordre spécial du Roi & de son Conseil : enfin que les bannières de France seroient plantées sur les murs d'Arras.

*Mézerai.*

XII.
Propositions faites par le Duc de Bourgogne au Roi d'Angleterre.

Dès le commencement de cette guerre, le Duc de Bourgogne se trouvant dans un grand embarras par l'obstination des Flamands, avoit envoyé le Prévôt de Saint-Donas en qualité de député pour renouer le traité commencé avec le Roi d'Angleterre. Ses instructions portoient non seulement de conclure une alliance entre le Monarque Anglois & le Duc ; mais encore de traiter du mariage de Henri avec la Princesse Catherine, qu'il promettoit de terminer à sa satisfaction aussi-tôt que par son secours, il auroit recouvré

ſon crédit à la Cour de Charles. Ses propoſitions furent très bien reçues de Henri, dont le projet étoit toujours de profiter des diviſions de la France, où il étoit réſolu d'entrer à la tête d'une puiſſante armée. Il jugeoit bien qu'il ne trouveroit que très peu d'oppoſition dans un Royaume diviſé en deux grandes factions, dont l'une ſe déclareroit en ſa faveur; c'eſt pourquoi il convoqua un Parlement à Leiceſter, dans l'intention de ſe procurer les ſecours néceſſaires pour l'éxécution de cette importante entrepriſe.

XIII. Parlement à Leiceſter.

Les Communes n'avoient pas perdu de vue leur projet d'humilier le Clergé, quoiqu'elles euſſent manqué deux fois d'y parvenir. Lorſqu'elles avoient propoſé de ſaiſir les revenus de ce corps, on avoit fait enviſager cette propoſition au Roi comme les effets de l'héréſie impie qui s'étoit inſinuée entre ſes membres, dont quelques-uns en effet étoient des Lollards déclarés; c'eſt pourquoi elle avoit juſqu'alors été rejettée. Le nouveau Parlement changea de batterie; pour ſe purger du ſoupçon de Lollardiſme, ils publièrent un Statut ſévére

HENRI V. An. 1414.

contre cette ſecte, portant que tous les Magiſtrats du Royaume, & tous ceux qui éxerçoient les emplois publics s'engageroient par ſerment à employer tous leurs efforts pour exterminer les hérétiques, & à ſoutenir les Evêques dans l'éxécution de ce pieux deſſein. Cet acte fut auſſi-tôt ſuivi d'une perſécution violente contre les Lollards dont quelques-uns périrent par les flames; d'autres abandonnérent le Royaume, & d'autres abjurèrent leur héréſie. Les regiſtres du Parlement avoient ſouvent été altérés & l'on y avoit inſéré les pétitions des Communes en termes qui préſentoient les objets ſous des points de vue abſolument différents de ceux qu'elles avoient voulu y faire inſérer : de plus le Roi & les Seigneurs avoient affecté depuis quelque temps de regarder les Communes uniquement comme un corps, qui avoit la faculté de faire des pétitions, ſans que ſon conſentement fut néceſſaire pour aucun acte de légiſlation. Pour y remédier à l'avenir, elles demandèrent qu'aucun acte ou Statut ne pût paſſer ſans leur approbation : qu'on n'inſcrivit ſur leurs régiſtres

aucunes pétitions que dans les mêmes termes dont elles se seroient servis, & que la chambre des Communes fut reconnue & déclarée conformément à ses priviléges partie constituante de la législation. Le Roi accorda volontiers son consentement à cette pétition, après quoi les Communes concoururent unanimément avec les Seigneurs à soutenir Sa Majesté dans la guerre de la France, & la supplièrent pour y parvenir de saisir les revenus du Clergé. Ce coup imprévu étoit d'autant plus alarmant pour ce respectable corps, que le Roi parut écouter favorablement cette proposition des Communes. Après plusieurs consultations sur un sujet aussi important, ils résolurent d'abandonner une partie de leurs richesses pour conserver le reste, & offrirent par forme de don gratuit tous les biens & revenus de cent dix Monastères d'étrangers : le Roi plutôt que d'entrer en dispute avec le Clergé, accepta cette offre, & les biens de ces Monastères furent déclarés par acte du Parlement appropriés à son usage. Pour détourner l'attention du Monarque d'un objet auquel ils crai-



*Act. pub.*

HENRI V. An. 1414.

gnoient qu'il ne s'arrêtât : l'Archevêque Chicheley, qui avoit succédé depuis peu au siège de Cantorbéry après la mort d'Arundel composa une harangue éloquente, qu'il prononça devant le Roi en plein Parlement. Il y exhortoit Sa Majesté à entreprendre la guerre contre la France, pour recouvrer la couronne de ce Royaume, assurant qu'elle lui appartenoit à titre d'héritage. Il entreprit de réfuter la Loi salique, comme étant contraire à celle de la nature & à l'institution divine : s'étendit sur l'occasion qui se présentoit de rentrer dans ses droits pendant que la France étoit déchirée de divisions intestines, & que l'Angleterre jouissoit de la plus parfaite tranquillité. Il assura Sa Majesté, que si elle vouloit sincérement entreprendre cette guerre, le Clergé lui prouveroit sa fidélité & son zéle, non seulement par les priéres qu'il adresseroit au Ciel, mais encore en lui accordant des subsides plus forts qu'aucun de ses prédécesseurs n'en avoit encore obtenus. Cette harangue, qui vraisemblablement avoit été faite d'accord avec le Roi, pour connoître les intentions de ses

Sujets fut universellement applaudie. Henri déclara que son intention étoit d'entreprendre cette guerre : sur quoi le Clergé lui accorda un subside extraordinaire, & les Laïques qui sembloient à l'envi de ce corps marquer encore plus d'ardeur pour cette entreprise, lui accordèrent aussi deux dixièmes entiers & autant de cinquantièmes, ce qui produisit une somme d'argent prodigieuse.

XIV. Les cours de France & d'Angleterre s'amusent mutuellement par des négociations.

Les négociations continuoient toujours entre les cours de France & d'Angleterre, & les Ambassadeurs étoient continuellement en route entre Paris & Londres. Le ministère François espéroit détourner Henri de son projet, par le moyen d'un mariage avec Catherine, & le Monarque Anglois ne cherchoit qu'à gagner du temps en écoutant leurs propositions : ensorte qu'on faisoit de fréquentes prolongations de trève, comme si l'on eut eu des deux côtés une volonté sincère de parvenir à la paix; mais on ne cherchoit réellement de part & d'autre qu'à gagner du temps, quoique ce fut par des motifs très différents. La cour de France ne pouvoit croire que le fils d'un usurpa-

HENRI V. An. 1414.
teur, qui avoit été si souvent troublé par des querelles & des dissensions dangereuses avec ses propres sujets, fut tout à coup si solidement établi sur le trône qu'il ne survint quelques nouvelles brouilleries qui l'occupassent dans ses Etats. Elle espéroit que pendant ce temps les différents des Princes François pourroient s'accommoder, & qu'ils se réuniroient sincèrement pour la défense de la nation. Henri, de son côté prolongeoit la négociation dans la vûe de frapper le coup qu'il méditoit, aussi-tôt que les conférences seroient rompues, & avant que la France fut en état de s'opposer à ses progrès. Le ministère François étoit lui-même partagé sur ces négociations. Le Duc de Berri étoit sincèrement disposé à un accomodement avec l'Angleterre, pourvû que ce fut à des conditions convenables; mais le Dauphin étoit extrêmement opposé à toutes celles qui tendoient à un démembrement des Etats de la France. L'indiscrétion & les excès de Henri pendant la vie de son père lui avoient donné une opinion très médiocre de sa personne, & lorsqu'il demanda la couronne de France

par ses Ambassadeurs, le Dauphin lui envoya par dérision un tonneau rempli de balles de paume, voulant faire connoître par ce présent qu'il croyoit Henri plus propre à s'amuser de ce divertissement qu'à soutenir une guerre qui décidât du sort de son Royaume. Le Monarque Anglois piqué de cette raillerie fit réponse que lorsque ces balles seroient poussées par la raquette elles feroient de si beau coups que les murailles du Louvre en seroient renversées. Le Dauphin changea bien-tôt de sentiment sur les talents de Henri, lorsqu'il connut avec quel art & quelle prudence il avoit ménagé les négociations, & qu'il vit sa vigueur, sa capacité & sa persévérance à poursuivre le projet important qu'il avoit formé. Alarmé des résolutions du Parlement de Leicester, & des préparatifs de Henri pour entreprendre la guerre, le Dauphin, de l'avis de son conseil envoya le Secrétaire Col, faire de nouvelles offres, qu'il espéroit qu'on accepteroit, comme une pleine satisfaction pour terminer toutes choses, mais il fut trompé dans son attente. Henri, soutenu de son Parlement auroit plutôt fait de nou-

HENRI V. An. 1414.

velles demandes qu'il n'auroit diminué des premières, c'eſt pourquoi il ne ſongea qu'à amuſer le miniſtère François. Pour y réuſſir il marqua un ardent deſir de finir toutes les diſputes par la voie de la négociation, & pour faire voir combien il ſouhaitoit que le mariage propoſé s'accomplit, il prolongea le temps fixé pour la diſcuſſion de cette affaire, donnant même pouvoir à ſes Ambaſſadeurs à Paris de l'étendre encore ſuivant les occaſions, s'ils le jugeoient néceſſaire.

XV. L'Archevêque de Bourges eſt envoyé vers Henri à la tête d'une Ambaſſade.

Toutes ces négociations n'empêchoient pas le Monarque Anglois de continuer ſes préparatifs pour une expédition en France, ni de traiter avec le Duc de Bourgogne, qui n'étoit pas aſſez content de la paix d'Arras pour qu'elle le détournât de faire alliance avec Henri. Philippe Morgan, homme très intelligent, que le Roi d'Angleterre employoit dans les négociations les plus importantes, fut envoyé en Flandre, ſous prétexte d'un renouvellement de trève; mais il avoit des inſtructions ſecrettes pour propoſer une ligue de différente nature. De ſon côté le Duc envoya un député pour

ménager ses intérêts auprès de Henri ; cependant il hésitoit sur l'alliance proposée, ne voulant prendre ce parti que dans le cas où la nécessité le forceroit de se jetter entre les bras du Roi d'Angleterre. Au commencement de l'année ce Monarque consentit à prolonger la trève avec la France, jusqu'au premier jour de Mai. Cependant le ministère François effrayé de plus en plus de la promptitude avec laquelle Henri faisoit ses préparatifs, envoya douze Ambassadeurs dont l'Archevêque de Bourges étoit le premier. Il est vraisemblable que ses pouvoirs portoient de faire de nouvelles offres ; mais elles furent rejettées, comme les premières, & tout ce qu'il put obtenir fut une prolongation fort courte de la trève. Pendant que ces Ambassadeurs étoient à Londres, Henri assembla un grand conseil des Seigneurs spirituels & temporels, & leur déclara par la bouche de son oncle, l'Evêque de Winchester, qu'il étoit résolu de passer lui-même en France, pour recouvrer l'héritage de ses ancêtres. Cette notification d'un projet dont tout le Royaume avoit connoissan-

HENRI V. An. 1414.

*Rymer.* An. 1415.

HENRI V. An. 1415.

ce étoit seulement pour obliger les Ambassadeurs François à déclarer les dernières conditions qu'ils avoient à proposer, d'autant que le Roi jugeoit qu'ils avoient ordre de les tenir secrettes, jusqu'à ce que les affaires fussent poussées à la dernière extrémité. Il ne doutoit pas que la France ne consentit à faire la paix aux conditions du traité de Bretigni, plutôt que de s'engager dans une guerre, pendant que le Royaume étoit rempli de troubles, & il est probable qu'il se feroit alors porté à une solide pacification. L'Archevêque reconnut son artifice, & ne pouvant douter que son intention ne fut de faire la guerre, il demanda quelque temps pour passer en France, & y recevoir de nouvelles instructions: Henri le lui accorda, & la trève fut encore prolongée jusqu'au quinze de Juillet.

*Rymer.*

XVI. Henri rejette les offres de la France, & se prépare à un embarquement.

Cependant le Monarque Anglois levoit des troupes, & préparoit une flotte nombreuse pour les transporter au continent. Il fit rassembler une grande quantité d'artillerie & indiqua Southampton pour le lieu du rendez-vous. Il parcourut les parties méridionales du Royaume & donna les

ordres néceſſaires pour entretenir le bon ordre tant dans les Comtés que dans le Clergé. Il publia une proclamation à Reading, adreſſée à tous ſes ſujets, où il leur expoſoit que l'argent accordé par le Parlement ne pouvoit ſuffire pour le ſecond payement de ſes troupes, & leur demandoit qu'ils lui prétaſſent une ſomme ſous les ſuretés qu'il leur donneroit. La nation ſe portoit avec tant d'ardeur à cette guerre qu'il trouva abondamment tout l'argent dont il avoit beſoin. Le jeune Comte de Northumberland, rétabli dans ſes honneurs & dans ſes biens mit ſur pied quarante hommes d'armes, & cent vingt archers. Le Comte de Weſtmoreland en fournit le même nombre. Le Comte de Suffolk fit les frais néceſſaires pour équipper la moitié d'un vaiſſeau, vingt hommes d'armes & quarante archers, & les Lords Lovel, Berkeley, Darcy, Seymour, Roos & Willoughby ſuivirent ſon exemple. Le Lord Morley mit ſur pied ſix hommes d'armes & vingt archers, les Lords Scales & Randolfe ſervirent ſans recevoir de paye, & toute la Nobleſſe contribua en quel-

HENRI V. An. 1415.

que chose au succès de cette expédition. On prit les précautions convenables pour la défense des marches Galloises & Ecossoises, ainsi que pour celle de Calais, & le Duc de Bedford, frère du Roi fut établi Régent du Royaume pendant l'absence de Sa Majesté, avec les avis d'un conseil dont l'Archevêque de Cantorbéry étoit le chef. La trève étoit prête à expirer, lorsque l'Archevêque de Bourges repassa en Angleterre : Henri lui donna publiquement audience à Winchester, vêtu du manteau Royal, & environné des Princes du Sang, des Prélats & de la Noblesse. L'Ambassadeur lui présenta des lettres très obligeantes du Roi de France, qui lui offroit la Princesse Catherine, avec une dot de huit cents mille écus, somme beaucoup plus forte qu'on n'en avoit jamais donné en pareille occasion. Ces offres furent reçues très froidement, sur quoi l'Ambassadeur ajouta celles de quarante mille écus & de la Principauté de Limoges. Henri répondit qu'en considération de ces concessions, si la cour de France vouloit fixer un jour pour le départ de la Princesse, & le payement de l'argent,

& qu'elle livrât les places & les provinces offertes, il consentiroit à prolonger la trève pour cinquante jours : pendant lesquels on pourroit convenir d'un congrès pour règler les articles de la paix, & qu'il donneroit les furetés suffisantes pour la restitution de ces places à la couronne de France, dans le cas où le traité n'auroit pas son effet. L'Ambassadeur déclara que ses pouvoirs n'étoient pas assez étendus pour y consentir, sur quoi l'Evêque de Winchester se leva par l'ordre du Roi, observa comme il avoit déja fait dans l'audience précédente, que la cour de France n'avoit jamais été sincère dans ses négociations : que ses offres n'égaloient pas ce que le Roi d'Angleterre avoit droit de lui demander : qu'elle avoit manqué au traité de Bretigni contre toute justice & bonne foi, & que Henri en appelloit présentement à son épée & à la décision que le ciel en ordonneroit. On délivra à l'Archevêque une semblable déclaration scellée du grand sceau ; mais ce Prélat dont la hauteur étoit extrême fut si irrité de l'infléxibilité du Monarque Anglois, qu'il perdit toute patience.

HENRI V. An. 1415.

Oubliant la dignité de ſon caractère; il parut d'abord rêveur, enſuite emporté, s'échapa en des menaces indécentes & même reprocha à Henri qu'il étoit un tyran & un uſurpateur. Ce tranſport déplacé fut reçu avec une indifférence mépriſante; on le laiſſa partir librement, & Henri preſſa ſes préparatifs avec une nouvelle vigueur. *

*Act. pub.*

XVII. Conſpiration formée contre Henri par le Comte de Cambridge, le Lord Scrope & Sir Thomas Gray

A l'expiration de la trève, les hoſtilités commencèrent en Picardie, entre les troupes Françoiſes & la garniſon de Calais, commandée par le Comte de Warwick. L'armée & les

* Je ne trouve aucune preuve de cette violence de l'Archevêque de Bourges. Auſſi Rapin Thoyras dit ſimplement: » Que ce » Prélat voyant qu'il n'avoit plus rien à » ménager, reprocha au Roi, que ne ſe » contentant pas d'une couronne que ſon » père avoit injuſtement ravie à Richard II. » il vouloit encore envahir celle de France: » mais qu'il y trouveroit plus de difficulté » qu'il n'y penſoit. » L'Auteur François ne donne pas même ce fait comme certain, puiſqu'il met: » quelques-uns ajoutent. » Henn'étoit pas d'un caractère à ſouffrir patiemment un diſcours auſſi vif que celui attribué par M. Smollett à l'Archevêque de Bourges, quoique ce Prélat eut été en droit de parler avec force après les obſervations fauſſes & indécentes de celui de Cantorbéry.

vaiſſeaux

vaiſſeaux étant raſſemblés à Southampton, le Roi s'y rendit dans le deſſein de s'embarquer. Il y fut inſtruit d'une conſpiration formée contre ſa perſonne, par Richard, Comte de Cambridge, frère du Duc d'York, Henri, Lord Scrope de Masham, Tréſorier d'Angleterre & Sir Thomas Grey de Heton dans le Northumberland. Le Comte de Cambridge avoit épouſé Anne Mortimer, fille de Roger, Comte de la Marche & de Philippine fille & héritière de Lionel, Duc de Clarence, troiſième fils d'Edouard III: enſorte qu'aux droits de ſa femme il étoit plus proche héritier de la couronne que Henri. Ce fut vraiſemblablement ſon ambition qui lui fit projetter cette conſpiration, dans l'eſpérance qu'elle réuſſiroit, & que lui ou ſes enfants ſuccèderoient au trône à la mort de Mortimer, Comte de la Marche, qui n'avoit point de deſcendants. Il paroît que ce deſſein ne fut formé qu'à moitié, & que ce fut plutôt un projet vague & éloigné qu'un plan bien concerté. On peut même le regarder comme abſurde, car ils ſe propoſoient de lever une armée en Ecoſſe

HENRI V. An. 1415.
ſous le prétexte uſé que Richard étoit encore vivant, & en même temps de faire couronner Mortimer dans le pays de Galles en qualité d'héritier légitime de ce Monarque. Ils connoiſſoient ce Seigneur pour un jeune homme d'un eſprit foible, & il avoit dit pluſieurs fois à Cambridge que ſon confeſſeur le preſſoit tous les jours de réclamer ſes droits à la couronne qui lui appartenoit à titre d'héritage. Ainſi ils comptoient l'engager ſans aucune difficulté à ſe prêter à leur projet. Dans cette penſée ils commencèrent par éxiger de lui qu'il leur fit ſerment de garder le ſecret, après quoi ils lui communiquèrent le plan qu'ils avoient formé en ſa faveur. La crainte l'emporta ſur l'ambition dans l'eſprit de Mortimer; il leur demanda du temps pour réfléchir ſur ce qu'ils lui propoſoient, & rapporta toute cette converſation à Henri. On ſe ſaiſit auſſi-tôt des conjurés qui furent mis en priſon dans le château de Southampton: ils confeſſèrent leur crime au gouverneur de cette place & ſe ſoumirent à la clémence du Roi. Sir Henri Gray fut jugé & convaincu ſur ſa propre con-

fession par le juge ordinaire, & l'on établit une commission pour que les deux Seigneurs fussent jugés par leurs Pairs. Ils se reconnurent coupables & le Comte de Cambridge écrivit au Monarque une lettre très pathétique & pleine de sentiments de repentir, implorant sa clémence pour en obtenir sa grace. Cette vertu n'étoit pas celle qui dominoit dans le cœur de Henri, & le Comte eut la tête tranchée, ainsi que le Chevalier. Le Lord Scrope fut pendu, écartelé & eut les entrailles arrachées comme traître, dans toute la rigueur de la sentence; parce que son crime étoit d'autant plus grave qu'il étoit accompagné d'ingratitude envers le Roi, dont il avoit reçu des marques particulières de faveur & d'affection. Cependant il n'y a aucune apparence que les conspirateurs eussent été gagnés par l'ennemi de la Nation. *

HENRI V. An. 1415.

*Rot. Parl. Tit. liv. Rymer.*

XVIII. Henri descend en Normandie & réduit Harfleur.

Cette affaire obligea le Roi de retarder son départ jusqu'au quinze d'Août, mais enfin il mit ce jour à la

* Ce trait de modération fait honneur à M. Smollett, qui pense plus judicieusement en cette occasion que le grand nombre des Historiens Anglois.

HENRI V.
An. 1415.
voile de Southampton avec six mille lances, vingt-deux mille archers, & environ deux mille hommes d'infanterie ordinaire, montés sur une flotte de quinze cents voiles. Il traversa la mer heureusement, & descendit en Normandie, à l'embouchure de la Seine, environ à trois lieues d'Harfleur. Il entreprit le siège de cette place sans être inquiété par le Conétable d'Albret, quoiqu'il fut campé près de Rouen avec une forte armée, pour observer les mouvements des Anglois. Harfleur étoit bien fortifié, muni d'une nombreuse garnison, qui se défendit courageusement, sous les ordres du Seigneur d'Estouteville, qui avoit avec lui les meilleurs Officiers de France. Cependant Henri poussa ses attaques avec tant d'impétuosité, & se servit de son artillerie avec tant de succès, qu'il fit une brèche très considérable, & que les assiégés se trouvant hors d'état de conserver la place convinrent de se rendre s'ils n'étoient secourus pour le Samedi d'après la Saint Michel. Un corps de troupes Françoises, sous les ordres du Maréchal de l'Isle-Adam essaya de pénétrer dans Harfleur;

HENRI V.
An. 1415.

mais ils furent défaits & repoussés, ensorte que le terme prescrit par la capitulation étant expiré, la garnison se rendit prisonnière de guerre & Henri prit possession de la place, qu'il peupla d'une Colonie Angloise. Pendant que son armée étoit occupée à en réparer les fortifications, il envoya un défi au Dauphin, pour lui proposer de décider la dispute entre les deux couronnes par un combat singulier : mais ce Prince n'y eut aucun égard. La réduction d'Harfleur étoit une conquête très importante, qui dédommagea de la mortalité dont l'armée Angloise fut affligée. Les troupes furent si affoiblies & leur nombre fut tellement diminué par la dissenterie que lorsqu'Henri quitta Harfleur, à peine la quatrième partie de l'armée qu'il avoit amenée d'Angleterre étoit en état de faire le service. Non-seulement cette maladie s'étendit sur les simples soldats que leur genre de vie y rendoit plus sujets mais elle emporta aussi l'Evêque de Norwich, & le Comte de Suffolk. Le Duc de Clarence, le Comte d'Arundel, & plusieurs autres Officiers de distinction furent obligés de repasser

HENRI V. An. 1415.

*Act. pub. Elmham.*

en Angleterre, dans l'espérance que leur air natal les rétabliroit. Henri étoit excessivement affligé de ce contretemps, d'autant plus malheureux qu'il se voyoit continuellement menacé d'être attaqué par les François, vivement occupés à rassembler des troupes de toutes parts. Cet état facheux, joint aux approches de l'hiver, auroient vraisemblablement déterminé le Roi d'Angleterre à repasser dans ses Etats; mais il avoit renvoyé la plus grande partie de ses vaisseaux de transport après son débarquement, & le reste avoir été dispersé depuis peu par une tempête.

XIX. Il se met en marche pour Calais.

Dans cette situation, & voyant qu'il étoit impossible de passer l'hiver à Harfleur, faute de provisions & de fourage, il résolut avec l'avis de son conseil de se mettre en marche pour Calais, & de traverser la Somme à l'endroit que son bisayeul Edouard III. l'avoit passée. Les pluyes continuelles qui avoient rompu tous les chemins rendoient cette entreprise extrêmement difficile; mais les précautions de l'ennemi sembloient la rendre absolument impratiquable. Les François qui prévirent son dessein avoient

rompu tous les ponts, détruit les chaussées, & ravagé le pays, ensorte qu'il ne pouvoit espérer de trouver ni vivres ni fourages dans sa route. De plus le Conétable d'Albret à la tête d'un corps de troupes choisies épioit tous ses mouvements, & se disposoit à le harasser dans sa marche en enlevant les corps détachés. Henri bien informé n'ignoroit pas que tout le Royaume de France étoit en armes pour s'opposer à ses progrès. Il auroit pu demeurer à Harfleur, y recevoir par mer des provisions & toutes les munitions nécessaires, & équiper une flotte pour faire repasser son armée en Angleterre, sans courir aucuns risques du côté de l'ennemi; mais il étoit enflammé du desir d'égaler la gloire de ses ancêtres qui avoient triomphé à Creci & à Poitiers: c'est ce qui lui fit prendre une résolution que le succès même ne peut justifier, & dans laquelle il paroît n'avoir été guidé que par la témérité, l'opiniâtreté & la présomption. Il donna au Comte de Dorset, son oncle le gouvernement d'Harfleur, & lui laissa pour Lieutenant Sir Jean Fastolfe, avec une garnison de trois mille hom-



*Monstrelet.*

HENRI V. An. 1415.

mes. Ensuite il se mit en marche vers la Somme, à la tête d'une armée de vingt mille soldats déja abbattus par la maladie. Arrivé au gué de Blanquetaque il trouva le passage impraticable, tant par les pieux qu'on avoit enfoncés dans le lit de la rivière que par un très gros corps de troupes placées sur le bord opposé. Ce contretemps le jetta dans un chagrin qui auroit porté tout autre Général à retourner à Harfleur; mais Henri étoit un de ces Héros que les difficultés animent. Il résolut de suivre en remontant le cours de la rivière, jusqu'à ce qu'il trouvât le moyen de la traverser, & il éxécuta ce projet malgré tous les dangers & toutes les difficultés qui en étoient inséparables. Tous les ponts étoient rompus, tous les passages gardés & il ne pouvoit envoyer un seul détachement hors de la route de son armée, sans courir risque de le faire tailler en pièces. Ses soldats dépourvus de provisions & manquant de toutes les choses les plus nécessaires, accablés de la maladie & des fatigues qu'ils souffroient seroient tombés dans le désespoir, s'ils n'avoient été animés par les

exemples & la présence d'un Monarque qu'ils chérissoient, qui partageoit leurs travaux, & qui les encourageoit par son activité. Peut-être même que ce soutien leur auroit enfin manqué si les affaires n'avoient pris une tournure favorable par un incident qui paroissoit d'abord très contraire. Le Conétable de France avoit reçu un renfort de quarante mille hommes d'armes, & avoit été joint par tous les Princes & Seigneurs du Royaume, à l'exception des Ducs de Berri & de Bourgogne. Il tint un conseil de guerre, où l'on résolut unanimement de laisser traverser la rivière à Henri & de lui livrer bataille entre la Somme & Calais. Pour éxécuter cette résolution, ils retirèrent leurs détachements de tous les passages, & marchèrent dans le Comté de Saint-Pol, pour attaquer les Anglois lorsqu'ils seroient au-delà de cette rivière, & que la retraite leur seroit totalement coupée. *



* Suivant Monstrelet, ce fut une faute de la part des François, qui gardèrent mal ce passage, & non, comme le dit M. Smollett, le désir d'attirer les Anglois au-delà de la Somme : cependant le sentiment de notre Auteur me paroît le plus vraisemblable.

HENRI V. An. 1415.

XX. Il passe la Somme & se trouve dans un grand embarras.

Henri, voyant les passages dégagés, traversa la rivière à gué entre Saint-Quentin & Peronne, & marcha à Blagney, où il rencontra toute l'armée Françoise qui s'avançoit vers Rousseauville & Azincour sur la route de Calais. Les difficultés se multiplioient de jour en jour, & il commença à se repentir de sa conduite imprudente. Il se trouvoit au milieu d'un pays ennemi, dans la saison la plus rude de l'année, à la tête d'une poignée de troupes épuisées de maladies & de fatigues, dénué de provisions & de tous les besoins de la vie, en présence d'une armée de cent mille combattants qui lui fermoit le passage de la seule place, où il pouvoit esperer d'être en sureté & de trouver du secours. Dans cette extrèmité, il envoya un député au Conétable François pour lui offrir de rendre Harfleur, de réparer tout le dommage qu'il avoit causé à la France, & même de s'engager à ne jamais faire aucune entreprise contre ce Royaume, si on vouloit lui permettre de passer sûrement à Calais. Cette offre étoit la même que le Prince Noir avoit faite avant la ba-

taille de Poitiers, & l'on fit à Henri une réponse semblable ; elle fut refusée, & on ne lui accorda d'autre condition que celle de se soumettre à discrétion, lui & son armée. Il rejetta cette proposition avec mépris, & aussi-tôt on lui envoya trois héraults pour le défier, en lui laissant le choix du temps & du lieu de la bataille. Il répondit que dans l'état de foiblesse & de fatigue où il se trouvoit il ne rechercheroit pas le combat ; mais que son intention étant de poursuivre sa route pour Calais ils étoient les maîtres de l'attaquer quand ils le voudroient, & de choisir le lieu qui leur conviendroit pour champ de bataille. Alors les François prirent poste entre Rousseauville & Azincour, & lui déclarèrent qu'ils combattroient le vingt-cinq d'Octobre. Ne pouvant éviter l'action, il accepta le défi & fit présent d'une riche robbe & de deux cents écus au hérault qui le lui apporta.

XXI. Il se prépare à livrer bataille.

Pendant les trois jours qui s'écoulèrent jusqu'à celui de la bataille, il prit toutes les précautions que l'expérience auroit pû dicter au plus habile Général. Il procura à ses soldats tous

HENRI V. An. 1415.
les rafraichissements qu'il pouvoit leur faire avoir dans la situation où ils étoient, & fit raccommoder leur bagage & leurs armes. Il inventa une espèce de pieux aigus pour la défense de ses archers; resta jour & nuit à cheval, parcourant toutes les lignes pour animer ses soldats, & tenir le camp en bon ordre. Il encouragea son armée par l'espérance du succès; leur rappella les grandes victoires que leurs ancêtres avoient remportées sur les François; les assura que leurs ennemis quoiqu'en grand nombre, étoient sans expérience, imprudents & indisciplinés: enfin il leur déclara ouvertement qu'ils n'avoient de ressource que dans les efforts excessifs de leur valeur pour échapper à la mort ou à la captivité. Son affabilité, son activité & sa confiance inspirèrent tant de résolution & d'ardeur aux soldats, que bien loin de craindre la multitude des ennemis, ils demandèrent avec joie la bataille, & supportèrent toutes leurs fatigues avec une patience héroïque; dans l'espérance qu'une prompte victoire alloit les terminer. Ils sembloient ne plus faire aucune attention à la différence

du nombre, car le jour qui précéda la bataille, David Gam, Capitaine Gallois ayant été envoyé pour obſerver les diſpoſitions de l'ennemi, le Roi lui demanda de combien de troupes l'armée Françoiſe étoit compoſée, ſur quoi il répondit avec un grand ſang-froid, qu'il y en avoit aſſez pour qu'on en put tuer une partie, en faire une autre priſonnière, & mettre le reſte en déroute. Pendant que Henri rempliſſoit ainſi tous les devoirs d'un habile & prudent Général, les Officiers François paſſoient le temps dans la débauche & les plaiſirs. Lorſqu'ils conſidéroient cette petite troupe d'Anglois qui n'étoit que de quatorze mille hommes déja affoiblis & demi-morts de famine & de maladies, ils ne pouvoient croire que la victoire ne ſe fut déja déclarée en leur faveur. On rapporte même qu'ils jouoient aux dés les priſonniers Anglois qu'ils devoient faire, & qu'ils avoient envoyé des ordres dans les villages voiſins pour qu'on y préparât des logements à ces étrangers. Le jour même que la bataille ſe livra ils pouſſèrent ſi loin leur inſolence & leur préſomption qu'ils envoyèrent le ma-

HENRI V. An. 1415.

Liv. Tit. Elmham.

HENRI V. An. 1415.

tint un hérault à Henri pour savoir de lui quelle somme il donneroit pour sa rançon. Le Monarque reçut cette insulte avec une modération méprisante & répondit au député qu'il pouvoit dire à ceux qui l'envoyoient qu'un peu de temps feroit connoître à qui la rançon appartiendroit. *

XXII. Bataille d'Azincour.

Le jour marqué pour la décision de cette fameuse querelle, les deux armées furent rangées en bataille au lever de l'aurore. Le Conétable d'Albret, qui commandoit les François fit une faute absolument inexcusable, en choisissant un terrein étroit, flanqué d'un ruisseau & d'un bois épais, ce qui le mettoit dans l'impossibilité d'étendre le front de son armée pour envelopper les Anglois; ensorte que sa cavalerie ne pouvant agir, la supériorité du nombre au lieu de lui être avantageuse, tourna à son malheur & à sa perte. Il partagea son armée en trois corps, & prit le commandement de l'avant-garde, accompagné des Ducs d'Orleans & de Bourbon, des Comtes d'Eu, de

* Cette ridicule bravade ne se trouve rapportée que par les Historiens Anglois, & paroît n'avoir aucun fondement.

Vendôme & de Richemont, du fameux Maréchal de Boucicaut, du grand maître des Arbalêtriers, du Seigneur de Dampierre Amiral de France, du Dauphin d'Auvergne & de plusieurs autres Officiers distingués. A la seconde ligne commandée par le Duc d'Alençon étoient le Duc de Bar, les Comtes de Vaudemont, de Nevers, de Salines, de Roussi & de grand Pré. Enfin le troisième corps avoit pour chefs les Comtes de Marle, de Dampmartin, de Faquenberg, & le sieur de Lauroy. Pendant que les François disposoient leurs lignes dans un espace si serré que les soldats ne pouvoient s'y servir de leurs armes, Henri mettoit en embuscade quatre mille lances dans un bois sur la droite, & environ deux cents cinquante Archers d'élite sur la gauche, dans une prairie couverte de buissons. Pour avoir un front égal à celui de l'ennemi, il fut obligé de former sa petite armée sur une seule ligne. Il donna le commandement de l'aile droite au Duc d'York, accompagné des Lords Beaumont, Willoughby & Stanhope, & les fit avancer un peu plus que n'étoit le

HENRI V. An. 1415.
centre. Il se mit lui-même au corps de bataille, avec son frère le Duc de Glocester, le Comte Maréchal, & le jeune Comte de Suffolk, dont le père étoit mort à Harfleur. L'aile gauche, qu'on auroit pu nommer l'arrière-garde, parce qu'elle n'avançoit pas autant que les autres divisions étoit commandée par le Duc d'Exéter. Rien ne pouvoit être plus sage que cette disposition, faite par les avis de Sir Thomas Erpingham, fameux guerrier, qui faisoit les fonctions de Maréchal de camp, & que le Roi chargea ensuite de donner le signal de l'attaque. Le Monarque étoit à la tête de sa division, monté sur un magnifique cheval blanc, avec des armes éclatantes & une couronne d'or au lieu de cimier à son casque. On portoit quatre bannières royales déployées devant lui, il étoit suivi d'un grand nombre de chevaux de main, richement caparaçonnés, & entouré des principaux officiers de sa Cour & de son armée. Soit que les Généraux François fussent étonnés de cette admirable disposition & de la fière contenance des Anglois; soit qu'ils eussent ordre d'éviter la bataille, ils

firent alte à deux cents cinquante pas de l'ennemi, sans s'ébranler pour l'attaque, ce qui fit juger à Henri que leur intention étoit de l'affamer, & de le forcer par ce moyen à se rendre. C'étoit en effet le parti le plus sur qu'ils auroient pu prendre, & il auroit réussi suivant leurs vues, si le Roi étoit demeuré dans l'inaction; car ses provisions étoient presque totalement épuisées, & les pluies continuelles le mettoient dans l'impossibilité de tenir plus long-temps la campagne. Jugeant de leur artifice, & connoissant sa propre situation, il ordonna à ses archers d'enfoncer leurs pieux, qu'ils plantèrent en forme de palissades tant de front que sur les ailes, de façon qu'ils pouvoient avancer suivant les circonstances devant ou derrière ce retranchement. Il parcourut à cheval cette ligne, encourageant ses soldats & les exhortant à se conduire en braves Anglois. Ensuite il mit pied à terre, prit sa place à la tête du corps de bataille, & commanda à Sir Thomas Erpyngham de lever son bâton pour donner le signal. Toute la ligne jettant un grand cri, marcha à l'ennemi:

HENRI V. An. 1415. mais Henri craignant qu'ils ne fussent hors d'haleine avant que de l'avoir joint, leur donna ordre de faire alte à moitié chemin, où les Archers plantèrent leurs piquets pour se mettre à couvert de la cavalerie Françoise. La bataille commença par une décharge de fléches qui fit un effet prodigieux; les François étant si serrés que chaque coup portoit & perçoit même la cuirasse de leurs hommes d'armes. Les Archers Anglois s'étoient avancés au delà de leurs pieux pour faire une décharge générale; mais lorsqu'ils virent la cavalerie ennemie en mouvement pour tomber sur eux, ils se retirèrent derrière leur palissade, avec un ordre & une dextérité admirable, & reçurent si bien les assaillants qu'ils les mirent bientôt en désordre. Les troupes cachées à droite & à gauche sortant de leur retraite, les chargèrent en flanc: complétèrent leur défaite, en même temps que les Archers les accabloient de traits, & tombant ensuite sur eux avec leurs haches d'armes & leurs dagues, en firent un horrible carnage. Quoique la première ligne des François fût composée de leurs

meilleures troupes, animées par la présence & l'exemple de tant de Seigneurs, & commandées par le Conétable en personne, elle ne put soutenir l'impétuosité de cette attaque, fut mise en déroute, & les Anglois ne trouvèrent plus de résistance. Bien loin de pouvoir se reformer, les François n'avoient pas même de place pour les évolutions, & ils s'embarassoient tellement les uns les autres, que ce désordre contribua beaucoup à la victoire des Anglois, qui en tuèrent un nombre prodigieux jusqu'à ce que leurs bras fatigués ne purent plus suffire au carnage. Le Conétable étoit tué ainsi que beaucoup des principaux Officiers, & la première ligne étoit entièrement défaite; mais la bataille n'étoit pas décidée, car la seconde ligne commandée par le Duc d'Alençon, n'avoit pas encore combattu, & demandoit avec ardeur à charger. Les Anglois harassés par la première action se retirèrent derrière leur corps de bataille, pour prendre haleine & se reformer, lorsque Henri partit à la tête de sa division, & les succès des premiers efforts augmentant encore

HENRI V.
AN. 1415.

son courage & sa vivacité naturelle, il fit des exploits qui étonnèrent également ses propres soldats & ses ennemis.

XXIII.
Henri est deux fois dans le plus grand danger de perdre la vie.

Ces miracles de valeur, faisoient plus d'honneur à sa bravoure personnelle qu'à sa conduite ; cependant dix-huit Chevaliers François, qui avoient formé une association pour le prendre mort ou vif, se firent jour l'épée à la main jusqu'à la place où il combattoit, & l'un d'eux le frappa d'un coup de sa hache d'armes qui l'étourdit, sans cependant entamer son casque. Il auroit sans doute été la victime de la résolution déterminée de ces associés sans le Capitaine Gallois, David Gam, qui, avec deux autres Officiers de la même nation se jettèrent entre le Roi & les assaillants, & perdirent la vie pour défendre la sienne. Lorsqu'il eut recouvré ses esprits il vit ces trois vaillants soldats expirants de leurs blessures, & les fit Chevaliers sur le champ de bataille. Les dix-huit François furent tués tous ensemble, & Henri encore plus animé par le danger qu'il avoit couru, s'élança impétueusement au milieu des ennemis,

mais lui & le Duc de Glocester qui combattoit à ses côtés furent coupés, & ne purent plus tirer de secours de leurs troupes. Dans une situation aussi terrible, Glocester est renversé d'un coup de masse ; Henri le couvre de son bouclier, & soutient seul les efforts d'une foule de François. Enfin le Duc d'York perce jusqu'à lui, mais dans l'instant le Monarque reçoit un nouveau coup sur la tête : il chancelle, tombe sur ses genoux ; se relève, & jette son aggresseur à ses pieds. Les troupes Angloises qu'un tel exemple anime jusqu'à la fureur, renversent tout ce qui s'oppose à leur passage, & portent un si grand désordre dans leurs ennemis que tous les efforts de leurs Officiers ne peuvent les rallier ni leur persuader de s'opposer aux armes des Anglois. Le Duc d'Alençon voyant sa division dans un danger imminent d'être totalement défaite prend la résolution désespérée de former une nouvelle attaque qui retablisse la bataille, ou le sauve du malheur de survivre à la disgrace de sa nation. Il se met à la tête de quelques volontaires choisis, se fait jour jusqu'à l'en-

HENRI V. An. 1415.

droit où Henri combat ; s'écrie : je suis le Duc d'Alençon ; s'élance sur le Monarque Anglois, & d'un revers de son épée lui renverse sa couronne. Henri ne lui laisse pas le temps de frapper un second coup, il l'attaque de son côté si vivement qu'il le porte par terre, & tue de sa main deux de ceux qui le suivoient. Il fit ses efforts pour lui sauver la vie, mais les Gardes qui l'entouroient furent saisis d'une telle fureur à cet attentat, qu'ils le percèrent de coups avant que le Roi pût les arrêter. Enfin la mort de ce Prince termina toute la résistance des François, & ils ne songèrent plus qu'à prendre la fuite, ou à offrir volontairement leurs corps aux épées de leurs ennemis.

XXIV. Les François sont totalement défaits.

La troisième division des François plus nombreuse que toute l'armèe Angloise, n'avoit pas encore combattu, & étoit fraiche & vigoureuse, au lieu que leurs ennemis étoient épuisés par la fatigue de la bataille, & excessivement affoiblis par la dissenterie, qui étoit dit-on si violente qu'ils combattirent sans culotes parce qu'elles leur auroient causé trop d'embarras à cause de la nature de

cette maladie. Cependant la troisiè- HENRI V. An. 1415.
me division des troupes de France effrayée du malheur des deux premières & du carnage affreux qui se passoit sous leurs yeux, refusa d'obéir aux Officiers, & bien loin de marcher à la charge, ils se retirèrent du champ de bataille, quoiqu'ils restassent toujours en corps. Henri leur fit dire par un Herault que s'ils restoient en bataille jusqu'à ce qu'il les eût joint, ils seroient massacrés sans aucun quartier. Intimidés par cette menace, ils se dispersèrent aussitôt, & le laissèrent maître du champ de bataille. Il n'avoit pas encore eu le temps de se réjouir de la victoire, lorsqu'on l'informa que l'ennemi étoit à son arrière-garde & déja maître de son camp. Jugeant que les François vouloient recommencer le combat, il commanda de passer au fil de l'épée tous les prisonniers, excepté les plus distingués par leur qualité, & cet ordre inhumain fut aussi-tôt éxécuté. Ensuite il marcha vers son camp, & le trouva pillé par un corps de fugitifs que commandoit Robert de Bournonville, qui se retira à son approche. Rien ne s'opposant plus à ses ar-

HENRI V. An. 1415.

mes, il rendit publiquement des actions de grace au Ciel pour ce succés, & déclara qu'il ne le devoit qu'à Dieu seul. Il demanda à un Hérault François de quel côté étoit la victoire, & lorsqu'il lui eut répondu qu'elle appartenoit aux Anglois, il s'informa du nom d'un château qu'il montrà du doigt. On lui dit qu'il se nommoit Azincour : « Hé bien, ajou» ta-t-il, cette action sera appellée la » bataille d'Azincour » Dans cette mémorable journée où le combat commença à dix heures du matin & dura jusqu'à trois heures après midi, les François perdirent, le Conétable d'Albret, le Duc d'Alençon l'un des Princes du sang, le Duc de Brabant & le Comte de Nevers frères du Duc de Bourgogne, le Duc de Bar, les Comtes de Vaudemont, de Marle, de Roussi, de Faquenberg, plusieurs Officiers de grande distinction, & environ dix mille soldats tués sur le champ de bataille. Du nombre des prisonniers qui étoit très grand avant le massacre, furent les Ducs d'Orleans & de Bourbon, les Comtes d'Eu, de Vendôme, de Richemont & d'Estouteville, le Maréchal de Boucicaut,

Monstrelet. Mézerai. Elmham. Goodwin.

Boucicaut, & seize cents Officiers de marque. Toute la perte des Anglois ne fut que de quatre cents hommes, en y comprenant le Duc d'York, le jeune Comte de Suffolk, quatre Chevaliers & un Ecuyer.

XXV. Henri marche à Calais, d'où il repasse en Angleterre.

Henri après avoir donné les ordres nécessaires pour ce qui concernoit les morts & les blessés, retourna à Marcoucelly, * où il avoit campé la nuit précédente. Il y fit raffraichir ses troupes, & le lendemain se remit en route pour Calais. Lorsqu'ils passèrent sur le champ de bataille, il en prit occasion de marquer à son armée combien il avoit été satisfait de leur bonne conduite & de leur courage; mais en même temps il les exhorta à profiter avec modération de leurs avantages, & à les attribuer au Dieu des armées, qui avoit fait un miracle en leur faveur. Il traita les prisonniers François avec la même politesse que leurs ancêtres en avoient reçu de son grand oncle le Prince Noir, reconnoissant qu'il ne devoit pas sa victoire à la supériorité de sa valeur, mais uniquement à la providence qui s'étoit servi de lui comme d'un instru-

* Ou plutôt Maisoncelles.

HENRI V. An. 1415. ment pour punir les péchés des François. Il les assura qu'il étoit encore plus disposé à faire la paix après cet heureux événement qu'il ne l'avoit été avant que de commencer la bataille. Quelques jours après son arrivée à Calais, il reçut un hérault de la part du Duc de Bourgogne qui le défioit au Combat singulier, pour venger la mort de ses deux frères, cruellement massacrés par les ordres de Henri dans les campagnes d'Azincour. Le Roi voulant éviter de rompre avec un Prince dont il espéroit que l'alliance lui seroit très avantageuse, rendit le gantelet du Duc au Hérault, & le renvoya avec une réponse très polie : où il déclaroit qu'il n'avoit aucune part à la mort de ses frères ; mais qu'elle avoit été causée par la conduite de son propre sujet Robert de Bournonville, qui méritoit d'être puni pour sa trahison. Le Duc auroit suivi cet avis si Robert n'avoit été soutenu par le Comte de Charolois, fils de ce Prince, à qui Bournonville avoit fait présent d'une magnifique épée ornée de diamants, qu'il avoit trouvée dans les équipages du Roi d'Angleterre. Vers le milieu de Novembre, Henri s'em-

Act. pub.

barqua avec ses prisonniers, & après un passage dangereux descendit à Douvres. Il se rendit ensuite à Londres, où il fut reçu en triomphe aux acclamations du peuple. Son premier soin fut d'indiquer un jour de solemnelles actions de graces pour le succès de cette campagne; ensuite il fit faire des obsèques honorables au Duc d'York & au Comte de Suffolk. Le premier de ces deux Seigneurs eut pour successeur à son titre & à ses biens Richard, fils du Comte de Cambridge qui avoit eu la tête tranchée à Southampton.



XXVI. Mort du Dauphin. Division entre les Princes de France.

L'unique avantage que retira Henri de la bataille d'Azincour, fut d'avoir augmenté les troubles domestiques de France. Cette victoire ne lui donna pas un seul pied de terrein; toutes les dépouilles & les rançons ne purent suffire à le défrayer des dépenses de cette campagne; mais il tira par la suite un grand parti des divisions que cet évènement augmenta entre les Princes François. Le Duc de Bourgogne saisit cette occasion pour reprendre l'administration des affaires dont il avoit été exclus par le traité d'Arras. Il prétendit que dans

HENRI V. An. 1415.

un temps où le Royaume étoit menacé de sa ruine, il avoit droit en qualité de Prince du Sang & de premier Pair de France de donner ses conseils au Roi, & qu'il étoit résolu de soutenir ce droit par la force des armes. Dans cette vûe, il s'approcha de Paris à la tête d'une armée; mais le Dauphin, quoique son gendre, s'opposa de toutes ses forces à ses prétentions. Ce Prince donna la place de Conétable au Comte d'Armagnac, ennemi déclaré du Duc, qui poursuivit ceux de la faction de Bourgogne avec une animosité étonnante: & les deux factions pousserent leur haine mutuelle à un tel degré qu'elles ne purent se réunir contre l'ennemi commun du Royaume. Le Dauphin qui gouvernoit, se livroit aveuglément au ressentiment du Conétable, & négligeoit totalement toutes les mesures qui auroient pû contribuer au rétablissement des affaires. Peu de mois après il mourut empoisonné, & le Conétable demeura seul maître de la personne du Roi & du Gouvernement jusqu'au retour de Jean Duc de Touraine, auquel passoit le titre de Dauphin,

& qui résidoit alors auprès de son beau-père le Comte de Hainault. Résolu d'observer une éxacte neutralité, il envoya ordre aux deux factions de mettre bas les armes. Le Duc de Bourgogne qui avoit manqué une entreprise sur Lagni, obéit par une déférence apparente à son commandement, & se retira dans ses propres Etats ; mais le Conétable ne fut pas si soumis. Maître de la personne du Roi, il ne crut pas que le Dauphin eut droit de lui commander jusqu'à ce qu'il fut en possession de la Régence, dont le Conétable étoit résolu de le priver, à moins qu'il ne se déclarât contre la faction de Bourgogne. Cette opposition du Conétable détourna le Dauphin de revenir dans le Royaume. La France étoit hors d'état de pouvoir prendre des mesures efficaces pour sa propre défense, pendant que le Duc de Bourgogne négocioit secrettement avec le Roi d'Angleterre : que le Comte de Hainault recherchoit la faveur de ce Monarque, pour que le Dauphin son gendre put obtenir la Régence ; & que Louis d'Anjou, Roi de Sicile, chef de la faction d'Orléans, avoit

HENRI V. An. 1415.

formé un plan pour dépouiller le Dauphin de son droit de succession, & faire tomber la couronne à Charles Comte de Ponthieu, qui avoit épousé sa fille. Ils jugeoient que le plus sur moyen de parvenir à remplir leurs vûes, étoit d'avoir recours à l'alliance de Henri, ensorte que tous les Princes de France, guidés par différents motifs, recherchoient l'amitié d'un Monarque contre lequel ils auroient dû se réunir comme étant l'ennemi commun de leur patrie.

Mézerai.

XXVII. L'Empereur Sigismond arrive en Angleterre.

An. 1416.

Henri, malgré tout le succès de ses armes, sembloit avoir perdu le desir de continuer la guerre, & tournoit toutes ses vûes du côté des négociations. Il souhaitoit ardemment de conclure une alliance avec le Duc de Bourgogne, & dans cette intention des agents mutuels passoient & repassoient continuellement de Flandre en Angleterre, sous prétexte d'affermir le traité de commerce entre les deux nations, qui depuis plusieurs siècles avoient entretenu cette correspondance. Le Duc vouloit cacher les vrais motifs de cette négociation, crainte de donner de l'ombrage aux Parisiens qui étoient dans

ſes intérêts, & Henri ſouhaitoit également qu'elle fut ſecrette, parce qu'il appréhendoit que la France allarmée de cette alliance ne renversât ſon projet en s'uniſſant avec le Duc de Bourgogne. Au commencement de l'année l'Empereur Sigiſmond arriva à Paris, dans le deſſein, diſoit-il, de travailler à la paix entre les couronnes de France & d'Angleterre. On lui permit d'y éxercer des actes de ſouveraineté en préſidant au Parlement de Paris, & créant un Chevalier, comme s'il eut eu le droit de Seigneur Paramont ſur tous les Rois de l'Europe. * Il propoſoit une trève de quatre ans entre les deux couronnes, ce qui fut rejetté par le Conétable : & voyant que ſes efforts étoient infructueux à Paris, il réſolut

* Ce fait n'eſt pas rapporté éxactement. Il paroît que l'Empereur n'alla au Parlement que par ſimple curioſité, & que ce fut uniquement à titre de Prince étranger, mais ſans aucune fonction, qu'on le mit par honneur dans le ſiège du Roi. Il eſt vrai qu'il donna l'acolade à un nommé Guillaume Signet à qui l'on diſputoit un office parce qu'il n'étoit pas Chevalier; ce qu'on trouva, dit Juvenal des Urſins, très extraordinaire : mais une entrepriſe, ou

X iv

HENRI V. An. 1416.

de passer en Angleterre. Son dessein étoit, s'il ne pouvoit réussir à rétablir la paix entre Charles & Henri, de former lui-même une alliance avec le Monarque Anglois; & il paroît que ce projet avoit été le principal objet du voyage qu'il avoit fait hors de ses Etats. Il fit avec toute sa suite le trajet de Calais aux rivages d'Angleterre; mais étant descendu dans la chaloupe & prêt à mettre pied à terre, le Duc de Glocester & quelques autres Seigneurs s'avancèrent dans la mer l'épée à la main, & arrêtèrent la chaloupe au grand étonnement de l'Empereur, qui en fut très effrayé. Il demanda les raisons d'une réception aussi extraordinaire, & le Duc lui répondit que s'il venoit avec l'intention d'éxercer aucun droit de souveraineté en Angleterre, il avoit ordre du Roi son maître de s'opposer à son débarquement; mais que s'il

une ignorance des usages, ne constituent pas un droit, & lorsqu'il voulut à Lyon ériger le Comté de Savoye en Duché, les Gens du Roi se rendirent auprès de lui pour lui faire entendre qu'un tel acte d'érection étoit un acte de souveraineté, & que le Roi ne veut & ne doit reconnoître autre Supérieur que Dieu.

n'avoit d'autres vûes que d'agir comme ami & pacificateur, il seroit reçu avec tous les honneurs dûs à la dignité Impériale. Sigismond assura qu'il venoit en qualité de médiateur; alors on le reçut sur le rivage avec les marques du respect le plus profond, & il fut magnifiquement traité sur toute la route de Douvres à Londres. Henri alla au devant de lui à Black-heath; l'accompagna jusqu'à Londres, & ensuite à Windsor, où il fut installé Chevalier de la Jarretière.

*Grafton. Speed.*

XXVIII. Les François assiègent Harfleur.

Lorsque tout le cérémonial & les réjouissances furent terminés, Sigismond & Guillaume de Bavière, Comte de Hollande & de Zélande, arrivé depuis peu en Angleterre avec le même dessein, commencèrent à travailler conjointement à la négociation. Ils y rencontrèrent plus de difficultés qu'ils ne l'avoient pensé. Henri croyoit avoir lieu de faire des demandes plus étendues depuis la victoire d'Azincour, & il insista pour qu'on joignit la ville & le territoire d'Harfleur à la cession de toutes les autres places abandonnées à Edouard par le traité de Bretigni. Cet obstacle étant insurmontable, ils proposèrent une trève de

HENRI V.
An. 1416.

trois ans, pendant lesquels Harfleur resteroit en dépôt entre leurs mains. Le Conétable paroissoit disposé à accepter cette proposition qui plaisoit également à Henri; mais lorsque les articles furent réglés, les Princes François qui étoient prisonniers en Angleterre, refusèrent de garantir le traité, ce qui en empêcha la conclusion. Le Comte d'Armagnac étoit résolu d'assièger Harfleur, & il amusoit Henri par des négociations, jusqu'à ce que tout fut préparé pour l'éxécution de ce dessein. Il avoit pris des engagements avec les Génois, pour qu'ils fournissent de grandes barques, & un nombre d'arbalêtriers, afin de les joindre aux vaisseaux François. Il trouva un prétexte pour emmener le Roi Charles à Rouen, afin d'être à portée de veiller sur les opérations, & prit ses mesures avec tant de secret, que Henri n'eut aucun soupçon de son projet. Le Comte de Dorset qui commandoit dans Harfleur, fit des courses jusqu'aux portes de Rouen, d'où il emporta un butin considérable, pendant même que le Comte étoit dans cette ville. Le Conétable avec un corps de trou-

pes choisies essaya de lui couper la retraite. Il remporta d'abord quelques avantages ; mais les Anglois voyant que son dessein étoit de les empêcher de rentrer dans Harfleur, combattirent avec tant de fureur, que les François, quoique beaucoup plus nombreux, furent obligés de se retirer précipitamment. Les barques Génoises étant arrivées, & toutes les dispositions préliminaires faites, le Conétable ordonna à ses troupes de s'assembler secrettement des différents quartiers où elles étoient dispersées, & se trouvant à la tête d'une nombreuse armée, il investit par terre Harfleur, pendant que le Vicomte de Narbonne bloquoit cette place par mer, de façon qu'aucun secours ne pouvoit y entrer.

HENRI V. An. 1416.

XXIX. Le Duc de Bedford défait la flotte Françoise. Le Conétable lève le siége d'Harfleur.

Henri fut très étonné de cette entreprise, d'autant qu'il ne croyoit pas que les François fussent en état de s'y engager. Il reconnut alors clairement qu'il avoit été la dupe de la négociation du Conétable, & essaya de l'amuser de son côté. Il marqua le plus grand désir de faire la paix, & proposa d'avoir une entrevue avec son cousin, car ce fut alors le mot

dont il se servit en parlant de Charles, au lieu qu'il le nommoit ordinairement son adversaire de France. Il espéroit que cette entrevue produiroit une trève, pendant laquelle il pourroit secourir Harfleur, qui n'avoit que peu de munitions. Sa proposition d'une conférence fut rejettée & il députa Morgan pour demander la trève que le Conétable ne crut pas devoir accorder dans cette conjoncture. Cette négociation n'empêchoit pas le Monarque Anglois d'équiper une flotte pour le secours de la place, qui étoit si bien défendue par le Comte de Dorset, que depuis le milieu de Juin où le siège avoit commencé jusqu'à la fin de Juillet, le Conétable n'avoit encore fait que très peu de progrès. Lorsque les troupes & la flotte de Henri furent en état, il résolut de s'embarquer en personne, & ce ne fut qu'avec une peine extrême que l'Empereur l'en détourna, en lui représentant que le succès de cette expédition dépendoit encore plus du temps que du courage & de l'habileté du Commandant. S'étant enfin laissé persuader, il confia le principal commandement

à son frére, le Duc de Bedfort, qui mit à la voile le quinze d'Août, avec une flotte de quatre cents vaisseaux, chargés de vingt mille hommes de troupes de terre sous les ordres des Comtes Maréchal, d'Oxford, d'Huntingdon, de Warwick, d'Arundel, de Salisbury & de Devon. Le Duc tourna vers l'embouchure de la Seine, où la flotte combinée des François & des Génois étoit prête à le recevoir, & il leur livra un combat opiniâtre. Les Galléres de l'ennemi avoient des rames, ce qui les faisoit voguer plus aisément dans les eaux basses que les vaisseaux Anglois, & les arbalêtriers Génois étoient regardés comme les meilleurs hommes de mer qui fussent dans toute l'Europe. Malgré ces avantages, lorsqu'ils furent en présence, les Anglois vinrent à l'abordage, & combattirent avec tant de fureur que les ennemis furent totalement défaits. Ils eurent deux mille hommes tués de leurs meilleures troupes, sept de leurs plus grands vaisseaux coulés à fond dans le combat, quatre pris, & plusieurs poussés par les vainqueurs sur la coste, où ils périrent. Le Duc de Bed-

*Paul. Æmil. Histoire de Normandie.*

HENRI V. An. 1416.

ford, après avoir ainsi nettoyé l'embouchure de la rivière, entra en triomphe dans Harfleur, & le Conétable d'Armagnac forcé de lever le siège, se retira avec précipitation.

XXX. Le Dauphin Jean empoisonné à Compiègne. Son jeune frère Charles lui succède.

Pendant que ces choses se passoient, le Duc de Bourgogne continuoit ses négociations particulières avec Henri sous divers prétextes : quelquefois pour le renouvellement de la trève entre l'Angleterre & la Flandre, d'autrefois pour le consulter sur les affaires ecclésiastiques relatives au Concile de Constance. Le Duc balançoit entre son devoir & son intérêt; en qualité de Prince du sang royal de France, & de premier Pair du Royaume, il ne pouvoit conclure d'alliance avec l'Angleterre sans agir directement contre son honneur & son devoir, & même sans aliéner ses partisans. C'est ce qui lui faisoit prolonger les négociations sans avoir dessein de conclure l'alliance, à moins qu'il n'y fût forcé par la nécessité, & que la conduite du Conétable ne l'obligeât de se jetter entre les bras de l'Angleterre. Le Dauphin résidoit toujours à la Cour de Hainault auprès de son beau-père, & le

Duc de Bourgogne résolut de fortifier son parti par une ligue avec ce jeune Prince, que le pouvoir & les intrigues du Conétable écartoient de la Cour de son père. Ils eurent une entrevue à Valenciennes, où ils convinrent que le Dauphin feroit de nouveaux efforts pour parvenir sans user de violence à être admis à la Cour & aux conseils de Charles, & y prendre le rang & l'autorité que devoient lui donner ses droits & sa naissance; que s'il y réussissoit le Duc de Bourgogne seroit invité de se rendre également à la Cour; mais que si le crédit du Conétable l'emportoit, ils prendroient d'autres mesures pour le déposséder, & délivrer le Roi de la contrainte sous laquelle on le tenoit lié. Pour exécuter ce projet, le Dauphin & son beau-père se rendirent à Compiégne, d'où le Comte de Hainault passa à Paris, pour y négocier les demandes du Dauphin & le retour du Duc de Bourgogne. Aussi-tôt qu'il eut prononcé le nom de ce Prince, il fut interrompu par le Conétable, qui lui déclara que le Dauphin ne seroit jamais reçu à la Cour, tant qu'il entretiendroit quelque cor-

HENRI V. An. 1416.

respondance avec le Duc. Le Comte de Hainault, irrité de cette hardiesse ne put s'empêcher de faire quelques menaces, & dit au Conétable que son gendre seroit obligé de se faire justice par son propre crédit & par le secours du Duc. Pour en prévenir l'effet, la Cour de France résolut de se délivrer du Dauphin, qui peu de jours après cette conférence mourut de poison à Compiégne. Son jeune frère Charles, Comte de Ponthieu, succéda au titre de Dauphin. Il étoit Gendre du Roi de Sicile, qui fut soupçonné d'avoir eu part à la mort de Jean, & ne lui survécut pas longtemps.

*Mézerai.*

XXXI. Négociation entre Henri & le Duc de Bourgogne.

Charles, devenu héritier présomptif de la couronne se déclara en faveur de la faction d'Armagnac, & le Conétable fut confirmé avec encore plus de pouvoir dans sa place de Ministre. Sa haine contre le Duc de Bourgogne le portoit à saisir toutes les occasions de persécuter les partisans de ce Prince, qui étoient en grand nombre à Paris. Enfin las de sa tyrannie & de ses concussions, ils formèrent le projet de faire entrer leur chef dans la ville. La conspiration fut

découverte, & le Comte d'Armagnac étendit sa vengeance sur tout le parti du Duc de Bourgogne, avec tant de barbarie, que ce Duc ne chercha plus que les moyens de se vanger à son tour sur les adhérents du Comte. Tous ses scrupules cédèrent à son ressentiment; il conclut publiquement une trève avec Henri pour tous ses Etats, y comprenant même ceux qu'il possédoit en France, & par ses Ambassadeurs à la Cour d'Angleterre, convint d'avoir une entrevue avec le Monarque à Calais, avec promesse de lui rendre hommage en qualité de Roi de France & de son légitime Souverain. Cependant l'Empereur après avoir essayé inutilement de parvenir à un accomodement entre les deux couronnes, conclut une alliance perpétuelle avec Henri. Il promit de l'aider à recouvrer le Royaume de France, & le Monarque Anglois s'engagea à le soutenir pour obliger Charles & quelques autres Princes à lui rendre hommage de plusieurs pays qu'il prétendoit être des fiefs de l'Empire. Ce traité fut signé à Cantorbéry par où Sigismond passa en revenant à Douvres: il s'em-

HENRI V. An. 1416. barqua dans cette dernière ville, & se rendit à Calais, offrant d'y attendre Henri, qui étoit convenu de s'y trouver au commencement d'Octobre avec le Duc de Bourgogne. La Cour de France alarmée de cette entrevue y envoya l'Archevêque de Rheims, avec quelques autres Ambassadeurs, sous prétexte de traiter d'un accomodement; mais leur véritable objet étoit de découvrir ce qui se passeroit dans cette conférence. Henri connut aisément leur intention; mais n'ayant aucun prétexte pour les empêcher d'être témoins de l'arrivée du Duc à Calais, il consentit aussi-tôt à la demande que lui fit la Cour de France d'accorder des sauf-conduits, & de nommer des Commissaires pour traiter avec eux. Cependant il se conduisit avec tant de précautions, que malgré toute leur pénétration, ils ne purent approfondir ce qui se passoit entre le Monarque & le Duc de Bourgogne, qui avoit pris pour prétexte de confirmer & ratifier la trève déja publiée à Londres.

XXXII. Ils ont une entrevûe à Le Roi d'Angleterre passa la mer vers la fin de Septembre; accorda un

sauf-conduit au Duc de Bourgogne & à sa suite, qui montoit à huit cents Cavaliers, & envoya son frère le Duc de Glocester à Saint-Omer, où il resta en ôtage pour sureté de la personne du Duc. Ayant pris toutes ces précautions, il se rendit à Calais, où il fut reçu avec la plus grande magnificence. Il signa & jura d'exécuter ponctuellement les articles suivants, concertés précédemment entre leurs Agents & Ambassadeurs respectifs. Le Roi ayant fait connoître au Duc de Bourgogne ses droits & titres à la couronne de France, & son intention d'obtenir par la force des armes, la satisfaction que son adversaire lui avoit jusqu'alors refusée, le Duc a promis de donner des lettres patentes où il déclarera : que faute d'avoir été bien informé il a jusqu'à présent adhéré au parti contraire, parce qu'il le croyoit le plus juste ; mais qu'étant actuellement mieux instruit, il promet d'être fermement attaché à l'avenir au Roi d'Angleterre, ainsi qu'à ses héritiers & successeurs, comme vrai & légitime Roi de France., de même que s'il étoit dès-à-présent en possession de

Calais, & ratifient un traité secret d'alliance.

HENRI V. An. 1416.

la couronne : qu'encore que pour le présent le Roi n'exige point l'hommage du Duc, cependant ledit Duc reconnoit qu'il lui est du, & promet qu'aussi-tôt que Henri sera en possession de quelque partie considérable de la France, il lui rendra hommage-lige & lui prêtera le serment de fidélité, comme tout autre vassal de la couronne de France le doit à son Souverain. Le Duc de Bourgogne promet encore d'employer tous les moyens & de se servir de toutes les voyes convenues secrettement, pour mettre le Roi d'Angleterre en possession du Royaume de France : & que pendant qu'il sera occupé à la poursuite de ses justes droits, le Duc fera la guerre de tout son pouvoir contre les ennemis de Henri dans ledit Royaume, désignés dans le traité par A. B. C. D. & contre tous les territoires & possessions qui refuseront de reconnoître le Roi d'Angleterre. Que si dans les alliances ou lettres patentes conclues & ratifiées entre le Roi & le Duc, ledit Duc a mis des exceptions en faveur de l'adversaire du Roi & du fils dudit Adversaire, ces exceptions

ne doivent point préjudicier à ses engagements envers le Roi, qui seront perpétuellement remplis : déclarant que lesdites exceptions ayant été faites par des vues politiques, il veut & entend qu'elles soient regardées comme de nulle valeur. Ces articles furent réduits en forme de lettres patentes, écrites & signées de la propre main du Duc, scellées de son sceau privé ; & le Duc de même que son fils le Comte de Charolois jurèrent solemnellement de les exécuter ponctuellement. *Rymer.*

XXXIII. Affaires du Parlement.

Lorsque Henri eut conclu cette alliance si avantageuse pour lui, & qui couvrit d'un deshonneur éternel le Duc de Bourgogne & son fils, pour avoir trahi leur patrie ; il fit une trève avec la France jusqu'au second jour de Février, après quoi il retourna en Angleterre, bien resolu de recommencer la guerre avec une nouvelle vigueur. Le Parlement fut convoqué pour le dix-neuf Octobre, & le Chancellier leur déclara que les intentions pacifiques du Monarque n'avoient pu avoir leur effet par l'orgueil & la présomption de l'ennemi, & que se trouvant obligé de ter-

HENRI V. An. 1416.

miner cette dispute par l'épée, il avoit conclu des traités d'alliance avec l'Empereur & d'autres Princes d'Allemagne, dont il ne pouvoit cependant retirer d'avantage qu'avec le secours de son Parlement, auquel il demandoit conseil & assistance. Les membres de cette assemblée furent tellement satisfaits de la conduite du Roi & de sa déclaration, qu'ils lui accordèrent deux dixièmes & deux cinquantièmes entiers, & de plus le Clergé accorda deux dixièmes pour être levés sur lui-même. Ce secours ne pouvoit produire aussi promptement qu'il étoit nécessaire les sommes dont Henri avoi besoin: c'est pourquoi ils accordèrent aussi une indemnité à tous ceux qui avanceroient de l'argent au Roi avant que le subside pût être levé. Ensuite le Monarque fit publier un pardon général pour toutes sortes de crimes, excepté ceux qui méritoient une peine capitale, & créa Duc d'Exéter le Comte de Dorset, en considération de la courageuse défense qu'il avoit faite à Harfleur. Malgré la libéralité du Parlement, & la facilité de l'emprunt pour lequel il avoit donné des sure-

tés, les ſubſides ne purent ſuffire aux grandes vues de Henri, qui avoit réſolu de prendre un corps de troupes étrangères à ſon ſervice, & de payer quelques Princes Allemands, dont il jugeoit que l'alliance, ou la neutralité étoient néceſſaires à ſes intérêts. Pour remplir ſes vues, il engagea tous les effets de quelque valeur; la couronne qu'il portoit les jours de cérémonie fut donnée pour nantiſſement à ſon oncle l'Evêque de Winchefter, & il engagea de même ſes joyaux au Maire de Londres.

HENRI V. An. 1416.

XXXIV. Négociation entre Henri & le Duc de Bourbon.

La Cour de France, effrayée des préparatifs de Henri chercha tous les moyens qui pouvoient retarder ſon expédition. Le Conétable ſavoit qu'on regarderoit comme peu ſincères à la Cour d'Angleterre toutes les propoſitions qui viendroient de ſa part, c'eſt pourquoi il réſolut de ſe ſervir des Seigneurs François qui étoient priſonniers à Londres. Suivant les inſtructions qu'il leur fit donner, les Ducs d'Orleans & de Bourbon, ainſi que les Comtes d'Eu & de Vendôme parurent regarder les affaires deFrance comme déſeſpérées, & inſinuèrent à ceux qui appro-

HENRI V. An. 1416. choient du Roi d'Angleterre qu'ils avoient dessein de traiter pour eux-mêmes avec le Monarque. Ils croyoient que Henri feroit les premières avances, mais il eut peu d'égard à ces insinuations, & les regarda avec raison, comme uniquement destinées à le détourner de son projet. Trompés dans leur attente, ils demandérent enfin une audience, où ils le priérent de déclarer ses prétentions, afin qu'ils pussent délibérer entr'eux si l'honneur leur permettoit ou non d'y
An. 1417. condescendre. Henri leur déclara ouvertement qu'il n'avoit d'autre proposition à faire, sinon qu'ils le reconnussent pour Roi de France, & pour leur légitime Souverain. Cette déclaration leur parut si peu convenable, que le Duc d'Orleans répondit au Roi qu'il n'avoit aucune réponse à faire sur une pareille demande, & il ne se passa rien de plus dans cette conférence. Quelques semaines après, le Duc de Bourbon dit à Henri, qu'ils avoient envoyé quelques personnes en France pour être mieux instruits des prétentions de Sa Majesté, que lui & les autres prisonniers avoient reçu de nouvel-

les

les lumières : Que de son côté, il étoit parfaitement convaincu du juste droit que Henri avoit à la couronne qu'il reclamoit à titre d'héritage : mais que Sa Majesté ayant paru disposée à abandonner ce droit en considération des Provinces qu'elle demandoit, il jugeoit, lui & tous les autres prisonniers, que la Cour de France devoit consentir à ses demandes, & qu'ils étoient résolus d'employer tout leur crédit & leur pouvoir à lui faire obtenir satisfaction. En conséquence le Duc demanda la permission de faire un voyage en France, où il porteroit le Roi, tant en son nom qu'en celui des autres prisonniers, à accepter des propositions aussi raisonnables; ajoutant que si leurs avis étoient rejettés, ils se regarderoient comme déchargés de leur fidelité envers Charles. Le Duc promit en son particulier de remettre toutes ses places entre les mains de Gouverneurs dévoués aux intérêts de Henri : de retourner en Angleterre au temps que le Roi lui prescriroit, & de lui rendre hommage comme à son légitime Souverain. Cependant il supplia Sa Majesté de tenir cette

HENRI V.
An. 1417.

promesse secrette jusqu'à son retour, crainte qu'il ne fût exposé au ressentiment de la Cour de France, pendant le séjour qu'il feroit dans ce Royaume.* Henri comptoit peu sur la sincérité du Duc, cependant agréablement flatté de l'espérance qu'il deviendroit maître de tant de belles Provinces, sans courir aucun risque & sans dépenses il consentit à sa demande; mais il continua toujours ses préparatifs avec la même vigueur. Le Duc demeura quelque temps en France, sans remplir aucun de ses

* Sans vouloir nier absolument ces faits, qui ne se trouvent que dans l'instruction de Henri à Tiptof, *Rymer*, *T. IV.* ils me paroissent au moins fort douteux. Est-il vraisemblable que le Roi d'Angleterre qui avoit ces Princes en son pouvoir n'eût pas tiré une promesse par écrit, s'ils lui avoient donné de telles paroles? On sait qu'on n'étoit pas alors fort scrupuleux à supposer des faits favorables à ses intérêts. Henri vouloit se faire valoir auprès de Sigismond à qui il faisoit tenir ces discours par Tiptof: mais on ne voit pas qu'il ait éxigé du Duc de Bourbon, comme il auroit été en droit de le faire, l'accomplissement de cette prétendue promesse; cependant elle lui auroit été de la plus grande importance, quand même il n'en auroit fait usage que pour fomenter la division entre les Princes François.

engagements envers Henri ; & le Monarque irrité de ce qu'il avoit voulu lui en imposer, ordonna à son retour en Angleterre, que lui & les autres prisonniers fussent renfermés au château de Pontefract, dans le Comté d'York, au lieu qu'ils avoient auparavant été en liberté sur leur parole.

43. pa

XXXV. Le Comte d'Huntingdon remporte une victoire en mer sur les François.

La France étoit alors dans l'état le plus déplorable. Le Roi incapable de tenir les rênes du Gouvernement : le Duc de Bourgogne, premier Pair du Royaume, & chef d'un parti puissant, engagé dans une secrette alliance avec l'ennemi de sa nation : les autres Princes du sang, prisonniers en Angleterre, & le Royaume gouverné par un Prince de quatorze ans, guidé par le Comte d'Armagnac, Seigneur violent dans ses passions, qui ne connoissoit aucun plaisir égal à celui de la vengeance, & qui sacrifioit ouvertement le bien public à son ressentiment & à son ambition. Henri n'étoit pas d'un caractére à négliger une occasion aussi favorable d'exécuter les grands desseins qu'il avoit formés. Il donna ses ordres pour équiper une flotte, &

HENRI V.
AN. 1417.

pour que son armée fût au rendez-vous à Southampton le quatorze de Février. Il s'y trouva vingt-huit mille hommes, l'élite des troupes d'Angleterre, mieux équipés qu'aucune autre armée qui existât alors & commandés par des Officiers que leur naissance & leur expérience rendoient également recommandables. Avant que le Roi s'embarquât, il envoya le Comte d'Huntingdon avec une escadre pour netoyer la Manche. Il rencontra neuf grands vaisseaux Génois au service de la France, les attaqua : les défit : en coula trois à fond, & en prit un pareil nombre, sur l'un desquels se trouva le bâtard de Bourbon Amiral de France avec la paye d'une demi année de l'armée françoise : que le Comte emmena en triomphe à Southampton.

XXXVI.
Henri descend en Normandie, se rend maître de Caen & de plusieurs autres places.

Henri, après avoir nommé le Duc de Bedford Régent du Royaume, s'embarqua à Portsmouth le vingt-trois Juillet, & descendit le premier Août à Béville en Normandie. La première place qu'il investit fut le fort château de Tonques, qui se rendit le neuf du même mois. La réduction de ce fort fut suivie de celle

de Dampierre qui fut soumis par le Comte de Salisbury. Cependant le Duc de Bourgogne avoit pénétré dans le cœur de la France. Le caractère impérieux du Conétable, la mort des deux Dauphins imputée à ses trahisons, & l'exil de la Reine qu'il avoit persuadé au Dauphin actuel d'envoyer de Paris à Tours, fournissoient au Duc des prétextes assez plausibles pour faire une diversion en faveur du Monarque Anglois. Il publia contre le Conétable un manifeste, où il exagéroit ses vices & sa mauvaise conduite. Ensuite il écrivit au Roi, pour lui déclarer, qu'en qualité de premier Pair du Royaume, il ne pouvoit se dispenser de faire ses efforts pour prévenir la ruine totale de la nation. Quelques villes assez considérables s'étant déclarées en sa faveur, il se mit en marche pour Paris à la tête d'une armée. Il espéroit que le Dauphin & le Conétable abandonneroient cette ville, pour faire tête aux Anglois, ou qu'ils seroient forcés de renoncer à s'opposer aux progrès de Henri. Ils prirent le dernier parti, préférant de laisser conquérir une partie du

HENRI V. An. 1417.

HENRI V. An. 1417.

Royaume par l'ennemi public, plutôt que de se laisser enlever le gouvernement par leur adversaire particulier. Par cette raison, Henri ne trouva aucune opposition dans la campagne ; mais la ville de Caen qu'il assiégea, fit une vigoureuse défense, jusqu'à ce que la mine ayant renversé les murs en deux endroits différents, il se fit deux brêches & elle fut emportée d'assaut. Lorsqu'il fut maître de la ville, il en fit assembler tous les principaux habitants dans la place du marché ; leur commanda de livrer leurs armes, & en fit passer ensuite un grand nombre au fil de l'épée, sans qu'ils eussent commis d'autre crime que d'avoir vaillamment défendu leur propre habitation. Il fit battre la citadelle si vivement avec son artillerie, qu'en peu de jours la garnison fut obligée de capituler, ce qu'elle fit à des conditions honorables. Il y mit une garnison Angloise, commandée par Sir Gilbert Humfreville & Sir Jean Popham, après quoi il détacha le Duc de Clarence, avec un corps de troupes pour la haute Normandie, où il fit de grands progrès. Le Roi réduisit lui-

même ſans éprouver que très peu de difficultés Bayeux, Liſieux, Courci, Argentan, Seez, Alençon & pluſieurs autres places de marque. Il reçut dans cette dernière ville le Duc de Bretagne; qui conclut avec lui une trève d'un an pour ſes propres Etats, & une autre de pareil temps au nom de la Reine de Sicile, pour l'Anjou & le Maine, comme Tutrice de ſon fils Louis.

HENRI V. An. 1417.

XXXVII. Union de la Reine de France avec le Duc de Bourgogne.

Pendant que Henri pourſuivoit ſes conquêtes avec tant de rapidité, la Reine Iſabelle, toujours éxilée à Tours, fit des avances pour s'unir au Duc de Bourgogne, dont elle avoit juſqu'alors été ennemie. Le déſir de ſe venger du Dauphin & du Conétable diſſipa ſon reſſentiment contre le Duc, & elle lui envoya des Agents, pour lui propoſer de former une ligue contre leurs ennemis communs. Le Duc accepta cette offre ſans héſiter, & ils concertèrent ſecrettement les meſures qu'ils avoient à prendre pour la mettre en liberté. Il partit ſubitement de Corbeil, où il étoit campé; ſe mit à la tête d'un corps choiſi de cavalerie, & marcha avec tant de diligence, qu'il étoit déja à l'Abbaie

HENRI V. An. 1417.

de Marmoutiers, dans le voisinage de Tours, avant qu'on pût être instruit de son projet. Il y trouva la Reine, qui d'accord avec lui s'y étoit rendue sous prétexte de dévotion. Il l'emmena sans aucune difficulté à Troye en Champagne, où elle prit le titre de Regente, * sous prétexte que le Roi étoit retenu prisonnier par le Dauphin & le Comte d'Armagnac.

XXXVIII. Conférences à Bernonville en Normandie. Henri réduit Falaise & plusieurs places fortes de la même province.

La Cour de France voyant les affaires presque désespérées, eut encore recours à la négociation, & demanda qu'on ouvrit des conférences pour travailler à un accommodement. Henri consentit à cette proposition sans interrompre ses conquêtes, & nomma Ambassadeurs le Comte de Warwick & quelques autres, pour traiter avec l'Archevêque de Rheims, qui étoit à la tête des Plénipotentiaires François à Bernonville en Normandie. Ces conférences ne durèrent que très peu de temps, car dès leur ouverture les députés Anglois déclarèrent que Hen-

* Il y a dans l'Anglois: *Il prit le titre de Régent.* C'est vraisemblablement une faute d'impression.

ri ne changeroit rien aux propositions suivantes. Que le Monarque Anglois épouseroit la Princesse Catherine ; que le Roi Charles jouiroit de la couronne pendant sa vie ; mais qu'après sa mort elle passeroit au Roi d'Angleterre, & que cependant Charles étant incapable de gouverner, Henri seroit déclaré Régent du Royaume. Les Plénipotentiaires François n'avoient pas d'instructions sur de pareils articles, ce qui fit rompre les conférences, & les Anglois poursuivirent leurs opérations. Henri entreprit le siège de Falaise, & prit la ville le vingt de Décembre, mais le château ne se rendit qu'au mois de Février, après avoir obtenu une capitulation honorable. Quoique l'hiver fut très rude, Henri après avoir réduit cette forteresse, partagea son armée en trois corps, donna le commandement de l'un à ses frères les Ducs de Clarence & de Glocester, & envoya l'autre sous les ordres du Duc d'Exeter & du Comte de Salisbury, pour continuer ses conquêtes dans les différentes parties de la Normandie. Le Roi demeura aussi en campagne, & dans les mois de Mars

*Tit. Liv. Elmham. Rymer.*

An. 1418.

HENRI V.
An. 1418.

& d'Avril soumit Saint-Lo, Carentan, Saint-Sauveur-le-Vicomte, & plusieurs autres places. Evreux se rendit au mois de Mai, après quoi il investit Cherbourg, cette place & celle de Rouen étant les seules de quelque importance qui restassent sous la domination françoise dans toute la Province.

XXXIX. Massacre de la faction des Armagnacs par la faction de Bourgogne à Paris.

Pendant que Henri étoit occupé au siège de Cherbourg, il arriva une nouvelle révolution à la Cour de France. Le Concile de Constance, après avoir déposé trois prétendus Papes avoit enfin élu le Cardinal Colonne, qui prit le nom de Martin V. & ce nouveau Pontife aussi-tôt après son élévation envoya deux Légats en France pour réconcilier les deux factions qui la partageoient. Ces Agents furent si pressants dans leurs sollicitations que les deux partis consentirent à envoyer des députés à Montereau-faut-Yonne, ou après de très vifs débats, on convint que le Dauphin & le Duc de Bourgogne gouverneroient conjointement le Royaume, pendant la violence de la maladie du Roi. Cette convention ne put avoir d'effet, par les intrigues

du Conétable, qui ne pouvoit souffrir que le Duc fut à la tête de l'administration. La violente opposition du Comte d'Armagnac à cet accord, qui étoit ce qu'on pouvoit faire de plus avantageux pour le Royaume, excita contre lui une clameur universelle dans toute la nation, particulièrement à Paris, qui avoit toujours favorisé la cause du Duc de Bourgogne. Les habitants attachés à cette faction, tinrent plusieurs assemblées secrettes, & enfin trouvêrent le moyen d'introduire pendant la nuit, l'Isle Adam, Gouverneur de Pontoise, l'un des plus zélés partisans du Duc. Il entra dans la ville avec huit cents chevaux, & aussi-tôt les Parisiens prenant les armes, firent un terrible massacre de tous ceux qui étoient attachés aux intérêts d'Armagnac. Tannegui du Chatel, Gouverneur de la Bastille, jugeant qu'il n'étoit pas possible d'appaiser cette sédition, courut directement au Louvre; enleva le Dauphin en chemise, & le conduisit dans cette forteresse, d'où il se retira le lendemain à Melun, ne se croyant pas en sureté dans la Bastille contre la

HENRI V. An. 1418. fureur de la populace, qui s'empara de la personne du Roi & mit en prison le Conétable. Ceux que leur attachement au Duc de Bourgogne avoit fait éxiler de Paris, instruits de cette révolution, s'y rendirent aussi-tôt de toutes parts, & enflammèrent encore la rage du peuple contre leurs adversaires. Le massacre recommença le douze de Juin, on tira le Conétable de prison; il fut tué dans les rues, & l'on traina son corps avec les dernières indignités. Le Chancelier, plusieurs Evêques & environ deux mille de ses partisans furent les victimes de cette barbarie effrénée. Lorsque le tumulte fut appaisé, la Reine & le Duc de Bourgogne revinrent dans la Capitale, où ils entrèrent en triomphe. Le Roi étoit en leur pouvoir & ils firent publier tous les Edits ou Ordonnances qu'ils jugèrent utiles à leurs intérêts: pendant que le Dauphin qui avoit aussi pris le titre de Régent, menaçoit tous ceux qui obéiroient au Duc de Bourgogne. Ainsi les partisans de chaque faction étoient traités de rebelles par la faction opposée, & la neutralité étoit même regardée com-

me un crime. Si l'on ajoute à tous ces troubles les succès d'un ennemi qui poussoit ses conquêtes au milieu du Royaume, & une peste cruelle dont la ville de Paris fut en même temps affligée ; on conviendra aisément du malheureux état où la France se trouvoit alors réduite.

Henri V. An. 1418.

*Monstrelet.*

XL. Henri assiège Rouen.

Cette révolution dans la Cour de France fut d'abord favorable aux vues de Henri. Le nouveau Comte d'Armagnac, le Seigneurs d'Albret & les autres Seigneurs Gascons du même pays, qui avoient agi vivement contre les Anglois en Guyenne, trouvèrent alors leur intérêt à conclure une trève. Le Monarque Anglois délivré par ce moyen des craintes d'une puissante diversion fut en état de retirer ses troupes de cette Province, & d'en augmenter celles de Normandie. Cherbourg avoit capitulé après un siège de trois mois, & le Pont-de-l'arche s'étoit rendu presque sans résistance : ensorte que la ville de Rouen étoit alors l'unique objet des désirs de Henri en Normandie, & il résolut de la réduire sous sa domination. Cette entreprise avoit de grandes difficultés : la place étoit bien

HENRI V.
An. 1418.

fortifiée : défendue par une garnison de quatre mille hommes de troupes réglées, outre sept mille Bourgeois en état de porter les armes. Gui de Boutelliere, qui y commandoit fit sortir toutes les bouches inutiles, fit rassembler une grande quantité de provisions ; nétoyer les fossés, & faire tous les préparatifs d'une vigoureuse défense. Henri le fit sommer de se rendre, & reçut pour toute réponse qu'il étoit résolu de tenir jusqu'à la dernière extrêmité. La ville fut investie de toutes parts, & le Monarque fit de si belles dispositions pour ce siège, qu'elles pourroient servir de modéle à un Ingénieur moderne. Les assiégés, dans un grand nombre de sorties furent repoussés avec perte, enfin ils furent resserrés de si près par les lignes de circonvallation, qu'ils n'osèrent plus s'y exposer, & toute communication leur étant ôtée avec la rivière de Seine, tant au dessus qu'au dessous de la ville, ils commencèrent à ressentir la disette. Alors ils s'adressèrent au Duc de Bourgogne pour avoir du secours, mais ce Prince suivant les maximes de son prédécesseur & de son Anta-

goniste le Comte d'Armagnac étoit plus occupé à se soutenir contre les intrigues de ses ennemis particuliers, qu'à s'opposer aux progrès du Roi d'Angleterre. Il engagea cependant les Légats du Pape à faire leurs efforts auprès de Henri pour qu'il levât le siège de Rouen, & le Cardinal des Ursins qui passa dans le camp des Anglois, proposa d'être médiateur ; mais le Monarque reconnut l'artifice, & refusa d'écouter aucunes propositions.

XLI. Il ménage en même-temps deux négociations, l'une avec le Dauphin, & l'autre avec le Duc de Bourgogne.

Le Duc assembla alors un corps de troupes, & parut vouloir livrer bataille aux Anglois. Sous ce prétexte il conduisit le Roi à Beauvais, mais il ne fit rien de plus contre les ennemis de sa patrie. Il avoit vraisemblablement changé de sentiment au sujet du Roi d'Angleterre, & sa vengeance étant satisfaite par la mort du Conétable & de ses partisans, il n'avoit plus besoin du secours de Henri. Son affection pour son propre pays & pour sa famille reprenant le dessus, il voyoit avec peine le plus grand ennemi de la France au milieu du Royaume que lui-même gouvernoit. D'un autre côté, il étoit obligé de garder

des mesures avec Henri, qui pouvoit détruire tout son crédit, en publiant leur traité secret d'alliance, ce qui auroit rendu le Duc odieux à toute sa nation. Dans cette situation il avoit tenu une conduite équivoque depuis son rétablissement dans le ministère, & paroissoit garder une éxacte neutralité dans tout ce qui concernoit les succès ou les opérations du Monarque Anglois. Les assiégés désespérant de son secours, s'adressèrent au Dauphin, qui n'étant pas en état de faire lever le siège par la force des armes essaya d'y parvenir par la voie de la négociation. Soit qu'il eut réellement dessein de conclure une paix durable avec Henri, soit qu'il voulut l'amuser par cette négociation, il fit des avances au Monarque Anglois, & lui marqua un ardent desir, non-seulement de traiter de la paix entre lui & la France, mais, encore de travailler au mariage de Henri avec Catherine, & de conclure une alliance avec lui, contre le Duc de Bourgogne. Henri, dont l'intérêt étoit d'augmenter la désunion entre le Dauphin & le Duc, consentit volontiers à un congrès, &

nomma l'Archevêque de Cantorbéry, les Comtes de Warwick & de Salisbury, Philippe Morgan, & plusieurs autres habiles négociateurs, en qualité d'Ambassadeurs, pour traiter avec les Plénipotentiaires du Dauphin. Henri se conduisit dans cette occasion plutôt en politique artificieux qu'en Héros désintéressé : car le même jour qu'il signa les instructions de ses Ambassadeurs, il écrivit au Duc de Bourgogne pour l'assurer que si la négociation pour la paix se renouvelloit, il feroit tout ce qui feroit en son pouvoir pour la terminer heureusement. Cette déclaration engagea le ministère à nommer les Evêques d'Arras & de Beauvais, le Premier Président de Morvilliers & quelques autres, en qualité de Plénipotentiaires, pour travailler à un accommodement. Le Roi d'Angleterre pensoit qu'en traitant ainsi en même temps avec les deux partis, il ménageroit leur jalousie mutuelle, de façon à la faire tourner à son propre avantage. Les conférences, entre les Ambassadeurs Anglois & ceux du Dauphin furent ouvertes le vingt-six Novembre à Alençon, & les pre-

HENRI V. An. 1418.

miers déclarèrent qu'ils ne traiteroient du mariage que lorſqu'on ſeroit convenu des articles de la paix. Enſuite ils inſiſtèrent à avoir connoiſſance des dernières offres que pouvoient faire les François, ſur quoi les agents du Dauphin après un grand nombre de réponſes équivoques déclarèrent, qu'ils abandonneroient les villes & provinces cédées à l'Angleterre par le traité de Bretigni, ſous la condition que Henri en rendroit hommage à la couronne de France. Les Anglois rejettèrent cette propoſition, quant à ce qui concernoit l'hommage, & demandèrent que la Normandie fut jointe à la ceſſion des autres provinces ; ajoutant qu'ils deſiroient ſavoir quelles ſuretés donneroit le Dauphin pour l'éxécution du traité. Les François n'avoient pas des pouvoirs qui s'étendiſſent auſſi loin, enſorte que les conférences ſe terminèrent ſans aucun fruit. A peine cette négociation étoit finie que les Ambaſſadeurs des deux couronnes en entamèrent une autre au Pont-de-l'Arche ſous la médiation du Légat du Pape ; mais elle fut interrompue preſque auſſi-tôt que commencée,

par une formalité frivole, qui prouva avec évidence que le Duc de Bourgogne ne se conduisoit pas sincèrement. Les Plénipotentiaires de Charles demandèrent que les actes fussent écrits en langue Françoise, ce que les Anglois refusèrent d'accorder. Le Légat proposa qu'on en fit deux copies, une en françois & l'autre en latin, ce qui fut approuvé par Henri, mais le Duc de Bourgogne fut infléxible, & ce congrès n'eut aucun effet. Cependant le Dauphin qui ignoroit ces difficultés, fut allarmé de cette négociation, craignant que la paix ne se fit entre Henri & le Duc de Bourgogne, ce qui ne pouvoit être qu'à son préjudice. Il fit prier Henri de choisir une ville pour renouveller les négociations commencées à Alençon, & le Roi d'Angleterre, qui trouvoit son avantage à fomenter la division consentit à envoyer des Ambassadeurs à Louviers au commencement de Février.

HENRI V. An. 1418.

*Rymer.*

XLII. Rouen se rend par capitulation.

Ces mesures politiques ne changeoient rien à ses opérations militaires. Le siège de Rouen avoit déja duré depuis le mois de Juillet jusqu'à celui de Janvier & les assiégés après

HENRI V. An. 1419.

avoir fait la plus belle défenſe étoient réduits à la dernière extrèmité. Ils avoient mangé non-ſeulement leurs chevaux & leurs animaux domeſtiques, mais encore les rats, les ſouris & les autres inſectes. Ils avoient mis hors de la ville environ vingt mille habitants, hommes, femmes & enfants auxquels Henri avoit refuſé le paſſage, & les avoit même repouſſés juſques ſous les murs, où ils périſſoient par milliers de froid & de manque de nourriture. Enfin, ceux qui étoient demeurés dans la ville pouſſés par le déſeſpoir, réſolurent de faire une ſortie générale & de ſe faire un paſſage au milieu des lignes des aſſiégeants. On choiſit dix mille hommes pour cette entrepriſe; mais le pont rompit lorſque deux mille furent paſſés & cet accident empêcha les autres de pouvoir les joindre. Ce petit nombre, voyant l'impoſſibilité du retour, attaquèrent les Anglois avec une fureur étonnante & combattirent juſqu'à ce qu'ils fuſſent preſque tous taillés en pièces. Cependant, ceux qui étoient reſtés de l'autre côté du pont ſortirent par une autre porte, & réuſſirent avec

des peines infinies & une très grande perte à se faire un passage. Pendant le siège & le blocus, environ cinquante mille habitants avoient péri pat l'épée, la famine & les maladies : enfin ceux qui restoient n'ayant d'autre attente que celle d'une mort pareille envoyèrent des députés à Henri pour obtenir une capitulation; mais il insista pour qu'ils se rendissent à discrétion. Ces députés lui reprochèrent sa cruauté de les réduire par famine, lorsqu'il avoit une aussi belle occasion de prouver sa valeur en les emportant d'assaut, reproche qui ne servit qu'à exciter sa colère. Lorsqu'ils eurent rapporté à leurs concitoyens l'infléxibilité & la hauteur du Monarque, leur courage se renouvella par le ressentiment & le désespoir. Ils résolurent de miner une étendue considérable de leurs murailles, afin de sortir tous en corps & de se faire jour au travers des Anglois, ou de périr tous ensemble par l'épée de l'ennemi. Henri instruit de cette résolution désespérée crut devoir diminuer de sa rigueur, & leur offrit des conditions qu'ils acceptèrent, quoiqu'elles fussent très dures.

HENRI V. An. 1419.

Ils convinrent qu'ils rendroient la ville & le château au Roi d'Angleterre s'ils n'étoient pas secourus avant le dix-neuf Janvier : que tous les habitants se soumettroient à sa clémence : qu'ils lui payeroient trois cents mille écus d'or, par forme de rançon : & que tous les soldats de la garnison jureroient sur les saints Evangiles de ne point porter les armes contre le Roi d'Angleterre, avant le premier Janvier suivant. Lorsque ces articles eurent été signés & ratifiés, Henri prit possession de la ville, où il entra en triomphe, mais il ternit sa gloire en laissant piller & dépouiller la garnison, & faisant mettre à mort Alain Blanchard pour le punir de son activité & de sa valeur dans la défense de ses concitoyens. Ainsi tout le Duché de Normandie repassa sous la domination de l'Angleterre, deux cents cinquante ans après que Philippe Auguste l'avoit enlevé au Roi Jean. Henri prit séance en Manteau Ducal, comme Souverain de Normandie : établit un échiquier, une cour des Monnoyes & une chambre des Finances à Rouen, abolit la Gabelle & les autres impôts onéreux aux peu-

Blmham. Goodvvin. Tit. Liv.

ples; rendit aux citoyens la jouiſſance de leurs anciens priviléges, Enfin fit tous ſes efforts pour les reconcilier à ſon gouvernement.

XLIII. Henri conſent à une entrevûe avec le Roi de France.

Après la réduction de Rouen, Henri fit paſſer une partie de ſon armée en Picardie, ſous les ordres du Duc d'Exeter, qui ſe rendit maître de Dieppe & de Montreuil, pendant que le Monarque ſoumit tout le pays juſqu'à Pontoiſe, Beauvais & Abbeville. Le Duc de Bourgogne avoit juſqu'alors héſité entre ſon intérêt particulier & ſon affection pour ſa patrie; mais les progrès de Henri le déterminèrent en faveur de ſon devoir. Il réſolut de ſe reconcilier ſincérement avec le Dauphin, pour que toutes les forces du Royaume fuſſent réunies contre l'ennemi commun. Cette entrepriſe étoit extrèmement difficile, & la haine du jeune Charles contre le Duc étoit ſi envenimée qu'il préféroit de courir le riſque de perdre ſon propre héritage, plutôt que de ſacrifier ſon animoſité particulière à l'avantage du Royaume. Les conférences recommencèrent à Louviers entre ſes Ambaſſadeurs & ceux du Roi d'Angleterre; mais les mêmes

HENRI V. An. 1419.

difficultés qui les avoient fait rompre à Alençon rendirent encore ce congrès infructueux. On y convint seulement que le Roi & le Dauphin auroient une entrevue, & elle fut reculée de temps à autre jusqu'à ce que le Dauphin prit de nouvelles mesures qui la firent absolument manquer. Cependant Henri accorda une trève depuis le douze Février jusqu'à Pâques, pour tout le pays situé entre la Loire & la Seine, à l'exception de la Normandie. Le Duc de Bourgogne voulant exécuter le louable projet qu'il avoit formé, fit offrir son amitié au Dauphin, avec des protestations de la plus sincère cordialité, & lui proposa une entrevûe pour confirmer leur reconciliation mutuelle, & prendre les mesures convenables au bien du Royaume. Cette proposition fut rejettée avec mépris, ce qui força le Duc de songer à la paix avec le Roi d'Angleterre. Il fit déclarer à Henri que le Roi Charles étoit sincèrement disposé à un accomodement, & qu'il desiroit une entrevûe pour qu'ils pussent, aidés de leurs conseils régler les conditions de la paix & conclure le mariage projetté depuis si longtemps

Rymer. T.

temps

temps. Henri accepta la propofition fans héfiter, & même confentit à une trève de trois mois, pour qu'on réglât plus facilement le temps, le lieu, & le cérémonial de cette entrevûe.

XLIV. Les conférences font ouvertes dans le voifinage de Meulan.

Toute la France fut juftement allarmée de cette réfolution, & toutes les perfonnes au fait des affaires jugèrent que dans l'état où elles étoient, la paix ne pouvoit être faite qu'à des conditions infiniment onéreufes à la nation. Plufieurs Seigneurs employèrent leurs bons offices pour parvenir à reconcilier le Dauphin & le Duc de Bourgogne, ou au moins à leur faire fufpendre les effets de leur animofité. Le premier confentoit à une ceffation de toutes hoftilités pendant trois ans; mais le Duc infiftoit pour qu'elle fut limitée à deux mois pendant lefquels il fe propofoit de conclure un accomodement avec Henri, fi le Dauphin perfiftoit dans fes mêmes fentiments, ce qui fit manquer la négociation. Enfin les deux Rois convinrent de fe trouver fous une tente fuperbe, placée dans le voifinage de Meulan, mais comme le dérangement d'efprit de Charles l'empêchoit d'y paroître en perfonne, il fut réglé

HENRI V. An. 1419. que la Reine & le Duc de Bourgogne y tiendroient sa place : que le Duc de Bretagne seroit présent aux conférences, & qu'on choisiroit de part & d'autre des Commissaires pour la discussion des articles, afin qu'il n'y eut aucune dispute ni altercation entre les chefs. Les Ducs de Clarence & de Glocester furent nommés Plénipotentiaires du côté de Henri, qui se rendit à Mantes pour être à portée du lieu des conférences, & la cour de France alla à Pontoise pour la même raison. Cette cour & celle d'Angleterre se rendoient tous les jours de ces deux villes au congrès, & à la première entrevûe la Reine de France y conduisit sa fille Catherine, dont la beauté fit une profonde impression dans le cœur du Monarque Anglois. La mère s'apperçut aisément de la conquête qu'elle avoit faite, & par l'avis du Duc de Bourgogne, elle cessa de la faire paroître, dans l'espérance d'irriter l'impatience de Henri & de le déterminer à conclure plus promptement. Le Roi jugea de leur intention qui ne servit qu'à enflammer sa colère, & dans le premier transport de son indignation, il décla-

ra au Duc qu'il ne mettroit bas les armes que lorſqu'il auroit le Roi & le Prince en ſon pouvoir ; ajoutant qu'il le chaſſeroit lui-même du Royaume s'il préſumoit de s'oppoſer à ſes intentions. Cette déclaration fut bien ſenſible à un Prince dont le caractère étoit auſſi haut ; cependant il modéra ſa vivacité & répondit modeſtement qu'il eſpéroit qu'on trouveroit des moyens pour ennuyer Henri de la guerre.

HENRI V. An. 1419.

XLV. Demandes de Henri, & réponses des Agents de Charles.

Les conférences roulèrent ſur trois articles que les Plénipotentiaires Anglois propoſèrent pour préliminaires de la paix : Que le Roi d'Angleterre fut mis en poſſeſſion de tout ce qui avoit été cédé à Edouard III. par le traité de Bretigni : Que la Normandie fut ajoutée à cette ceſſion, & qu'il poſſédât tout ce qui lui ſeroit cédé par ce traité en pleine ſouveraineté, ſans être tenu d'aucun hommage ou dépendance. Le Duc de Bourgogne qui connoiſſoit le caractère violent de Henri, jugea que s'il s'oppoſoit directement à ces articles, les conférences finiroient auſſi-tôt ; au lieu qu'il avoit intérêt de les continuer, puiſque c'étoit le ſeul moyen

HENRI V. An. 1419. de parvenir à sa reconciliation avec le Dauphin. Il crut donc plus convenable, sans discuter les prétentions du Monarque, de présenter de son côté les demandes de la France, que nous allons rapporter article par article avec les réponses de Henri. Charles demandoit que le Roi d'Angleterre renonçât à ses prétentions sur la couronne de France, & Henri consentit à cette renonciation, excepté pour tout ce qui lui seroit cédé par le traité. Charles demandoit qu'il renonçât à la Touraine, à l'Anjou, au Maine, & à la souveraineté de Bretagne; mais Henri refusa d'accorder cet article. Charles demandoit que le Roi d'Angleterre jurât, tant pour lui que pour ses successeurs, que ni lui, ni eux, pour quelque cause que ce put être, ne pussent recevoir la couronne de France à titre du transport de quelques-autres personnes, quelque droit que cette personne, de l'un ou de l'autre sexe, prétendît avoir ou pouvoir donner: Le Roi consentit à cette proposition, sous la condition que son adversaire feroit le même serment à l'égard de la couronne d'Angleterre. Charles de-

mandoit que le Roi d'Angleterre fit ses renonciations, promesses & engagements pour être enregistrés, confirmés & ratifiés dans la forme la plus authentique qui seroit réglée par le Roi de France & par son Conseil. Le Roi ne voulut point consentir à cette proposition. Charles demandoit qu'il lui fut permis de donner un équivalent pour le Ponthieu & Montreuil dans quelque autre partie de son Royaume, ce qui ne fut point accordé par Henri. Charles demandoit qu'en considération de ce que différentes places de la Normandie que Henri n'avoit pas encore conquises, lui seroient cédées par le traité, il abandonnât les autres places dont il avoit fait la conquête, que chacun fut remis en possession de ses États, dans quelque lieu qu'ils fussent situés, & qu'il fut fait une alliance entre les deux couronnes. Le Roi approuva cet article, à condition que les Ecossois & les rébelles ne seroient pas compris dans cette alliance. Charles demandoit la restitution de six cents mille écus donnés à Richard II. pour partie de la dot promise à la Reine Isabelle, comme aussi le payement

Henri V. An. 1419.

de quatre cents mille écus pour les joyaux de cette Princesse retenue en Angleterre. Le Roi consentit que cette somme servit à balancer les arrérages dûs pour la rançon du Roi Jean, & cependant marqua sa surprise de ce que le Roi de France demandoit quatre cents mille écus pour les joyaux de la Reine Isabelle, qui n'en valoient pas le quart.

*Act. pub. Goodwin.*

XLVI. Accommodement entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne.

On voit évidemment par ces demandes respectives, qu'il auroit été facile de surmonter les difficultés si les deux parties avoient réellement désiré la paix ; mais elles suffisoient pour tenir le traité en suspens aussi long-temps que le Duc de Bourgogne jugeroit à propos de la prolonger pour remplir ses vûes. Henri croyoit que la paix alloit être terminée, & il avoit déja donné de pleins pouvoirs à l'Archevêque de Cantorbéry, pour qu'il se rendît à Paris, & conclût en son nom le traité avec Charles. Son propre artifice retomba alors sur lui-même ; il avoit souvent entâmé des négociations pour amuser le Duc & le Dauphin, & il fut alors trompé par la même politique. Le principal objet que le

Duc avoit eu en vûe dans le congrès de Meulan, étoit d'exciter la crainte du Dauphin, & il produisit l'effet qu'il en attendoit. Ce jeune Prince allarmé par la conclusion qu'il croyoit prochaine d'une paix aussi désavantageuse à la France, & aussi préjudiciable à ses intérêts, consentit à se réconcilier avec le Duc de Bourgogne, comme au seul expédient qui pouvoit prévenir ce malheur, & après diverses conférences particulières entre les confédérés, ils convinrent enfin des conditions de ce raccommodement. Le onze Juillet ils se rencontrèrent sur la route de Paris; s'embrassèrent mutuellement avec toutes les apparences d'une sincère affection; & ensuite signèrent & ratifièrent un traité, dans lequel ils s'engagèrent mutuellement à s'aimer comme frères, & à résister en commun aux damnables entreprises des Anglois, les anciens ennemis du Royaume. Cet accommodement étant terminé, le Duc de Bourgogne commença à changer de conduite par rapport aux conférences qui se tenoient toujours à Meulan. Craignant que le desir que marquoit Henri pour

HENRI V. An. 1419.

Rymer.

HENRI V. An. 1419. la paix ne ſurmontât toutes les difficultés qui l'avoient juſqu'alors retardé, il ajouta quelques articles pour en faire naître de nouvelles, & marqua une grande répugnance à recevoir les demandes du Roi, qui étoient (diſoit-il) vagues, obſcures, équivoques, & irréſonables. Il inſiſta pour que Henri acceptât les offres de la France purement & ſimplement, ſans entrer dans aucune ſorte d'explication, & refuſa même de conſentir que les articles dont on étoit déja convenu fuſſent rédigés par écrit. Ce changement ouvrit enfin les yeux de Henri; les conférences furent bruſquement rompues, & l'on ſe prépara de part & d'autre à recommencer les hoſtilités. Le vingt-huit Juillet le Roi détacha le Duc de Clarence & le Comte d'Huntingdon, avec un corps de troupes pour ſurprendre Pontoiſe, qu'ils emportèrent par eſcalade avec tout le ſuccès qu'ils pouvoient déſirer. L'Iſle-Adam qui commandoit dans la place, fut ſi ſubitement attaqué qu'il eut beaucoup de peine à s'échapper avec une petite partie de la garniſon, dont le reſte fut pris ou taillé en pièces. Cette priſe fut très avan-

tageuse à Henri, en ce qu'elle lui ouvrit le chemin jusqu'aux portes de Paris, dont cette ville est à peu de lieues; que de plus on trouva une grande quantité de munitions de guerre, que l'armée s'y enrichit par le pillage, & qu'on y enleva une somme d'argent très considérable, ce qui lui étoit d'un grand usage dans les circonstances où il se trouvoit. HENRI V. An. 1419. *Juvenal des Ursins. Histoire de Charles VI.*

Malgré cet avantage qui jettoit Paris dans la consternation, les affaires de Henri commencèrent à paroître sous un aspect moins favorable. Depuis sa dernière descente en France, il n'avoit point trouvé d'opposition dans ses campagnes; une des plus puissantes factions du Royaume ayant favorisé ses progrès : mais alors toutes les forces de la nation étoient prêtes à se réunir contre lui. Le peuple Anglois paroissoit fatigué d'une guerre qui les épuisoit d'hommes & d'argent : le Roi en avoit reçu de puissants secours depuis sa descente en Normandie; le Parlement avoit accordé aides sur aides, & subsides sur subsides; enfin les sujets disoient hautement que ses conquêtes en France ruineroient l'Angleterre. Le Dauphin XLVII. Les affaires de Henri semblent devenir moins favorables.

HENRI V. An. 1419. avoit engagé les Rois de Castille & d'Arragon dans ses intérêts : Leurs forces combinées étoient entrées dans le Béarn, & avoient ravagé tout le pays jusqu'aux portes de Bayonne qu'elles menaçoient d'assièger : une flotte nombreuse de Castille avoit ordre de passer en Ecosse, & d'en transporter un corps de troupes levées pour le service du Dauphin : Enfin Henri avoit tout lieu de craindre que les Flamands après avoir refusé de servir sous le Duc de Bourgogne, tant qu'il avoit été regardé comme ennemi de la France, ne se rangeassent avec joie sous ses drapeaux pour la défense de ce Royaume.

XLVIII. Il poursuit ses conquêtes. Quelque embarras que toutes ces refléxions pussent causer au Monarque, il soutint toujours ses prétentions sans marquer aucun doute ni découragement. Il affecta même de déclarer qu'il ne se contenteroit pas alors de ce qu'il avoit éxigé de Charles à Meulan, & qu'il vouloit qu'on y ajoutât Pontoise, dont il avoit fait la conquête depuis le congrès. Il est vraisemblable qu'il auroit changé de conduite si la haine & la perfidie du Dauphin n'avoient secondé ses ef-

forts. Il entreprit le siège de Gisors, qu'il poussa avec tant de vigueur, que malgré les avantages de sa situation au milieu des marais qui en rendoient l'accès très difficile, & d'une nombreuse garnison, commandée par des officiers expérimentés, cette place fut obligée de capituler. Le Duc de Glocester s'empara de château-Gaillard, après une défense opiniâtre de six mois; la Roche-Guyon & le château d'Aumerle furent pris par un détachement sous les ordres du Comte de Warwick. Ivri passa de même au pouvoir des Anglois, ainsi que les châteaux de Montjoye & S. Germain-en-Laye, enfin Henri attaqua & prit Meulan, d'où il envoya le Duc de Clarence avec un corps de troupes dans le voisinage de Paris.

HENRI V. An. 1419.

*Elmham.*

La réconciliation du Dauphin avec le Duc de Bourgogne n'avoit été qu'apparente, & ce Prince conservoit toujours dans le cœur cette animosité qu'il avoit conçue dès l'enfance, & qui semblable à un feu caché n'en étoit que plus ardente. Il refusa de se trouver à la cour tant que le Duc auroit entrée dans le conseil, & dans

XLIX. Le Duc de Bourgogne est assassiné par les ordres du Dauphin.

HENRI V. An. 1419.

la vûe de se rendre totalement maître de l'administration, il n'avoit aucun scrupule sur les moyens tels qu'ils fussent, qui pourroient le conduire à son but. Il résolut d'y parvenir par un assassinat & d'éxécuter ce projet à Pouilly, mais il crut devoir le différer, parce que le Duc y étoit environné d'un gros corps de troupes. Le Dauphin marcha à Montereau-faut-Yonne à la tête de vingt mille hommes, & invita le Duc à une conférence sur un pont entre la ville & le château, afin de convenir des mesures qu'il falloit prendre pour la campagne contre les Anglois, & régler en même temps plusieurs affaires importantes. Le Duc consentit volontiers à cette conférence, & quoiqu'il fut informé sur la route des desseins du Dauphin, il ne voulut pas occasionner une rupture en marquant quelque soupçon, & se rendit au lieu indiqué, où il fut tué par Tannegui du Châtel & ses complices. *

*Monstrelet.*

* M. Smollett ne néglige pas les occasions de prodiguer les termes de perfidie & de trahison en parlant des Princes François : cependant il auroit dû consulter un peu plus les Historiens avant que de porter un jugement

Cet événement changea totalement la face des affaires. Les Parisiens devinrent furieux par le meur-

HENRI V. An. 1419.

L. Négociation entre

aussi précipité. Il auroit vû qu'il n'est nullement prouvé que le Dauphin ait fait assassiner le Duc de Bourgogne. Un Prince de dix-sept ans ne prend guères de telles résolutions, & l'on pourroit dire tout au plus que ce seroit l'ouvrage de ses Confidents. De plus, le caractère de Charles VII. parut plutôt porté à l'indolence & aux plaisirs qu'à la cruauté, & M. le Président Hainault remarque que Philippe le Bon, fils de Jean sans peur, reçut depuis la justification de Tannegui du Châtel, lequel prouva qu'on lui imputoit à tort cet assassinat. Suivant Juvenal des Ursins, le Duc de Bourgogne parla avec beaucoup d'arrogance, le Seigneur de Noailles porta la main droite à son épée, & fit un mouvement comme pour porter la gauche sur le Dauphin: il ajoute que Tannegui avoit sur le champ enlevé le jeune Prince: Que les Gens du Dauphin s'étoient alors jettés sur le Duc qui avoit été tué, & que la plupart de ceux qui l'accompagnoient se comportèrent très lâchement. *Voyez aussi le P. Dan.* Au surplus, M. Smollett auroit dû suivre une des regles de la saine critique qui ne doit jamais imputer un crime à telle personne que ce soit, à moins qu'on n'ait des preuves les plus certaines, & que dans le partage des sentiments, l'Historien doit s'en tenir à rapporter les faits dont on convient de part & d'autre: exposer le récit des deux partis, & toujours pancher du côté le moins odieux.

HENRI V. An. 1419.

Henri & le jeune Duc de Bourgogne.

tre du Prince qu'ils chérissoient, & son fils Philippe fut animé d'un désir si violent de vengeance, qu'il résolut de sacrifier le bonheur de sa patrie à sa colère. Il commença par renouveller toutes les liaisons de son père avec la Reine Isabelle, qui s'étoit toujours conduite en ennemie irréconciliable de son propre fils, & le Duc devenant alors maître de la personne du Roi, étoit considéré comme Régent par ceux qui n'obéissoient pas au Dauphin. Il entama avec le Roi d'Angleterre une négociation, qui étoit une véritable conspiration contre sa patrie. Depuis la réduction de Pontoise, la Cour s'étoit retirée à Troyes par rapport aux courses que les ennemis faisoient jusqu'aux portes de Paris. Les habitants de cette Capitale excessivement fatigués par les excursions des Anglois obtinrent de Henri une trève particulière pour cinq jours, pendant lesquels le traité fut conclu entre ce Monarque & Charles, par la médiation de la Reine & du Duc de Bourgogne. Depuis la mort du dernier Duc, Henri avoit beaucoup étendu ses demandes. Sans avoir égard

aux propositions qu'il avoit faites à Meulan, il renouvella alors toutes ses prétentions sur la couronne de France & insista sur les articles suivants. Il offrit d'épouser la Princesse Catherine sans dot, promit de ne point troubler le Roi Charles dans la jouissance de la couronne, & de ne point s'emparer de ses revenus pendant sa vie; consentit que la Reine conservât de même son rang : mais il demanda qu'après la mort de Charles, la couronne de France passât au Roi d'Angleterre & à ses héritiers à toujours : que vû la maladie du Roi Charles, qui le mettoit hors d'état de gouverner le Royaume, lui Roi d'Angleterre prît en main les rênes de l'administration en qualité de Regent, même pendant la vie de son beau-père : que les Princes, Seigneurs, Communautés & Bourgeois du Royaume lui prêtassent serment de fidélité en cette qualité de Régent, & promissent de le reconnoître pour leur Souverain après la mort de Charles : que le Roi de France délivrât au Roi d'Angleterre des lettres patentes sous le grand sceau pour confirmer ces articles &

HENRI V. An. 1419.

assurer qu'ils seroient ponctuellement exécutés : que la Reine, le Duc de Bourgogne & les Pairs du Royaume signassent de semblables lettres en termes exprès sans aucune équivoque : enfin le Monarque Anglois promit de donner aussi des lettres patentes pour ce qui le concerneroit dans le traité.

LI. La paix entre la France & l'Angleterre est conclue & ratifiée à Troye. Henri épouse la Princesse Catherine.

Lorsque ces articles fondamentaux eurent été réglés, le Duc de Bourgogne les ratifia, comme bons, utiles, raisonnables, tendants à l'avantage de la France & de toute la Chrétienté. On publia ensuite une trève générale pour avoir force depuis le vingt-quatre Décembre, jusqu'au premier Mars de l'année suivante : & lorsque ces articles préliminaires de la paix générale furent ratifiés, les Plénipotentiaires de Henri & du Duc de Bourgogne signèrent un traité particulier de ligue & de confédération, portant : que l'un des frères du Monarque épouseroit une des filles du Duc : que le Roi & le Duc seroient unis par les liens d'une mutuelle affection : qu'ils employeroient mutuellement tous leurs efforts pour punir le Dauphin & les

autres meurtriers du dernier Duc de Bourgogne, que si le Dauphin, ou quelqu'un des assassins tomboit entre les mains de Henri, ils ne pourroient être remis en liberté sans le consentement du Duc : que le Roi d'Angleterre abandonneroit au Duc, frère du Roi Charles & à la Duchesse, des terres de la valeur de vingt mille livres de rentes, les plus voisines qu'il seroit possible des territoires qu'ils possédoient déja en France, pour lesquelles ils feroient hommage à la couronne, & qu'ils recevroient une Chartre sous le grand sceau portant concession de ces terres, pour être confirmée aussi-tôt que Henri seroit en possession de la Régence ; que si à l'avenir quelqu'un prétendoit sous prétexte de mariage avec l'une des filles de France devoit posséder de semblables terres, le Duc soutiendroit le Roi de tout son pouvoir pour s'opposer à ces prétentions. On jugea qu'il étoit nécessaire de changer la forme des articles de la paix générale entre la France & l'Angleterre, pour éviter tous les doutes & les obscurités : c'est pourquoi l'on prolongea la trève, afin que les Am-

*Rymer.*

baſſadeurs euſſent le temps de concerter la forme du traité avec le Duc de Bourgogne. Il étoit toujours à Troye, & la paix y fut confirmée le vingt-un Mai par le ferment des Parties contractantes, la Reine & le Duc de Bourgogne ſtipulant pour le Roi Charles. Cette importante affaire étant terminée avec les formalités ordinaires, Henri fit préſent à la Princeſſe Catherine d'une bague de grand prix, & le contrat fut ſcellé auſſi-tôt, cependant le mariage ne fut conſommé que le ſecond jour de Juin. Dans le traité de Troye, outre les articles que nous avons rapportés, il fut ſtipulé que les Loix, coutumes & priviléges de France demeureroient dans leur entier : que le Roi d'Angleterre ſoutiendroit Charles de tout ſon pouvoir, pour reduire les Provinces, Villes & places poſſédées par le Dauphin & le parti d'Armagnac : qu'à l'exception de la Normandie, toutes les conquêtes faites en France ſeroient au profit du Roi régnant : que lorſque le Roi d'Angleterre monteroit ſur le trône de France, la Normandie même ainſi que toutes ſes autres conquêtes ſe-

roient réunies à cette couronne : que lorſque Henri, ou quelqu'un de ſes héritiers recevroit la couronne de France, les deux Royaumes de France & d'Angleterre ſeroient unis pour toujours ſous un même Souverain : que cependant ils ſeroient entièrement indépendants l'un de l'autre, & jouiroient ſéparément de leurs propres Loix, coutumes & immunités : enfin qu'il ne ſeroit fait de paix avec le Dauphin, que du conſentement unanime des deux Rois & du Duc de Bourgogne. *Act. pub.*

LII. Progrès des Anglois & des Bourguignons Siège mémorable de Melun.

Après la célébration du mariage, les deux Cours ſe rendirent devant Sens, qui étoit déja inveſtie par les troupes d'Angleterre & de Bourgogne. Le Dauphin avoit reçu un renfort de ſept mille Ecoſſois, commandés par Jean, Comte de Buchan. Il avoit mis de fortes garniſons dans Melun, Montereau, Montargis, Meaux & Compiégne : avoit emporté d'aſſaut le Pont-Saint-Eſprit dans le Languedoc ; s'étoit rendu maître de Nîmes, & avoit indiqué le rendés-vous de toutes ſes troupes à Bourges en Berri. Sens, après s'être défendue dix jours ſe rendit à Henri par

HENRI V. An. 1420.

capitulation. Il marcha ensuite à Montereau, où le Duc de Bourgogne avoit été assassiné : la ville fut emportée d'assaut, mais Guitrie, qui commandoit la garnison, se retira dans le château, & refusa de se rendre. Le Monarque Anglois, irrité de son opiniâtreté déclara aux habitants qu'il les feroit mettre à mort, s'ils ne gagnoient sur cet Officier qu'il se soumit au Roi. Il fut sourd à leurs instances & à leurs lamentations, & Henri les fit exécuter à des potences plantées devant le château. Il poussa ensuite le siège avec une nouvelle vigueur, & après qu'il eut encore soutenu huit jours, Guitrie capitula pour lui-même, & pour quarante personnes qui furent renvoyés au Dauphin. On y trouva le corps du Duc de Bourgogne très indécemment enterré; mais son fils le fit lever de terre & transporter à Dijon où on lui fit des obséques solemnelles. Vers le milieu de Juillet, l'armée confédérée entreprit le siège de Melun, place très importante, bien fortifiée & défendue par une nombreuse garnison, dont le Commandant nommé Barbazan, Officier aussi courageux qu'ex-

*Des Ursins Hist. de Charles VI.*

périmenté étoit ſoupçonné d'avoir eu part au meurtre du Duc de Bourgogne. Le Roi venoit de recevoir un renfort de deux mille Archers & de huit cents hommes d'armes d'Angleterre, commandés par le Duc de Bedford, qui avoit laiſſé ſon frère Gloceſter Régent en ſon abſence. Toutes les troupes que les deux chefs purent raſſembler, ſuffiſoient à peine pour achever l'entrepriſe commencée. Les aſſiégés détruiſoient leurs ouvrages dans de fréquentes ſorties : les aſſiégeants furent repouſſés avec grande perte dans pluſieurs aſſauts, & lorſqu'ils voulurent employer la ſape, ils trouvèrent les fortifications contreminées par les ſoins de l'infatigable Barbazan. Il ſe rencontra vis-à-vis de Henri dans une mine où ils combattirent main à main pendant quelque temps; enfin le Monarque admirant ſa valeur, lui demanda ſon nom. « Je me nomme » Barbazan, répondit cet Officier. » Eh bien, lui dit le Roi, vous avez » combattu contre le Roi d'Angleterre! » Quoique les brêches fuſſent très ouvertes au mur de la place, Henri ne voulut point donner l'aſſaut

HENRI V. An. 1420.

contre des gens auſſi déterminés, & il changea le ſiège en blocus. Le Dauphin marcha au ſecours de cette ville à la tête de ſeize mille hommes; mais il trouva les avenues ſi bien gardées, qu'il ne jugea pas poſſible d'y jetter de nouvelles troupes, & il ſe retira ſans faire aucune entrepriſe contre les quartiers des aſſiégeants. Enfin après que la garniſon eut conſommé toutes ſes proviſions, ſubſiſté pendant quelque temps de la chair des chevaux, chiens & autres animaux domeſtiques, & eut perdu toute eſpérance de ſecours, Barbazan fut obligé de ſe rendre par capitulation. Toutes les troupes Françoiſes qui compoſoient la garniſon, obtinrent la vie ſauve, excepté ceux qui avoient eu part au meurtre du Duc de Bourgogne. Barbazan lui-même en fut accuſé, & auroit certainement perdu la vie, s'il ne s'étoit déclarè frère d'armes de Henri, pour avoir combattu contre ce Monarque en combat ſingulier. Cette défenſe le ſauva d'une mort ignominieuſe, mais il fut renfermé pendant plus de vingt ans à château-Gaillard. Henri fit pendre comme rebelles vingt Ecoſ-

ſois qu'on trouva dans la place, ſous prétexte qu'ils portoient les armes contre leur Roi, qui étoit priſonnier de celui d'Angleterre & ſervoit comme volontaire ſous ſes drapeaux. Le Monarque Anglois eſt encore taxé d'avoir violé la capitulation à d'autres égards, en faiſant renfermer le reſte de la garniſon dans des priſons & des tours, où ils périrent faute de nourriture.

HENRI V. An. 1420.

*Jean Juvenal des Urſins. Hiſtoire de Charles VI.*

LIII. Henri entre à Paris en triomphe.

Après la réduction de Melun, le Comte d'Huntingdon en fut nommé Gouverneur, & les deux Cours ſe rendirent à Paris, où Henri accompagné de ſon beau-père fit ſon entrée publique avec grande magnificence. Cependant il ſe formoit des ſemences de diviſion entre le Roi d'Angleterre & le Duc de Bourgogne. Ce Prince, ainſi que les Pairs de France, & tous les Officiers étoient extrêmement mécontents des manières de Henri, qui naturellement haut & impérieux les traitoit avec autant d'indifférence que de mépris. Le Prince d'Orange s'étoit retiré avec ſes troupes du ſiège de Melun, & avoit même refuſé de ſouſcrire au traité de Troye, contre lequel il déclamoit ouvertement, par-

HENRI V. An. 1420.

ce qu'il avoit reçu personnellement quelques affronts du Roi d'Angleterre. Ce qui causa le plus d'ombrage au Duc fut de voir que Henri s'emparoit de tout le gouvernement & ne lui laissoit aucune part dans l'administration des affaires. Le Monarque Anglois s'étoit rendu maitre de la Bastille, après en avoir chassé la garnison du Duc, il avoit surpris Vincennes où il avoit mis des troupes ; s'étoit de même emparé de plusieurs autres forteresses & avoit dépouillé le Comte de Saint-Pol du gouvernement de Paris, en faveur de son frère, le Duc de Clarence. Il prit sa demeure au Louvre, où sa Cour étoit nombreuse & magnifique, au lieu que celle de Charles étoit peu brillante & presque déserte. Les troupes Angloises étoient cantonnées aux environs de Paris, une partie avoit même ses quartiers dans le cœur de la ville, où malgré la discipline ordonnée par le Monarque, elles commettoient des désordres continuels, & s'étoient rendues excessivement odieuses aux habitants. Les Etats du Royaume s'assemblèrent dans la Capitale au commencement

de

de Décembre, & Charles étant alors dans un de ses intervalles de raison, y présida en personne. Il leur déclara que de sa propre volonté & de son propre mouvement, il avoit conclu avec le Roi d'Angleterre une paix qu'il jugeoit être à l'avantage du Royaume, & qu'il désiroit qu'elle fut confirmée par leur sanction & leur autorité. Quoique les conditions de cette pacification ne dussent pas leur être agréables, ils ne furent pas assez imprudents pour déclarer leurs vrais sentiments dans une pareille conjoncture : au contraire, ils ordonnèrent unanimément que la paix de Troye seroit observée comme une Loi publique, & que tous les Sujets de Franee feroient le serment prescrit par ce traité. *Act. publ.*

LIV. Jugement du conseil de France contre les meurtriers du Duc de Bourgogne.

Le vingt-trois du même mois, Charles ayant convoqué un conseil extraordinaire, le Duc de Bourgogne s'y présenta en grand deuil, & demanda justice contre les meurtriers de son père. Le Dauphin & ses complices furent cités pour comparoître à la table de marbre ; mais ils n'eurent point d'égard à cette citation, & ils furent par contumace convain-

HENRI V. An. 1421.
cus, jugés & condamnés à un éxil perpétuel. Ce Prince, de son côté appella à Dieu & à son épée de l'Arrrêt porté contre lui, ainsi que de toutes les mesures qu'on pouvoit prendre à son préjudice, au nom de son père. Il conservoit toujours le titre de Régent, & en cette qualité transféra le Parlement & l'Université de Paris à Poitiers, où quelques membres de ces deux corps commencèrent à tenir leurs assemblées, ensorte qu'il y avoit alors en France deux Rois, deux Reines, deux Régents, tous les Officiers de la couronne doublés, sept ou huit Maréchaux de France de chaque côté, deux Parlements & deux Universités de Paris. Quoique Henri eût été déclaré Régent & héritier de la couronne par la faction de Bourgogne, qui tenoit le Roi en son pouvoir, les Provinces éloignées n'étant point exposées aux hostilités des Anglois étoient toujours attachées au Dauphin. Quelques places même dans les environs de Paris reconnoissoient ce Prince, ensorte que Henri étoit encore fort éloigné de pouvoir terminer la guerre, d'autant plus que lui & ses troupes étoient

très désagréables à la nation. Cependant les Chefs de la faction d'Armagnac en Guyenne, désespérant de pouvoir tenir contre le Monarque Anglois qui y étoit reconnu pour héritier de la couronne de France lui demandèrent la paix & leur pardon. Il le leur accorda volontiers, avec la condition qu'ils renonceroient à l'appel que leurs Ancêtres avoient fait à la Cour des Pairs, sous le règne d'Edouard III.

HENRI V. An. 1421.

LV. Henri retourne en Angleterre.

La présence de Henri étoit devenue nécessaire en Angleterre pour procurer la sanction du Parlement à la paix de Troye, obtenir un subside pour poursuivre la guerre contre le Dauphin, & prendre des mesures pour détacher les Ecossois des intérêts de son ennemi. Après avoir mis des Commandants Anglois dans les fortes places dont il s'étoit emparé, & avoir nommé le Duc d'Exeter Gouverneur de Paris, il se mit en route pour Rouen, Capitale de la Normandie. Il y convoqua une assemblée des Etats de cette Province, & reçut un subside considérable tant du Clergé que des Laïques. Il laissa au Duc de Clarence le com-

*Walsingham*

HENRI V. An. 1421. mandement de son armée, & s'embarqua avec la jeune Reine pour l'Angleterre, à la fin de Janvier. Elle fut couronnée à Westminster, le troisième Samedi de Carême avec grande magnificence. Aussi-tôt que le Monarque fut arrivé dans ses Etats Britanniques, il convoqua un Parlement à Leicester pour le second jour de Mai. En attendant qu'il s'assemblât, il parcourut une partie de l'Angleterre, sous prétexte de faire voir ce Royaume à la Reine; mais son véritable objet étoit d'influer sur les élections, afin que le prochain Parlement fût favorable à ses vues. Avant que cette assemblée eut lieu, il reçut des nouvelles d'un malheur arrivé en France, qui lui causa autant de chagrin que de surprise, & abrégea le temps de son séjour en Angleterre.

LVI. Le Duc de Clarence est défait & tué à Baugé. Le Duc de Clarence avoit marché en Anjou à la tête de dix mille hommes, dans l'intention de réduire cette province, qui tenoit pour le Dauphin Il fut informé que sept mille Ecossois, commandés par le Comte d Buchan étoient campés à Baugé, écartés les uns des autres que l'avar

garde pouvoit être coupée avant que l'arrière-garde put venir à son secours. Il résolut de les attaquer sans perdre de temps ; se mit en marche avec sa cavalerie, & ordonna au Comte de Salisbury de le suivre avec le reste de ses troupes. Arrivé à Baugé, il trouva un petit corps d'Ecossois retranché dans un cimetiere, & employa tant de temps à vouloir les en déloger que le Comte de Buchan, ayant pris l'allarme, assembla ses troupes & marcha à leur secours. Clarence, au lieu d'attendre le Comte de Salisbury attaqua ces nouvelles troupes avec impétuosité, & fit des prodiges de valeur ; mais il fut blessé au visage d'un coup de lance par un Chevalier Écossois, nommé Swinton, & ensuite assommé d'un coup de masse par le Comte de Buchan. Sa cavalerie fut totalement mise en déroute, & il en demeura quinze cents sur le champ de bataille, entr'autres le Lord Ross, Sir Jean Gray, & Sir Gilbert Freville. Les Comtes d'Huntingdon, de Sommerset & de Montague, le Lord Fitzwalter, & un grand nombre d'Officiers distingués furent faits prison-

HENRI V. An. 1421.

niers. Le Comte de Salisbury ne crut pas devoir avancer après cette bataille ; mais il favorisa la retraite des fuyards, & recouvra le corps du Duc de Clarence, dont la mort fut regrettée avec justice de tous ses compatriotes. Le Dauphin eut tant de joie de cette victoire, qu'il créa le Comte de Buchan Conétable de France, & ce Seigneur pour soutenir la réputation qu'il avoit acquise, entreprit le siège d'Alençon. Le Comte de Salisbury essaya de le faire lever ; mais il fut repoussé avec perte par les assiégeants. Cependant le manque d'artillerie obligea Buchan d'y renoncer. Le parti du Dauphin commençoit à reprendre ses esprits, & il remporta plusieurs avantages sur la faction de Bourgogne. Lahire un de ses partisans défit un corps de troupes commandé par le Comte de Vaudemont, qui fut fait prisonnier, & la guerre fut poussée vivement dans le Ponthieu, où les Bourguignons furent battus en plusieurs rencontres.

*Monstrelet.*

LVII. Affaires de Henri avec Jacques Roi d'Ecosse.

Ces évènements portèrent Henri à presser son retour en France ; mais il tourna cependant son attention

ſur les affaires du Parlement, qui s'étoit aſſemblé au temps marqué. Ils confirmèrent avec joie le traité de Troye, ſi avantageux à l'Angleterre, & accordèrent un ſubſide pour la continuation de la guerre contre le Dauphin; mais en même temps ils préſentèrent une adreſſe à Sa Majeſté, dans laquelle ils obſervoient que la conquête de la France deviendroit la ruine de l'Angleterre. Pendant cette aſſemblée du Parlement, on publia d'excellentes loix, entr'autres une qui ordonna qu'aucun Eccléſiaſtique nommé par le Pape ne pourroit être admis à un bénéfice ſans le conſentement du Patron. Ce ſtatut fut un coup mortel pour la clauſe *non obſtante* ſi ſouvent miſe en uſage par les Papes dans l'exercice de leur autorité uſurpée, ſur la collation des bénéfices. Avant la ſéparation du Parlement, il y eut un traité conclu & ratifié entre l'Angleterre & Gènes, qui fut d'autant plus avantageux à Henri qu'il privoit la France d'un puiſſant allié. Il engagea enſuite ſon priſonnier Jacques Roi d'Ecoſſe à rappeller les troupes qu'il avoit envoyées en France, ſous les ordres

HENRI V. An. 1421.

du Comte de Buchan. Ce Prince en conséquence de quelques stipulations particulières avec Henri, commanda à ses sujets de quitter le service du Dauphin : mais le Comte répondit qu'ils ne pouvoient être tenus d'obéir aux ordres de leur Roi, tant qu'il seroit entre les mains de son adversaire, & qu'on pourroit juger qu'il agissoit par violence. Cependant cet ordre de Jacques servit de prétexte au Monarque Anglois, pour traiter comme rebelles tous les Ecossois pris au service du Dauphin. Pendant que ces affaires se passoient, le Duc d'Albanie mourut & eut pour successeur dans la Régence d'Ecosse son fils Murdoc, Comte de Fife, qui étoit depuis peu revenu de sa captivité d'Angleterre. C'étoit depuis son accession au ministère que les troupes auxiliaires avoient passé en France, ce qui le rendit si odieux à Henri, que pour former un parti qui put contreballancer son crédit en Ecosse, il permit à Jacques d'y faire un voyage après qu'il lui eut donné des suretés pour son retour, & sous la promesse qu'il lui fit d'employer tous ses efforts pour rompre l'alliance des Ecossois avec le Dauphin.

HENRI V. An. 1421.

LVIII. Sa troisième expédition en France.

Lorsque Henri eut ainsi terminé les affaires qui l'avoient fait passer en Angleterre, il nomma le Duc de Bedford Régent du Royaume, & laissant la Reine dans une grossesse avancée, il mit à la voile pour Calais le dix de Juin avec une nouvelle armée composée de trente mille hommes, dont la plus grande partie étoient des archers. Arrivé à Calais, il détacha douze cents chevaux choisis, sous les ordres du Comte de Dorset & du Lord Clifford, pour marcher au secours du Duc d'Exeter, assiégé dans Paris par le Dauphin. Lorsque ces troupes arrivèrent, ce Prince retira les siennes, & peu de temps après entreprit le siège de Chartres. Henri avoit envoyé différents détachements pour réduire quelques châteaux en Picardie, qui tenoient encore pour le Dauphin, & il marcha en personne avec le reste de son armée au bois de Vincennes, d'où il se rendit à Paris auprès de son beau-père. Informé que le Dauphin avoit investi Chartres, il se mit en route pour cette place, dans l'intention de terminer la dispute par une bataille; mais lorsqu'il en approcha,

HENRI V. An. 1421.

le Dauphin fit sa retraite. Henri le poursuivit assez long-temps, & voyant qu'il ne pouvoit l'attirer au combat, il tourna vers Dreux qui ne fit nulle résistance, & se rendit à la première sommation. Après la réduction de cette place, son armée fut tellement fatiguée de la dyssenterie, qu'il fut obligé de la mettre en quartiers de raffraichissements. Il retourna à Paris, où il forma le projet de faire le siège de Meaux, l'une des plus importantes places qui reconnoissoient l'autorité du Dauphin : également forte par l'art & par la nature, & pourvue d'une nombreuse garnison, sous les ordres du bâtard de Vaurus, distingué par son activité & sa haine contre la faction de Bourgogne.

LIX. Défense opiniâtre de la garnison de Meaux.

Henri investit cette place le sixième jour d'Octobre, & le siège dura tout l'hiver, pendant lequel il perdit un grand nombre de soldats par la fatigue, l'inclémence des temps, & la valeur des assiégés, qui firent des efforts incroyables pour leur propre défense. La ville étoit partagée en deux parties, la cité & le marché : La première fut emportée d'assaut pendant l'hiver, mais l'autre se dé-

fendit avec une opiniâtreté incroyable. Le fils du Lord Cornwall, jeune Seigneur de grande efpérance, & le Comte de Dorfet perdirent la vie à ce fiège mémorable, outre un grand nombre de braves Officiers qui périrent dans deux affauts fucceffifs & infructueux, malgré toute la conduite & l'intrépidité de Henri. Enfin la garnifon réduite à la dernière extrêmité après une défenfe de fept mois, demanda à capituler ; mais Henri exceffivement irrité de leur obftination voulut qu'ils fe rendiffent à difcrétion, exceptant même de toute efpérance de quartier, les Anglois, les Ecoffois & les Irlandois qui fe trouveroient entre les défendants, ainfi que tous ceux qui auroient eu part au meurtre du Duc de Bourgogne. Ils furent obligés de fe foumettre aux conditions qu'il lui plut de leur impofer, & lorfqu'il eut pris poffeffion de la place, il fit trancher auffitôt la tête à trois Officiers. Le bâtard de Vaurus fut pendu à un arbre, auquel on avoit donné le nom de ce Commandant, parce qu'il avoit fervi de gibet pour éxécuter tous ceux de

An. 1422.

*Elmham. Monftrelet. Rymer.*

HENRI V.
An. 1422.

la faction de Bourgogne qui lui étoient tombés entre les mains.

LX.
La Reine accouche d'un fils à Windsor

Pendant que Henri faisoit le siège de Meaux, il reçut la nouvelle agréable que la Reine étoit heureusement accouchée d'un fils à Windsor. Il fut aussi nommé Henri, & devint l'un des plus infortunés Monarques qui eut encore monté sur le trône d'Angleterre. Vers le temps de la capitulation de Meaux, la Reine se trouvant en état d'entreprendre le voyage, repassa en France accompagnée du Duc de Bedford, qui laissa son frère Glocester Régent en son absence. Les deux cours se joignirent au bois de Vincennes, & se rendirent ensemble à Paris pour y passer les saints jours de la Pentecôte. Le jour même de la Fête, les deux Rois & les deux Reines dînèrent ensemble en public, la couronne sur la tête; mais tous les François qui étoient animés de l'amour de leur patrie, étoient pénétrés de la douleur la plus profonde, voyant un Roi d'Angleterre gouverner la France avec une autorité absolue. Leur aversion fut encore augmentée par une

taxe arbitraire qu'il imposa pour une refonte d'espèces ; mais ce fut en vain que les Parisiens firent éclater leurs murmures. Leur situation étoit devenue bien différente de ce qu'elle avoit été quelques années auparavant, lorsqu'ils tenoient la balance entre les deux factions, maîtres de la faire pancher de l'un ou de l'autre côté. Pendant que Henri jouissoit de ce repos après les fatigues de la guerre, le Dauphin se rendit maître de la Charité, s'ouvrit le passage de la Loire, & investit Cosne sur la même rivière, qui convint de se rendre si elle n'étoit secourue par le Duc de Bourgogne avant le dix-huit Août.

LXI. Henri est attaqué d'une maladie dangereuse. Son dernier discours à la noblesse.

Le Duc engagé par honneur à secourir cette place, fit demander au Roi un renfort de troupes, & Henri répondit qu'il s'y rendroit en personne. Il se mit réellement en marche ; mais il fut attaqué en chemin d'une dyssenterie qui l'obligea de s'arrêter à Senlis, d'où il se fit transporter au bois de Vincennes, après avoir donné le commandement de ses troupes au Duc de Bedford, & lui avoir ordonné de joindre celui

HENRI V. An. 1422. de Bourgogne en toute diligence. Le Dauphin informé de leur jonction, & se trouvant trop foible pour tenir la campagne contre eux, se retira Elmham. au-delà de la Loire, & les deux Ducs marchèrent à Troyes en Champagne. Cependant la maladie de Henri devint si violente que les Médecins désespérèrent de sa vie, & il commença à se préparer à la mort, avec le courage & l'intrépidité qui ne lui avoient jamais manqué. Sentant les approches de sa dernière heure, il fit venir auprès de lui les Ducs de Bedford & d'Exeter, le Comte de Warwick, & tous les Seigneurs Anglois qui se trouvèrent aux environs, afin qu'ils pussent entendre ses dernières instructions. Il leur porta la parole avec une voix nette & un air serein; leur fit observer que son règne, quoique court, avoit été glorieux; que si les guerres qu'il avoit eu à soutenir avoient été accompagnées d'une grande quantité de sang répandu, ce n'étoit pas à lui qu'on pouvoit l'imputer avec justice; mais aux François qui n'avoient point voulu se prêter à des conditions équitables d'accommodement: que par

rapport à lui il soutiendroit la mort sans aucune crainte; mais qu'il étoit touché du destin du Prince son fils, qui étant dans l'enfance ne pourroit achever un ouvrage aussi heureusement commencé. Il les conjura au nom de Dieu de réunir leur puissance & leur zèle en faveur de ce jeune Prince, né pour être leur Souverain; de veiller sur son éducation, & de faire tous leurs efforts pour consoler la Reine dans son affliction. Il les exhorta à cultiver l'amitié du Duc de Bourgogne, & à retenir les prisonniers faits à la bataille d'Azincour, jusqu'à ce que son fils fut en âge de prendre les rênes du Gouvernement; ajoutant que quelque paix qu'ils jugeassent convenable de faire avec la France, ils devoient toujours conserver la Normandie à l'Angleterre. Enfin il leur marqua que son intention étoit que le Duc de Bedford fut chargé de l'administration de la France, & que le Duc de Glocester gouvernât l'Angleterre pendant la minorité du Prince.



LXII. Sa mort & son portrait.

Après ce discours, Henri demanda aux Médecins combien de temps ils croyoient qu'il put encore vivre:

HENRI V. An. 1422.

l'un d'eux se jettant à genoux à côté du lit, lui répondit tout en pleurant: que sans un miracle il ne seroit pas vivant dans deux heures. Il entendit cette sentence sans marquer la moindre émotion, & après avoir confessé ses péchés, il ordonna à ses Chapelains de réciter les sept Pseaumes de la Pénitence. Lorsqu'ils prononcèrent ces mots, » & les murailles de Jérusalem seront rebâties, » il les interrompit & déclara sur sa parole de Roi mourant, que son intention avoit été de tourner ses armes contre les infidèles de la terre-sainte, aussi-tôt qu'il auroit donné une paix solide à la France. Après avoir terminé cet éxercice de dévotion, Henri expira le trente-un Août, dans la trente-quatrième année de son âge, après un règne glorieux de neuf ans, quatre mois, onze jours. Son corps fut transporté en Angleterre & enterré à Westminster, au milieu de ses ancêtres, avec une pompe & une magnificence convenables à la splendeur de son règne. La Reine pour conserver la mémoire de son illustre mari, fit élever sur son tombeau une statue d'argent de

grandeur naturelle, & parfaitement ressemblante. Henri étoit d'une taille élevée & menue, il avoit le col long, l'air affable, & étoit très bien proportionné. Il excelloit au dessus de toute la jeunesse de son temps en agilité & dans l'exercice des armes: hardi, patient, laborieux, & plus propre à supporter le froid, la faim & la fatigue qu'aucun soldat de son armée: nul danger ne pouvoit arrêter sa valeur, & nulle difficulté ne pouvoit le retarder. Aussi habile politique que guerrier courageux, il entretenoit les divisions entre ses ennemis avec tant d'art, qu'on le regardoit comme le Prince le plus consommé dans les affaires du cabinet. Il savoit fomenter leurs jalousies, & faire tourner leur ressentiment mutuel à son propre avantage. Son génie pénétrant se fit d'abord connoître sans être aidé de l'instruction & de l'expérience, & un grand fond de sagacité naturelle l'emporta bientôt sur ses défauts. Chaste, tempéré, modeste, dévot, juste jusqu'au scrupule dans son administration; son éxactitude alloit jusqu'à la sévérité dans la discipline de ses armées, ce

Rymer. Monstrelet.

qui contribua en grande partie à ſa gloire & à ſes ſuccès. Enfin on ne peut diſconvenir que perſonne ne l'égaloit dans la guerre, la politique & le gouvernement ; mais ſes grandes qualités ne doivent pas nous éblouir juſqu'à nous faire perdre de vûe ſes défauts. Son orgueil & ſon caractère impérieux aliénèrent de lui les cœurs de la Nobleſſe Françoiſe, & lui firent ſouvent commettre des injuſtices. Au ſiège de Melun il traita le Maréchal de l'Iſle-Adam avec la plus grande indignité, ſans que ce Seigneur eut commis aucune faute ; mais parce qu'il s'étoit préſenté devant lui habillé ſimplement, quoiqu'avec décence. Sa cruauté parut évidemment par le maſſacre des priſonniers d'Azincour, par la conduite qu'il tint envers la garniſon de Rouen, Melun & des autres places qu'il ne put réduire que très difficilement, ainſi que par la perſécution qu'il fit ſouffrir aux Lollards, très contraire au caractère d'un Prince humain. Ces malheureux parurent ſacrifiés plutôt à ſes intérêts qu'à ſa bigoterie religieuſe, & furent autant de victimes dont il ſe ſervit pour ſe ren-

dre le Clergé favorable. Toute ſa renommée n'a été fondée que ſur l'ambition la plus pernicieuſe, qui parut étouffer en lui tout principe de juſtice, & toute conſidération d'humanité. Il ne pouvoit ignorer le peu de fondement d'un titre pour le ſoutien duquel il verſa le ſang de deux cents mille hommes, ruina un nombre beaucoup plus grand de familles, ravagea les plus belles provinces de l'Europe, encouragea & même corrompit par des offres d'amitié & d'alliance les premiers Seigneurs de France, pour les faire renoncer à leur devoir & trahir leur patrie. Il faut convenir cependant que ces vices appartiennent plutôt au ſiècle qu'à la perſonne de Henri. L'Europe ne s'étoit pas encore dépouillée des coutumes ſauvages de ces barbares du nord qui l'avoient envahie : & nous ne pouvons nous empêcher d'obſerver que depuis la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie juſqu'au temps dont nous parlons, le trône n'avoit été rempli par aucun Prince dont le règne n'eut été marqué par des actes de cruauté ou de perfidie, qui

HENRI V. An. 1422.

feroient une tache inéfaçable d'infamie si quelque Potentat moderne en étoit souillé. Il en étoit de même des Etats voisins qui paroissent avoir été gouvernés par des Princes de semblable caractère. Sans aucune teinture des arts libéraux, qui étendent les facultés de l'esprit, & le portent à des objets plus dignes de l'humanité : sans aucuns principes de la bienfaisance universelle, & de la vraie morale, les seuls objets de leur éducation étoient la guerre & la superstition. Elevés dans les maximes du pouvoir despotique, ils regardoient le reste des hommes comme des esclaves destinés à satisfaire leurs intérêts & leur ambition. On leur avoit appris dès l'enfance que les plus grands crimes étoient expiés par des libéralités envers l'Eglise, & que l'injustice & l'usurpation étoient suffisamment compensées par l'accomplissement régulier des exercices extérieurs de la Religion. Henri avoit été encouragé & exhorté par ses Prélats à entreprendre la guerre de France, & il prit le ciel à témoin dans ses derniers moments pour justifier sa conduite. Il avoit attaqué

ce Royaume sans en avoir le plus léger sujet : l'avoit rempli de veuves, d'orphelins, de lamentations, de misère & de toutes espèces de malheurs ; cependant il mourut pleinement convaincu qu'il avoit agi conformément aux règles de l'équité. On ne peut le soupçonner de dissimulation dans une pareille conjoncture, & tous ceux qui connoissent l'esprit humain savent combien il est aisé de déterminer la conscience à embrasser le parti d'une passion dominante.

HENRI V.
An. 1422.

*Fin du Tome septième.*





# TABLE
## DES MATIERES

Contenues dans ce septième Volume.

### A



### B.

*Fin de la Table du Tome VII.*





